



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent soixante-quinzième session

**176 EX/4**  
**Partie I**

PARIS, le 5 avril 2007  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION  
DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE I**

**Résumé**

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale. La Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant la première année de l'exercice biennal 2006-2007, correspondant au document 33 C/5. Afin de présenter un compte rendu plus concis et stratégique de la mise en œuvre du programme, ce rapport se limite à une synthèse des principaux résultats obtenus par grand programme et sous-programme. Des informations détaillées concernant les résultats obtenus au niveau des axes d'action peuvent être consultées sur le site Web de SISTER à l'adresse <http://sister3.unesco.org>.

## TABLE DES MATIÈRES

|   | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| <b>GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION</b> .....  | 1           |
| <b>GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b> .....  | 12          |
| <b>GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b> .....  | 19          |
| <b>GRAND PROGRAMME IV - CULTURE</b> .....   | 22          |
| <b>GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION</b> .....   | 29          |
| <b>INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO</b> .....  | 34          |
| <b>PROJETS RELATIFS AUX THÈMES TRANSVERSAUX</b>   |             |
| (i) <i>L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté</i> .....  | 36          |
| (ii) <i>La contribution des technologies de l'information et de la communication<br/>au développement de l'éducation, de la science et de la culture<br/>et à la construction d'une société du savoir</i> ..... | 41          |
| Évaluation et audit .....   | 48          |
| Normes internationales et affaires juridiques .....   | 48          |
| Programme de participation .....  | 49          |
| Coordination de l'action en faveur de l'Afrique .....   | 49          |
| Programme de bourses .....  | 50          |
| Information du public .....   | 50          |
| Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme .....  | 52          |
| Élaboration du budget et suivi de son exécution .....   | 53          |
| Gestion et coordination des unités hors Siège .....   | 54          |
| Relations extérieures et coopération .....  | 55          |
| Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies<br>intéressant l'action de l'UNESCO .....  | 57          |
| Gestion des ressources humaines .....   | 63          |
| Administration, entretien et rénovation des bâtiments du Siège .....  | 63          |

## GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION

### *Évaluation globale*

#### *Participation aux processus fondés sur l'unité du système des Nations Unies par le biais du Plan d'action global et de l'UNESS*

1. À l'occasion de la publication du Rapport du Groupe de haut niveau établi par le Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, en novembre 2006, et de l'extension de la mise en œuvre du principe de l'unité d'action du système des Nations Unies, l'UNESCO a étudié les possibilités d'apporter une contribution stratégique optimale à la réforme du système des Nations Unies au niveau des pays et d'occuper une place centrale dans les processus de programmation par pays appliqués dans les pays pilotes de l'ONU tout en conservant son leadership mondial en matière d'EPT.

2. Le Plan d'action global pour l'éducation pour tous, qui a été conçu pour harmoniser et coordonner l'aide apportée aux pays par les cinq institutions à l'origine de l'EPT et d'autres partenaires en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT, renforce encore les objectifs du principe de l'unité des Nations Unies, précise la répartition des tâches entre les institutions et améliore la coordination et la complémentarité de l'action menée par d'autres partenaires. À cet égard, l'accord en vue de « partenariats pour l'éducation » conclu entre l'UNESCO et le Forum économique mondial offrira également un mécanisme efficace pour recenser, mettre à l'essai et appliquer des principes et des modèles pour des partenariats fructueux dans le domaine de l'éducation rassemblant le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, les donateurs et les pouvoirs publics.

3. La Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS), lancée au premier semestre 2006, progresse rapidement (13 projets recensés à la fin de l'année 2006) et évolue vers une approche en trois volets qui tient compte de la situation particulière de chaque pays. Dans le cas des deux pays pilotes appliquant le principe d'unité du système des Nations Unies, à savoir le Pakistan et le Viet Nam, l'UNESS est étendue pour faire office de stratégie d'appui pour le Secteur de l'éducation à l'échelle du système des Nations Unies. Pour les autres pays pilotes, ainsi que dans certains autres pays, l'UNESS est conçue comme un moyen pour l'UNESCO d'apporter une contribution renforcée et enrichie au programme d'unité d'action du système des Nations Unies. Dans tous les autres pays, l'UNESS sert d'outil de programmation permettant au Secteur de l'éducation de veiller à ce que ses interventions répondent efficacement aux besoins et priorités des pays.

#### *Amélioration de la coordination grâce à d'importants cadres de référence, plans d'action et documents stratégiques*

4. Par ailleurs, dans ses efforts pour mieux servir les États membres par une meilleure coordination de l'action de l'ensemble des partenaires et parties prenantes, notamment dans les domaines où elle joue un rôle de chef de file, l'UNESCO a mis au point, au cours de la première année de l'exercice biennal, un certain nombre de grands cadres de référence, plans d'action et **documents stratégiques**. En matière d'éducation relative au VIH et au sida, la « Stratégie de l'UNESCO concernant le VIH et le sida » et « EDUSIDA : Cadre d'action » ont été conçus de manière pleinement intersectorielle. La publication « *Linking EDUCAIDS with other on-going initiatives: an overview of opportunities, an assessment of challenges* » présente des solutions pour accroître au maximum les synergies avec d'autres initiatives et partenaires clés dans le domaine de l'éducation. Le Groupe d'experts pour le suivi et l'évaluation de la DEDD s'est réuni pour la première fois afin de formuler des orientations concernant la mise au point d'un cadre mondial et d'indicateurs permettant à l'UNESCO et à ses partenaires de suivre l'évolution de la Décennie et un projet de cadre de suivi et d'évaluation est en cours d'élaboration. Le Groupe de travail intersectoriel de l'UNESCO a adopté un Plan d'action pour la DEDD où sont définies les

modalités de la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre de la Décennie. Ce Plan d'action est le fruit d'une collaboration intersectorielle intensive et d'un vaste processus de consultation.

### **Programme I.1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT**

|                      | <b>Crédits ouverts pour<br/>les plans de travail<br/>2006-2007<br/>\$</b> | <b>Dépenses au<br/>31.12.2006<br/>\$</b> | <b>Dépenses par rapport<br/>aux crédits ouverts<br/>au 31.12.2006<br/>%</b> |
|----------------------|---|--|---|
| Sous-programme I.1.1 | 4 168   | 1 959                                    | 47,0  |
| Sous-programme I.1.2 | 5 296   | 2 526                                    | 47,7  |
| <b>Programme I.1</b> | <b>9 464</b>  | <b>4 485</b>                             | <b>47,4</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

#### **I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT**

5. Le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la coordination de l'Éducation pour tous est désormais plus largement accepté et reconnu par l'ensemble de ses partenaires. Le Plan d'action global récemment élaboré a redynamisé le mouvement en faveur de l'EPT ainsi que le rôle de l'UNESCO. Le Groupe de travail sur l'éducation pour tous fait désormais figure de forum annuel bien établi pour débattre des nouvelles préoccupations et prendre la mesure des grandes tendances et évolutions en matière d'EPT. Sa septième réunion, organisée à Paris du 19 au 21 juillet 2006, a regroupé quelque 230 partenaires de l'EPT de divers horizons pour examiner certains des principaux défis à relever en vue de la réalisation de l'EPT, notamment la suppression des droits de scolarité, l'élimination du travail des enfants, la riposte de l'éducation à l'épidémie de VIH et de sida et la prestation des services éducatifs dans les États fragiles. Le Groupe de travail a également formulé des recommandations sur la mise en œuvre, notamment au niveau national, du Plan d'action global, qui sert de modèle à la coordination des efforts déployés par les institutions à l'origine de l'EPT. La sixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous, tenue au Caire, du 14 au 16 novembre, a rassemblé plus de 210 participants, dont des représentants de pays en développement et de pays développés (y compris de pays donateurs), des institutions du système des Nations Unies ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé. L'une des dispositions phares du Communiqué du Caire stipule que « les partenaires de l'EPT devraient agir promptement pour appliquer le Plan [d'action global] au niveau des pays, notamment dans les pays pilotes pour la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies, afin d'améliorer concrètement la coordination sur le terrain ». À l'occasion de la sixième réunion du Groupe de haut niveau au Caire, les ministres des pays de l'E-9, ou leurs représentants, se sont rencontrés afin de préparer la septième Réunion ministérielle de l'E-9 qui se tiendra en Indonésie en mars 2008.

6. L'Organisation s'est acquittée au niveau mondial de son rôle de promotion et d'entretien de la dynamique et de l'engagement politiques en faveur de l'EPT en facilitant l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA) et d'autres mécanismes de financement, et en prenant part aux activités de l'OCDE/CAD relatives à l'efficacité de l'aide en vue de promouvoir cette efficacité et la mobilisation des ressources pour ce faire. L'UNESCO a continué d'apporter son soutien à l'IMOA de différentes manières, notamment par la réunion des partenaires organisée au Caire en novembre 2006, et une participation active aux réunions du comité directeur de l'IMOA, l'accent étant mis en particulier sur la promotion de l'extension de cette initiative et sur la garantie de liens plus efficaces entre ses mécanismes et ceux de l'EPT (HLG et le Groupe de travail sur l'EPT). L'Organisation a continué d'entretenir de bonnes relations de travail avec l'OCDE/CAD concernant l'efficacité et l'harmonisation de l'aide dans le domaine de l'éducation en participant à plusieurs réunions dont celles du Groupe de travail du CAD/OCDE sur l'efficacité de l'aide (Paris, 5-7 juillet) et de l'OCDE/CAD sur les programmes et partenariats mondiaux (Paris, 5 décembre 2006). L'accord signé entre l'UNESCO et le Forum économique mondial a également représenté une étape importante dans la participation du secteur privé aux efforts déployés en vue d'atteindre

l'EPT. Pour donner suite à la résolution 33 C/16, l'UNESCO a organisé le 27 novembre 2006 la première réunion du Groupe de travail sur la conversion de la dette au bénéfice de l'éducation qui a rassemblé les représentants de pays donateurs et bénéficiaires, d'organismes internationaux, de banques régionales de développement et de la société civile. Cette réunion a permis d'examiner les expériences de conversion de la dette dans différents domaines et pays, afin d'en tirer des enseignements utiles pour élaborer des recommandations quant à leur intérêt et l'usage qui peut en être fait dans le Secteur de l'éducation. Elle a également présenté des scénarios possibles pour mener à bien la mise en œuvre de la conversion de la dette, et envisagé des moyens d'échange d'informations et d'expériences entre les pays intéressés ou concernés par ce mécanisme de financement novateur.

7. La présentation officielle du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007 a eu lieu le 26 octobre à New York et a été suivie d'un débat d'experts auquel ont participé trois ministres de l'éducation, des experts et des représentants d'autres institutions partenaires de l'EPT. La version intégrale du Rapport est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies et des résumés sont proposés en hindi, en khmer, en portugais et en vietnamien. Des lancements régionaux ont été organisés selon le même modèle, avec la participation de ministres de l'éducation - de même des réunions-débats sur l'élaboration des politiques : (i) le bureau de l'UNESCO à Bangkok a organisé un lancement à l'échelle des pays de la région du Mékong au cours duquel des responsables politiques de ces pays ont formulé des recommandations pour faire avancer le programme de l'EPPE ; (ii) le Bureau de l'UNESCO à Dakar a coordonné son lancement en collaboration avec l'UNICEF et le Groupe de travail de l'ADEA sur l'EPPE ; (iii) le Bureau de l'UNESCO à Kingston a préparé la présentation officielle du rapport en partenariat avec le secrétariat de la CARICOM. Des lancements/

conférences de presse/ateliers ont également été organisés dans les villes ou pays suivants : Abuja, Bahreïn, Bonn, Bratislava, Islamabad, Le Caire, Malawi, Mascate, Nairobi, New Delhi, Oslo, Rabat, Saint-Pétersbourg, Santiago, Semarang, Stockholm, Toronto et Washington.

8. Un rapport régional de suivi sur l'EPT pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été élaboré et le projet sera présenté en mars 2007 lors de la réunion du Comité intergouvernemental pour le PRELAC. Des rapports nationaux sur l'EPT ont été finalisés pour le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. L'évaluation à mi-parcours de l'EPT a été engagée dans la région Asie-Pacifique et dans les États arabes. Des directives techniques pour l'évaluation à mi-parcours accompagnées de modèles et outils d'application ont été élaborées et appliquées dans des ateliers de formation et de production dans toutes les sous-régions en Asie et dans le Pacifique. Deux réunions sous-régionales du Réseau pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie (GENIA) ont entraîné un renforcement de la capacité à réaliser une évaluation ciblée des questions relatives à l'égalité entre les sexes dans l'éducation. Des lignes directrices et un calendrier pour la préparation de l'évaluation à mi-parcours de l'EPT ont été établis en arabe et diffusés. Un soutien technique sera apporté dans les prochains mois.

### **1.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT**

9. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a renforcé son soutien au développement des capacités institutionnelles des ministères de l'éducation et d'autres parties prenantes nationales en matière d'élaboration des politiques, de planification visant l'ensemble du secteur, de suivi, d'évaluation et de coordination des donateurs. L'UNESS, lancée durant le premier semestre de 2006, continue de progresser dans les 13 pays pilotes et son extension à d'autres pays est prévue pour 2007-2008. Un atelier pilote de formation organisé à Paris en septembre 2006 a permis d'établir la version finale de la note d'orientation de l'UNESS. Dans un premier temps, en prévision de l'extension de l'UNESS, des réunions régionales ont été organisées en novembre et décembre 2006 à Zanzibar et à Bangkok.

10. Un appui à la formation et au renforcement des capacités a été apporté à des ministères de l'éducation, des établissements et des responsables de l'enseignement en Croatie, en Égypte, en Géorgie, au Népal, au Nigéria, en République populaire démocratique de Corée et en Serbie afin

de contribuer au renforcement des capacités nationales dans les domaines de la gestion de l'information, de l'élaboration des politiques, de la mise au point de plans sectoriels fiables ainsi que la coordination de la coopération des donateurs sous la conduite des gouvernements. Les autorités des pays bénéficiaires ont hautement apprécié ce soutien en amont à l'élaboration des politiques et à la planification, apporté en synergie avec d'autres institutions des Nations Unies.

11. Au niveau mondial, pour donner suite à la stratégie de mise en réseau du GNUD visant à fournir, de manière concertée, des services de conseil concernant des questions de fond pour guider les équipes de pays des Nations Unies et les pays eux-mêmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement nationales, l'UNESCO a engagé des consultations avec l'UNICEF et le PNUD afin de réunir les ressources techniques et financières nécessaires. Ce réseau axé sur l'élaboration des politiques s'inscrit pleinement dans le droit fil des efforts déployés à l'heure actuelle en vue d'améliorer la cohérence du système des Nations Unies et de soutenir la mise en place d'équipe de pays s'appuyant sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action global pour l'EPT.

12. Soucieuse d'assumer son rôle de facilitateur de la mobilisation des partenariats et du partage d'expériences, l'UNESCO a mené diverses activités visant à élargir la participation nationale et internationale en ce qui concerne la planification nationale de l'éducation et les processus de mise en œuvre. Un appui a été apporté à des actions sectorielles dirigées par les pouvoirs publics au Cameroun, en Égypte, en Jamaïque et au Pakistan dans le but de promouvoir la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et de favoriser une représentation plus large de la société civile dans la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau national. Les pays ont hautement apprécié la mise en commun, entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, des expériences relatives aux cadres de partenariat mis en place dans le système éducatif pour mettre la coopération internationale pour le développement au service des politiques éducatives nationales. D'autres séminaires de sensibilisation ont été organisés afin de promouvoir la participation des parlementaires au soutien au développement de l'éducation dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (l'Afrique du Sud, la Gambie, le Ghana, le Libéria, la République du Congo et la Sierra Leone).

## **Programme I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous**

|                      | <b>Crédits ouverts pour<br/>les plans de travail<br/>2006-2007</b> | <b>Dépenses au<br/>31.12.2006</b> | <b>Dépenses par rapport<br/>aux crédits ouverts<br/>au 31.12.2006</b> |
|----------------------|--|-----------------------------------|---|
|                      | <b>\$</b>  | <b>\$</b>                         | <b>%</b>  |
| Sous-programme I.2.1 | 8 123  | 3 617                             | 44,5  |
| Sous-programme I.2.2 | 6 294  | 2 420                             | 38,5  |
| Sous-programme I.2.3 | 3 383  | 1 350                             | 39,9  |
| <b>Programme I.2</b> | <b>17 800</b>  | <b>7 387</b>                      | <b>41,5</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

### **I.2.1 Universalisation de l'éducation de base**

13. Dans le cadre de son action d'universalisation de l'éducation de base, l'UNESCO a donné des consultations et des possibilités de renforcement des capacités dans une centaine d'États membres, d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que du monde arabe. L'Organisation a travaillé en collaboration avec des parties prenantes locales (ministères de l'éducation et commissions nationales), aussi bien qu'avec d'autres organisations des Nations Unies telles que le PNUD et l'UNICEF, avec des organismes de développement tels que l'AUAID, la NZAID et La coopération décentralisée française, avec des réseaux tels que le Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance (réseau pilote de l'EPPE), le Réseau pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie (GENIA) et, en Afrique, le Réseau

pour l'éducation des femmes et des filles de la CEDEAO ; enfin, avec des instances régionales telles que l'ADEA, la CARICOM, l'Inter-American Bank, la Banque de développement des Caraïbes, et autres.

14. Tous les réseaux et partenariats créés dans les six premiers mois ont été consolidés pour progresser encore dans le domaine de la promotion de l'accès universel à l'éducation. Grâce aux partenariats conclus en passant par l'ADEA, l'UNESCO a apporté son soutien à l'élaboration du plan d'action de l'Union africaine pour la seconde décennie pour l'éducation en Afrique. Des efforts considérables ont été faits pour créer de nouveaux réseaux de promotion de politiques sexospécifiques dans des régions autres que l'Afrique et l'Asie, grâce à une participation active à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI). Le programme phare sur le droit à l'éducation des personnes handicapées a bien fonctionné et l'élan remarquable acquis a permis de mener à bien l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. L'objectif, à présent, est de travailler à sa ratification par les États membres. Le Groupe conjoint d'experts CR/UNCESCR continue de se réunir autour des problèmes d'application du droit à l'éducation.

15. L'UNESCO a appuyé les révisions des politiques nationales dans le but de fournir des recommandations pour accroître l'accès équitable à l'éducation de base de qualité, surtout des filles et des femmes. Dans ce cadre, elle a contribué à la planification et à l'organisation de séminaires de formation sur les objectifs et les méthodes de révision des politiques pour des fonctionnaires et experts locaux ; à l'établissement des plans et de la structure de la mise en œuvre de ces révisions ; au financement de ces activités de révision et à l'élaboration d'options et de stratégies ; à la révision des cursus de formation des enseignants. L'UNESCO a également fourni une assistance technique à un certain nombre de pays pour l'élaboration de législations nationales et de mesures favorisant concrètement l'exercice du droit à l'éducation, ainsi que pour l'analyse des fondements constitutionnels de ce droit.

16. Outre l'examen des politiques, l'UNESCO a favorisé la mise en place de groupes de travail nationaux, de comités et de centres de liaison pour l'EPPE, l'enseignement primaire, l'éducation intégratrice et l'éducation des filles afin d'élaborer des politiques et des programmations communes dans le cadre des structures des Nations Unies. L'aide de l'UNESCO a pris les formes suivantes : activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des fonctionnaires, en mettant l'accent sur les tendances, les préoccupations et les choix à l'échelle macropolitique, de même que sur les questions de gestion et de planification de l'EPPE au niveau local ; séminaires de formation pour les enseignants et les formateurs d'enseignants ; activités destinées aux ministres, aux planificateurs, aux décideurs et aux administrateurs et visant à mettre au centre des préoccupations l'égalité des sexes sous l'angle de l'accès, de l'équité et de la qualité au niveau de l'enseignement primaire. L'UNESCO a assuré la production, la publication et la diffusion d'une documentation relative à l'EPPE, notamment autour des questions et des débats sur les politiques. Du matériel de formation a été préparé et des partenariats ont été sollicités, en particulier avec le secteur privé, pour promouvoir des méthodes innovantes, intégratrices et accueillantes pour l'enfant en vue de régler les problèmes d'accès, d'équité et de qualité.

### **I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)**

17. La mobilisation de l'appui politique, financier et technique à l'Initiative LIFE et à la DNUA s'est manifestée à différents niveaux et dans le contexte d'événements nationaux, régionaux et internationaux - principalement à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, célébrée en septembre. Lors de la Conférence de la Maison Blanche sur l'alphabétisation dans le monde, organisée en septembre 2006 par la Première Dame des États-Unis d'Amérique, Mme Laura Bush, en sa qualité d'Ambassadrice honoraire de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation auprès de l'UNESCO, des exemples réussis de programmes d'alphabétisation menés dans neuf pays - participant pour la plupart à l'Initiative LIFE - ont été présentés. Les médias, des conférences de presse et d'autres moyens de communication ont été utilisés pour

atteindre des partenaires et parties prenantes non traditionnels grâce à des messages ciblés. Des célébrités ainsi que d'importantes personnalités des milieux politiques, économiques et culturels ont été ajoutés à la liste des « ambassadeurs » de l'alphabétisation. Au niveau des pays, la sensibilisation et la constitution de partenariats a été encouragée par des exercices participatifs d'évaluation des besoins ou ateliers nationaux où les résultats de ces études ont été validés par les parties prenantes. La constitution de « dossiers nationaux » à partir des données existantes sera encouragée pour venir à l'appui des activités de communication.

18. La plupart des 11 pays de la première phase de l'Initiative LIFE ont entrepris des actions de sensibilisation et de communication, mis en place des structures de travail, et procédé à des évaluations des besoins. Des activités préparatoires (étude d'évaluation des besoins, proposition d'un plan d'action national et organisation d'un atelier rassemblant les principales parties prenantes pour qu'elles puissent en débattre) ont été menées ou sont en cours dans les pays suivants : Maroc, Sénégal, Mali, Nigéria, Bangladesh, Pakistan, Yémen et Haïti. D'autres pays, comme l'Égypte et le Soudan, ont organisé des ateliers pour examiner les résultats des études de diagnostic ou d'évaluation des besoins, et prévoir de nouvelles stratégies. Au cours de l'exercice pilote concernant l'UNESS, le Nigéria s'est préoccupé des politiques et stratégies d'alphabétisation et d'ENF dans le cadre d'une stratégie sectorielle et de développement plus large. Les autres pays qui ont élaboré leurs plans relatifs à l'UNESS, où figurent leurs stratégies en matière d'alphabétisation et d'ENF, sont le Maroc, l'Égypte, le Bangladesh et le Pakistan. Le Burkina Faso a inclus l'alphabétisation dans sa stratégie et son plan pour l'IMOA.

19. Les capacités de spécialistes de l'alphabétisation de 14 pays en matière d'approches pédagogiques innovantes de l'alphabétisation, ainsi que les capacités d'élaboration de matériels d'alphabétisation ont été renforcées. Des données d'expérience concernant la mise en œuvre d'approches centrées sur les synergies entre les démarches formelle et non formelle pour l'apprentissage tout au long de la vie ont été rassemblées et partagées par les participants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud à un dialogue sur les politiques organisé à Busan, dans la République de Corée ; parmi les questions examinées ont figuré la diffusion d'une culture de l'apprentissage tout au long de la vie, l'élargissement des possibilités d'acquisition de compétences de base, la mise en œuvre de cadres d'équivalence et de qualification, les stratégies d'appui à l'apprentissage à distance, la valorisation des ressources humaines et l'encouragement de partenariats pour la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. La préparation d'activités régionales en Afrique sur les synergies entre les approches formelle et non formelle pour l'éducation au VIH/sida a commencé.

### **I.2.3 Formation des enseignants**

20. Depuis le mois de juin, la TTISSA a grandement progressé grâce à l'élaboration d'un cadre conceptuel et d'un cadre logique (logframe) clairs, et par la mise en place de structures pour sa mise en œuvre. Des principes directeurs ont été établis et diffusés auprès des coordonnateurs nationaux afin de les aider à recueillir des informations pertinentes dans les 17 pays concernés et de déterminer où et comment le soutien à la TTISSA serait le plus approprié. L'élaboration d'une synopsis a été entreprise afin de mettre en évidence les synergies, les disparités et les tendances dans toute la région. Une analyse des parties prenantes a permis d'identifier plus précisément les partenaires clés, internes et externes, pouvant contribuer à la mise en œuvre réussie de la TTISSA. Au niveau des pays, un soutien a été apporté à l'élaboration de plans concernant les enseignants et intéressant toute la région. La formation s'est concentrée sur la pédagogie et des domaines clés du programme tels que la science. Une aide d'ensemble a été apportée aux établissements de formation des enseignants en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de programmes d'enseignement. En coopération avec l'OIT, des politiques relatives au VIH et au sida sur le lieu de travail ont été mises au point, pour le secteur de l'éducation en Afrique australe.

21. Les unités hors Siège de l'UNESCO en Asie et dans le Pacifique ont centré leur action sur les réformes visant à renforcer le perfectionnement des enseignants, à améliorer leurs



compétences et à accroître leur nombre, ainsi qu'à revaloriser leur condition. Les politiques font l'objet d'un réexamen destiné à améliorer la performance et la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants, par la mise au point de cadres de garantie de la qualité, ainsi que de normes de certification. Certaines unités hors Siège de la région se sont également employées à incorporer les TIC (Bangkok) et le thème du VIH/sida (New Delhi) dans les programmes de formation des enseignants.

22. Dans la région arabe, les unités hors Siège de l'UNESCO se sont préoccupées surtout de traiter les questions du statut, des conditions de travail et de la performance des enseignants par l'élaboration de politiques nationales de l'éducation. Elles se sont également attachées à renforcer les capacités nationales de formation des enseignants et à mettre en place des politiques, plans et/ou stratégies pour un système national de certification des enseignants fondé sur des normes de qualité reconnues.

23. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les unités hors Siège de l'UNESCO ont principalement centré leurs efforts sur le renforcement des capacités nationales de formation des enseignants, eu égard à la réforme des programmes d'enseignement, aux TIC pour l'éducation, à l'environnement, à la littérature latino-américaine, à l'éducation pour le développement durable, à la stratégie régionale du PRELAC visant à atteindre les objectifs de l'EPT, et à l'éducation au VIH/sida. Deux bureaux (celui de Santiago et celui de Mexico) ont également mis l'accent sur le statut, les conditions de travail et la performance des enseignants, ainsi que sur les politiques et stratégies de certification nationale.

### **Programme I.3 Améliorer la qualité de l'éducation**

|                      | <b>Crédits ouverts pour<br/>les plans de travail<br/>2006-2007<br/>\$</b> | <b>Dépenses au<br/>31.12.2006<br/>\$</b> | <b>Dépenses par rapport<br/>aux crédits ouverts<br/>au 31.12.2006<br/>%</b> |
|----------------------|---|--|---|
| Sous-programme I.3.1 | 5 515   | 2 543                                    | 46,1  |
| Sous-programme I.3.2 | 1 561   | 769                                      | 49,3  |
| <b>Programme I.3</b> | <b>7 076</b>  | <b>3 312</b>                             | <b>46,8</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

#### **I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble**

24. L'élaboration de cadres conjoints et de plans d'action nationaux pour la promotion des droits de l'homme, de la paix, de la citoyenneté démocratique et de la compréhension entre les cultures dans le contexte d'une éducation de qualité a été renforcée, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies et des partenaires internationaux, avec, notamment, la révision des programmes et des manuels scolaires, ainsi que des méthodes pédagogiques dans le primaire et le secondaire. Plusieurs ateliers et colloques ont été organisés aux niveaux international, régional et national en vue de préparer des éducateurs et des formateurs à l'élaboration de méthodologies adaptées au contexte et destinées à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme, la paix, le dialogue interculturel et la non-violence. La production de matériels pédagogiques imprimés et multimédias s'est accrue. Les informations consignées au sujet des bonnes pratiques des écoles RéSEAU en matière d'éducation de qualité ont augmenté, grâce à des méthodes novatrices.

25. L'UNESCO a pris part aux activités du groupe de travail interinstitutions sur le Rapport mondial pour la prévention de la violence faite aux enfants, par l'intermédiaire de groupes d'étude et d'une série de tables rondes. Une note d'orientation sur l'éducation interculturelle a été rédigée ; des principes directeurs ont été établis et diffusés. Ils serviront également de référence pour l'élaboration du Rapport mondial de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2007. Une liste des

unités de coordination et points focaux nationaux pour le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (WPHRE) a été dressée. Un nombre accru d'États membres se sont engagés à mettre en œuvre le Plan d'action, et des unités hors Siège ont fourni aux pays une assistance technique pour l'application du WPHRE.

26. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), l'UNESCO a continué de piloter le processus mondial de réorientation de l'éducation à l'appui du développement durable dans les politiques et systèmes éducatifs nationaux, principalement par les actions suivantes : création d'un groupe de référence chargé de donner des avis sur la mise en œuvre de la DEDD ; constitution d'un groupe d'experts du suivi et de l'évaluation (MEEG) ; renforcement des capacités des parties prenantes à l'EDD au moyen de diverses activités et d'une assistance technique aux États membres (en particulier, formation d'enseignants et de responsables communautaires, ateliers ou forums nationaux et production de divers matériels d'EDD) ; large diffusion des Principes directeurs pour la formation des maîtres de l'EDD ; mise au point du projet du Plan d'action de l'UNESCO pour la DEDD ; élaboration d'un cadre de l'EDD pour la région Pacifique, présenté ensuite aux ministres de l'éducation du Pacifique qui en ont recommandé l'application.

27. L'UNESCO a lancé et mis en œuvre diverses activités destinées à améliorer les méthodes et les capacités nationales de suivi et d'évaluation, dans toutes les régions, des résultats de l'éducation de qualité du point de vue des acquis. Le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) a enregistré des progrès appréciables ; il a été lancé par l'ISU dans sept nouveaux pays (El Salvador, Kenya, Mongolie, Maroc, Niger, Palestine et Égypte). Des instruments d'évaluation nationale ont été créés et une formation a commencé d'être dispensée. Grâce à son réseau de laboratoires latino-américains pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE), le Bureau de l'UNESCO à Santiago a achevé l'application d'outils d'évaluation des acquis scolaires et facteurs associés parmi les élèves des troisième et sixième années d'études. Les résultats de cette deuxième étude comparative (SERCE) sont en cours d'analyse ; ils seront présentés aux 16 États membres participants.

28. La dimension sociale et éthique de l'éducation physique et du sport (EPS) a été mise en relief à l'occasion de diverses conférences regroupant des mouvements sportifs et des décideurs. Avec la trentième ratification, le 11 décembre 2006, la Convention peut entrer en vigueur à compter du 1er février 2007. La Conférence des Parties est en préparation. Les initiatives de formation des enseignants ont été perfectionnées dans le monde entier, en particulier en Afrique subsaharienne. L'établissement de la norme de qualité de l'éducation physique et du sport a été achevé.

### **I.3.2 VIH/sida et éducation**

29. L'UNESCO continue de s'assurer l'appui des organisations coparrainant l'ONUSIDA, ainsi que d'autres acteurs clés, pour promouvoir un engagement réel du Secteur de l'éducation dans les ripostes nationales au VIH et au sida, notamment en pilotant la coordination et la mise en œuvre d'EDUSIDA et de l'Équipe de travail interinstitutions de l'ONUSIDA (ETII) sur l'éducation.

30. Un certain nombre de grands cadres et documents stratégiques ont été élaborés en 2006 (tels que le Cadre d'action d'EDUSIDA, le document *Linking EDUCAIDS with other on-going initiatives: an assessment of challenges*, ou la stratégie révisée de l'UNESCO en matière de VIH et de sida). Parmi les nouvelles mesures prises pour mieux harmoniser l'action figurent une série de consultations sous-régionales et d'ateliers de renforcement des capacités organisés avec les ministères de l'éducation et d'autres importantes parties prenantes à la riposte du Secteur de l'éducation à l'épidémie, ainsi qu'un soutien à l'intégration du Secteur de l'éducation aux mécanismes de coordination établis dans les pays en matière de VIH et de sida.

31. EDUSIDA demeure l'une des principales initiatives de l'EPT (au même titre que LIFE et TTISSA). L'action menée à l'échelon des pays dans le cadre d'EDUSIDA a reçu un soutien dans

tous les pays participant à la première phase de l'Initiative. Les ressources extrabudgétaires supplémentaires que l'UNESCO est parvenue à mobiliser pour aider de nouveaux pays à participer à EDUSIDA ont permis de passer de 5 pays à plus de 20. L'Équipe de travail interinstitutions de l'ONUSIDA (ETII) sur l'éducation a mis en place un groupe de travail sur EDUSIDA.

32. L'UNESCO a apporté son appui à la coordination permanente de l'ETII de l'ONUSIDA sur l'éducation, notamment à deux réunions semestrielles et aux colloques sur le thème « VIH/sida et éducation » destinés à un plus large public d'acteurs clés de l'éducation. L'ETII prête son concours à l'évaluation de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT afin de déterminer dans quelle mesure les plans du secteur de l'éducation de 8 pays de l'IMOA traitent la question du VIH et du sida. L'UNESCO collabore également avec les organisations coparrainant l'ONUSIDA dans le cadre notamment des activités ci-après : action conjointe UNESCO/OIT dans le domaine des politiques relatives au VIH et au sida sur le lieu de travail pour le secteur de l'éducation ; action conjointe UNESCO/OMS sur l'éducation au traitement du VIH et du sida ; document commun UNESCO/UNHCR sur les besoins en matière d'éducation au VIH et au sida des réfugiés et des populations déplacées à l'intérieur des pays ; élaboration, avec l'UNICEF, d'une proposition conjointe sur l'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante considérée dans ses relations avec le VIH et le sida à l'intention de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe.

33. L'UNESCO a contribué à intensifier la réponse éducative au VIH et au sida grâce à l'élaboration, la production et la dissémination de ressources pédagogiques clés dans ce domaine. La diffusion de ces matériels à vocation normative, fondés sur des éléments factuels et sur les droits des personnes, s'est accompagnée des activités de renforcement des capacités nécessaires à leur utilisation. L'UNESCO continue d'accorder un degré de priorité élevé au soutien apporté aux États membres pour l'élaboration des politiques et des plans d'action du secteur de l'éducation relatifs au VIH et au sida. Parmi les principales actions figurent les suivantes : activités de formation et de renforcement des capacités en matière d'éducation relative au VIH et au sida ; appui à l'incorporation de l'éducation contre le VIH et le sida dans les plans du secteur de l'éducation ; soutien à la rédaction et à l'élaboration de plans stratégiques nationaux contre le VIH et le sida ; évaluation des besoins menée à l'échelon des pays afin de déterminer dans quelle mesure les plans du secteur de l'éducation de huit pays participant à l'IMOA traitent du VIH et du sida. Une part importante de l'action de l'UNESCO contre le VIH et le sida reste axée sur l'élaboration de programmes d'enseignement, la formation des enseignants et le soutien aux éducateurs.

#### **Programme I.4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire**

|                      | <b>Crédits ouverts pour<br/>les plans de travail<br/>2006-2007<br/>\$</b> | <b>Dépenses au<br/>31.12.2006<br/>\$</b> | <b>Dépenses par rapport<br/>aux crédits ouverts<br/>au 31.12.2006<br/>%</b> |
|----------------------|---|--|---|
| Sous-programme I.4.1 | 2 645   | 1 155                                    | 43,7  |
| Sous-programme I.4.2 | 1 810   | 769                                      | 42,5  |
| <b>Programme I.4</b> | <b>4 455</b>  | <b>1 924</b>                             | <b>43,2</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

#### **I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel**

34. L'UNESCO a continué à renforcer les partenariats avec les donateurs et d'autres acteurs afin de promouvoir l'accès à l'**enseignement secondaire** et la qualité de celui-ci. Le Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse rassemble désormais 40 organisations et partenaires échangeant des idées sur l'amélioration de l'enseignement secondaire. Les associations professionnelles régionales ont été

renforcées grâce à l'amélioration de leurs réseaux et de leurs compétences. Dix-sept pays ont mené à bien et diffusé des études sur l'enseignement secondaire. Onze pays d'Asie centrale et orientale se sont attachés à recenser les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs de l'EPT. Des pays d'Amérique latine ont mis en place un observatoire de la réforme de l'enseignement secondaire. La banque de données des publications relatives à l'éducation, développée dans toutes les régions et dans plusieurs langues, a été très largement consultée par les pays ayant engagé une réforme de leur système éducatif. Nombre des publications sur les bonnes pratiques qui ont été produites ont reçu un accueil favorable des États membres ; elles ont été abondamment demandées comme documents de référence.

35. L'UNESCO a également continué d'aider les États membres à améliorer l'enseignement technique et professionnel au niveau national, en particulier par l'intégration des compétences nécessaires à la subsistance dans l'éducation de base, la transmission d'un savoir-faire pluridisciplinaire aux formateurs d'enseignants et la fourniture d'une assistance aux États membres pour l'examen des politiques nationales. Une formation approfondie a été dispensée, notamment dans des PMA africains, pour fournir aux apprenants, tant dans les sections d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) du second degré que dans des contextes non formels, des compétences entrepreneuriales susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable et, partant, à la création d'activités génératrices de revenus. Une attention particulière a été accordée aux femmes et aux filles. Des centres UNEVOC ont participé à ces activités de formation par la publication de supports de formation, des travaux de recherche, des cours de formation itinérants et des séminaires nationaux. Plusieurs États membres, dans toutes les régions, ont bénéficié d'une assistance technique ou d'une facilitation de l'échange de données d'expérience sur la réforme de la politique relative à différents aspects de l'EFTP. Une assistance technique a été apportée à certains États membres dans les domaines de l'évaluation des programmes et normes nationaux relatifs à l'EFTP, de l'intégration de compétences pluridisciplinaires et de l'élaboration de programmes EFTP pour les enfants et les adultes, scolarisés ou non. Diverses manifestations internationales, régionales et nationales ont également bénéficié de l'appui technique de l'UNESCO concernant des questions portant sur l'EFTP, notamment la Conférence sur l'EFTP organisée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; la troisième réunion scientifique du Mercosur ; la Conférence annuelle sur l'apprentissage tout au long de la vie tenue en Jamaïque ; ainsi que l'initiative du Comité de haut niveau du CCS chargé des programmes. Des accords de coopération ont été établis avec l'Indian National Institute of Open Schooling (NIOS) et signés avec la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO).

36. Les capacités et les connaissances des décideurs, des responsables de l'élaboration des programmes et des éducateurs en matière d'enseignement scientifique et technologique (EST) dans les pays en développement ont été renforcées par le biais d'une série de séminaires de formation qui ont été organisés en collaboration avec des établissements spécialisés dans toutes les régions et auxquels ont participé plus de 200 décideurs et responsables de l'élaboration des programmes en matière d'EST. Ceux-ci ont été formés aux nouvelles orientations, appuyées par l'UNESCO, dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la mise au point et de la planification des programmes EST. Les capacités et les connaissances des participants ont ainsi été renforcées pour qu'ils élaborent des politiques et des programmes EST correspondant mieux aux derniers progrès scientifiques et technologiques. Une série d'ateliers sur la politique et la révision des programmes nationaux (organisés dans 30 pays en développement) ont permis d'améliorer la pertinence des politiques et programmes EST. Ces ateliers visaient principalement à examiner les politiques et programmes EST nationaux existants et à proposer de nouvelles solutions pour qu'ils correspondent mieux aux progrès accomplis dans le domaine des sciences et des technologies (S-T) et pour accroître leur impact sur le développement national. Des actions ont été menées dans le but de faire mieux connaître la S-T et les questions environnementales, et de susciter un intérêt pour ces sujets, tant chez les étudiants qu'auprès du grand public, notamment la création d'un réseau de clubs d'EST dans les écoles et d'un site Web consacré à l'EST ainsi que le renforcement de réseaux tels que le SEMEP. Des mesures particulières ont été prises afin d'attirer les filles vers les carrières scientifiques.

#### **I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir**

37. Le rôle des professionnels de l'enseignement supérieur dans la définition de mécanismes d'assurance qualité pour les établissements a été renforcé aux niveaux national, régional et international en multipliant les possibilités d'échange, notamment les ateliers et les forums (par exemple, le Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance et l'atelier sous-régional latino-américain), ainsi que les réseaux (Chaires et Réseaux UNESCO). La reconnaissance transfrontalière des qualifications a été favorisée grâce au soutien apporté aux instruments régionaux de reconnaissance des titres (lancement de la Convention d'Arusha) ; au renforcement des capacités (par exemple, la reconnaissance des qualifications dans les États riverains de la Méditerranée et l'utilisation des TIC pour l'enseignement à distance ; et la mise en œuvre d'un cours de téléenseignement sur l'évaluation internationale des diplômes par le CEPES) ; et au lancement d'un projet pilote pour l'élaboration d'un outil d'information sur les établissements d'enseignement supérieur agréés. L'intégration de thèmes transversaux traduisant les évolutions socioéconomiques et culturelles ainsi que la nécessité d'établir des programmes d'apprentissage au contenu novateur ont été prises en compte grâce à des conseils stratégiques et techniques et au renouvellement des programmes d'enseignement dans plusieurs pays.

38. Des chercheurs et professionnels de l'enseignement supérieur ont été mobilisés pour contribuer à l'élaboration de politiques dans les domaines social, culturel, scientifique et économique. Cette action a été menée à bien par le renforcement des capacités des réseaux et l'augmentation de leur nombre (60 Chaires et Réseaux UNESCO supplémentaires) ; des forums sur les politiques rassemblant universitaires et chercheurs, dirigeants d'universités et responsables de ministères compétents (Forum mondial, par exemple) ; des publications et bulletins d'information sur la recherche ; et des partenariats public-privé (Hewlett-Packard, par exemple). Les décideurs sont désormais mieux à même de comprendre et de faire face aux évolutions mondiales quant aux politiques relatives à l'enseignement supérieur grâce à des publications (sur les incidences de l'AGCS, par exemple) et des ateliers de renforcement des capacités (l'atelier sous-régional de l'Asie du Sud sur la réglementation transfrontalière, par exemple). Des mesures ont été prises pour essayer de retenir des personnes qualifiées et accélérer ainsi le développement national. Il s'agissait notamment de rendre les établissements d'enseignement supérieur plus attrayants (projet sur la technologie des grilles informatiques ou « grid computing ») et de promouvoir l'emploi indépendant et la croissance économique endogène par la formation à l'entrepreneuriat.

39. L'UNESCO a mis en œuvre plusieurs activités en vue d'intégrer les TIC dans les programmes de formation des enseignants ou d'initier les professeurs d'université ainsi que les formateurs de l'enseignement non formel aux notions relatives aux TIC par le biais de centres communautaires. La mise en commun des expériences relatives à l'utilisation des outils et meilleures pratiques en matière de TIC a été favorisée grâce à des réunions régionales et sous-régionales. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok continue de servir de centre régional d'échange d'information sur les TIC dans l'éducation en Asie et dans le Pacifique, et le réseau d'acteurs agissant en faveur des TIC dans l'éducation a été renforcé et sa visibilité accrue, comme en témoigne le nombre croissant des personnes consultant le site Web et des abonnés au bulletin d'information électronique. Un site sur l'enseignement supérieur et les TIC a été lancé sur le sous-portail de l'enseignement supérieur de l'UNESCO.

## GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

### *Évaluation globale*

40. Le grand programme II (GP II) a continué de mettre l'accent sur la contribution au développement durable par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'établissement de réseaux dans les sciences fondamentales et environnementales. Ces activités ont concerné à la fois des responsables de la politique scientifique et des jeunes, une attention particulière étant prêtée aux femmes et à l'Afrique. À cet égard, un nouveau réseau de sept chaires UNESCO s'occupant de questions relatives aux femmes, à la science, à la technologie et au développement, a été mis en place. De plus, un examen des chaires scientifiques de l'UNESCO a été mené, en vue de l'adoption d'une approche plus stratégique qui assurera une utilisation plus efficace du potentiel et de la capacité institutionnelle des chaires, conformément à la recommandation du Comité chargé de l'examen des GP II et III. Dans l'ensemble, le renforcement des partenariats et des synergies avec les partenaires non gouvernementaux et intergouvernementaux a permis d'accroître l'impact du programme.

41. Compte tenu de l'importance de la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies dans les domaines de la science et de la technologie ainsi que de l'environnement, l'UNESCO a participé activement au mécanisme de coordination du système en ces matières, et notamment au Groupe de la gestion de l'environnement, à la consultation sur l'environnement organisée par le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD). En sa qualité de présidente du groupe des Nations Unies sur la science et la technologie, l'UNESCO a apporté une contribution intellectuelle et financière à l'élaboration du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique, ainsi qu'à la préparation de la session spéciale du Sommet de l'Union africaine, consacrée en 2007 à la science et à la technologie. La coopération avec le CIUS et ses unions scientifiques ainsi qu'avec le Programme DIVERSITAS s'est poursuivie.

42. Les programmes scientifiques de l'UNESCO ont joué un rôle central en faisant progresser les connaissances scientifiques relatives aux questions mondiales et régionales et en facilitant le dialogue entre scientifiques et décideurs à leur sujet. La Conférence scientifique internationale « L'avenir des terres sèches » (Tunis, juin 2006) a débouché sur la Déclaration de Tunis, qui recense 12 thèmes prioritaires pour le développement durable dans les terres sèches. La Conférence internationale sur les « Écosystèmes de tropiques humides : changements, défis et opportunités » (Kandy, Sri Lanka, décembre 2006) a adopté un message fort rédigé par les participants pour promouvoir le rôle des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires du développement durable, en particulier dans le cadre de la DEDD. La Conférence sur les énergies renouvelables tenue au Kazakhstan a aidé à entreprendre le renforcement des capacités dans ce domaine en Asie centrale. Le deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, rendu public lors du quatrième Forum mondial de l'eau (Mexico, mars 2006), a fait ressortir le rôle majeur de l'UNESCO dans le domaine de l'eau et renforcé la visibilité de l'Organisation. L'UNESCO a aussi contribué activement à la mise en œuvre du « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », en particulier avec le lancement en juin 2006 de la Campagne mondiale pour l'éducation en vue de la prévention des catastrophes. À l'échelon national, l'activité de l'UNESCO a été illustrée par l'inauguration, par le Directeur général, du Forum de parlementaires nigériens sur la science et la technologie, en juin 2006.

43. Les mécanismes directeurs des programmes scientifiques internationaux ont envisagé de nouvelles approches stratégiques de leurs activités dans le 34 C/4. Le Bureau du Programme hydrologique international (PHI), a développé encore ses initiatives en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion rationnelle de l'eau, en adoptant une résolution tendant à la mise au point d'une stratégie pour les centres de l'UNESCO qui s'occupent de l'eau.

Le Bureau a également approuvé le Plan d'action stratégique de la septième phase (2008-2013) du PHI ainsi que des propositions visant à mettre en place cinq nouveaux centres bénéficiant des auspices de l'UNESCO.

44. À sa réunion de février 2006, le Conseil scientifique du Programme international de géosciences (PICG) a examiné le programme en vue de mieux répondre aux besoins de la société et à ceux du développement durable. Cet exercice fait partie d'un processus destiné à mieux adapter le programme aux besoins de la société en général et aux priorités et objectifs stratégiques de l'UNESCO en particulier. Grâce à la participation de l'UNESCO à GEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre), les activités d'observation de la Terre visant à améliorer la gestion des sites du patrimoine mondial, des réserves de biosphère et des géoparcs se sont sensiblement développées.

45. À sa 19<sup>e</sup> session, tenue en octobre 2006, le Conseil du MAB (L'homme et la biosphère) a approuvé les candidatures de 25 sites à devenir réserves de biosphère, y compris celle du premier site intercontinental, la Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée, à cheval sur le Maroc et l'Espagne. Comme la majeure partie de l'humanité vivra en milieu urbain, en 2007, pour la première fois de l'histoire, des mesures ont été prises pour créer des réserves de biosphère urbaines.

46. La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) continue d'encourager la mise en place dans la Méditerranée, dans l'Atlantique du Nord-Est et dans les Caraïbes, de systèmes d'alerte analogues à celui qui existe pour l'océan Indien. La COI a également accueilli deux importantes réunions consacrées à la gestion rationnelle de la haute mer et aux effets du changement climatique sur les océans et les côtes, ainsi qu'à l'amélioration des instruments d'observation et à la prévention des aléas.

47. Le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) a mis au point une nouvelle stratégie centrée sur la création de partenariats et le développement des réseaux afin de renforcer les capacités scientifiques des institutions nationales et régionales. À sa deuxième réunion, le Conseil scientifique du PISF a spécifiquement visé le renforcement des capacités de recherche par des projets qui seront mis en œuvre dans toutes les régions.

48. En prévision des recommandations du Comité chargé de l'examen des GP II et III, le Secteur des sciences exactes et naturelles s'est également doté d'une nouvelle stratégie de communication. Un des événements marquants de la période considérée a été la publication de l'étude rétrospective *Sixty Years of Science at UNESCO: 1945 to 2005*.

### **Programme II.1 Sciences, environnement et développement durable**

|                       | <b>Crédits ouverts pour<br/>les plans de travail<br/>2006-2007<br/>\$</b> | <b>Dépenses au<br/>31.12.2006<br/>\$</b> | <b>Dépenses par rapport<br/>aux crédits ouverts<br/>au 31.12.2006<br/>%</b> |
|-----------------------|---|--|---|
| Sous-programme II.1.1 | 9 092   | 4 604                                    | 50,6  |
| Sous-programme II.1.2 | 3 063   | 1 329                                    | 43,4  |
| Sous-programme II.1.3 | 3 822   | 1 717                                    | 44,9  |
| <b>Programme II.1</b> | <b>15 977</b>   | <b>7 650</b>                             | <b>47,9</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

### **II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux**

49. À sa 17<sup>e</sup> session, tenue à Paris en juillet 2006, le Conseil intergouvernemental du PHI a adopté 12 résolutions portant sur des questions clés du programme, telles que le rôle, dans le PHI, de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, et la mise au point d'une stratégie concernant les centres de l'UNESCO qui s'occupent de l'eau. De même, le Conseil a approuvé le projet de Plan stratégique de la septième phase (2008-2013) du PHI ; il a accueilli favorablement les propositions tendant à mettre en place, sous les auspices de l'UNESCO, cinq nouveaux centres aux compétences et localisations variées, en sollicitant l'assistance du secrétariat du PHI pour l'élaboration des propositions que les centres présenteraient aux organes directeurs de l'UNESCO.

50. La cinquième année d'exécution de la sixième phase du PHI (2002-2007) a pris fin et d'importants progrès ont été accomplis dans différents domaines pendant la période considérée : G-WADI, le réseau mondial d'information pour le développement dans les zones arides et semi-arides, a été étendu ; une cinquième Conférence mondiale organisée dans le cadre de FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) à Cuba en novembre 2006, et consacrée à la variabilité, aux processus, aux analyses et aux impacts des ressources en eau, a été couronnée de succès ; les liens avec le Fonds pour l'environnement mondial ont été resserrés et un certain nombre d'axes de coopération ont été mis en place ; les nombreux ateliers et activités de formation ont été consacrés : aux principales questions de la gestion de l'eau en milieu urbain, à la gestion des eaux souterraines, y compris dans les situations d'urgence, à la gestion partagée des ressources en eau, à l'écohydrologie et à l'histoire et la culture de l'eau.

51. Le Centre international HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau (Dundee, Royaume-Uni) a été officiellement inauguré en novembre 2006. Ce Centre, qui formera une nouvelle génération de responsables de l'eau, participe actuellement à de nombreux projets destinés à mettre au point des cadres pour la gestion efficace des ressources en eau, et s'occupe également de faire entrer de nouveaux scientifiques, décideurs et juristes dans le réseau HELP.

52. Le travail nécessaire à la production du troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau a été entrepris ; toutes les mesures ont été prises en vue de conclure, avec le Gouvernement italien, les formalités requises aux fins du transfert du secrétariat du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau à Pérouse (Italie), et du recrutement du nouveau coordonnateur du WWAP en liaison avec ONU-Eau.

### **II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable**

53. Les participants à la Conférence internationale sur « L'avenir des terres sèches » (Tunis, juin 2006), organisée à l'occasion de l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006) et à celle qui a été consacrée aux « Écosystèmes de tropiques humides : changements, défis et opportunités » (Kandy, Sri Lanka, décembre 2006) ont dressé le bilan de 50 années de travail de l'UNESCO sur ces écosystèmes, et proposé des orientations concernant l'articulation et le développement du programme en 2008-2013. D'entente avec Pro-Natura International, le MAB a organisé un forum sur « La séquestration et la conservation du biocarbone pour lutter contre le changement climatique : Promotion du développement rural, solutions énergétiques et biodiversité » (mars 2006). Ce forum a été suivi d'un atelier technique organisé conjointement par le MAB et le CIPT (Trieste, Italie, octobre 2006), dont les participants ont examiné les contributions futures du MAB à la recherche et à la sensibilisation relatives au changement climatique ainsi qu'au renforcement des partenariats aux fins d'atténuation et d'adaptation. Le projet GLOCHAMORE (Changement global et régions de montagne) qui se fonde sur l'étude de plus de 25 réserves de biosphère de montagne, a diffusé une stratégie de recherche qui puisse guider la programmation de la recherche au cours du prochain exercice biennal et à moyen terme. Les



efforts tendant à appliquer le concept de réserve de biosphère aux zones urbaines ont été approuvés par le CIC-MAB, qui a prorogé de quatre ans, à compter de 2007, le mandat de l'Équipe spéciale s'occupant de cette question.

54. Avec la création de 25 nouvelles réserves de biosphère, le réseau mondial compte désormais 507 sites disséminés dans 102 pays, et notamment une première réserve intercontinentale, située au Maroc et en Espagne. La première bourse Michel Batisse pour une étude de cas portant sur une réserve de biosphère a été attribuée à Mme Birgit Reutz-Hornsteiner, directrice de la réserve de biosphère du Grosse Walsertal (Autriche). Le collège ERAIFT de Kinshasa (République démocratique du Congo) a formé plus de 20 spécialistes africains de la gestion intégrée des terres et des ressources, et a établi des liens avec la Chaire UNESCO sur le développement durable de l'Université de Pará (Belém, Brésil) afin de mettre au point une initiative de coopération Sud-Sud pour le prochain exercice biennal. Vingt jeunes scientifiques, dont plus de la moitié étaient des femmes, ont reçu des bourses de recherche du MAB ; 20 autres bourses ont été attribuées à de jeunes scientifiques africains, ressortissants en majorité des PMA, pour des recherches sur les grands singes. À sa 19<sup>e</sup> session, le Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB) a demandé au Secrétariat d'élaborer un cadre global pour l'utilisation des réserves de biosphère comme laboratoires d'acquisition de connaissances relatives au développement durable, en tant que contribution spécifique du MAB à la DEDD pendant la période 2004-2014 ; ce cadre sera examiné et adopté par le Conseil à sa 20<sup>e</sup> session, qui se tiendra à l'occasion du troisième Congrès mondial des réserves de biosphère, qui s'intitulera : « Quel avenir pour la biosphère ? Les réserves de biosphère de l'UNESCO pour le développement durable » et aura lieu à Madrid du 4 au 8 février 2008.

55. Le Conseil scientifique du PICG a imprimé à la recherche en géologie une nouvelle orientation privilégiant, par rapport à la recherche fondamentale, la recherche appliquée, directement liée au développement durable. Un nombre croissant d'activités de sensibilisation du grand public à la contribution des sciences de la terre au développement a été organisé dans le cadre du réseau mondial des géoparcs. Ces activités contribuent aussi à préparer l'Année internationale de la planète Terre (2008).

56. La planification et la mise en œuvre des activités de mitigation des géorisques tels que les glissements de terrain, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques ont donné lieu à une coopération plus étroite entre le GEOSS, le GEO-IGOS et le GARS<sup>1</sup>.

57. L'Initiative ouverte avec les agences spatiales pour le suivi et la conservation des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère s'est développée rapidement et a attiré d'importants financements extrabudgétaires. Le Programme sur l'éducation spatiale (SEP) a organisé des ateliers de formation d'enseignants en Asie et en Amérique latine, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies (CESAP/UNOOSA, etc.).

### **II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)**

58. La COI a continué à jouer un rôle essentiel de coordination de la recherche scientifique sur les questions relatives au changement climatique et à l'appui du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer. La réorganisation de la Section des sciences océaniques en juin 2006 a permis de rationaliser davantage le programme, facilitant la communication des résultats des recherches utiles à l'élaboration de politiques permettant de faire face au changement climatique et à l'élévation du niveau des mers et de gérer l'environnement marin, y compris les indicateurs côtiers en coopération avec plusieurs institutions nationales. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) continue de se déployer. La coordination de la mise en œuvre de l'élément haute mer du GOOS est assurée principalement par la Commission technique mixte

<sup>1</sup> GEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre) ; GARS (Applications géologiques de la télédétection) ; GEO (Groupe sur l'observation de la Terre) ; IGOS (Stratégie d'observation mondiale intégrée) ; GOOS (Système mondial d'observation de l'océan).

d'océanographie et de météorologie maritime OMM-COI, et se caractérise par un engagement croissant des États membres en faveur des plates-formes *in situ* d'observation océanique, de la gestion et des échanges internationaux des données facilités par l'IODE, ainsi que des produits et des services océaniques. L'élément côtier du GOOS se développe grâce à un nombre croissant d'alliances régionales.

59. Parachevé en juillet 2006, le Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien doit désormais améliorer les politiques des données afin de permettre leur transmission en temps réel et de faire en sorte que les autorités nationales communiquent l'information en aval aux communautés en danger. Les progrès rapides accomplis dans la mise en place du Système d'alerte n'auraient pas été possibles sans la contribution généreuse des États membres et des organismes donateurs. Le Système d'alerte a eu pour effet une prise de conscience accrue des risques liés aux océans et la constitution de groupes intergouvernementaux de coordination pour les tsunamis dans le Pacifique, l'Atlantique du Nord-Est et les régions de la Méditerranée et des Caraïbes.

60. Même si les difficultés auxquelles se heurte le renforcement des capacités scientifiques varient selon les régions et les pays, certaines d'entre elles sont récurrentes : ressources humaines et financières limitées ; manque de formation ou d'expérience des responsables des organisations scientifiques, et manque de personnes expérimentées capables d'élaborer et de présenter des propositions de financement susceptibles d'être retenues au niveau international. Il apparaît que la réussite dépend d'un certain nombre de conditions déterminantes, consistant à s'appuyer sur la volonté des pays et des instituts de recherche de développer par eux-mêmes leurs capacités, à adapter et renouveler en permanence les approches en fonction de l'évolution de leur environnement institutionnel tout en veillant au respect des principes et de la stratégie de renforcement des capacités définis d'un commun accord, et à s'employer à renforcer les capacités au niveau non seulement du chercheur individuel, mais également de l'organisation de recherche, de la société et du système. D'une manière générale, la limitation des ressources humaines et financières constitue, pour la COI, une difficulté de taille qui peut avoir une incidence sur sa capacité à conserver son rôle de premier plan sur la scène internationale.

## **Programme II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement**

|                       | <b>Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007</b> | <b>Dépenses au 31.12.2006</b> | <b>Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 31.12.2006</b> |
|-----------------------|--|-------------------------------|---|
|                       | <b>\$</b>  | <b>\$</b>                     | <b>%</b>  |
| Sous-programme II.2.1 | 4 088  | 1 922                         | 47,0  |
| Sous-programme II.2.2 | 1 829  | 921                           | 50,4  |
| <b>Programme II.2</b> | <b>5 917</b>   | <b>2 843</b>                  | <b>48,1</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

### **II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes**

61. Dans les sciences fondamentales et dans le cadre du PISF, la mise en œuvre des divers projets dont le soutien a été approuvé lors du premier appel a progressé ; ils ont trait aux mathématiques, à la physique et à la biologie, ainsi qu'à l'enseignement scientifique. De plus, le PISF a adopté une approche plus stratégique afin de développer les capacités dans toutes les régions, en se fondant sur les centres d'excellence existants. La promotion de l'enseignement et des carrières scientifiques a été renforcée par l'application de techniques d'apprentissage actif en physique, le soutien à l'élaboration de programmes d'enseignement scientifique, la diffusion et la traduction d'expérimentations microscientifiques ainsi que la formation à leur utilisation, la mise au

point, déjà engagée avec le Secteur de l'éducation, d'un kit de formation des enseignants sur les OGM et, enfin, la conception de ressources en ligne et l'élargissement de leur accès. L'action destinée à renforcer les capacités des institutions nationales et régionales de recherche fondamentale, poursuivie avec l'aide de partenaires, a donné de bons résultats : soutien à 23 rencontres et ateliers internationaux, formations de haut niveau et allocations de recherche, et accès de scientifiques des pays en développement à des revues scientifiques, souvent sous forme électronique. Trois ateliers ont été consacrés aux réformes à apporter aux programmes d'études universitaires pour que les questions relatives au VIH/sida soient incluses dans l'enseignement supérieur des sciences, y compris les sciences de l'ingénieur. Un soutien a également été apporté à la consolidation des réseaux de sciences fondamentales dans toutes les régions, afin de stimuler la coopération dans les domaines de la formation et de la recherche. Le programme de sciences fondamentales a aussi bénéficié de la coopération avec le CIPT et le CIUS. La participation des femmes aux sciences fondamentales a continué de recevoir une attention particulière dans le cadre des réseaux, des chaires UNESCO, et du partenariat UNESCO-L'Oréal.

62. Parmi les activités entreprises pour promouvoir l'ingénierie, développer les capacités, créer des réseaux et exploiter des applications, on peut notamment citer deux ateliers-conférences internationaux sur l'ingénierie, la technologie et la réduction de la pauvreté et deux autres axés sur le développement durable. Le premier atelier international sur l'enseignement de l'ingénierie au service du développement durable s'est tenu à Beijing. La publication du manuel de référence intitulé *Technology Business Incubation* (Incubation d'entreprises technologiques) fait partie des activités consacrées à l'innovation et à la parité des sexes. La mise en place d'une bibliothèque virtuelle pour l'enseignement de l'ingénierie et le développement durable en Afrique se poursuit à l'Université de Khartoum. Après le succès rencontré par l'édition 2004-2005 du prix Mondialogo d'ingénierie UNESCO-DaimlerChrysler, qui vise à favoriser la coopération internationale entre jeunes ingénieurs et tenter d'atteindre les OMD, DaimlerChrysler finance une deuxième édition du prix dont le coup d'envoi a été donné en 2006.

63. L'UNESCO a continué de jouer son rôle dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo sur la résilience aux catastrophes 2005-2015 et en particulier d'assumer la responsabilité du Programme interinstitutions des Nations Unies sur les connaissances et l'éducation en intensifiant la sensibilisation du public et la communication sur la prévention des catastrophes. Deux ateliers organisés dans le cadre de réseaux coopératifs régionaux et nationaux sur la réduction du risque sismique en Méditerranée et en Asie ont servi de base à des partenariats et à une collaboration entre spécialistes des données sismologiques et des techniques de l'ingénieur. La possibilité de créer de nouveaux réseaux régionaux est à l'étude. Pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de Tokyo 2006 sur les glissements de terrain, l'UNESCO a favorisé la promotion des pratiques de réduction de ce type de risques en accueillant et coorganisant la cinquième session du Conseil des représentants du Consortium sur les glissements de terrain. La campagne mondiale 2006-2007 sur l'éducation à la prévention des catastrophes, lancée au Siège de l'UNESCO en juin 2006, a motivé plusieurs parties prenantes. La Conférence internationale sur la prévention des catastrophes, coorganisée par l'UNESCO à Davos en août 2006 a permis à des scientifiques et spécialistes d'échanger des informations et des connaissances sur l'éducation et les connaissances locales au service de la prévention des catastrophes et du développement durable. Dans ce contexte, l'exposition d'outils didactiques sur la prévention des catastrophes naturelles, organisée par l'UNESCO pendant la Conférence, a mis davantage en relief le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation et de la sensibilisation au service de la prévention des catastrophes.

64. Dans le domaine des sources d'énergie renouvelables pour le développement, les activités ont principalement été axées sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la formulation de politiques énergétiques et la diffusion de connaissances scientifiques et technologiques. Elles ont été mises en œuvre au titre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables. Simultanément, l'UNESCO a continué d'apporter son soutien et son assistance technique aux efforts nationaux pour identifier des priorités et formuler des stratégies énergétiques grâce à une collaboration déjà ancienne avec des partenaires

régionaux. À la suite de la Conférence régionale de l'UNESCO au niveau ministériel sur le rôle stratégique des énergies renouvelables pour le développement durable de l'Asie centrale (mai 2006, Almaty, Kazakhstan), qui a souligné la nécessité de prendre aux niveaux global, régional et national des mesures essentielles pour exploiter les énergies renouvelables, outil indispensable pour instaurer un développement durable, l'intérêt des États membres de la région pour l'utilisation et les applications des sources d'énergie renouvelables croît rapidement.

## **II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable**

65. L'UNESCO a continué d'aider les États membres à formuler leurs politiques scientifiques et technologiques nationales : la réforme du système scientifique et technologique nigérien s'est poursuivie ; les politiques scientifiques nationales du Liban et du Lesotho sont prêtes ; en Mongolie, le plan directeur scientifique et technologique est en cours de finalisation. Le Swaziland et le Congo sont en train d'élaborer leurs politiques. Dans le cadre de l'accord avec la République de Corée, un effort particulier a été fait pour renforcer les capacités d'innovation des États membres en développement, notamment en organisant trois ateliers sur les parcs scientifiques et technologiques dans les régions de l'Asie et des pays arabes. Une étude de faisabilité en vue de la création du Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, qui doit être implanté en Malaisie, a été achevée en décembre 2006. Le rapport sera examiné par le Conseil exécutif à la présente session. Les initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques et d'indicateurs scientifiques et technologiques se sont poursuivies en coopération avec l'ISU. Au total, 53 responsables ont été formés lors de séminaires organisés en Europe, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale.

66. Une aide a été dispensée à de petits États insulaires en développement (PEID) afin de leur assurer un mode de vie et un développement durables par le biais de nombreuses activités internes, entre eux et interrégionales, en particulier : (i) l'élaboration d'une stratégie de la société civile pour un mode de vie et un développement durable dans la région AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et sud de la mer de Chine) ; (ii) un soutien au partenariat entre l'UNESCO-UNITWIN et le Consortium des universités des petits États insulaires en développement ; (iii) la promotion des questions de mode de vie et de développement durables (par exemple la viabilité des très petites îles, la pollution par les eaux usées, la pêche commerciale à la baleine et les biotechnologies ; (iv) la promotion de l'approche Sandwatch (intégration des questions relatives au développement durable des côtes et des plages dans l'enseignement scientifique) a été favorisée dans les îles des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien grâce à un nouveau site Web et à un bulletin ; (v) l'examen et la diffusion aux délégués des îles du Pacifique d'un rapport sur les défis du développement durable dans le Pacifique, qui fait actuellement l'objet d'un examen par des pairs ; (vi) l'identification de zones côtières protégées dans la partie orientale de l'Indonésie ; et (vii) la mise en œuvre de 21 projets « Vision des jeunes » dans 17 PEID dont certains sont des PMA dans les trois régions insulaires.

67. Dans le cadre du système de savoirs locaux et autochtones (LINKS), deux importants ouvrages ont été publiés, à savoir : *Water and Indigenous Peoples* (L'eau et les peuples autochtones) qui vise à améliorer la compréhension mutuelle entre gestionnaires traditionnels de l'eau d'une part et spécialistes de l'eau et hydrauliciens ; et *Fishers' Knowledge in Fisheries Science and Management*, étude de cas montrant quelles contributions les connaissances des pêcheurs apportent à la science et à la gestion des pêcheries mondiales. De plus à la demande du Ministère de l'éducation, l'ouvrage intitulé *Reef and Rainforest: An environmental encyclopaedia of Marovo Lagoon, Solomon Islands* (récifs et forêt pluviale : encyclopédie sur l'environnement du lagon de Marovo, Îles Salomon), a été réimprimé en marovo et en anglais et distribué aux écoles et devrait aussi servir à l'élaboration d'un manuel complémentaire de l'enseignant. Des crédits extrabudgétaires ont été accordés par le Fonds Christensen pour organiser en 2007 en Australie une réunion internationale d'experts qui contribuera à l'élaboration de principes directeurs et de méthodes destinés à garantir la rigueur de la recherche et de la mobilisation concernant les savoirs autochtones. Une proposition tendant à mobiliser les savoirs autochtones au service de la

gestion et de la gouvernance de la biodiversité aux Palos, dans les Îles Salomon et à Vanuatu bénéficie d'engagements de cofinancement de la part du Fonds-en-dépôt du Gouvernement japonais.

## GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

### *Évaluation globale*

68. Durant la première année de l'exercice biennal 2006-2007, l'UNESCO a continué à œuvrer à la réalisation des objectifs stratégiques 4, 5 et 6 assignés au programme dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), à savoir « promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales », « améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social », et « renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir ».

69. Dans le domaine normatif, l'Organisation a continué de sensibiliser les États membres à la nécessité de lutter contre le dopage dans le sport et de relever les défis éthiques que représentent les avancées des sciences et technologies en diffusant la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005). Ces efforts ont abouti à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> février 2007, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport ; au 24 janvier 2007, 41 États membres l'avaient ratifiée. Avec cette Convention, c'est la première fois que des gouvernements du monde entier s'accordent pour donner force de loi internationale à la lutte contre le dopage. Suite à la ratification de la Convention, la première Conférence des Parties s'est tenue à Paris (du 5 au 7 février 2007) afin de prendre des décisions pour la mise en œuvre de la Convention. Sur ce sujet, le mode d'administration du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport a été évoqué. Ce Fonds, aujourd'hui estimé à 300 000 dollars, doit être utilisé par l'UNESCO pour aider les États parties, par le biais : (1) de projets éducatifs centrés sur les jeunes et les organisations sportives ; (2) de consultations ; (3) de parrainages ou programmes de développement des capacités. À la Conférence des Parties, neuf pays ont accepté de verser des contributions volontaires au Fonds, (Afrique du Sud, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas et Suède), et plusieurs autres ont indiqué leur intention de faire de même dans un avenir proche.

70. Par l'intermédiaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et du Comité international de bioéthique (CIB), l'Organisation a continué à élaborer et mettre en œuvre des cadres nationaux et internationaux pour les politiques concernant l'éthique des sciences et technologies. À cet égard, la 5<sup>e</sup> session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) s'est réunie pour la première fois en Afrique, sur l'invitation du Gouvernement sénégalais (à Dakar, du 6 au 9 décembre 2006), afin de mener un débat approfondi sur les questions essentielles intéressant les sociétés africaines, et d'accroître les perspectives de renforcement des capacités sur le continent. Ces débats ont abouti à l'adoption, par les ministres des sciences de la CEDEAO, de la Déclaration de Dakar sur l'éthique de la science et de la technologie, qui appelle à créer des comités de bioéthique nationaux. Les principales recommandations de cette déclaration ont été reprises le 17 janvier 2007 par la Conférence ministérielle sur les sciences et technologies de la CEDEAO, et soumises à l'Union africaine à son 8<sup>e</sup> Sommet. Pour ce qui est du renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, le Comité international de bioéthique a tenu sa 13<sup>e</sup> session à Paris (du 20 au 22 novembre) afin de discuter des modalités d'application de la Déclaration.

71. Différentes autres actions clés visant à renforcer les liens entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques dans les domaines des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination, de la sécurité humaine et des migrations ont été menées. C'est dans ce contexte qu'un colloque international MOST sur le thème « De la recherche aux politiques et à l'action », coorganisé avec le Gouvernement kényen en marge du Forum social mondial, s'est tenu à Nairobi

(du 20 au 25 janvier 2007), avec pour objectif de réduire le fossé entre les sciences sociales et les politiques, en donnant une tonalité scientifique aux préoccupations des politiques, et une résonance politique à la connaissance issue de la recherche en sciences sociales. Afin d'aider les États membres à faire face aux problèmes de migrations, des approches intersectorielles ont été définies pour donner suite à la décision 175 EX/57 (voir document 176 EX/5). Dans le domaine de la sécurité humaine, la Conférence internationale sur la sécurité humaine en Afrique a été organisée en Afrique du Sud (les 5 et 6 mars 2007), et une réunion régionale, coorganisée avec l'ASEAN, s'est tenue à Jakarta, en Indonésie (du 25 au 27 octobre 2006), aboutissant à d'importantes recommandations sur les liens entre recherche et politiques et sur la mise en place de réseaux. Afin de contribuer à l'éradication de la pauvreté, les implications des thèmes transversaux pour l'action des pouvoirs publics ont été précisées, notamment compte tenu des résultats des projets de petites bourses qui visent à renforcer les capacités nationales en matière de recherche et d'analyse des politiques ; ces implications seront examinées lors d'une réunion internationale organisée à Lisbonne (du 27 février au 2 mars) à l'invitation du Gouvernement portugais. Pour combattre le racisme et la discrimination, deux nouvelles Coalitions internationales des villes contre le racisme et la discrimination ont été lancées à l'échelle régionale en Afrique et en Amérique latine, respectivement en septembre et octobre 2006. L'accent a également davantage été mis sur les interfaces entre recherche et politiques dans le domaine de la philosophie, par le biais d'activités organisées au Maroc et dans 100 autres pays dans le cadre de la Journée mondiale de la philosophie (le 16 novembre), et par l'organisation de différents forums de dialogue interrégionaux.

### Programme III.1 Éthique des sciences et philosophie

|                        | Crédits ouverts pour<br>les plans de travail<br>2006-2007<br>\$ | Dépenses au<br>31.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport<br>aux crédits ouverts<br>au 31.12.2006<br>% |
|------------------------|---|---------------------------------|---|
| Sous-programme III.1.1 | 3 270   | 1 880                           | 57,5  |
| Sous-programme III.1.2 | 2 859   | 1 556                           | 54,4  |
| <b>Programme III.1</b> | <b>6 129</b>  | <b>3 436</b>                    | <b>56,0</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

#### III.1.1 Éthique des sciences

72. Les résultats de la 5<sup>e</sup> session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) montrent les progrès considérables qui ont été faits tant pour ce qui est de la consolidation du débat approfondi sur les questions essentielles intéressant les sociétés africaines qu'en ce qui concerne les possibilités de renforcement des capacités sur le continent. C'est ce qui ressort bien de l'adoption de la Déclaration de Dakar sur l'éthique de la science et de la technologie par les ministres des sciences de la CEDEAO, qui appelle à la création de comités nationaux de bioéthique. Le Forum des jeunes chercheurs africains, qui s'est tenu en marge de la 5<sup>e</sup> session de la COMEST, a également ouvert de nouvelles perspectives d'action concernant les besoins et le rôle clé de ces jeunes chercheurs dans le développement des sciences en Afrique. La 13<sup>e</sup> session du Comité international de bioéthique a centré ses travaux sur les impératifs de la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, et en particulier de ses articles 6, 7 et 14 ; les activités relatives à ces questions se poursuivront, leurs résultats devant être soumis à la 14<sup>e</sup> session qui se tiendra en Afrique en mai 2007. La 6<sup>e</sup> réunion du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique, qui s'est tenue les 9 et 10 novembre 2006, s'est concentrée sur les problèmes de propriété intellectuelle et de bioéthique ; ses résultats feront l'objet d'un document de réflexion qui sera soumis aux institutions des Nations Unies ainsi qu'aux États membres, afin de les sensibiliser aux points importants qui auront été soulevés. La diffusion des instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique a également été intensifiée,

en Afrique en particulier, dans le cadre de la contribution de l'UNESCO au 8<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine.

### III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine

73. Dans le domaine de la philosophie, l'application de la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie s'est poursuivie avec la célébration de la Journée mondiale de la philosophie au Maroc et dans 100 autres pays, la mise au point de l'enquête mondiale sur l'enseignement de la philosophie à tous les niveaux, la poursuite des dialogues philosophiques interrégionaux (troisième session des Dialogues philosophiques interrégionaux Asie-Monde arabe : rencontres de l'Asie et de la région arabe avec la modernité et session préparatoire des Dialogues Amérique latine-Afrique qui ont eu lieu à Rabat, le 16 novembre 2006) ainsi qu'avec la diffusion des principales interventions présentées dans divers forums qui ont déjà eu lieu. Les préparatifs du lancement du *réseau international UNESCO de femmes philosophes*, le 8 mars 2007, ont été menés à bien, et un accord prévoyant la tenue à Istanbul des célébrations internationales de la Journée mondiale de la philosophie, en novembre 2007, a été signé avec le Gouvernement turc. S'agissant de la sécurité humaine, le suivi de l'atelier régional UNESCO-ASEAN sur la sécurité humaine (Jakarta, 25-27 octobre 2006) est assuré par l'organisation conjointe avec l'Institut d'études de sécurité de l'Afrique du Sud (mars 2007), de la Conférence internationale sur la sécurité humaine en Afrique et par la tenue de la réunion régionale sur la sécurité humaine, préparée avec le concours de la Ligue des États arabes (novembre 2007), grâce à un soutien extrabudgétaire du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

## Programme III.2 Droits de l'homme et transformations sociales

|                        | Crédits ouverts pour<br>les plans de travail<br>2006-2007<br>\$ | Dépenses au<br>31.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport<br>aux crédits ouverts<br>au 31.12.2006<br>% |
|------------------------|---|---------------------------------|---|
| Sous-programme III.2.1 | 1 870   | 987                             | 52,8  |
| Sous-programme III.2.2 | 2 798   | 1 490                           | 53,3  |
| <b>Programme III.2</b> | <b>4 668</b>  | <b>2 477</b>                    | <b>53,1</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

### III.2.1 Promotion des droits de l'homme

74. La Coalition africaine des villes contre le racisme et la discrimination a été lancée à Nairobi (Kenya) le 25 septembre 2006, à l'occasion du quatrième Sommet Africités (18-24 septembre 2006). Quatre villes ont été désignées comme « chefs de file » : Bamako pour l'Afrique de l'Ouest, Durban pour l'Afrique australe, Kigali pour l'Afrique centrale et Nairobi pour l'Afrique de l'Est. Cotonou (Bénin) s'est également vu confier ce titre. Plus de 150 participants, dont 54 maires/vice-maires, ont activement participé à l'événement. La Coalition africaine a placé parmi les priorités de son ordre du jour la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. La Coalition de l'UNESCO des villes latino-américaines et caraïbes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie a été lancée à Montevideo (Uruguay) le 25 octobre 2006, dans le cadre du Sommet des municipalités ibéroaméricaines (Montevideo, 25-27 octobre 2006). Montevideo a été appelée à endosser le rôle de ville « chef de file ». Le Plan d'action en dix points de la Coalition reflète les priorités et spécificités propres à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Parmi ces priorités figurent la lutte contre le racisme (en particulier contre la marginalisation persistante des populations autochtones ou d'origine africaine), la xénophobie et l'intolérance ethnique ou religieuse, la situation des enfants et jeunes vivant dans la rue, et l'éradication des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida ou d'autres problèmes de santé.

### III. 2.2 Transformations sociales

75. Les points focaux du Forum régional des ministres du développement social se sont rencontrés les 23 et 24 novembre 2006 dans le cadre du programme MOST, afin de renforcer la coopération et les réseaux entre les forums existants et ceux qui sont prévus, en particulier les forums programmés en 2007 en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans les États arabes. Dans le cadre de sa priorité régionale concernant l'Europe et l'Amérique du Nord, le programme MOST a organisé conjointement avec EUNIC, AGE et le Comité économique et social européen une conférence sur le thème « Vers une société multi-âges : la dimension culturelle des politiques du vieillissement » (Bruxelles, 20-30 novembre 2006). En s'appuyant sur les conclusions des débats, le réseau MOST de la région recentrera ses recherches à orientation pragmatique concernant ce thème prioritaire. S'agissant de l'action relative au développement urbain, la troisième réunion du groupe de travail Habitat/UNESCO (Paris, 11 et 12 décembre 2006) sur « Les politiques urbaines et le droit à la ville : gouvernance locale, démocratie locale et citoyenneté » a établi des lignes directrices sur la mise au point de ce projet et la présentation de ses résultats lors de la quatrième session du Forum urbain mondial à Nankin (Chine), en 2008. L'UNESCO a en outre activement participé au cinquième Forum mondial sur le sport, l'éducation et la culture, qui a eu lieu à Beijing du 22 au 24 octobre 2006.

## GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

### Évaluation globale

76. Conformément à la priorité principale du grand programme IV « promotion de la diversité culturelle, l'accent étant mis sur le patrimoine matériel et immatériel », le Secteur de la culture a poursuivi ses activités visant à promouvoir une **approche intégrée pour la promotion et la protection de la diversité culturelle** dans toutes ses expressions (qu'elles soient patrimoniales ou liées aux moyens de diffusion contemporaine par le biais, notamment, des industries créatives). Le principal défi a été celui d'**assurer une interaction mutuelle entre le riche socle normatif élaboré dans le domaine culturel et l'action opérationnelle qui s'y rapporte**.

77. **Sur le plan international**, l'année 2006 a été marquée par l'**entrée en vigueur de la Convention de 2003** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, comblant ainsi un vide considérable dans la protection juridique du patrimoine culturel vivant pour ce qui concerne notamment la protection des processus de création traditionnelle et celle des formes les plus vulnérables de la diversité culturelle. Le nombre massif de ratifications, qui a dépassé les attentes, a facilité la tenue de la première Assemblée des États parties à la Convention, qui a eu lieu plus tôt que prévu, en juin 2006. Cette Assemblée a élu les membres du Comité du patrimoine culturel immatériel, lequel a tenu sa première réunion à Alger, les 18 et 19 novembre 2006.

78. En vue d'assurer une meilleure prise en compte de la diversité culturelle et de son corollaire, le **dialogue interculturel**, comme source de richesse pour le développement, l'UNESCO a contribué à l'adoption par le **Conseil des droits de l'homme**, en juin 2006, de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. La Déclaration dispose que les États prennent des mesures efficaces pour que les médias publics tiennent dûment compte de la diversité culturelle autochtone. Par ailleurs, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté la décision 174 EX/46 sur le respect de la liberté d'expression et *le respect des croyances et valeurs sacrées ainsi que des symboles religieux et culturels* rappelant la complexité et le caractère multidimensionnel du dialogue interculturel. Il y a lieu de noter que c'est l'unique résolution adoptée par consensus sur le sujet dans tout le système international multilatéral.

79. Pour mieux mettre en évidence les problèmes et perspectives qui s'attachent à la notion de diversité culturelle, la préparation de la deuxième édition du **Rapport mondial de l'UNESCO** a été entreprise ; en parallèle, l'**ISU** a lancé les travaux de révision des outils méthodologiques (datant de 1986) ou standards internationaux des statistiques culturelles, afin de permettre de collecter



des données fiables et comparables sur la place de la culture dans le développement social et économique.

80. Dans le cadre du projet la **Route de l'esclave** qui vise à renforcer les connaissances sur l'interaction culturelle née de la traite des esclaves et de l'esclavage, le Comité scientifique international a été restructuré au cours de l'année et une nouvelle stratégie de projet élaborée et adoptée en février 2006 dans le but d'élargir et de mieux étayer la recherche sur cette interaction dans des zones géographiques négligées comme les Caraïbes et le monde arabe. Une réunion à La Havane, en mai 2006, a défini les outils conceptuels et méthodologiques à utiliser pour identifier les sites et lieux de mémoire de la Route de l'esclave à Cuba, en République dominicaine, à Aruba et en Haïti et recueillir des informations à leur sujet. Enfin, la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire du *Premier congrès international des écrivains et artistes noirs* à Paris, en septembre 2006, a permis de consolider les efforts de sensibilisation à l'apport des intellectuels africains à la pensée universelle.

81. Le rôle de la culture, comme agent de développement et de dialogue à la fois, a pu également être illustré à travers son action pour la préservation du patrimoine, notamment, dans les situations de post-conflit. Une stratégie globale du Secteur de la culture pour les **interventions post-conflit** a été élaborée démontrant la pertinence de l'action de l'UNESCO sur le terrain à la fois pour impulser la reprise d'un développement culturel et économique dans les pays touchés, mais aussi pour favoriser le dialogue et la réconciliation entre toutes les parties prenantes. L'UNESCO a continué de militer pour l'intégration de la culture en tant que condition préalable à la renaissance d'un pays après un conflit, notamment en participant activement aux missions et processus d'évaluation conjoints conduits par les Nations Unies en particulier au Soudan et en Somalie. Elle a également poursuivi son mandat de coordination à l'échelle internationale pour la réhabilitation du patrimoine culturel (**CIC Angkor**, Comité **Kosovo**, etc.).

82. L'engagement de l'UNESCO en faveur du dialogue interculturel a été également manifesté par sa participation à la troisième réunion du **Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations** qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), réaffirmant ainsi la nécessité de promouvoir le dialogue comme moyen de transcender les différences culturelles et religieuses. Dans ce même esprit, les programmes de coopération ont également été élargis avec des institutions partenaires comme l'ISESCO, l'ALECSO, l'ASEM, l'*Instance permanente sur les questions autochtones*, la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et Cités et gouvernements locaux unis, afin de renforcer l'action au niveau sous-régional et régional en vue de promouvoir une meilleure interaction dans ce domaine.

83. **Sur le plan régional et sous-régional**, un effort particulier a été fait pour encourager l'**intégration régionale en Afrique**, notamment par l'association de l'UNESCO à la sixième session ordinaire de l'*Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine* (Khartoum, janvier 2006), qui était consacrée à l'éducation et à la culture. Le Sommet a souligné l'urgence d'ancrer la culture au cœur de la révision du système éducatif. La production de connaissances, leur accès et la nécessité de repenser le contenu de l'éducation dans une perspective socioculturelle ont été considérés comme des éléments essentiels à cet égard. L'éducation dans les langues africaines et la langue maternelle jouant un rôle crucial, une coopération s'est instaurée avec l'Académie africaine des langues (ACALAN). Dans le même esprit, des efforts sous-régionaux ont conduit à la création au niveau sous-régional d'une nouvelle *Chaire UNESCO consacrée à la préservation du patrimoine culturel de l'Afrique occidentale* grâce à un accord conclu en avril 2006 entre l'Université du Togo et l'UNESCO dans le but de renforcer la dimension spirituelle ancestrale du patrimoine culturel d'un grand nombre de pays d'Afrique occidentale (notamment le Bénin, le Ghana et le Burkina Faso).

84. De même, l'UNESCO s'étant engagée à promouvoir le dialogue entre dirigeants politiques des pays d'**Europe du Sud-Est**, qui s'était ouvert lors de la première réunion régionale tenue à Ohrid (2003), puis poursuivi à Tirana (2004) et Varna (2005), elle a été appelée à participer au quatrième Forum du Sommet régional de l'Europe du Sud-Est sur le thème « Patrimoine et

communication » qui s'est tenu au début juin 2006 à Opatija (Croatie) en coopération avec le Conseil de l'Europe et à assister la Croatie, à cette occasion. Le Sommet a permis de resserrer et de développer les liens scientifiques et de coopération entre les institutions d'Europe du Sud-Est et l'UNESCO. L'initiative des « couloirs culturels », qui a été lancée à Varna en 2005 et visait à renforcer le rôle fondamental du patrimoine culturel dans la promotion du dialogue interculturel dans la sous-région, a été développée davantage. Le Sommet a adopté la Déclaration d'Opatija, qui promeut la diversité culturelle considérée comme un facteur primordial en Europe du Sud-Est, et demandé l'élaboration d'un plan d'action sur les couloirs culturels de l'Europe du Sud-Est.

85. Au titre de la mise en œuvre du Programme pour la **sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, les efforts se sont concentrés sur l'assistance aux États membres tant dans la formulation de leurs plans de développement de la culture que dans le renforcement de leurs capacités nationales, notamment par la création d'un certain nombre d'institutions et de mécanismes-relais au niveau sous-régional et régional tels que la mise en place du Centre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à Cuzco (Pérou) ou encore, dans le domaine du patrimoine culturel, par la création du Fonds africain du patrimoine mondial.

86. **Au niveau national et local**, l'action a visé notamment à susciter des initiatives célébrant la diversité culturelle, à l'occasion par exemple de la **Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement**, laquelle a été observée dans le monde entier le 21 mai 2006 ; la **Journée mondiale de la poésie**, le 21 mars 2006 a montré le rôle de la culture dans le rapprochement des individus et des groupes et a commémoré le centenaire de la naissance du grand poète et philosophe Léopold Sédar Senghor. De même, la onzième **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur** le 23 avril 2006 a donné aux responsables politiques, aux opérateurs économiques et aux acteurs de la société civile une nouvelle occasion de célébrer le livre et la lecture comme source de vitalité et de reconnaissance des langues d'une part, et de souligner leurs rôles multiples dans les sphères éducative, culturelle et économique de la société d'autre part.

87. Les efforts accomplis pour renforcer la **présence de l'UNESCO au niveau des pays** dans le domaine de la culture ont été renforcés, notamment en dotant les bureaux hors Siège d'une allocation supplémentaire de 1 % au titre du budget du Programme ordinaire pour leur permettre de conduire des activités de programmation conjointe au niveau du pays. Ce fut le cas, par exemple, au Bhoutan, en Afghanistan, au Burundi, au Costa Rica, à Cuba, en Jordanie, au Mali, au Mozambique, au Népal, en Somalie, au Soudan et en République-Unie de Tanzanie. Un document de stratégie spécifique pour la réduction de la pauvreté a pu être également finalisé pour Zanzibar. En Afghanistan, dans le cadre du Pacte afghan et de la *Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan*, le Bureau de l'UNESCO à Kaboul a participé activement aux activités de coopération et de planification communes au niveau du pays par le biais du Groupe consultatif. Au Mozambique, la stratégie du secteur de la culture élaborée conjointement par les autorités nationales et le Bureau de l'UNESCO à Maputo a abouti à l'élaboration d'un document « PNUAD Plus » intégrant la culture, ainsi que de projets extrabudgétaires approuvés dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles en culture avec un financement des autorités suédoises. Le Bureau de l'UNESCO à Hanoi a lancé une stratégie de soutien au secteur de la culture pour appuyer la révision du PNUAD prévue pour la mi-2007, ainsi que des programmes communs des Nations Unies dans des domaines ciblés tels que les industries culturelles et le tourisme culturel en vue de la lutte contre la pauvreté et de la création d'emplois.

## Programme IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde

|                       | Crédits ouverts pour<br>les plans de travail<br>2006-2007<br>\$ | Dépenses au<br>31.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport<br>aux crédits ouverts<br>au 31.12.2006<br>% |
|-----------------------|---|---------------------------------|---|
| Sous-programme IV.1.1 | 3 372   | 1 310                           | 38,9  |
| Sous-programme IV.1.2 | 2 442   | 902                             | 36,9  |
| Sous-programme IV.1.3 | 2 382   | 1 040                           | 43,7  |
| Sous-programme IV.1.4 | 1 084   | 514                             | 47,4  |
| <b>Programme IV.1</b> | <b>9 280</b>  | <b>3 766</b>                    | <b>40,6</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

### IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial

88. La session annuelle du Comité du patrimoine mondial a été coordonnée avec efficacité et dans les délais, en même temps que tous les processus y relatifs (réunions d'information, préparation des documents de travail, des décisions et du rapport succinct). Les instruments de gestion et de traitement de l'information numérique et documentaire à base Web ont été revus et améliorés, et des réunions d'experts se sont tenues pour faire des propositions de réforme du processus d'établissement de rapports périodiques. La représentativité et l'équilibre de la Liste du patrimoine mondiale ont été améliorés puisque de nouveaux pays ont adhéré à la Convention ; des listes indicatives nouvelles ou révisées ont été préparées et des sites ont été inscrits pour des pays et catégories de patrimoine non représentés et sous-représentés. Plusieurs activités et projets, notamment de nature éducative et promotionnelle, ont permis de renforcer les capacités et d'améliorer l'état de conservation de sites. Le réseau de partenaires a été étoffé et des ressources extrabudgétaires ont été obtenues auprès de sources publiques et privées.

89. Parmi les leçons tirées, on citera la nécessité de disposer d'un ordre du jour plus raisonnable et de documents plus concis pour les réunions statutaires, d'améliorer la cohérence des résultats et des indicateurs en coordonnant mieux la planification entre le Siège et les bureaux hors Siège et de tenir compte des retards dans les cas où ils sont dus à des raisons extérieures telles que les conditions de sécurité.

### IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

90. La **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** est entrée en vigueur le 20 avril 2006. Depuis lors, les organes directeurs de la Convention se sont réunis à trois reprises entre juin et décembre 2006 : première session ordinaire de l'Assemblée générale du 27 au 29 juin 2006 (UNESCO, Paris), puis première session extraordinaire de l'Assemblée générale le 9 novembre 2006 (UNESCO, Paris) et première session du Comité intergouvernemental les 18 et 19 novembre 2006 (Alger, Algérie). Au 31 décembre 2006, 68 États avaient ratifié la Convention.

91. L'accent a été mis sur la préparation de la mise en œuvre de la Convention par une aide apportée au Comité intergouvernemental en matière de préparation des directives opérationnelles pour la Convention en organisant des réunions d'experts et en préparant les outils qui guideront les États membres ainsi qu'en lançant des réalisations d'inventaires. Les activités de promotion ont continué de donner de la visibilité à la Convention et à l'action de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.

92. S'agissant des activités opérationnelles, plus de 23 plans de sauvegarde d'éléments du patrimoine culturel immatériel ont été établis et des fonds extrabudgétaires ont été obtenus à cette fin ; presque tous ces projets concernent des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité proclamés en 2005. Les autres grandes activités ont porté sur l'élaboration de projets dans les domaines des langues menacées et des trésors humains vivants.

#### **IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel**

93. Le Manuel de l'UNESCO « *Mesures juridiques et pratiques contre le trafic illicite des biens culturels* » est diffusé dans les États membres depuis l'été 2006. On y trouve un guide pour l'application graduelle de la norme Object ID et un nouveau formulaire supplémentaire de contrôle de la norme Object ID. La diffusion du modèle de certificat d'exportation UNESCO/OMD concernant les objets culturels a également été menée à bien. La promotion de ce certificat pourra à l'avenir permettre d'harmoniser les certificats d'exportation de biens culturels et donc améliorer la mise en application de la Convention de 1970 (qui demande qu'un certificat de ce type soit institué dans chaque État partie). Des évolutions positives sont également à signaler en ce qui concerne *La base de données de l'UNESCO sur les législations relatives au patrimoine culturel*, pour laquelle un financement extrabudgétaire a été fourni par les États-Unis d'Amérique, facilitant le recours aux compétences externes et permettant une actualisation des logiciels. Quarante-six États ont communiqué leur législation pour cette base de données et plusieurs traductions de ces législations vers l'anglais ont été entreprises.

94. L'UNESCO a coopéré activement avec Interpol et avec l'ICOM sur le problème de plus en plus manifeste que pose le commerce de biens culturels sur l'Internet et elle participe notamment aux travaux d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un projet de « Lettre sur les mesures de base concernant la vente d'objets culturels sur l'Internet » qui sera adressée aux États membres. De plus, une « Liste d'experts des biens culturels irakiens » susceptibles d'être consultés par Interpol a été établie en coopération avec les autorités irakiennes et devrait être bientôt arrêtée définitivement. Pour renforcer l'efficacité du *Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale*, la Conférence générale à sa 33<sup>e</sup> session avait amendé les statuts du Comité, ajoutant à son mandat les fonctions de conciliation et de médiation. Un projet de règlement intérieur pour la conciliation et la médiation a donc été préparé et il sera examiné pour adoption à la prochaine session du Comité, en mai 2007.

95. En application de la résolution 33 C/45 relative à l'élaboration d'une déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale, qui devra être soumise à la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session, une première rencontre intergouvernementale chargée d'élaborer un projet de déclaration de ce type a été organisée du 19 au 21 juillet 2006. De plus, en vue d'entreprendre des activités opérationnelles pour renforcer la protection du patrimoine culturel subaquatique, l'UNESCO a lancé un appel à des financements extrabudgétaires supplémentaires pour mettre en place une formation d'archéologues sous-marins qui permettra d'assurer une protection plus efficace de ce type de patrimoine et de mieux appliquer la Convention de 2001.

#### **IV.1.4 Protection des biens culturels**

96. Au cours de l'année, les efforts ont particulièrement porté sur le renforcement des capacités des professionnels des musées, la réalisation d'inventaires informatisés et l'établissement de partenariats pour rendre disponible l'expertise spécialisée nécessaire à la bonne conservation et à l'accès des populations aux collections. Ces partenariats ont été parfois difficiles à établir, en raison de priorités déjà programmées pour plusieurs musées du Nord et surtout de l'écart technologique difficilement franchissable entre les techniques qu'ils emploient et les capacités des musées des PMA. Des expériences réussies ont, en revanche, pu être menées avec certains grands musées et institutions de recherche capables d'utiliser des techniques et des matériels simples. Un partenariat a en conséquence été établi avec l'ICCROM, en liaison avec l'ICOM, pour

la mise au point de kits pédagogiques simples, peu coûteux et efficaces, qui pourront être mis à la disposition de musées sans grandes ressources tout en leur permettant de répondre à leurs principaux besoins. *Museum International* est maintenant publié en chinois, et sa version française a été sécurisée par un nouvel accord de coédition. Des numéros anciens ont été fournis à des PMA et des pays en situation de post-conflit.

97. La dissémination des ressources du programme régulier entre une quarantaine de bureaux hors Siège, dont certains auraient besoin d'un renforcement pour les activités culturelles, s'est traduite par des taux de mise en œuvre des activités très variables. La coordination des ressources et des spécialistes du programme pour mener des activités sur une base sous-régionale pourrait y remédier dans certains cas.

## Programme IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel

|                       | Crédits ouverts pour<br>les plans de travail<br>2006-2007<br>\$ | Dépenses au<br>31.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport<br>aux crédits ouverts<br>au 31.12.2006<br>% |
|-----------------------|---|---------------------------------|---|
| Sous-programme IV.2.1 | 2 040   | 788                             | 38,7  |
| Sous-programme IV.2.2 | 1 833   | 809                             | 44,1  |
| Sous-programme IV.2.3 | 2 586   | 1 148                           | 44,4  |
| <b>Programme IV.2</b> | <b>6 459</b>  | <b>2 745</b>                    | <b>42,5</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

### IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles

98. L'UNESCO a poursuivi son travail d'accompagnement des États membres dans la mise à jour de leurs politiques culturelles sur la base de la reconnaissance et de la valorisation de la diversité culturelle. Le principe directeur de son action a été double : développer le secteur culturel en répondant aux besoins en matière de législation, de formation à l'administration culturelle et de gestion des ressources culturelles, d'une part, et s'assurer de la juste place de la culture dans toute politique de développement. Des exemples concrets de cette action sont fournis pour l'Afrique par l'engagement des chefs d'État africains à Khartoum, en janvier 2006, ainsi que par la tenue du 50<sup>e</sup> anniversaire du premier Congrès international des écrivains et artistes noirs à Paris, en septembre 2006.

99. La *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* continue de constituer une référence permanente dans les débats politiques et institutionnels à l'échelle mondiale, et ses principes continuent à faire l'objet d'une intégration dans les politiques culturelles locales, nationales, régionales et internationales. Outre ces nombreuses références, le Rapport de l'Alliance des civilisations rappelle que les principes inhérents à l'éducation civique et l'éducation à la paix sont inscrits à la fois dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et dans la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*.

100. Plusieurs activités de sensibilisation des États membres aux enjeux de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ont été initiées, dont l'élaboration de deux documents : les « Dix clés pour la Convention », visant à fournir l'analyse historique de la Convention, et les « Trente questions fréquemment posées sur la Convention », avec une approche plus technique. Des partenariats techniques ont été noués ou renforcés avec diverses instances, telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Union africaine (UA) et le Réseau européen des centres de formation d'administrateurs culturels (ENCATC).

#### **IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel**

101. Le dialogue interculturel, dont le dialogue interreligieux constitue un projet phare pour le biennium, a revêtu un intérêt grandissant. En effet, priorité a été accordée à la sensibilisation de la société civile et des pouvoirs publics à la nécessité de respecter à la fois la diversité des cultures, en particulier en ce qui concerne l'usage des images, des expressions et des symboles religieux, et les droits de l'homme et libertés fondamentales.

102. Dans ce but, des plates-formes de consultation entre divers partenaires sont établies (Conseil de l'Europe, ALECSO, ISESCO, Alliance des civilisations, ASEM, Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, United Cities and Local Governments, Chaires UNESCO sur le dialogue interreligieux pour une compréhension interculturelle, et plusieurs ONG). L'objectif majeur de ces politiques - accompagnées ou précédées de recherches dans la plupart des cas - est de promouvoir l'échange d'idées et de pratiques entre les chefs de file des différents courants de pensée humaniste, religions, foies et confessions, en vue de renforcer la croissance mutuelle des valeurs qui les sous-tendent, aidant ainsi des communautés culturelles distinctes à mieux se comprendre et se respecter. À l'heure actuelle, l'UNESCO est de plus en plus sollicitée, soit pour initier, soit pour accompagner des programmes promouvant le dialogue interculturel dans le but d'irriguer l'ensemble des politiques et institutions culturelles avec le principe d'une véritable compréhension mutuelle.

103. Le Festival 2006 des arts du spectacle des enfants d'Asie de l'Est s'est tenu à Ulaanbaatar (Mongolie) en juillet 2006, organisé conjointement par l'UNESCO et par la Commission nationale de la Mongolie pour l'UNESCO. De jeunes artistes (âgés de 5 à 15 ans) venus de République populaire démocratique de Corée, du Japon, de Mongolie, de République populaire de Chine (y compris des régions administratives spéciales de Macao et de Hong Kong) et de République de Corée ont procédé à des échanges interculturels avec d'autres participants ainsi qu'avec les spectateurs lors de cette manifestation annuelle organisée dans la sous-région depuis 2001.

#### **IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat**

104. Le développement des industries culturelles et la recherche de nouveaux partenariats comme l'action en faveur de l'artisanat se sont faits en privilégiant les domaines dans lesquels l'UNESCO a le plus affirmé sa compétence mais tout en revisitant les méthodes et en continuant d'explorer de nouveaux champs. Si l'Afrique est apparue comme le continent prioritaire notamment dans plusieurs secteurs, la coopération entre le Siège et les bureaux a permis de ne négliger aucune autre région ni aucun autre domaine. On s'est attaché à faire porter l'attention sur les PMA et les pays en post-conflit comme le Libéria, et sur les groupes cibles que sont les jeunes en particulier à travers le projet Digi-Arts et les femmes surtout les femmes artisanes, plus particulièrement celles de l'océan Indien.

105. Les activités en faveur de la traduction sont apparues au cœur de la démarche en faveur de la promotion du multilinguisme. L'effort de concentration s'est manifesté spécialement dans le domaine du droit d'auteur autour de la lutte contre la piraterie où des initiatives significatives ont été menées. En termes méthodologiques, l'Alliance globale pour la diversité culturelle a vu son réseau de membres en constante augmentation et ses soutiens financiers ou matériels s'accroître sensiblement. D'autres innovations ont été poursuivies comme le programme « Artistes en développement », dont les projets concernent le développement et la pérennisation des apprentissages locaux, aussi bien dans le cinéma, la photographie, que les festivals artistiques et l'artisanat, l'attribution du « Label d'excellence », testé avec l'artisanat et étendu de l'Asie aux Caraïbes, et les « Villes créatives » dont plusieurs réseaux thématiques ont commencé à se constituer. Des publications ciblées ont été réalisées en tant qu'outils pédagogiques ou pour les décideurs dans les différents domaines et des expositions visant la promotion de la créativité traditionnelle et contemporaine ont été organisées.

106. Des progrès ont été accomplis en faveur de l'intersectorialité, dans le domaine des langues, avec notamment la tenue de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique à Lisbonne, qui a constitué l'une des manifestations les plus marquantes de l'année avec l'Atelier de formation des formateurs à la lutte contre la piraterie, à Windhoek, le Forum sur la coopération Sud-Sud dans les industries créatives à Brazzaville et l'Atelier symposium sur les teintures textiles qui a réuni, en Inde plus de 600 participants du monde entier.

## GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

### *Évaluation globale*

107. La mise en œuvre du grand programme V (Communication et information) s'est poursuivie, avec la réalisation des objectifs stratégiques 10, 11 et 12 assignés au programme dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), à savoir « Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information », « Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux » et « Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public ». La stratégie principale consistait à concrétiser le concept de construction de sociétés du savoir ainsi que ses quatre principes fondamentaux, à la fois par des mesures concrètes et par des activités de sensibilisation.

108. Dans le cadre de la priorité principale du **programme V.1 - « Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression »**, l'action a été renforcée, de manière à mettre en œuvre les quatre grands axes : (i) promotion de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, (ii) création d'un environnement propice qui facilite l'accès universel à l'information et au savoir, (iii) mise en place d'infrastructures de qualité et (iv) incitation à produire des contenus diversifiés et à y faciliter l'accès.

109. La célébration, le 3 mai, de la Journée mondiale de la liberté de la presse et les conclusions de la Conférence internationale « Médias, développement et éradication de la pauvreté » organisée ce jour-là à Colombo (Sri Lanka), ont réaffirmé les principes de liberté d'expression et de liberté de la presse tout en soulignant que la liberté de la presse fait partie d'une approche du développement et de l'élimination de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme, telle qu'elle figure dans la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

110. Durant la période considérée, les activités principales ont consisté à promouvoir des politiques et des normes à des fins de sensibilisation, ainsi qu'à suivre les progrès réalisés en matière d'accès universel, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre des mesures résultant du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, Phases I, Genève, et II, Tunis), et, dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT) et de ses trois priorités stratégiques - à savoir l'initiation à l'information, l'éthique de l'information et la préservation de l'information - en renforçant ses fonctions opérationnelles par la mise en œuvre d'activités concrètes.

111. Le développement de l'accès des communautés a bénéficié d'une attention continue, avec la dispense de formations à des professionnels de l'information et des médias. À cet égard, l'UNESCO a lancé un travail de recensement exhaustif des établissements africains de formation aux médias, en vue d'en sélectionner 15 à 20 qui puissent satisfaire aux exigences requises pour devenir des « centres d'excellence », et de mobiliser le soutien international nécessaire à cette fin. Cette manière de procéder représente un progrès considérable par rapport à la pratique peu systématique suivie jusque-là, où le soutien aux activités de formation a été en grande partie fonction des demandes déposées par les partenaires.

112. Des efforts ont été déployés pour renforcer les institutions qui favorisent l'accès des communautés, en particulier les centres multimédia communautaires, qui ont la capacité de contribuer à l'atténuation de la pauvreté, au développement durable, à la bonne gouvernance, à l'intégration sociale et à la démocratie participative. Un soutien a également été apporté pour le développement de bibliothèques et d'archives, ainsi qu'à des fournisseurs de services d'information.

113. Des stratégies ont été mises au point pour la préservation du patrimoine documentaire analogique ou numérique, au moyen du Programme Mémoire du monde, et des activités ont été menées pour renforcer le multilinguisme et la présence des langues dans le cyberespace. La radiodiffusion de service public a également été soutenue par l'élaboration de programmes d'échanges et de coproduction.

114. Au titre du **programme V.2 - Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles**, l'action menée visait deux objectifs principaux : (i) favoriser le développement des moyens de communication, notamment dans les zones de conflit et d'après-conflit et après une catastrophe et (ii) accroître les possibilités d'apprendre en donnant accès à des contenus et systèmes de prestation de services éducatifs diversifiés, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'EPT et du Plan d'action du SMSI et à renforcer les capacités en matière de recherche scientifique et de partage de l'information.

115. L'importance capitale que revêt le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), principal instrument de l'action de l'UNESCO à l'appui du développement des médias, en particulier du renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles, a été confirmée par l'évaluation externe du PIDC, conduite début 2006. Celle-ci a relevé les améliorations apportées aux méthodes de travail du PIDC, ainsi que son approche novatrice de la mise en œuvre et du financement de projets, à l'issue d'un plan de réforme en trois ans. De ce fait, les donateurs soutenant le PIDC ont augmenté de manière significative leurs contributions financières en 2006, ce qui a permis au programme de mobiliser près de 2,7 millions de dollars, au total, pour des projets de développement des médias.

116. Une aide aux médias dans des situations de conflit ouvert et d'après-conflit a été apportée à l'Afghanistan, à l'Iraq, au Soudan, à la République démocratique du Congo et au Libéria, au moyen du Programme d'assistance aux médias. Dans l'Europe du Sud-Est, le programme a été progressivement abandonné au bout de sept ans, de manière à se concentrer sur d'autres pays prioritaires. À travers lui, l'UNESCO a continué de développer et de renforcer ses partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies en ce qui concerne l'assistance apportée aux médias dans des situations d'après-conflit, à savoir le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi qu'avec des ONG reconnues œuvrant dans le domaine des médias.

117. L'une des principales réalisations de cette période a été le renforcement des partenariats et des alliances stratégiques, ce qui s'est traduit par un impact plus fort et une meilleure hiérarchisation des activités, s'agissant notamment de la mobilisation de ressources. À cet égard, la coopération avec le secteur privé a apporté des progrès en ce qui concerne le développement de l'accès des communautés et la diversité des contenus. La coopération avec Sonatel, au Sénégal, représente un modèle de partenariat public-privé profitant directement aux centres multimédia communautaires de l'ensemble du pays. Des résultats de taille ont également été obtenus grâce au cadre de coopération UNESCO/Microsoft, qui s'est notamment traduit par le développement de nouveaux « critères de compétences en TIC à l'intention des enseignants » en coopération avec des partenaires du secteur privé, à savoir Microsoft, Intel et Cisco.

118. Le secteur CI a continué de mener des actions intersectorielles dans des domaines tels que les TIC appliquées à l'éducation (avec le grand programme I), l'élargissement de l'accès à l'information scientifique et technique grâce aux médias et aux TIC (avec le grand programme II),



ainsi que le recours aux TIC pour encourager la diversité culturelle et linguistique dans les médias et le cyberspace (en coopération avec le grand programme IV). Une initiative notable en vue d'améliorer l'accès à la connaissance scientifique a été amorcée par le partenariat UNESCO-BBC World Trust, qui vise à fournir des documentaires scientifiques de qualité aux services nationaux de radiodiffusion de 49 pays en développement. Compte tenu de l'absence criante de contenus scientifiques de qualité, le public de ces pays ne pourra que tirer profit d'une telle initiative, qui contribuera directement à la mission de service public des organismes de radiodiffusion nationaux.

### **Programme V.1 Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression**

|                      | <b>Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007</b> | <b>Dépenses au 31.12.2006</b> | <b>Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 31.12.2006</b> |
|----------------------|--|-------------------------------|---|
|                      | <b>\$</b>  | <b>\$</b>                     | <b>%</b>  |
| Sous-programme V.1.1 | 3 487  | 1 793                         | 51,4  |
| Sous-programme V.1.2 | 6 564  | 3 316                         | 50,5  |
| <b>Programme V.1</b> | <b>10 051</b>  | <b>5 109</b>                  | <b>50,8</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

#### **V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel**

119. La célébration, le 3 mai 2006, de la Journée mondiale de la liberté de la presse et l'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano ont fait partie des activités marquantes menées pour sensibiliser les gouvernements, la société civile et le grand public à l'importance de la promotion de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Les manifestations organisées dans différentes régions pour célébrer la Journée ont été largement couvertes par les médias internationaux et ont donné une grande visibilité à l'action de l'UNESCO. En 2006, le thème principal de la célébration, qui était également le thème de la conférence internationale qui s'est tenue à Colombo (Sri Lanka), portait sur les liens entre médias et élimination de la pauvreté. De grandes institutions et organisations telles que la Banque mondiale, des organisations de professionnels des médias, des donateurs bilatéraux et des institutions des Nations Unies ont participé aux débats. Il a été demandé à l'UNESCO de concevoir les bases de stratégies d'élimination de la pauvreté axées sur la liberté de la presse.

120. L'Organisation a poursuivi ses efforts en vue d'encourager l'autoréglementation professionnelle, le journalisme d'enquête, ainsi que des normes déontologiques élevées, afin que les informations fournies au grand public soient objectives et fiables, favorisant ainsi la transparence et la responsabilité des autorités nationales et autres institutions.

121. Conformément à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, l'UNESCO a été désignée facilitateur pour les six grandes orientations du SMSI ci-après : Accès à l'information et au savoir (C3) ; Cyber-apprentissage (C7) ; Cyber-science (C7) ; Médias (C9) ; Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8) et Dimensions éthiques de la société de l'information (C10). L'Organisation a commencé à mettre en place des mécanismes de collecte et d'échange d'informations par le biais, par exemple, de réunions de consultation tenues en février et en octobre 2006 à Genève, Paris et Beijing, ainsi qu'à dresser des bilans d'ensemble avec des outils en ligne, à faciliter les procédures de réexamen et à transmettre aux instances compétentes les enseignements tirés de la mise en œuvre.

### **V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus**

122. Les moyens institutionnels et professionnels des établissements de formation à la communication et des services de radiodiffusion ont été améliorés, ce qui a permis de renforcer les capacités des médias pluralistes ainsi que d'en diversifier les contenus. Une attention particulière a été accordée à la formation de femmes professionnelles des médias.

123. À la suite de l'évaluation externe de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la radiotélévision de service public (RSP), la priorité a été donnée à l'amélioration de l'accès à l'information et au savoir, au journalisme d'investigation ainsi qu'à la qualité des contenus portant sur les grandes questions de développement et de société. La transformation des radiotélévisions d'État en institutions de service public indépendantes sur le plan éditorial fait désormais partie des priorités.

124. Le développement d'infrastructures englobant archives, centres communautaires et fournisseurs de services d'information a également constitué l'un des principaux axes de travail de l'UNESCO en réponse à la question de l'accès des communautés et de la diversité des contenus dans l'élaboration des stratégies de préservation. Une réunion d'experts sur la création d'une bibliothèque numérique mondiale, en association avec le secteur privé et de grandes bibliothèques du monde, a par exemple permis de disposer d'une structure de base pour aborder les questions de recherche et de récupération des documents dans un contexte multilingue. En améliorant la disponibilité des collections dans leur langue d'origine, cette bibliothèque contribuera largement à accroître la diversité des contenus et à renforcer le multilinguisme et la représentation numérique dans le cyberspace, comme préconisé dans le cadre du suivi du SMSI.

125. La formation a également été essentielle pour garantir un plus grand impact auprès des jeunes et des personnes ayant des besoins particuliers, notamment grâce à l'élaboration de matériels de formation en ligne spécialement conçus. Cette activité a bénéficié de la dynamique créée par les efforts soutenus pour associer des partenaires du secteur privé à l'exécution du programme et s'est traduite par un renforcement des liens existants, ainsi que par la mise en place de nouveaux partenariats avec Apple, Cisco et Sun Microsystems en cours d'officialisation. Au cours de la période considérée, de nouveaux financements ont été reçus de la part des donateurs, pour un montant total de 6 720 000 dollars, résultat sans précédent qui a dépassé toutes les attentes.

126. Des progrès sensibles ont été enregistrés grâce aux centres multimédia communautaires (CMC) de l'UNESCO, qui sont un outil essentiel de réduction de la pauvreté, de développement durable, de bonne gouvernance, d'intégration sociale et de démocratie participative. Après une évaluation externe du Programme de CMC, une plus grande priorité a été accordée aux synergies et à la collaboration intersectorielles dans le large éventail d'activités menées par l'UNESCO dans le domaine des médias communautaires, des TIC et d'autres plates-formes d'accès communautaire, telles que les centres d'apprentissage communautaires et les centres culturels et scientifiques. Le nombre total de CMC opérationnels ou en voie de création avoisine désormais les 130, dont 70 environ s'inscrivent dans le cadre de vastes initiatives nationales à parties prenantes multiples au Cameroun, au Mali, au Mozambique et au Sénégal.

127. Des œuvres audiovisuelles de qualité réalisées dans des pays en développement ont été soutenues, produites et distribuées. Les productions locales ont pu jouir d'une grande visibilité internationale grâce à des festivals dans lesquels des œuvres bénéficiant du soutien de l'UNESCO ont reçu des prix prestigieux et touché un public important. La plate-forme audiovisuelle électronique de l'UNESCO, qui héberge les œuvres de plus de 80 pays, peut désormais se féliciter de rassembler une importante communauté en ligne de 2 700 membres contribuant ainsi à la diversité culturelle et linguistique par le biais des médias audiovisuels.

## Programme V.2 Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

|                      | Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007<br>\$ | Dépenses au 31.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 31.12.2006<br>% |
|----------------------|---|------------------------------|---|
| Sous-programme V.2.1 | 2 344   | 1 110                        | 47,4  |
| Sous-programme V.2.2 | 589   | 251                          | 42,5  |
| <b>Programme V.2</b> | <b>2 933</b>  | <b>1 361</b>                 | <b>46,4</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

### V.2.1 Favoriser le développement des médias

128. En 2006, l'UNESCO a renforcé avec succès son rôle de principal facilitateur de la coopération internationale en matière de développement des médias, par le biais de son Programme ordinaire et du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Par ses projets, le PIDC a contribué au maintien d'un réseau mondial de professionnels et d'organisations des médias qui travaillent dans des conditions difficiles pour promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes dans leur pays et région.

129. En 2006, les donateurs ont considérablement augmenté leur soutien financier au programme, lui permettant de recueillir un montant total de près de 2,7 millions de dollars des États-Unis. Cette confiance des donateurs s'explique en partie par une évaluation indépendante favorable qui a reconnu « *des changements significatifs et impressionnants ... au sein du PIDC* » et « *un effort remarquable pour mettre en œuvre les réformes des méthodes de travail* ».

130. La formation des professionnels des médias a été améliorée. Des médias communautaires, notamment des radios et centres multimédia ont été mis en place et renforcés. En outre, l'UNESCO a lancé une consultation regroupant plusieurs parties prenantes dans le but de définir des indicateurs du développement des médias. L'élaboration de tels indicateurs permettra aux professionnels des médias, aux responsables politiques, aux organismes de développement et aux promoteurs de projets d'analyser les différents éléments des systèmes médiatiques et de favoriser le développement de la communication au niveau des pays par un renforcement des capacités et des établissements de formation professionnelle, en particulier en Afrique, dans les PMA et les PEID.

### V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

131. Les efforts de l'UNESCO pour mettre à profit les capacités des TIC au service de l'éducation, et notamment pour utiliser les TIC en vue d'améliorer et développer l'alphabétisation et la formation des enseignants ont été intensifiés en 2006. Des mesures particulières ont également été prises pour permettre l'accès à des ressources éducatives et scientifiques libres de grande qualité par le biais d'une plate-forme en ligne. L'UNESCO a également ouvert la voie en établissant des normes relatives à la formation des enseignants afin de s'assurer que ceux-ci disposent des compétences nécessaires dans le domaine des TIC pour mettre les nouvelles technologies au service des processus d'apprentissage. Dans le cadre de ce sous-programme, l'UNESCO s'est essentiellement employée à établir des normes et des indicateurs de référence des compétences dans le domaine des TIC à suivre par les fournisseurs de contenus du monde entier.

132. L'Organisation a également axé ses efforts sur la mise en place de cadres de collaboration en ligne pour les éducateurs en vue d'un partage des ressources et des données d'expérience. En outre, plusieurs solides partenariats stratégiques avec le secteur privé ont permis de créer une structure pour constituer des bibliothèques mondiales en ligne qui mettent des ressources éducatives et scientifiques à la disposition de tous.

133. L'UNESCO, en coopération avec la société BBC Worlwide et avec le soutien financier du Gouvernement britannique, a proposé des programmes de télévision scientifiques et technologiques de grande qualité aux pays en développement d'Afrique et d'Asie. Au titre d'un mémorandum d'accord, signé en septembre par l'UNESCO et la BBC, l'Organisation a acquis les droits sur 46 émissions de la série primée BBC Horizon en vue de leur diffusion dans 41 pays d'Afrique et 9 pays d'Asie. Les sciences fondamentales, dont les sciences de la vie, font partie des sujets traités dans ces programmes, de même que l'écologie et les sciences de la terre - y compris la mitigation des catastrophes et des thèmes tels que la théorie de la relativité d'Einstein, les tsunamis et la thérapie génique.

134. L'initiative de l'UNESCO sur la communication scientifique promeut le journalisme scientifique en apportant un soutien aux établissements de formation aux médias par un renforcement des capacités locales en matière de rédaction scientifique et de présentation de l'information dans ce domaine. Ce programme est complété par des activités de renforcement des capacités dans les PMA menées en partenariat avec le Science Development Network et les bureaux hors Siège de l'Organisation. Le journalisme scientifique a un rôle essentiel à jouer dans le renforcement des capacités de la recherche nationale et des programmes de développement dans les PMA en mettant les scientifiques en relation avec le grand public. Toutefois, les pressions économiques et commerciales qui pèsent de plus en plus sur les médias entraînent une diminution importante des crédits scientifiques et des productions dans le domaine scientifique, et les journalistes s'intéressent par conséquent de moins en moins à ce secteur.

### INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO

|  | Crédits ouverts pour<br>les plans de travail<br>2006-2007<br>\$ | Dépenses au<br>31.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport<br>aux crédits ouverts<br>au 31.12.2006<br>% |
|--|---|---------------------------------|---|
| <b>Institut de statistique<br/>de l'UNESCO</b> | <b>9 020</b>  | <b>4 510</b>                    | <b>50,0</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

135. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a beaucoup progressé en 2006 sur ses quatre grands axes d'action : améliorer la base de données statistiques transnationales de l'UNESCO, mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques, renforcer les capacités statistiques, développer l'analyse statistique et la diffusion de données utiles pour la formation de politiques.

136. La base de données de l'UNESCO est la grande priorité de l'Institut. Les efforts pour améliorer l'actualité, la couverture et la qualité des données de l'ISU doivent être parfaitement intégrés à chaque étape du processus de collecte des données - depuis la conception des questionnaires d'enquêtes jusqu'à la diffusion des résultats. Par conséquent, l'ISU a coopéré étroitement avec les États membres pour préciser les définitions de ses enquêtes et les informations à communiquer, et ce par des documents techniques, des ateliers régionaux et des consultations individuelles. Cette stratégie a permis d'améliorer régulièrement les taux de réponse des pays.

137. En même temps, des améliorations ont été apportées aux procédures internes, permettant ainsi à l'ISU, en 2006, de fournir à ses principaux clients des données un mois plus tôt que les

années précédentes. Les données de l'ISU sur l'éducation et l'alphabétisation ont notamment figuré dans de grands rapports et bases de données internationales tels que les Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD), la Situation des enfants dans le monde (UNICEF) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Étroitement associé à l'élaboration du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, l'ISU a apporté des données et des analyses pour l'édition 2007 du Rapport.

138. **Améliorer la qualité des données** : l'Institut a également adopté une conception prospective de l'amélioration de la qualité des données en mettant au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques. C'est là une activité essentielle pour que les États membres et la communauté internationale puissent effectivement utiliser les données de l'ISU et prendre ainsi à tous les niveaux des décisions reposant sur des informations appropriées.

139. Par le biais du Programme d'indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM), par exemple, l'Institut a coopéré avec un groupe de 17 pays. Les statisticiens nationaux ont acquis une expérience de la conception d'enquêtes novatrices et d'indicateurs sur tout un ensemble de questions, depuis le financement de l'éducation jusqu'à la situation dans les écoles primaires (les résultats seront diffusés en 2007). Une nouvelle série de rapports annuels a été instituée pour permettre aux pays de l'enquête sur les IEM de comparer les résultats avec des données similaires des pays de l'OCDE.

140. En 2006, un nouveau modèle de prévision de l'alphabétisation a été mis en place pour améliorer la qualité des données, en particulier s'agissant du suivi des efforts pour atteindre les objectifs d'EPT et les OMD. Toutefois, ces données restent, par nature, limitées. Par conséquent, on travaille à la mise en place d'une enquête plus vaste par le biais du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP). L'objectif essentiel est de permettre aux pays industrialisés comme aux pays en développement de mesurer tout un ensemble de compétences en matière de lecture, écriture et calcul dans des populations diverses.

141. L'année passée, une coopération étroite s'est instaurée avec les pays pilotes pour mettre au point et traduire toutes les procédures, documents et instruments nécessaires. Les Territoires autonomes palestiniens ont passé le premier test pilote, des essais étant prévus dans un avenir proche.

142. Compte tenu des ressources nécessaires pour mettre en place une nouvelle enquête dans quelque domaine que ce soit, l'ISU s'est efforcé d'adapter les instruments existants aux besoins des pays en développement. Par exemple, l'OCDE utilise des questionnaires pour rassembler des statistiques dans le domaine des sciences et technologies. Les pays en développement gagneraient beaucoup à s'inspirer de ces enquêtes, mais ils ont du mal à les utiliser. Des directives ont donc été élaborées sur la façon dont ces instruments peuvent être adaptés et elles sont désormais publiées en annexe aux publications de l'OCDE. Cette stratégie s'applique également dans les domaines des statistiques de la culture, de l'information et de la communication.

143. **Renforcer les capacités nationales** : il y a un lien intrinsèque entre amélioration de la qualité des données et renforcement des capacités statistiques. En collaborant étroitement avec les États membres, l'ISU est à même de produire des statistiques plus actuelles, pertinentes et comparables sur le plan international. Les activités de renforcement des capacités se divisent en gros en deux programmes. Dans un premier temps, on organise régulièrement des ateliers régionaux avec des statisticiens nationaux pour résoudre les problèmes techniques et élaborer de nouveaux indicateurs qui correspondent mieux aux besoins des pays.

144. En même temps, une aide individuelle est apportée aux pays pour leur permettre de mieux repérer les problèmes qui se posent dans leurs systèmes statistiques et adapter les nouveaux systèmes de gestion de l'information. Ces projets extrabudgétaires sont facilités par le réseau des

conseillers régionaux de l'Institut basé dans les bureaux régionaux de l'UNESCO d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

145. En particulier, la Commission européenne a financé des projets de renforcement des capacités statistiques adaptés aux besoins de 11 pays. En Éthiopie, en Guinée et au Niger, par exemple, la priorité était en 2006 de former plus de 30 000 chefs d'établissements à l'utilisation des formulaires de recensement scolaire. Au Bangladesh, au Pakistan et au Viet Nam, les planificateurs de l'éducation se sont penchés sur l'analyse et l'utilisation des indicateurs de l'éducation.

### **PROJETS RELATIFS AUX THÈMES TRANSVERSAUX**

#### **(i) L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

|   | Crédits ouverts pour<br>les plans de travail<br>2006-2007<br>\$ | Dépenses au<br>31.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport<br>aux crédits ouverts<br>au 31.12.2006<br>% |
|---|---|---------------------------------|---|
| <b>Total, L'élimination de la<br/>pauvreté, en particulier<br/>l'extrême pauvreté</b> | <b>2 618</b>  | <b>1 149</b>                    | <b>43,9</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

146. Les projets relevant du thème transversal de l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, ont été planifiés et exécutés en vue de traiter les questions suivantes : recherche-interventions-politiques, depuis les activités concrètes sur le terrain en faveur de la population locale jusqu'à la recherche empirique puis aux recommandations de politique générale axées sur l'objectif à long terme du changement social. Des projets pilotes à petite échelle ont été planifiés et exécutés afin de sensibiliser l'opinion à des questions précises et pertinentes pour l'action de l'Organisation et de présenter des modèles susceptibles d'être reproduits ainsi qu'un ensemble de solutions de remplacement et de recommandations. L'expertise acquise par l'Organisation dans ses cinq domaines de compétence a permis d'aborder le problème de la pauvreté dans le respect de l'approche fondée sur les droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. Durant la période considérée, 13 projets axés sur l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, dans toutes les régions ont été mis en œuvre. Ces projets privilégiaient l'intégration des questions relatives à l'Afrique, aux PMA, aux femmes et aux jeunes. L'accent a été mis sur le caractère intersectoriel de ces projets, qui ont tous été conçus et exécutés par des équipes associant au moins deux secteurs et un bureau par Siège.

#### **01611 Améliorer, dans les États arabes, les compétences socioéconomiques des jeunes défavorisés**

147. Des manuels de formation pour l'acquisition d'aptitudes nécessaires dans la vie courante ainsi que de compétences professionnelles ont été élaborés et testés durant les ateliers sous-régionaux et nationaux tenus en Égypte et au Liban afin d'améliorer les compétences socioéconomiques des jeunes marginalisés au Liban, en Égypte, au Soudan, au Yémen et dans les territoires palestiniens et de faciliter leur emploi. Un atelier de formation de formateurs a ensuite été organisé pour former les ONG locales d'Égypte et du Liban à l'utilisation de ces manuels de formation. Des manuels de formation sur les centres d'apprentissage communautaires ont été publiés et diffusés en vue de renforcer les capacités de ces centres déjà établis au Liban. Pour soutenir les efforts de relèvement rapide au Liban au lendemain du récent conflit, un atelier de formation de formateurs portant sur l'appui psychosocial à apporter aux enfants touchés au Sud-Liban a été mis sur pied à l'intention des ONG, des parents et des enseignants. En outre, l'application de politiques nationales relatives aux jeunes a été favorisée grâce à deux études consacrées à la politique de la jeunesse au Liban. L'exécution du projet au Liban et dans les

territoires palestiniens s'est heurtée à certaines difficultés en raison de la situation politique et du conflit de l'été dernier.

**01612 Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud**

148. Nombre d'adolescentes et adolescents marginalisés ont été inscrits dans des écoles primaires et secondaires, et jouent un rôle actif et moteur dans diverses activités de développement communautaires, sur tous les sites de projets où de vastes programmes d'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante ont été lancés (Inde, Bangladesh, Népal, Pakistan). Dans le cadre de LIFE, le projet est actuellement étendu au-delà des sites de projets relevant de thèmes transversaux pour inclure d'autres sites au Bangladesh et en Inde, ce modèle étant reproduit par d'autres ONG. Au titre de ce projet, des programmes d'enseignement, divers matériels et des modules de formation conçus pour renforcer les capacités des adolescents ont été réexaminés, et de bonnes pratiques concernant l'éducation non formelle, la vulgarisation des sciences, l'accès aux TIC et le microfinancement en faveur des jeunes vivant en milieu rural font actuellement l'objet d'études. Au Pakistan, des outils de sensibilisation ont été mis au point en collaboration avec la Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, établi sous l'égide du Gouvernement du Balouchistan à Quetta, et une étude a été consacrée aux centres d'apprentissage réfléchi en tant que mécanisme d'exécution efficace pour atteindre les adolescentes des zones rurales au Pakistan. Afin de vulgariser la science, un module d'enseignement des sciences et des professeurs de sciences ont été préparés à l'intention des apprenants et des néo-alphabètes vivant en milieu rural, et la Fondation pour les sciences du Pakistan a établi le plan d'une brochure illustrée sur les questions relatives à l'eau, qui sera examiné par le Comité technique en février 2007. L'importance du rôle joué par les activités du projet relatives aux sciences dans la vulgarisation scientifique a été reconnue par le National Council of Science and Technology Communication (NCSTC) en Inde, qui a accepté de prêter son concours pour la mise en place de centres scientifiques sur les sites de projets.

**02411 Les techniques de construction autochtones en Asie centrale et en Afghanistan**

149. Afin de sensibiliser et de former des chefs de village, des étudiants en architecture et en ingénierie ainsi que des professionnels à la valeur de l'architecture et des techniques traditionnelles, un manuel de formation aux techniques traditionnelles de construction et à la réparation des architectures en terre édité en russe a été traduit dans des langues locales, publié, et diffusé auprès d'établissements d'enseignement et de bibliothèques ; des formations sur la conservation des structures en terre ont été organisées à l'intention de professionnels de la conservation issus de pays d'Asie centrale et d'Afghanistan ; les travaux de conservation ont été achevés sur certains sites historiques (notamment les ruines bouddhiques de Fayaz Tepa à Termez, en Ouzbékistan) ; des bâtiments de démonstration pilotes ont été achevés et/ou restaurés (Centre de formation à l'artisanat de Boysun, comprenant un musée ; atelier de tissage et de teinture naturelle de la soie à Tashkent ; restauration de la fabrique de briques et extension, à Mazar-i-Sharif (Afghanistan), de l'atelier de tissage et de teinture naturelle de la soie de Khiva). En raison de son succès, le Centre de formation à l'artisanat de Boysun s'est vu décerner deux labels d'excellence UNESCO, et les sites d'Ayaz Kala et de Fayaz Tepa ont tous deux été ajoutés à la liste indicative des propositions d'inscription en série pour la Route de la soie.

**02412 L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté**

150. Pour promouvoir l'accès à la technologie aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, des réseaux (tels que le Réseau de connaissances technologiques, ou TecKnowNet), ont été mis en place ; des partenariats ont été développés avec des universités et des ONG dans les domaines de l'ingénierie internationale et de la technologie ; des matériels d'information et d'apprentissage ainsi qu'une approche fondée sur les droits ont été élaborés et diffusés ; enfin, des activités, centrées des projets et touchant à l'ingénierie, aux technologies et à

l'élimination de la pauvreté, ont été favorisées en liaison avec le Prix Mondialogo des sciences de l'ingénieur DaimlerChrysler-UNESCO, dont la deuxième édition a été lancée en 2006-2007.

151. UNISOL a également contribué à améliorer l'accès des pauvres aux services médicaux et sociaux en éclairant l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles grâce à l'exploitation des meilleures pratiques par des systèmes d'information communautaires, et à la consolidation des liens entre recherche et politiques. À cet égard, une base de données axée sur les besoins des communautés, qui prend en compte les indicateurs de santé ainsi que les déterminants sociaux de la santé (incidence de certaines maladies, santé environnementale, disponibilités alimentaires, dépenses de santé, par exemple) et qui permet aux hôpitaux décentralisés ainsi qu'aux autorités locales de fonder leurs décisions sur des données scientifiques, fonctionne maintenant dans 7 des 80 districts du Kenya et est également mise en place progressivement dans certains districts de l'Ouganda et de la Tanzanie. En avril 2006, elle a été prise par le Gouvernement kényen pour modèle des systèmes d'information sanitaire. Les liens entre recherche et politiques d'UNISOL ont également été resserrés par le rapprochement avec l'Alliance pour la recherche sur les aspects sociaux du VIH/sida (SAHARA), réseau international coordonné par le Conseil sud-africain de la recherche en sciences humaines. Afin de rendre plus étroits les liens entre politiques et recherche, deux ateliers, coparrainés par le Ministre du développement social sud-africain et par SAHARA, ont rassemblé les représentants de sept pays lors du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales organisé en février 2006 à Buenos Aires (Argentine), sur le thème « Éclairer les politiques de santé publique grâce aux principaux résultats de la recherche en sciences sociales ». En outre, un feuillet a été diffusé et une réunion préparatoire organisée en vue d'une conférence internationale qui se tiendra du 29 avril au 4 mai 2007 à Kisumu (Kenya) et portera sur l'utilisation d'UNISOL comme puissant mécanisme de sensibilisation pour éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles grâce aux meilleures pratiques exploitées par les systèmes d'information communautaires.

#### **03311 Programme de petites bourses pour l'élimination de la pauvreté : développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques**

152. Le programme de petites bourses a permis à de jeunes professionnels en milieu de carrière d'acquérir les compétences nécessaires pour contribuer aux stratégies d'élimination de la pauvreté et aux plans d'action nationaux correspondants en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les bénéficiaires des bourses ont été épaulés par des experts régionaux pendant leurs recherches, tendant à déterminer dans quelle mesure les politiques en faveur des pauvres et les actions nationales correspondantes contribuent réellement à améliorer les moyens d'existence des populations démunies et leur participation dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Les rapports de ces recherches seront examinés lors d'une réunion internationale qui se tiendra à Lisbonne en mars 2007, et dont les participants sélectionneront les rapports à publier.

#### **03312 Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine et en Mongolie**

153. Afin de mettre au point et de diffuser un modèle pour l'intégration durable des migrants, et d'exercer un impact sur les politiques relatives aux migrations par des recommandations au niveau national, une consultation sur les premières recommandations a été menée avec les administrations locales et provinciales et d'autres partenaires dans trois sites pilotes disséminés à travers le pays : Chifeng, Diqing et Shanghai. En outre, les six documents d'orientation sur la réduction de la pauvreté urbaine parmi les migrants ont été diffusés et présentés à la Conférence internationale sur les migrations, qui s'est tenue en octobre 2006 avec le concours de l'équipe de la CASS. L'édition 2006 du festival « Ensemble avec les migrants » a été organisée en juin 2006, afin d'appeler l'attention du public sur la situation des migrants dans la ville, d'encourager des débats critiques et constructifs sur la nécessité d'intégrer les migrants dans le tissu urbain, et de fournir un espace d'interaction et d'échanges entre migrants, citoyens, chercheurs, ONG et artistes.



Cette manifestation a rassemblé plus de 3 000 personnes (chercheurs, experts, étudiants, artistes, migrants, citoyens, etc.) ; la presse chinoise et internationale en a largement rendu compte.

### **03313 Lutte contre la traite des êtres humains en Afrique**

154. Les capacités des institutions et des responsables locaux, nationaux et régionaux de lutter efficacement contre la traite des êtres humains ont été renforcées, et la sensibilisation au problème de la traite des êtres humains a été accrue grâce à l'impression et à la diffusion, auprès des parties prenantes concernées, de documents d'orientation intéressant le Mozambique et le Nigéria ; la coopération avec les principales organisations régionales et internationales a été intensifiée en Afrique occidentale et en Afrique australe en vue de mieux sensibiliser les décideurs aux moyens de lutter contre la traite des êtres humains ; enfin, une formation de formateurs sur l'approche socioculturelle de la traite des êtres humains en Afrique a été organisée à Paris, en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Bangkok (octobre 2006).

### **03314 Contribution à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal**

155. Des comités nationaux de réflexion et de suivi fonctionnels ont été constitués dans cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) qui ont permis de renforcer la prise en compte de l'approche « Pauvreté saisie par les droits humains » dans les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP). Ainsi, au Bénin, un Comité ad hoc d'animation de la réflexion a été créé par le Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme, qui a pris part à la Consultation nationale sur le thème « Pauvreté saisie par les droits humains » organisée par les autorités béninoises, en septembre 2006, en coopération avec l'UNESCO. Au Mali, où une Consultation nationale s'est tenue sur ce même thème en juin 2006, trois projets d'études sont en cours de finalisation et une formation a été dispensée aux groupes thématiques pour la rédaction du DSRP 2<sup>e</sup> génération. Au Niger, une formation de deux jours des groupes thématiques en charge d'écrire le DSRP a été organisée en liaison avec le projet CCT « Petites subventions de recherche » ; le Plan d'action développé par deux groupes de travail lors de la Consultation nationale a été adopté et bénéficie d'un financement du Ministère de tutelle pour sa mise en œuvre. Au Sénégal, outre une réunion de travail sur ce thème organisée en juillet 2006 à Dakar, le Comité national a été impliqué dans la relecture du DSRP 2 à la lumière de cette nouvelle approche. En conclusion, si des lenteurs ont parfois été constatées dans le déroulement des activités, en raison notamment du manque de réactivité de certains comités nationaux, l'étroite collaboration avec les points focaux des projets et l'engagement des partenaires ont permis la mobilisation de fonds extrabudgétaires à hauteur de 257 000 euros pour deux projets au Niger.

### **03315 Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté**

156. L'objectif général du projet est d'assurer la coordination et le renforcement des capacités se rapportant aux politiques, programmes et projets de l'UNESCO en matière d'élimination de la pauvreté, notamment dans le cadre du thème transversal « Élimination de la pauvreté » et des 13 projets mis en œuvre dans ce cadre. Le projet vise à apporter un appui conceptuel, des informations, et à fournir les outils méthodologiques nécessaires aux équipes de projets ; à développer un cadre conceptuel pour opérationnaliser les OMD utilisant le concept de pauvreté saisie par les droits humains ; et à assurer la formation des équipes de projets aux différentes approches et concepts utilisés dans les stratégies d'élimination de la pauvreté : OMD, DSRP, approche par les droits humains, etc.

157. Plusieurs publications ont été réalisées utilisant la charte graphique développée par l'Unité de coordination afin d'avoir une série de publications représentative de l'ensemble des projets CCT - Élimination de la pauvreté. La brochure synthétisant les objectifs et résultats de 22 projets est en cours de finalisation. Un film et une exposition de photos montrant les résultats obtenus après 5 ans de mise en œuvre de ce programme ont été réalisés. Les documents d'orientation stratégique publiés dans le cadre des projets CCT ont été révisés par l'Unité de coordination à

SHS pour s'assurer de leur cohérence conceptuelle (notamment approche par les droits humains à la lutte contre la pauvreté, pauvreté, OMD etc.). Les partenariats déjà établis (CROP, PNUD, SURF/DAKAR, Université de Québec, ATD Quart Quart Monde, ONG juristes solidarités, OHCHR) ont été renforcés. De nouveaux partenariats ont été établis avec l'Université de KwaZulu-Natal (Durban, Afrique du Sud), ONG Politique et Pauvreté. Un groupe d'experts a été constitué, dont la première réunion aura lieu en mars 2007.

#### **04311 Développement de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du centre et du Sud**

158. Pour promouvoir le développement économique et l'emploi dans les zones montagneuses isolées et chez les populations locales pauvres des régions visées, le projet a suscité la création d'entreprises et a protégé et revivifié le patrimoine culturel et naturel en vue d'encourager le développement durable. Il a grandement accru la participation locale au développement d'un tourisme culturel durable et de l'écotourisme dans certaines des communautés montagnardes les plus pauvres et les plus isolées d'Asie. À la suite d'un atelier sur la conception de projets qui s'est tenu en décembre 2005 à Delhi (Inde), et qui portait sur les bonnes pratiques et leçons à extraire d'activités précédemment menées, ainsi que sur les façons de les appliquer à la région et au-delà, un document d'orientation a été publié, qui sera largement diffusé. Il servira à faire mieux connaître ce programme en même temps qu'il sera un puissant instrument de promotion du développement à base communautaire dans les zones pauvres très isolées de ces pays, ainsi qu'une vitrine du patrimoine culturel et naturel de la région.

#### **04312 Réduction de la pauvreté chez les jeunes grâce au tourisme et au patrimoine (Youth PATH)**

159. Pour contribuer à l'établissement de liens réels entre les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la préservation du patrimoine naturel et culturel sur neuf sites des Caraïbes, des modules de formation ont été conçus en vue de définir les éléments fondamentaux nécessaires pour former et employer des jeunes dans le domaine du tourisme lié au patrimoine en tant que gestionnaires/responsables de sites du patrimoine culturel. Des projets spécifiques à tel ou tel site ont été élaborés en fonction des traditions et environnements locaux, notamment sur deux nouveaux sites (Saint-Kitts-et-Nevis et la Grenade) ouverts en 2006 dans le cadre d'un module de formation accélérée. La participation de partenaires tels que les commissions nationales, qui ont contribué à la mise en œuvre effective et au suivi du projet dans les États membres, est essentielle. Des difficultés de communication se sont présentées sur les neuf sites du projet étant donné qu'ils se trouvent dans des communautés éloignées où il n'est pas facile d'accéder aux systèmes de communication pour procéder à une évaluation cohérente des progrès réalisés. En outre, étant donné que le projet s'étendait sur six ans, il est arrivé que des jeunes qui avaient commencé à travailler dans ce cadre soient obligés de passer à d'autres activités ou à se rendre dans d'autres zones avant d'avoir achevé l'ensemble des cours/modules. Toutefois, les taux généraux d'abandon ont été relativement faibles.

#### **04313 Le Sahara des cultures et des peuples**

160. Les premières conclusions du projet, dont l'objectif est de proposer une stratégie innovante de lutte contre la pauvreté par le biais de la culture, la diffusion de bonnes pratiques et la sensibilisation des acteurs de terrain, ont été présentées avec succès dans six forums et séminaires, y compris à l'UNESCO, lors de la Journée mondiale de la lutte contre la pauvreté. L'approche conceptuelle de la lutte contre la pauvreté « saisie par les droits », culturels en particulier, a été développée devant des décideurs et experts de différentes agences des Nations Unies, de l'OMT, du PNUE, du PNUD, le secrétariat de la Convention sur la biodiversité ainsi que dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la lutte contre la désertification.

161. Cette stratégie novatrice a été expérimentée dans le cadre de projets pilotes de terrain mis en œuvre en Algérie, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, au Niger et au Soudan, qui ont notamment

permis de sensibiliser les principaux acteurs du développement, publics, privés, et ONG, aux approches conceptuelles de la lutte contre la pauvreté et aux bonnes pratiques. Les leçons et expériences tirées de ces projets pilotes ont servi à l'élaboration d'un document d'orientation stratégique, d'un kit de formation et d'un film pédagogique en cours de finalisation. Ce projet, qui a contribué à renforcer les capacités des acteurs du développement sur le terrain, a par ailleurs aidé à promouvoir et à faire reconnaître la valeur ajoutée de l'UNESCO dans l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté.

### **05311 Applications novatrices des TIC pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD**

162. Pour apporter des solutions novatrices en matière de TIC et localiser des contenus de nature à contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des OMD, des recherches sur les utilisations des TIC à l'appui des OMD ont été menées et leurs résultats ont fait l'objet de publications. Celles-ci ont porté essentiellement sur le rôle des spécialistes de la recherche ethnographique et des mobilisateurs de l'information dans le recensement des besoins d'information et la facilitation de l'accès aux télécentres/centres multimédias communautaires. Pour sensibiliser les responsables politiques au niveau national et le monde des TIC au rôle que celles-ci peuvent jouer dans la lutte contre la pauvreté, des contenus sur la réduction de la pauvreté et autres buts liés aux OMD ont été élaborés et diffusés par des canaux locaux nouveaux : réseaux en ligne, réseaux locaux de câblodistribution, systèmes hors ligne et réseaux de télévision nationaux. Parmi les contenus, on citera un document d'orientation sur le rôle des TIC dans la lutte contre la pauvreté, un DVD intitulé « Stories from Grassroots-Digital Stories addressing the Millenium Development Goals » et un album de photographies qui montre ce qu'est par nature l'autonomisation par les centres d'accès communautaires à Sri Lanka, en Inde et au Népal. En outre, l'utilisation des TIC par les pauvres et les populations marginalisées de certaines communautés a été encouragée par des activités de sensibilisation, par des formations et des productions à base communautaire et par le soutien à la création de lieux multimédias, de studios de télévision communautaire et de réseaux d'échanges communautaires.

#### **(ii) La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

|   | Crédits ouverts pour<br>les plans de travail<br>2006-2007<br>\$ | Dépenses au<br>30.12.2006<br>\$ | Dépenses par rapport<br>aux crédits ouverts<br>au 31.12.2006<br>% |
|---|---|---------------------------------|---|
| <b>Total, La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir</b> | <b>2 846</b>  | <b>1 259</b>                    | <b>44,2</b>   |

(en milliers de dollars des États-Unis)

163. Le Secteur de la communication et de l'information, en tant que secteur chef de file, a continué de piloter des projets au titre de ce thème transversal. L'expérience du précédent exercice biennal a prouvé que la réussite des projets relatifs aux thèmes transversaux repose sur la durabilité, l'intersectorialité et le travail en équipe. La durabilité est un facteur clé de réussite du projet que seuls une action commune et de solides partenariats peuvent garantir. Au cours de la période considérée, les efforts se sont poursuivis en vue de mobiliser des contributions extrabudgétaires pour compléter les ressources du Programme ordinaire disponibles et accroître l'impact des activités. Un certain nombre de projets ont bénéficié de ces contributions ainsi que de partenariats qui ont permis de renforcer les activités en cours qui ont trait à ce thème transversal.

164. L'accès limité à l'Internet et le manque d'harmonisation des systèmes d'enseignement ouvert et à distance au niveau national figurent parmi les difficultés à surmonter pour mettre en œuvre les projets relatifs aux TIC. Le renforcement des capacités reste lui aussi un enjeu décisif dans ce domaine. Déterminer les points communs, échanger les données d'expérience et les renseignements relatifs aux meilleures pratiques, établir des réseaux de partage de l'information sont autant d'initiatives qui devraient permettre d'élargir et d'approfondir considérablement les consultations et la collaboration sur les politiques à mener.

#### **01621 Base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance**

165. Le projet vise à aider les pays en développement et les pays en transition à développer et dispenser un enseignement supérieur de qualité grâce à l'apprentissage ouvert et à distance. Dans cette perspective, deux réunions régionales en vue du renforcement des capacités des partenaires ont été organisées en février 2006 ; des normes ont été élaborées pour l'enseignement ouvert et à distance et de nouveaux sites ont été initiés à la taxinomie ; un forum international organisé par Internet en mars 2006 a posé les fondements d'une communauté de pratique internationale en matière d'enseignement ouvert et à distance de qualité. Deux nouvelles bases de données régionales ont été inaugurées avec succès dans les États arabes et en Amérique latine et dans les Caraïbes ; de nouveaux contenus ont également été mis au point avec des partenaires régionaux.

#### **01622 Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique**

166. La coopération internationale et le transfert de technologie ont été renforcés avec l'Agence spatiale canadienne et des institutions norvégiennes qui s'occupent d'environnement, notamment l'Institut Nansen pour l'environnement et la télédétection, l'Institut météorologique norvégien et l'Institut de géophysique, ainsi que l'Université de Bergen et l'Institut de recherche marine. Des chaires UNESCO ont été créées, ce qui a eu pour effet de renforcer les réseaux dans ce domaine. Des outils de télédétection ont été utilisés pour atteindre les objectifs nationaux de développement axés sur la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes en vue de contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté. Des outils de décision à l'usage des pouvoirs publics et de divers autres acteurs ont été conçus à partir des résultats des projets nationaux. Le projet de stratégie du NEPAD sur les applications de la télédétection au développement durable en Afrique a été élaboré.

167. À la suite du premier atelier panafricain des responsables des grands écosystèmes marins, organisé au Cap (Afrique du Sud) en novembre 2006 et consacré à l'océanographie opérationnelle et à la télédétection en Afrique, le réseau des universités et centres de recherche africains en télédétection, les réseaux des grands écosystèmes marins (LME) régionaux d'Afrique et les programmes WATER ont été développés afin de renforcer la coopération internationale. La coopération Nord-Sud a elle aussi été intensifiée, notamment avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne, l'Institut météorologique norvégien, les Universités de Bergen et de Southampton et la National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis. Grâce à la synergie avec l'Agence spatiale européenne (ESA) le Réseau africain de télédétection a contribué et participé à l'atelier ESA-Tiger organisé en 2006 au Cap. Du matériel promotionnel, notamment des CD-ROM et des outils d'échange d'informations, est en cours d'élaboration ; il vise à mieux sensibiliser le public et à soutenir la collecte de fonds.

168. La viabilité du projet est assurée par les contributions extrabudgétaires suivantes : (i) 350 000 dollars des Flandres pour soutenir la consolidation des réseaux au moyen du projet - Les applications de la télédétection dans le cadre des programmes FET-WATER, SIMDAS et GOOS-AFRIQUE (2007-2011) ; (ii) la création d'un partenariat Afrique-secteur privé avec l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP), dont font partie notamment TOTAL, BP, SHELL, EXXON, STATOIL, ainsi qu'avec la AMEC Earth and Environmental Company. Une équipe scientifique africano-norvégienne élabore actuellement des

propositions de projet qui seront soumises à des fondations norvégiennes en vue de leur financement.

### **01623 Les TIC au service de l'alphabétisation, en particulier dans les pays de l'E-9**

169. Dans le prolongement de l'incorporation des TIC aux politiques nationales de l'éducation, et sur la base des résultats des applications des TIC à l'éducation et à l'alphabétisation mises au point lors de la phase I du projet, le premier atelier sous-régional sur les TIC et l'alphabétisation, organisé avec le Bureau de l'UNESCO à New Delhi, a rassemblé des représentants des Gouvernements de l'Inde et du Bangladesh, d'ONG et de sociétés de génie logiciel en vue d'élaborer un plan d'action. Un comité directeur a été créé et un mandat a été défini. Il a fallu plus de temps que prévu pour obtenir la participation d'autres acteurs au travail d'alphabétisation, mais celui-ci devrait considérablement s'accélérer lorsque le logiciel adéquat sera mis en place. Il convient toutefois de noter que le passage du support papier au logiciel pour les abécédaires requiert un niveau élevé de compétences techniques qui n'est pas toujours immédiatement disponible.

### **02421 Voix des petites îles**

170. L'objectif général de ce projet est de faire en sorte que les petites îles des Caraïbes, du Pacifique et de la région AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et sud de la mer de Chine), en particulier les jeunes, développent les capacités locales et partagent des pratiques rationnelles en matière de développement durable. À cet égard, la participation au Forum organisé par la « Voix des petites îles » sur l'Internet a augmenté sensiblement à la suite de sa réorganisation et de la mise en place de sections distinctes pour les étudiants plus jeunes et ceux plus âgés. Le Forum mondial de la « Voix des petites îles » devient un outil de plus en plus puissant : le débat sur la vulnérabilité insulaire a incité des partenaires des Palaos à constituer un groupe de discussion interrégional en ligne sur ce sujet et d'autres organisations, comme la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU), ont demandé que des sujets spécifiques soient analysés.

171. Le Forum mondial de la « Voix des petites îles » a poursuivi son expansion avec l'ajout de plus de 2 000 nouvelles adresses. L'accent a été mis sur la promotion des réalisations de la « Voix des petites îles » : plusieurs représentants du projet ont présenté différentes descriptions de la « vision des communautés » à la 9<sup>e</sup> Conférence des îles du monde en juillet 2006. Une nouvelle vidéo présentant les activités spécifiques menées sur le terrain en faveur du développement durable, ainsi que les échanges interrégionaux, a été lancée lors de cette conférence et a depuis été largement diffusée. Une autre vidéo, sur la « vision des jeunes », a été conçue pour illustrer les résultats des activités menées à l'intention de la jeunesse dans le cadre de la réunion internationale des PEID à Maurice (2005). Les projets sur le terrain, axés sur l'action communautaire en faveur du développement durable font partie des réalisations de la « Voix des petites îles » qui s'implantent le mieux. Des échanges, des réunions, des forums en ligne, des sites Web, etc., permettent d'étendre l'impact de ces projets au-delà de l'île d'origine, comme en témoignent la reproduction d'activités du même genre dans d'autres îles, et le nombre de demandes d'adhésions à la « Voix des petites îles ».

### **02422 Portails locaux d'information océanographique pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes**

172. Le Portail océan pour l'Afrique et les projets ODINAFRICA de la COI/UNESCO ont été reconnus comme des partenaires clés pour l'organisation d'une réunion régionale sur la mise en place d'un centre d'échange d'information concernant l'environnement côtier et marin de l'Afrique de l'Est, au cours d'une réunion organisée par le PNUE à Nairobi (Kenya), en mai 2006. Un projet de mémorandum d'accord définissant la collaboration entre l'Initiative environnementale du NEPAD (COSMAR) et l'UNESCO pour la mise en œuvre d'activités conjointes a été établi et soumis pour examen au Gouvernement du Kenya, pays qui accueille le secrétariat de la

COSMAR. Par le biais d'un accord avec le NEPAD, le Portail constituera un système de référence permanent en matière d'informations relatives aux océans, qui s'adressera aux différents partenaires à de multiples niveaux. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les organismes océanologiques du Brésil, du Chili, de l'Argentine, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, du Mexique et de Cuba participent au Portail. Plus de 7 500 éléments d'information, dont la majorité sont en espagnol, ont été incorporés au Portail.

#### **03321 Les TIC comme moyen d'améliorer la gouvernance locale**

173. Un projet de formation à la cybergouvernance a été préparé. En collaboration avec l'Universidad Externado de Colombia, un cours de formation a été conçu et une formation à la cybergouvernance locale a démarré dans la région Afrique. En Amérique latine, une coopération a été lancée avec l'*Unión Iberoamericana de Municipalistas* afin de développer des programmes d'enseignement sur la cybergouvernance à l'intention des autorités locales des villes moyennes et des grandes villes d'Amérique latine. Ce projet a bénéficié d'une coopération active avec des partenaires spécialisés, qui a permis de réaliser certaines activités en avance sur le calendrier. Le défi est de faire en sorte que la formation perdure dans les différentes régions, grâce à la coopération avec les ONG régionales, les universités spécialisées et autres organismes de formation.

#### **04321 Projet de Route de la Volga « lien fluvial entre les mers (mer Baltique, mer Noire et mer Caspienne) pour l'éducation au patrimoine mondial en faveur du développement durable grâce aux TIC »**

174. La communication et le dialogue avec les écoles du RéSEAU ont été renforcés et les bonnes pratiques de ces écoles ont été évoquées en détail sur la nouvelle version du portail Web du projet de Route de la Volga. Des matériels produits par les étudiants sur le développement durable et le patrimoine mondial ont été sélectionnés lors du Forum international consacré au thème « Along the Great Volga River Route: Young people set sail to Explore World Heritage, Sustainable Development, Information and Communication Technologies » (Le long de la Route de la Volga : des jeunes embarquent pour explorer le patrimoine mondial, le développement durable et les technologies de l'information et de la communication), qui s'est tenu en Fédération de Russie en mai 2006. Des ateliers nationaux sur la formation des enseignants ont été organisés dans divers pays associés au projet de Route de la Volga.

175. Ce projet a également contribué aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. L'amélioration du portail Web du projet de Route de la Volga s'est poursuivie, et a notamment consisté à inclure les recommandations issues de l'étude comparative concernant l'éducation au service du développement durable et l'identification de contenus à incorporer au portail. Les activités menées dans certains pays associés au projet de Route de la Volga ont facilité le dialogue entre les jeunes et la communauté scientifique. Les principaux enjeux sont de parvenir à mobiliser efficacement les établissements scolaires associés au projet Route de la Volga (enseignants et élèves) afin de mettre en œuvre les recommandations issues des différents ateliers, et de désigner des coordinateurs nationaux du projet de Route de la Volga qui soient dynamiques et expérimentés en vue d'assurer la viabilité de cette initiative.

#### **04322 « DigiArts » : pratiques créatrices utilisant des TIC pour promouvoir la diversité culturelle**

176. Le projet DigiArts vise au renforcement des capacités, en particulier parmi les jeunes générations, dans les domaines de l'art, du design, des multimédias et de la musique, par le biais d'outils numériques. Dans ce cadre, des séminaires sur les pratiques artistiques faisant appel aux médias numériques, destinés à de jeunes chercheurs et praticiens, ont été organisés à Dakar, en mai 2006, ainsi qu'à Beyrouth et ont abouti à la production d'œuvres d'art audiovisuelles numériques. De nombreux jeunes venus d'écoles, de clubs et de centres communautaires ont participé à un projet Internet sur le thème de l'environnement urbain. La deuxième multi-session en ligne sur la plate-forme JAN, sur les thèmes « VIH et sida : parlons-en en images » et « paysage

sonore de notre eau », a été lancée avec la participation de 70 établissements scolaires dans le monde entier. Le *Kit de l'UNESCO sur la jeunesse et l'art numérique destiné aux éducateurs*, manuel d'orientation pour les enseignants sur l'utilisation des plates-formes JAN de l'UNESCO, a été édité en ligne et sur papier.

177. Les réseaux DigiArts Africa et Digi Youth ont été renforcés, et des échanges de ressources ont eu lieu grâce aux réseaux. Un séminaire sur le réseau DigiAfrica a été organisé lors de la Biennale Dak'Art. Le réseau africain pour les artistes numériques a été lancé par la création d'un studio d'art africain en ligne, et l'on est actuellement à la recherche de partenariats pour développer un enseignement de haut niveau en matière de médias et de technologies numériques en Afrique. Dans les États arabes, une session de formation sur le thème « Scènes et sons de ma ville » a été organisée en partenariat avec le « *Centre sous-régional des nouvelles technologies de l'information et de la communication* » à Tunis. En Amérique latine, un cours en ligne de haut niveau d'une durée de six mois sur l'histoire des arts numériques et des arts recourant aux médias a été lancé avec la participation de 10 enseignants et en collaboration avec des programmes d'étude de différentes universités au Chili, en Argentine et en Colombie. Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 30 000 dollars des États-Unis versé par la fondation culturelle privée Daniel Langlois, et 6 000 dollars provenant de la Fondation ISEA2006/ZeroOne San Jose, ont été réunis pour financer des activités de projet.

#### **05321 Les TIC en tant qu'instrument de lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive**

178. La réunion de consultation régionale sur la prévention du VIH/sida qui s'est tenue au Mali en février 2006 a permis d'évaluer l'impact des activités des partenaires en Afrique de l'Ouest et d'étudier de nouvelles possibilités de collaboration. Au cours de cette réunion, les partenaires ont également défini un plan d'action et se sont penchés sur de nouvelles initiatives de prévention du VIH/sida chez les jeunes par le biais de l'information et de la communication lancées dans le cadre de plans régionaux et nationaux dans quatre pays : le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Nigéria. Ce plan d'action est en cours de mise en œuvre et des contrats ont été conclus dans ce but avec différents partenaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger. En Amérique latine, une série d'initiatives répondant aux besoins spécifiques de la région a été définie de concert avec différents partenaires, et a été lancée.

#### **05322 Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision dans les pays en développement**

179. Ce projet a contribué à l'amélioration des connaissances et au renforcement des capacités dans le domaine des politiques de la radiotélévision et de l'audiovisuel en Afrique, dans les pays du Maghreb, en Asie et en Amérique latine par la publication, en mai 2006, d'un ouvrage intitulé « *Tendances des marchés audiovisuels : Perspectives régionales - Vues du Sud* » contenant des études approfondies et des recommandations. Cette publication analyse le paysage audiovisuel dans les sous-régions concernées (avec notamment des études sur le Burkina Faso, la Colombie, l'Inde, le Nigéria, le Pérou, les Philippines, le Sénégal, la Thaïlande et le Venezuela) et au niveau international. Des études similaires ont été entreprises en Algérie, au Maroc, en Mauritanie, en Chine, en République de Corée et en Mongolie.

180. Quatre ateliers de renforcement des capacités, organisés en 2006 à Singapour (en coopération avec l'Asian Media Information and Communication Centre - AMIC), Bogota, Dakar et Rabat (en collaboration avec l'ISESCO et la Fondation Friedrich Ebert) ont permis de débattre des enjeux et de l'avenir du secteur de l'audiovisuel, de promouvoir les échanges entre les secteurs de la culture et de la communication et le secteur commercial et de proposer des plans d'action.

181. Le volet « ICT@PSB » du projet a permis de produire des contenus appelant l'attention sur des thèmes majeurs de société et de développement. En mai 2006, l'UNESCO a diffusé plusieurs programmes réalisés par des cinéastes en Argentine, en Colombie, au Danemark, en Égypte, en

Inde, au Niger et au Pakistan. Cette initiative a contribué à renforcer les capacités en matière de production audiovisuelle, à établir des critères de qualité et à montrer de quelle manière les services publics de radiotélévision peuvent aborder des questions telles que les droits de l'homme, les OMD, la liberté d'expression, la tolérance et la paix. En 2006, des Grands prix et des Premiers prix ont été décernés à trois de ces programmes dans le cadre, entre autres, du Festival international de télévision de Monte-Carlo, du Festival international du film documentaire d'Aljazeera, du Festival du film arabe de Rotterdam et du Festival national du cinéma égyptien.

182. Dix projets de production de podcast vidéo portant sur des thèmes majeurs de société et de développement (présentés par le Mozambique, le Nigéria conjointement avec le Bénin, le Kenya, le Guatemala conjointement avec les États-Unis, le Mexique, les Philippines, l'Inde, l'Iran, l'Italie et le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF)), ont été retenus parmi plus d'une centaine de propositions pour bénéficier d'une subvention. En outre, en concertation avec le Département de l'information des Nations Unies, l'UNESCO a soumis des propositions relatives à une série intitulée « 21<sup>e</sup> siècle » qui illustre les priorités du système des Nations Unies pour le nouveau millénaire. Les fonds supplémentaires recueillis et les contributions en nature d'organisations comme le CIRTEF et l'URTI, ainsi que d'organismes de radiotélévision et de producteurs africains, ont contribué au succès du projet.

### **05323 Les TIC au service du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones**

183. Ce projet vise à préserver les ressources culturelles des populations autochtones en favorisant leur accès aux TIC et en encourageant le dialogue interculturel. Des contenus locaux, produits par 11 communautés autochtones qui ont bénéficié d'une formation en 2004-2005, ont été diffusés dans le monde entier par le biais de différents canaux : médias, universités, festivals, manifestations nationales, unités de cinéma mobiles pour les zones rurales, etc.

184. L'atelier de l'UNESCO relatif au projet Les TIC au service du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones (ICT4ID) organisé en octobre 2006 à Igualada/Andorre-la-Vieille (Espagne/Andorre), a atteint l'objectif consistant à communiquer les enseignements tirés de la première phase du projet et mis au point le volet formation et la production de la seconde phase.

185. Suite aux activités de sensibilisation menées durant le premier semestre de l'année 2006, quatre projets supplémentaires de production de contenus locaux ont été lancés, auxquels participent cinq nouvelles communautés : (i) identification d'autres groupes et établissements de formation en Bolivie, au Kenya, au Pérou et en Sibérie (Fédération de Russie) ; (ii) le projet « Last Story Teller » (le dernier conteur), mené avec les Dolganes, peuple autochtone de Sibérie (Fédération de Russie), qui rassemble des informations sur leur mode de vie et leurs traditions culturelles ; (iii) le projet « TV Ayllu », en collaboration avec les Ayllus et les Markas, qui retrace l'histoire de ces communautés boliviennes dans le contexte plus large du mouvement autochtone en Bolivie ; (iv) un documentaire sur la façon dont la communauté Massaï du Kenya œuvre en faveur d'un développement local tenant compte de sa spécificité culturelle et de la protection de ses ressources culturelles et biologiques ; et (v) un projet de documentaire et de journalisme d'enquête réalisé par et avec les Matsiguengas du Pérou.

### **05324 Campus électronique - amélioration de l'apprentissage ouvert et à distance**

186. Ce projet vise principalement à encourager l'adoption de l'apprentissage ouvert et à distance assisté par les TIC comme socle du concept d'université virtuelle. Les organismes ci-après ont été sélectionnés comme partenaires en Afrique : l'Institut national de formation des enseignants en Angola ; l'Institut d'enseignement supérieur au Cap-Vert, l'Institut supérieur d'enseignement à distance en Guinée et l'Université pédagogique nationale et l'Université de Kinshasa en République démocratique du Congo. L'Université de la Francophonie et le Centre national



d'enseignement à distance en France ainsi que l'Université du Pernambouc au Brésil participent également à ce projet.

187. Des ateliers d'élaboration de politiques et de formation ont été organisés dans des instituts de formation des enseignants en Angola et au Cap-Vert. Une aide a été apportée en vue de la création d'un réseau de centres de documentation sur le renforcement des capacités et d'autres partenaires ont été amenés à s'intéresser au projet. Des équipes de producteurs de contenus d'apprentissage en ligne ont été formées et une plate-forme d'apprentissage en ligne a été mise en place dans les institutions dont elles relèvent. Des contacts ont été établis avec des institutions spécialisées dans le but d'appuyer la création d'un réseau de centres de documentation sur le renforcement des capacités en Afrique subsaharienne.

#### **05325 Utilisation des TIC dans l'éducation à distance pour les établissements d'enseignement secondaire en Asie, en Afrique et en Amérique latine**

188. Un partenariat a été notamment établi avec le Namibian College for Open Learning (NAMCOL) et le South African Institute for Distance Education (SAIDE), et les coordonnateurs, tuteurs et apprenants du NAMCOL ont bénéficié d'une formation aux méthodes de l'apprentissage à distance en ligne. L'UNESCO a également noué un partenariat avec la Fondation UVIA, le « Programa del Muchacho Trabajador » (Programme pour les garçons pourvus d'un emploi) et le Ministère de la protection sociale équatorien. Un programme complet d'apprentissage à distance en ligne a été élaboré.

189. Un groupe d'étude a été créé sous la direction du Ministère de l'éducation et de la science du Kazakhstan, en vue notamment de faire baisser les tarifs d'accès à l'Internet ; il rassemble des représentants de l'UNESCO, de AO National Information Technologies et d'autres organisations apparentées. Des prototypes de systèmes d'apprentissage à distance en ligne ont été déployés avec succès en Équateur, au Kazakhstan et en Namibie. Des stages de formation de formateurs ont été organisés sur tous les sites pilotes et le projet a été lancé dans les provinces de chacun des pays. Les bénéficiaires ultimes du projet et les utilisateurs des systèmes d'apprentissage à distance en ligne vivant dans des régions reculées ont pu très largement tirer parti de l'enseignement à distance. Les partenaires - SAIDE et NAMCOL, Fondation UVIA, et l'Université d'Erlangen-Nuremberg - continuent d'apporter des ajustements et des améliorations supplémentaires au système.

#### **05326 Promotion des logiciels libres et gratuits (FOSS) et renforcement des capacités pour le développement d'outils de logiciels libres et gratuits pour le traitement de l'information et l'éducation**

190. L'action a été centrée sur l'identification des partenaires potentiels appliquant les solutions FOSS de l'UNESCO, en particulier des universités techniques nationales d'Asie centrale. Les mécanismes de financement de certaines plates-formes ont été élaborés pendant une réunion de consultation et l'élaboration d'un logiciel FOSS, « Museolog », a été entreprise en collaboration avec Samsung Electronics. En ce qui concerne les solutions FOSS pour la recherche et les applications océanographiques et maritimes, des consultations techniques ont été organisées avec des partenaires tels que l'IAMSLIC et un prototype de système a été mis au point pour l'Afrique. Un soutien important au développement de CDS/ISIS a été apporté par les partenaires qui financent le logiciel, et qui ont participé à la réunion de consultation de deux jours consacrée à CDS/ISIS. L'utilisation de solutions FOSS dans les domaines de l'éducation (IIPE) et des sciences (COI) est en voie d'élaboration. Parmi les principaux problèmes rencontrés figurent les insuffisances de la fiabilité des infrastructures techniques, de la qualité des contributions, de la visibilité et de l'utilisation du service.

**05327 Le portail UNESCO de la connaissance : construire des communautés du savoir**

191. L'élaboration de principes directeurs pour le développement de communautés du savoir de l'UNESCO en tant qu'éléments du portail de la connaissance a été entreprise. C'est ainsi qu'a été créé un inventaire des communautés de pratiques existantes, le but étant de rassembler les acquis afin de disposer d'une base solide d'informations pour l'élaboration des principes. Un sondage en ligne sur la plate-forme de collaboration a été adressé à 18 000 personnes ; les réponses, dont le taux a été de 10 %, ont clairement montré que les utilisateurs s'attendent à ce que les communautés du savoir, qui doivent avoir des contenus et des fonctionnalités multilingues, fassent l'objet d'un degré suffisant d'administration et d'animation. Il est envisagé d'utiliser des logiciels libres et gratuits (FOSS) pour la mise en œuvre de la plate-forme afin de la rendre largement accessible. Les services techniques de l'UNESCO ont commencé à mettre au point la plate-forme technique de manière qu'elle soit conforme à ces paramètres.

**Évaluation et audit**

192. L'exercice 2006-2007 a marqué une période de transition entre la mise en œuvre de la première stratégie à long terme d'IOS (2001-2006), qui visait essentiellement à initier et à former l'Organisation à divers aspects de l'évaluation (audit, appui à la gestion) ainsi qu'à renforcer ses capacités dans ce domaine, et la seconde stratégie à long terme (2007-2013), qui a pour priorité de renforcer le respect des obligations redditionnelles concernant l'efficacité et l'efficience de la réalisation des résultats programmés et de déterminer s'il existe des mécanismes et moyens de contrôle permettant d'acquiescer, de gérer et d'utiliser les ressources de manière économique, rationnelle et efficace.

193. **Examens externes** : l'Institut des auditeurs internes a procédé à un examen externe de l'assurance qualité de la fonction d'audit d'IOS et en a conclu que celui-ci appliquait les normes de l'Institut des auditeurs internes. En outre, un examen externe indépendant portant sur la mise en œuvre de la stratégie d'évaluation de l'UNESCO a été mené à bien ; c'est sur la base de ses conclusions qu'ont été formulées la nouvelle stratégie d'évaluation et la politique d'évaluation de l'UNESCO (176 EX/27).

194. **Engagement stratégique** : un problème stratégique majeur s'est posé en 2006, puisqu'à la demande du Directeur général une grande partie des ressources d'audit et d'évaluation d'IOS ont été consacrées à des travaux d'appui à la réorientation des activités de l'UNESCO au Brésil. Le travail a consisté en audits et évaluations de toutes les antennes du bureau, de certains projets extrabudgétaires et de plusieurs autres activités.

195. **Audits et évaluations supplémentaires** : les audits de quatre autres bureaux hors Siège et de deux instituts/centres ont aussi été menés à bien. Maintenant que tous les bureaux ont fait au moins une fois l'objet d'un audit au cours de la mise en œuvre de la première stratégie à long terme, la prochaine stratégie se concentrera sur les audits au Siège. En outre, 30 évaluations ont été réalisées en 2006 et un soutien a été apporté au Bureau du Programme spécial de l'UNESCO en Iraq pour des activités de formation pratiques en vue de mettre au point des processus de suivi et d'évaluation.

*(Pour plus d'informations, voir le rapport annuel d'IOS 2006, publié sous la cote 176 EX/38).*

**Normes internationales et affaires juridiques**

196. Au cours de l'année 2006, l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) a continué de mettre l'accent sur l'action normative de l'Organisation. En effet, outre l'exercice des fonctions de dépositaire, l'UNESCO a fourni une assistance juridique permanente à la 1<sup>re</sup> Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, à la 1<sup>re</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties à cette Convention et à la 1<sup>re</sup> session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine

culturel immatériel. À l'issue de l'année 2006, l'Organisation a apporté son aide à la préparation de la 1<sup>re</sup> Assemblée générale des États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport et a poursuivi son assistance dans l'élaboration du projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale.

197. Pour ce qui est du suivi de l'action normative, LA a proposé au Conseil exécutif de nouvelles procédures de suivi afin d'aider le Comité sur les conventions et recommandations (CR) à renforcer le premier volet de son mandat dans ce domaine. À ce titre, l'Office a assisté le Comité CR dans l'identification des recommandations de l'UNESCO.

198. Enfin, LA a contribué activement à la promotion des instruments normatifs en organisant un colloque sur les 60 ans de l'action normative de l'UNESCO au cours duquel d'éminents juristes en droit international se sont penchés sur le bilan et les enjeux futurs de cette action. Au terme de cette réunion, LA a entamé la rédaction d'un ouvrage de référence reprenant les Actes du colloque et compilant l'intégralité des textes normatifs adoptés sous les auspices de l'Organisation depuis sa création.

199. De nombreux avis juridiques ont également été donnés aux 174<sup>e</sup> et 175<sup>e</sup> sessions du Conseil. LA a également fourni une assistance juridique continue aux secteurs de programme, notamment pour vérifier et améliorer un large éventail de projets d'accords/contrats conclus par l'Organisation. LA a soutenu juridiquement les services centraux et a veillé à la stricte application des règles et procédures internes concernant les activités de l'Organisation et a poursuivi ses efforts pour développer ses outils de travail internes afin de maintenir une haute qualité de ses services.

### **Programme de participation**

200. La transparence et l'intersectorialité du **Programme de participation** ont continué de s'améliorer. Le nombre de requêtes est la preuve que le programme n'a rien perdu de son attrait et de sa popularité en plus de 50 ans d'existence. Quatre réunions du Comité se sont tenues pour examiner les requêtes évaluées par les secteurs et services. La situation était la suivante au 18 janvier 2007 : 662 requêtes avaient été approuvées pour 147 États membres et 60 requêtes pour 60 organisations internationales non gouvernementales, représentant un montant total de 12 533 898 dollars. De même, 27 demandes d'aide d'urgence avaient été approuvées pour un montant total de 913 300 dollars. Les taux d'approbation pour ces différentes catégories de requêtes s'établissent comme suit :

- 66 % pour les fonds réservés aux États membres ;
- 91 % pour les fonds réservés aux organisations internationales non gouvernementales ;
- 65 % pour les fonds réservés à l'aide d'urgence.

### **Coordination de l'action en faveur de l'Afrique**

201. La coopération avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, les communautés économiques régionales et sous-régionales s'est renforcée et les actions de programme en faveur de l'Afrique ont été formulées et mises en œuvre en accord avec les priorités du NEPAD.

202. L'essentiel des activités menées au cours de la période considérée était en rapport avec la préparation et le suivi des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Conférences des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Khartoum, Soudan, janvier 2006 et Addis-Abeba, Éthiopie, janvier 2007). Ces deux sommets consacrés d'une part à « l'éducation et à la culture » et d'autre part à « la science, la technologie et la recherche pour le développement » ont pris d'importantes décisions dans les domaines de compétence de l'Organisation, particulièrement en ce qui concerne l'éducation, la culture, les sciences, la technologie et l'environnement. Ils consacrent aussi un partenariat

privilegié de l'Organisation avec l'Afrique et confirment la translation progressive imprimée à notre coopération africaine vers une approche régionale intégrative.

203. À cet égard, le Département s'est efforcé de renforcer les relations de travail et de coopération de l'UNESCO tant avec la Commission de l'Union africaine qu'avec les communautés économiques régionales (CER) et les organisations d'intégration régionale (OIR), en particulier dans le cadre du Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN). Les relations avec les États membres africains ont été renforcées au travers notamment des visites officielles effectuées sur le continent par le Directeur général ou des visites au Siège de l'Organisation de chefs d'État africains, des audiences accordées à de nombreuses personnalités africaines, des réunions d'information avec les délégués permanents, et aussi à l'occasion de la consultation régionale des commissions nationales africaines sur le 34 C/4 et 34 C/5 (Luanda, juin 2006).

204. Un accent particulier a en outre été placé sur le suivi de la coopération en faveur des pays en situation de conflit et de post-conflit (Somalie, Soudan, RDC, région des Grands Lacs) et sur la restructuration du programme PEER (Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction), ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation et de l'audit de ce programme.

205. Enfin, l'Organisation a connu une visibilité accrue en ce qui concerne son action en faveur de l'Afrique grâce notamment aux nombreuses publications et études réalisées, sa participation au cinquantenaire du premier Congrès des artistes, intellectuels et écrivains noirs, aux manifestations d'hommage à Léon Damas, aux commémorations des centenaires de Léopold S. Senghor et de Joséphine Baker, et à l'exposition itinérante « l'UNESCO et l'Afrique : mémoire, libération et développement des ressources humaines ».

#### **Programme de bourses**

206. D'importantes ressources extrabudgétaires ont été mobilisées pour le **Programme de bourses**. Au cours de la première année de l'exercice, 149 bourses ont été attribuées dans des domaines en étroite relation avec les programmes prioritaires de l'UNESCO, contribuant ainsi à renforcer les capacités dans les États membres ; 107 de ces bourses ont été financées au titre d'arrangements de partage des coûts avec les donateurs. De plus, la coordination avec les autres institutions du système des Nations Unies s'est améliorée, permettant ainsi d'harmoniser les politiques d'administration des bourses et de mettre en commun des informations sur les bonnes pratiques.

#### **Information du public**

207. Le Bureau de l'information du public poursuit son effort de renforcement de la visibilité de l'Organisation par une meilleure adéquation des actions de communication avec les priorités du programme et par l'intégration et la création de synergies entre différents supports de communication. C'est dans ce but qu'a été mis en place un Plan de communication global qui réunit les activités de communication majeures à mettre en œuvre au cours de l'année 2007 et qui couvre les objectifs prioritaires des cinq grands programmes.

208. **Portail Internet** : un des indicateurs concernant la qualité du portail de l'UNESCO est sa consultation moyenne, qui est passée de 1,5 million de pages vues par mois en 2003 aux 6,5 millions en 2006, ce qui le place parmi les sites Web du système des Nations Unies les plus visités. À l'occasion d'événements importants pour l'Organisation tels que, au mois de mars dernier, le lancement du Rapport mondial sur l'eau, ce chiffre est monté à presque 8 millions de pages vues.

209. **Presse** : plusieurs grandes manifestations ont donné l'occasion de renforcer la visibilité de l'UNESCO et sa place dans la presse au cours des six derniers mois de 2006 : désignation de

nouveaux sites du patrimoine mondial, participation du Directeur général au Sommet du G-8, mission dépêchée par l'UNESCO au Liban pour examiner les dégâts infligés à des sites du patrimoine mondial, Journée internationale de l'alphabétisation, lancement du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, désignation de Justine Hénin-Hardenne comme Championne de l'UNESCO pour le sport et progrès de la ratification de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

210. Pour toutes ces manifestations, des documents ont été établis (communiqués de presse, annonces, dossiers d'information et éditoriaux) et distribués aux médias du monde entier ou publiés dans de grands journaux. Plusieurs conférences de presse ont également été organisées et de nombreuses interviews d'experts et de responsables de l'UNESCO, tant au Siège qu'hors Siège, ont été mises sur pied avec des journalistes.

211. À la suite de ces efforts, le nombre moyen d'articles sur des thèmes et activités de l'UNESCO ou articles où l'UNESCO est mentionnée, citée ou présentée comme source digne de foi est passé de 4 175 au premier semestre à 6 064 lors du second.

212. En 2006, 156 communiqués de presse et 76 annonces pour les médias ont été établis. Les communiqués de presse sont tous traduits dans les six langues des Nations Unies. Les annonces, qui informent la presse d'une manifestation à venir, sont traduites dans les langues qui sont les plus pertinentes pour la manifestation en question.

213. **Programmes audiovisuels** : en 2006, 13 sujets vidéo sur l'éducation pour tous, l'eau et les océans, le patrimoine et la liberté de la presse ont été produits et distribués. Chacun de ces sujets a été distribué par satellite aux diffuseurs grâce à des partenariats avec l'Union européenne de radio-télévision, *Associated Press TV* et *Reuters TV*. Les principales radios et télévisions du pays hôte ont consacré 1 200 sujets à l'UNESCO en 2006 ; 42 sujets ont été diffusés sur la chaîne CNN.

214. La photothèque virtuelle de BPI offre en ligne 20 000 photos sur les priorités principales de l'UNESCO. En 2006, 2 400 demandes de photos émanant de journalistes et d'éditeurs ont été traitées. Mis à part les secteurs de l'UNESCO et les autres organisations du système des Nations Unies, les médias sont les plus gros utilisateurs de la banque de photos en ligne. Ils sont suivis de près par les éditeurs de livres et les institutions éducatives.

215. **Publications** : en matière de publications destinées à la vente, quelque 80 titres ont été produits aussi bien par des coéditions que par des cessions de droits dans les six langues officielles et dans d'autres langues, telles que bengali, basque, catalan, khmer, portugais, thaï, turc et tadjik. Ces publications permettent d'alimenter la base documentaire en ligne (UNESDOC) qui compte aujourd'hui environ 1 million de visiteurs par mois.

216. **Manifestations culturelles** : de juillet à décembre 2006, 62 manifestations culturelles ont été menées avec succès dont 34 spectacles/concerts et 28 expositions, programmés en majorité par les délégations, mais aussi par les secteurs et différents organisateurs. Le fichier des relations publiques totalise, à ce jour, plus de 35 000 noms de personnalités dont peuvent disposer les organisateurs. C'est ce fichier qui a permis de mobiliser en grande partie un public de plus de 60 000 personnes au Siège pour participer aux manifestations diverses au cours de ce second semestre.

217. **Communication interne et décentralisée** : en liaison avec ERC, BPI a réalisé une enquête auprès des commissions nationales ayant pour objectif de fournir des documents et services correspondant au mieux à leurs attentes. Une deuxième enquête a été réalisée auprès des participants du cycle anniversaire des réunions « 60 minutes pour convaincre ». Les conclusions démontrent que l'impact de cet espace d'échanges et de communication interne est positif et il a été décidé de prolonger cette expérience jusqu'à la fin de l'année 2006 et de lancer un nouveau cycle pour 2007.

## Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

218. BSP a participé activement à la formulation et à l'affinement de la position de l'UNESCO concernant la réforme du système des Nations Unies et les différentes initiatives correspondantes. Le Bureau a ainsi été conduit à élaborer des documents sur « L'UNESCO et la réforme du système des Nations Unies », à participer à différentes réunions interinstitutions et à organiser des rencontres avec d'autres institutions spécialisées afin de concerter les positions. C'est ainsi que plusieurs aspects qui intéressent au premier chef les institutions spécialisées sont devenus des éléments clés des initiatives en cours dans le cadre de la réforme.

219. BSP a également contribué à former du personnel à ces questions et à la participation aux processus communs de programmation par pays dans les États arabes ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes ; cela a permis d'améliorer progressivement la participation et la contribution du personnel de l'UNESCO à ces exercices. En ce qui concerne les produits, des matériels de formation et d'accompagnement ont été mis au point, notamment des « Principes directeurs pour l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays ».

220. BSP a continué de prendre une part active aux travaux des **mécanismes de coordination du système des Nations Unies** qui ont trait au programme, et en particulier à ceux du **CCS et de son HLCP**, ainsi qu'au cadre du **GNUD**, en s'associant à l'activité de son Groupe du programme et des groupes de travail qui en dépendent. C'est ainsi que BSP a contribué à la révision des principes directeurs du BCP/PNUAD, qui ont été approuvés par le Groupe du programme au début du mois de janvier. Ces principes directeurs, dont s'inspirent tous les coordonnateurs résidents et toutes les équipes par pays des Nations Unies, tiennent maintenant davantage compte des compétences spécifiques de l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées ; ils insistent sur la nécessité d'associer au PNUAD et aux autres mécanismes, la totalité de ces institutions qu'elles soient ou non représentées dans le pays. Cela a permis à l'UNESCO de mieux se positionner dans le système des Nations Unies, au niveau mondial comme à l'échelon des pays, et contribue à améliorer la cohérence du système.

221. BSP a joué un rôle central dans **l'élaboration du projet de 34 C/4 et, conjointement avec BB, dans celle du 34 C/5**. En application de la résolution 30 C/64, BSP s'est vu confier l'établissement du document de travail intitulé « Reflections on the future role of UNESCO: some key issues, trends and challenges » (Réflexions sur le rôle futur de l'UNESCO : quelques questions, tendances et enjeux majeurs). BSP a coordonné l'élaboration de l'avant-projet de Stratégie à moyen terme de l'Organisation (34 C/4) et des éléments du Programme et budget (34 C/5) qui ont trait au programme, conformément aux indications données par la Conférence générale et aux résultats des réunions de consultation avec les commissions nationales, conduites par BSP, ainsi qu'aux réponses écrites des gouvernements, des OIG et des ONG à un questionnaire qui leur avait été adressé. Ces documents sont davantage orientés vers la recherche de résultats ; des efforts particuliers ont été déployés pour rapprocher le projet de Stratégie à moyen terme (34 C/4) et le prochain Programme et budget (34 C/5), ce qui a permis d'assurer la continuité entre ces documents ainsi qu'une rationalisation accrue de la chaîne des résultats, en vue d'une concordance plus étroite entre les objectifs à moyen terme de l'Organisation (six ans) et ses priorités de programme (deux ans). Aux résultats escomptés qui sont énoncés dans le Programme et budget s'ajoutent des indicateurs de performance et des indicateurs de référence qui fournissent une base solide pour le suivi et l'évaluation futurs.

222. BSP a également continué de mettre en œuvre le Programme de formation à la **RBM**, ce qui, selon une évaluation externe menée de juin à octobre 2006, a eu pour effet de mieux faire apprécier au personnel au Siège et hors Siège, l'importance de la gestion fondée sur les résultats, et d'en améliorer l'application. Dans l'ensemble, la culture de la programmation et du suivi a été considérée comme améliorée. Le module de formation et les matériels correspondants ont été revus périodiquement, afin de développer le travail pratique structuré, fondé sur des études de cas et complété par une assistance individualisée ; il s'est donc agi d'une formule associant la formation systématique et le tutorat qui a été considérée comme faisant correspondre la théorie et

la pratique. À cet égard, BSP a continué de soutenir le développement et l'utilisation de SISTER en tant qu'outil central de programmation, de budgétisation, de gestion, de suivi et d'information. Au cours de l'année 2006, le taux d'enregistrement dans SISTER de données relatives à la programmation et au suivi a augmenté de façon spectaculaire, atteignant près de 100 % en ce qui concerne la programmation, à tous les niveaux, et 100 % pour ce qui est du suivi au niveau des grands axes d'action ; les demandes d'informations, tant des secteurs de programme que des services centraux, ont augmenté. Point important, ces informations concernent maintenant à la fois le Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires, et englobent tous les instituts de la catégorie 1. Cette amélioration a facilité l'élaboration des rapports du Directeur général au Conseil exécutif sur l'exécution du programme (**documents EX/4**).

223. De plus, BSP a continué de contribuer aux activités destinées à promouvoir **le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples**. Le « Plan d'action en vue de favoriser une connaissance et une compréhension accrues de la diversité culturelle, ethnique et linguistique » approuvé par le Conseil exécutif à sa 174<sup>e</sup> session a été coordonné par BSP et amplifié à la 175<sup>e</sup> session afin de resserrer les liens entre les diverses activités proposées et de renforcer l'intersectorialité. Les cinq thèmes retenus pour faire l'objet d'une action intersectorielle sont les suivants : (1) promouvoir une connaissance mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse ; (2) construire un cadre de valeurs communes ; (3) renforcer l'éducation de qualité et l'éducation aux valeurs ; (4) faire échec à la violence et à l'extrémisme ; (5) favoriser le dialogue au service du développement durable. BSP a également été chargé d'organiser le Forum régional au Sommet de l'Europe du Sud-Est, tenu en juin 2006 à Opatija (Croatie), ainsi que la Conférence régionale africaine sur le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples ; ces deux rencontres ont abouti à l'adoption d'importantes déclarations qui énoncent des orientations ainsi que des engagements en matière de coopération. Le partenariat public/privé **Mondialogo** entre l'UNESCO et DaimlerChrysler, qui vise à promouvoir le dialogue et les échanges culturels axés sur la pratique entre les jeunes a été prorogé jusqu'en 2009. C'est ainsi qu'à été organisé le Concours scolaire Mondialogo, auquel ont participé 35 000 élèves de 138 pays.

224. En ce qui concerne les questions liées au **genre**, BSP a continué de suivre l'incorporation au programme de l'Organisation d'initiatives tendant à l'égalité des sexes. Il a également mis en œuvre le programme de formation et de développement des capacités d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes, que le Directeur général a rendu obligatoire pour tout le personnel. Tous les spécialistes de programme du Secteur des sciences exactes et naturelles et de celui de la communication et de l'information qui travaillent au Siège, ainsi qu'un certain nombre de spécialistes de programme affectés aux unités hors Siège, ont été formés. Des programmes étendus de sensibilisation à l'égalité des femmes ont été organisés dans le cadre de la Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars 2006 (avec, notamment, des discours de hautes personnalités telles que le Président du Libéria et des ministres de Bahreïn, du Paraguay, du Pakistan et du Nigéria, des représentations et des expositions d'œuvres d'art) et le 8 mars 2007, l'accent étant mis sur le rôle actif des femmes en faveur de la paix.

225. Pour ce qui est des **pays les moins avancés**, BSP a contribué à l'élaboration du Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la mise en œuvre du Plan d'action de Bruxelles, faisant ressortir les différentes initiatives prises par l'Organisation pour soutenir ces pays.

#### **Élaboration du budget et suivi de son exécution**

226. L'UNESCO s'est employée à améliorer le niveau des prestations en ce qui concerne tant l'administration, la gestion et le suivi de l'exécution du Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5 approuvé) que l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (projet de 34 C/5). Il s'est agi notamment d'administrer le budget, en autorisant et en réalisant les attributions de fonds et les reprogrammations appropriées, conformément au plan de travail approuvé par le Directeur général. Des rapports de suivi ont été fournis aux ADG et aux directeurs des unités hors Siège de manière périodique, ainsi qu'au Comité du budget et des finances (CBF),

afin de faciliter et d'améliorer le suivi de l'exécution du programme, ainsi que de renforcer l'analyse qualitative et/ou quantitative des dépenses de programme. Des informations détaillées ont été fournies par le Bureau du budget dans la partie II du document 175 EX/4, qui indique « les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 » et contient le « Tableau de bord de l'exécution du programme en 2006-2007 ». De plus, la partie II du document 175 EX/22 « Propositions préliminaires du Directeur général concernant le Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5) » a été élaborée.

227. Les efforts en vue de l'intégration des fonds du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires se sont poursuivis. L'accent a été placé sur la mise en œuvre pratique d'une politique de récupération des coûts, dont les principes ont été approuvés dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM). Les principes directeurs concernant les aspects budgétaires des projets extrabudgétaires sont en voie d'achèvement et seront communiqués aux secteurs ; des réunions avec les directeurs des unités hors Siège ont été organisées à ce sujet. Un séminaire interne a été mis sur pied pour améliorer l'intégration et le suivi des ressources du Programme ordinaire et des crédits extrabudgétaires. Un certain nombre de projets menés dans le cadre du processus de réforme de l'UNESCO ainsi que de celui du système des Nations Unies, et consacrés notamment à l'interprétation des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et à leur impact sur la gestion budgétaire, ont bénéficié d'une participation active.

#### **Gestion et coordination des unités hors Siège**

228. **Examen de la stratégie de décentralisation** : le deuxième examen de la stratégie de décentralisation, initialement prévu en 2008-2009, a été avancé compte tenu du nouveau défi que pose la réforme du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays. L'Équipe spéciale d'examen de la décentralisation s'est réunie deux fois (décembre 2006 et février 2007) pour déterminer les ajustements à court terme à apporter au système décentralisé ainsi que les mesures à prendre immédiatement, dans les limites du budget ordinaire, afin de développer et de renforcer les capacités et les obligations redditionnelles en vue d'amorcer des activités relevant du principe de l'unité d'action des Nations Unies sur le terrain. L'Équipe spéciale d'examen a étudié deux grandes questions, à savoir *L'obligation redditionnelle des bureaux hors Siège en matière de programme* et *La participation de l'UNESCO à l'exercice commun de programmation par pays des Nations Unies en 2007 (pays pilotes appliquant le principe d'unité du système des Nations Unies et exercice BCP/PNUAD)*. La première question s'inspire du cadre de décentralisation de l'éducation récemment mis en place à la suite de la réforme du Secteur de l'éducation et vise à définir une structure/un mécanisme d'obligation redditionnelle à l'échelle de l'UNESCO pour faire face aux questions communes à tous les secteurs qui se posent hors Siège. La seconde est axée sur les orientations de politique générale concernant les apports de l'UNESCO sur le fond, aux exercices communs de programmation des Nations Unies et sur l'identification du soutien que doivent apporter le Siège, les bureaux régionaux et les instituts afin que les bureaux hors Siège contribuent efficacement à ces exercices.

229. **Participation, au niveau des pays, à la démarche fondée sur l'unité d'action du système des Nations Unies** : dans cinq des huit pays appliquant le principe d'unité du système des Nations Unies où l'Organisation est une agence résidente, les directeurs/chefs des bureaux hors Siège ont mené, au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, des consultations sur les modalités d'une approche fondée sur l'unité du système des Nations Unies et du rôle de l'UNESCO dans ce cadre. L'Organisation s'étant engagée à une participation active dans tous les pays appliquant ce principe, des contacts ont été établis avec tous les Coordonnateurs résidents concernés, y compris dans les pays dans lesquels l'UNESCO n'a pas de bureau, afin de réaffirmer l'engagement de l'Organisation de participer pleinement au processus et d'envisager et de discuter les modalités de participation avec les autorités nationales et avec les équipes de pays des Nations Unies.



230. **Renforcement des capacités des bureaux hors Siège** : l'UNESCO a continué de soutenir un certain nombre de bureaux hors Siège afin de les aider à procéder aux changements nécessaires en matière de gestion. Des missions spéciales ont été organisées à cet effet au Caire, à Delhi et Harare afin d'appuyer les bureaux ayant besoin d'une assistance ponctuelle. De plus, le module de formation institutionnelle pour les bureaux hors Siège, élaboré en 2005 et testé début 2006 - qui donne une présentation d'ensemble de la mission, de la gouvernance, du programme ainsi que des règles et processus administratifs de l'Organisation - a servi à deux nouvelles sessions de formation organisées au Bureau de l'UNESCO à Brasilia à l'intention de 90 membres du personnel. Le matériel de formation pour ce type de session a également été perfectionné pour tenir compte de l'évolution récente intervenue au sein de l'Organisation et des répercussions de la réforme du système des Nations Unies.

231. **Renforcement de la capacité des bureaux hors Siège à participer aux activités conjointes menées par les Nations Unies pour faire face aux situations d'après-conflit ou d'après-catastrophe** : en étroite coopération avec les bureaux concernés, BFC a continué de coordonner et de faciliter l'aide fournie par l'Organisation dans des situations d'après-conflit et d'après-catastrophe propres à chaque pays, dans le contexte des activités d'ensemble entreprises par les Nations Unies. On a particulièrement veillé à soutenir la coopération en faveur du redressement et de la reconstruction rapides du Liban. De plus, l'UNESCO a, dans ces domaines de compétence, activement participé aux efforts interinstitutions pour rendre la transition d'une assistance humanitaire des Nations Unies à une assistance post-conflit/catastrophe plus cohérente et plus efficace. Elle a pour cela notamment participé au processus d'examen de l'évaluation des besoins à l'issue de conflits menée par les Nations Unies et la Banque mondiale ainsi qu'au processus consultatif visant à affiner l'approche humanitaire par groupe de pays.

## Relations extérieures et coopération

232. Le Secteur des relations extérieures et de la coopération a poursuivi ses efforts pour renforcer les relations de l'UNESCO avec ses États membres, les Membres associés, observateurs et territoires ; pour améliorer la coordination avec les Nations Unies, ses institutions spécialisées, programmes, fonds et organes et avec d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales ; et pour mobiliser davantage de sources de financement extrabudgétaire, renforçant ainsi l'impact et la portée du programme de l'Organisation.

233. D'autres mesures ont été prises pour favoriser l'universalité de l'UNESCO. Le Directeur général s'est rendu pour la première fois en visite officielle à Brunéi Darussalam, un an après que le pays soit devenu le 191<sup>e</sup> État membre de l'Organisation. Les échanges avec Singapour se sont intensifiés afin d'accélérer son retour au sein de l'Organisation et de rétablir sa commission nationale pour l'UNESCO. Enfin, l'UNESCO est restée en contact permanent avec le Gouvernement du Monténégro pour faciliter l'accession du pays à l'Organisation, prévue avant la 176<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

234. **Les relations avec les États membres** ont été resserrées à divers niveaux entraînant un renforcement de la coopération, y compris aux niveaux régional et sous-régional. Les relations étroites avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO ont été consolidées par l'organisation régulière de réunions d'information thématiques et sectorielles.

235. L'UNESCO est parvenue à ce que les commissions nationales jouent leur rôle statutaire dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du programme, de manière plus résolue et mieux informée encore. Comme prévu, les cinq consultations régionales et deux conférences quadriennales ont été organisées en 2006. Ces réunions se sont avérées importantes pour l'élaboration du programme, ainsi que pour un meilleur partage des connaissances et la création de réseaux entre les commissions. Les activités de renforcement des capacités ont été encore étayées par l'organisation de formations et de missions de consultation tout au long de

l'année. Enfin, la base de données sur les commissions nationales, ouverte en 2005, s'est régulièrement développée en 2006. À ce jour, 103 des 192 commissions nationales y sont enregistrées et y ont directement accès. Divers manuels et matériels de formation ont été produits et diffusés afin de faciliter l'accès à la base et l'actualisation des données.

236. Dans l'ensemble, le **partenariat avec des représentants élus** (parlementaires, maires et autorités locales) et avec le mouvement des **Clubs UNESCO** a progressé de manière assez satisfaisante. La coopération de l'UNESCO avec l'Union interparlementaire s'est poursuivie en vue d'accroître le soutien législatif, politique et financier en faveur des priorités de programme de l'Organisation. Plusieurs réunions ont été organisées avec succès pour promouvoir et soutenir le mouvement des Clubs UNESCO, notamment la Réunion des clubs européens qui s'est déroulée à Athènes en décembre 2006.

237. Les modalités de coopération avec les **organisations non gouvernementales** ont été améliorées, notamment grâce à la désignation de points focaux dans les secteurs de programme, au renforcement des capacités du Comité de liaison ONG-UNESCO et au développement d'une coopération suivie entre les ONG nationales et les commissions nationales. L'organisation de deux intéressantes réunions - la Table ronde sur l'Éducation pour tous et le Forum ouvert sur la jeunesse - a ravivé l'énergie du Comité des ONG. Les relations statutaires ont été renouvelées avec les fondations et ONG concernées qui coopèrent avec l'UNESCO, deux organisations ont été admises aux relations opérationnelles et trois fondations ont été admises aux relations officielles.

238. L'UNESCO a continué de renforcer la coopération avec **les Nations Unies** (y compris leurs programmes, fonds, commissions et autres organes) et d'autres institutions spécialisées en vue d'accroître la cohérence des programmes, les synergies et la complémentarité - grâce, notamment, à des rapports réguliers au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à une participation active aux réunions de coordination (par exemple du CCS).

239. Des relations de travail étroites ont été maintenues avec les **OIG interrégionales**, ainsi que les groupes interrégionaux d'États membres à l'UNESCO (Commonwealth, Francophonie, Groupe des 77, groupe des non-alignés, COI, pays russophones et ANASE), grâce à la participation aux réunions et conférences de leurs organes directeurs ainsi qu'à l'organisation de réunions ou d'activités conjointes dans des domaines d'intérêt commun (avec la coopération des secteurs de programme).

240. Les relations de l'UNESCO avec les **sources de financement extrabudgétaire** continuent d'évoluer de manière satisfaisante. Les progrès accomplis pour parachever et mettre en œuvre le Plan d'action en vue de l'amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires se sont accélérés au deuxième trimestre 2006. Comme prévu, un rapport d'étape détaillé a été présenté au Conseil exécutif et le projet révisé de tableau de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle en matière d'activités extrabudgétaires a été présenté au Directeur général. Après approbation interne, des consultations auront lieu avec les principales sources de financement et d'autres partenaires. Pour le moment, tous les accords de coopération avec des sources de financement multilatérales ont déjà été réexaminés. Parallèlement à ces efforts pour améliorer la gestion des activités extrabudgétaires de l'UNESCO, le volume des crédits alloués a continué de croître pour atteindre le plus haut niveau jamais enregistré.

241. L'actualisation du Manuel administratif de l'UNESCO et du Guide pratique des activités extrabudgétaires de l'UNESCO est bien avancée et entrera effectivement en vigueur dès que le Tableau de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle aura été approuvé. Enfin, l'incidence sur la programmation et la mobilisation de ressources extrabudgétaires de l'UNESCO des recommandations du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies a été minutieusement examinée et des mesures préliminaires appropriées ont été prises pour adapter l'UNESCO à ces nouveaux défis.

## Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO

### I. Réforme des Nations Unies

242. Si la question de la réforme des Nations Unies figure depuis des décennies à l'ordre du jour de la communauté internationale, elle se pose sans doute aujourd'hui avec une actualité et une urgence nouvelles. Un certain nombre de rapports à ce sujet demandés lors du Sommet mondial de septembre 2005, au cours duquel les dirigeants mondiaux se sont engagés « à rendre sa vocation à un système des Nations Unies plus efficace, plus efficient, plus responsable et plus crédible », ont été présentés aux États membres en 2006.

243. Le premier de ces rapports, présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en mars 2006, fait l'objet de la résolution 60/283 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », ce rapport contient un certain nombre de propositions de réforme de la gestion du secrétariat de l'ONU dans six domaines - gestion du personnel, réorganisation de la structure organisationnelle, amélioration de l'infrastructure des TIC, prestation de services, budget et finances et modalités de gouvernance.

244. Le document intitulé « Examen global du système de gouvernance et de contrôle », présenté en juillet 2006, a complété ce premier rapport par une évaluation indépendante des pratiques actuelles de l'ONU et de leurs déficiences en termes de gouvernance et de contrôle. La création d'un Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et une plus grande indépendance du Bureau des services de contrôle interne y sont notamment recommandées.

245. Dans son rapport, également présenté en juillet 2006, le Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies estime qu'il ne saurait y avoir de véritable réforme en l'absence d'un système d'administration de la justice interne efficace, indépendant et doté de ressources suffisantes. Le Groupe considère que l'actuel système de justice s'avère extrêmement coûteux pour les organismes concernés, notamment sur le plan financier et pour ce qui est de leur réputation, et suggère la mise en place d'un nouveau système de justice interne décentralisé, rationalisé et d'un bon rapport coût/efficacité, qui pourrait devenir opérationnel en janvier 2008.

246. Enfin, les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, établi par le Secrétaire général et coprésidé par les premiers ministres du Mozambique, de la Norvège et du Pakistan, ont été présentées au Secrétaire général au début de novembre 2006. Le rapport, intitulé « Unis dans l'action », qui est reproduit dans le document 176 EX/INF.3, contient une série de recommandations visant à restructurer et rationaliser le système des Nations Unies afin qu'il mette tout son potentiel au service des pays pour les aider à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les OMD. Le Groupe propose la mise en place d'un système uni dans l'action pour répondre aux priorités nationales avec, au niveau des pays, un seul responsable (de l'équipe de pays des Nations Unies), un seul programme, un seul budget et un seul bureau, s'il y a lieu. Au nombre des mesures proposées figurent la création d'un Conseil du développement durable chargé d'assurer le suivi des programmes uniques de pays, d'une nouvelle entité chargée de promouvoir l'égalité des sexes, d'un système de financement destiné à promouvoir la performance et la responsabilité, ainsi qu'un certain nombre de réformes structurelles dans le domaine de gouvernance du Conseil économique et social.

247. Le processus de réforme des Nations Unies aura vraisemblablement de très larges répercussions sur l'avenir de l'ensemble du système, et donc sur l'action de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national. Il représente pour l'UNESCO un vaste défi, mais aussi une grande chance.

248. L'UNESCO demeure présente au cœur du processus de réforme de l'ONU. En 2006, elle a activement contribué aux débats tant au niveau mondial (au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Conseil des chefs de secrétariat) qu'au niveau des pays, où elle a participé aux processus de programmation commune, en soulignant que le concept d'unité du système des Nations Unies et sa mise en œuvre devraient pleinement intégrer la mission et l'expertise des institutions spécialisées. L'UNESCO et les autres institutions spécialisées possèdent, pour ce qui est du processus de réforme du système, un avantage comparatif, que leur confèrent leur mandat et leur domaine de compétences ainsi que la boucle de rétroaction qu'elles assurent entre l'action mondiale et normative et les activités opérationnelles concrètes au niveau des pays.

249. L'UNESCO a également pris des mesures internes pour mieux répondre au processus de réforme. Au cours de l'année écoulée, un groupe de travail sur la réforme de l'ONU a été constitué et chargé de planifier la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation commune au niveau des pays et de sensibiliser l'ensemble de l'Organisation au processus de réforme. En outre, plusieurs réunions d'information consacrées à la réforme de l'ONU ont été organisées afin d'encourager les discussions à ce sujet et de tenir les membres du personnel de l'UNESCO ainsi que les délégués permanents et les observateurs au courant des derniers développements et de la mesure dans laquelle ils concernent l'Organisation.

## **II. Alliance des civilisations**

250. Si le processus de réforme de l'ONU a largement retenu l'attention en 2006, plusieurs autres développements d'importance pour l'UNESCO ont eu lieu cette même année. Un document d'un intérêt particulier pour l'Organisation est le rapport du Groupe de haut niveau sur « l'Alliance des civilisations », paru en novembre 2006.

251. Le rapport est divisé en deux parties : la partie I analyse le contexte mondial dans lequel s'inscrivent les grandes tendances sociales, politiques et économiques contemporaines et l'état des relations entre les sociétés occidentales et musulmanes. Au terme de cette analyse, le Groupe formule une série de recommandations de politique générale procédant de la conviction que certaines initiatives politiques constituent un préalable indispensable à une amélioration significative et durable des relations entre les sociétés occidentales et musulmanes. Dans la partie II du rapport, le Groupe, constatant que les tensions entre cultures se sont propagées, au-delà du niveau politique, dans les cœurs et les esprits des populations, recommande, pour lutter contre cette tendance, des actions à entreprendre dans quatre grands domaines : éducation, jeunesse, migrations et médias.

252. Le thème de ce rapport, ainsi que ses recommandations, sont au cœur de la mission de l'UNESCO. L'Organisation, qui a activement participé aux travaux du Groupe, s'efforcera de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de ses recommandations. Le plan d'application de ces dernières est en cours d'élaboration et devrait être définitivement mis au point lorsque le Secrétaire général aura nommé un Haut Représentant pour l'Alliance des civilisations. Par ailleurs, le Président de l'Assemblée générale a exprimé l'intention d'organiser un débat thématique interactif de caractère informel sur cette question pendant l'été 2007. L'UNESCO s'efforcera de jouer un rôle central dans l'Organisation de cette réunion.

## **III. Assemblée générale**

253. L'UNESCO a participé à la soixante et unième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 12 septembre au 22 décembre 2006. Le Directeur général a assisté au premier jour du débat général, qui a commencé le 19 septembre 2006. Il a rencontré, à cette occasion, la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, Mme Sheikha Haya Rashed Al Khalifa (Bahreïn).

254. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de réforme de l'ONU ont dominé le débat de l'Assemblée générale, qui a également été marqué par la désignation de M. Ban Ki-moon, ancien ministre des affaires étrangères de la République de Corée, comme successeur de M. Kofi Annan.

255. L'Assemblée générale a tenu pour la première fois un débat thématique informel sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et compte organiser deux autres débats de ce type en 2007 : un débat sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en mars 2007, et un débat sur le dialogue et la tolérance entre les civilisations et les cultures durant l'été 2007.

256. Deux importantes réunions de haut niveau ont eu lieu durant la session :

- (a) Le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement : 14 et 15 septembre 2006. L'UNESCO a activement participé à cette réunion, qui portait essentiellement sur les moyens de tirer le meilleur parti des avantages que présentaient les migrations internationales sur le plan du développement et de réduire au minimum leurs effets indésirables.
- (b) La Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : 18 et 19 septembre 2006. Cette réunion avait pour objet d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les engagements et les buts énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les participants à cette réunion ont adopté une déclaration dans laquelle les États membres se sont engagés de nouveau à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés.

257. L'UNESCO a participé à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur les deux réunions de haut niveau. À titre de contribution à l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, l'UNESCO, en coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU), l'UNICEF et le secrétariat de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (IMOA-EPT), a organisé, le 13 septembre 2006, une manifestation en parallèle sur l'EPT dans les PMA.

258. L'UNESCO a également établi les rapports suivants au titre de points de l'ordre du jour de la soixante et unième session de l'Assemblée générale :

- (1) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- (2) Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010
- (3) Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine
- (4) Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies.

#### **IV. Résolutions et décisions se rapportant aux travaux de l'UNESCO\***

259. L'Assemblée générale a adopté 254 résolutions, dont 36 concernent l'UNESCO, à des degrés divers. L'Assemblée a confié des tâches précises à l'UNESCO s'agissant des résolutions suivantes :

- Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 (résolution 61/45)
- Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (résolution 61/52)
- Questions relatives à l'information : l'information au service de l'humanité (résolution 61/121 A)
- Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (résolution 61/140)
- Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien (résolution 61/132)
- Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (résolution 61/161)
- Droits de l'enfant (résolution 61/146)
- Droits de l'homme et extrême pauvreté (résolution 61/157)
- Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves (résolution 61/19)
- Promotion du dialogue et de la compréhension entre les religions et les cultures et de la coopération en faveur de la paix (résolution 61/221)
- Les océans et le droit de la mer (résolution 61/222)
- La stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (Plan d'action) (résolution 60/288).

260. On trouvera ci-après plusieurs autres résolutions se rapportant au mandat de l'UNESCO :

- Violence contre les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé dans les conflits armés (résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU)
- Année internationale de la réconciliation, 2009 (résolution 61/17)
- Promotion d'un ordre international démocratique et équitable (résolution 61/160)
- Promotion d'un dialogue sur les droits de l'homme fondé sur l'équité et le respect mutuel (résolution 61/166)
- La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme (résolution 61/156)
- Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la 24<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 61/141)

---

\* Les membres du Conseil peuvent se procurer le texte de ces résolutions s'ils en font la demande.

- Convention sur la diversité biologique (résolution 61/204)
- 2010, Année internationale de la biodiversité (résolution 61/203)
- Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (résolution 61/229).

261. En outre, le Conseil des droits de l'homme, établi en 2006 en remplacement de la Commission des droits de l'homme, a adopté, à la reprise de sa deuxième session, en novembre 2006, et à sa troisième session, en décembre 2006, les décisions suivantes ayant trait aux travaux de l'UNESCO :

- (1) Décision A/HRC/2/L.30 sur le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, dans laquelle le Haut Commissariat aux droits de l'homme et l'UNESCO sont priés de promouvoir la mise en œuvre au plan national du Plan d'action et de fournir une assistance technique à cet effet.
- (2) Décision A/HRC/2/L.27/REV.2 sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- (3) Décision A/HRC/3/L.2 sur les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban.

## V. Autres événements

262. Le rapport du Secrétaire général sur la violence contre les enfants a été présenté le 11 octobre 2006 à New York. L'UNESCO a contribué à la section consacrée aux châtiments corporels.

263. Le Directeur général et l'ADG/ED ont présidé le séminaire organisé à l'occasion de la présentation officielle du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007 - Un bon départ : éducation et protection de la petite enfance, le 26 octobre 2006, à la Maison de l'UNICEF, à New York.

264. L'UNESCO a participé à l'organisation du premier Sommet mondial des jeunes dirigeants (29-31 octobre 2006, New York). L'Organisation a pris part au débat d'experts sur l'éducation, l'égalité des sexes et les soins de santé maternelle, ainsi qu'à la Foire au savoir des organismes des Nations Unies.

265. L'UNESCO continue de participer aux réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions de la lutte contre le terrorisme (ONU) et a contribué au nouveau Manuel électronique de contre-terrorisme qui sera bientôt présenté par l'ONU. Ce manuel a été établi pour fournir aux États membres des informations actualisées et utiles sur l'action de l'ONU et de ses entités ainsi que sur les ressources utilisées pour lutter contre le terrorisme.

## VI. Nominations en 2006 dans le système des Nations Unies

- M. Ban Ki-moon (République de Corée), huitième secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (entrée en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2007) ;
- M. Achim Steiner (Allemagne), directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (juin 2006) ;
- Mme Sheikha Haya Rashed Al Khalifa, présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale (juin 2006) ;

- Mme Patricia Francis (Jamaïque), directrice exécutive du Centre du commerce international (juin 2006) ;
- M. Hamadou Touré (Mali), secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (novembre 2006) ;
- Mme Margaret Chan (Chine), directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (janvier 2007) ;
- Mme Josette Sheeran (États-Unis d'Amérique), directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (entrée en fonctions en avril 2007) ;
- Mme Asha-Rose Migiro (Tanzanie), vice-secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies nommée par le Secrétaire général de l'ONU (janvier 2007) ;
- M. Dalius Cekuolis (Lituanie), élu président du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU en janvier 2007.

## VII. Principales réunions de l'Organisation des Nations Unies en 2007

266. Deux dialogues de haut niveau sont prévus en 2007 : le premier, sur le financement du développement, se tiendra au quatrième trimestre de 2007, durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 61/191 du 20 décembre 2006 ; et le second, sur la coopération entre les religions et les cultures en vue de promouvoir la tolérance, la compréhension et le respect universel de la liberté de religion ou de conviction et de la diversité culturelle, sera organisé en application de la résolution 61/221 du 20 décembre 2006.

## VIII. Années internationales proclamées en 2006

267. Dans sa résolution 61/185 du 20 décembre 2006, l'Assemblée générale rappelle les **Directives pour la proclamation d'années internationales** énoncées dans la résolution 181/67 de l'ECOSOC, en date du 25 juillet 1980, pour qu'elles soient prises en compte lors de l'examen des futures propositions concernant des années internationales.

268. Deux nouvelles journées internationales et cinq nouvelles années internationales ont été proclamées :

**25 mars 2007** : Journée internationale de célébration du Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ;

**14 novembre** : Journée mondiale du diabète (résolution 61/225 du 20 décembre 2006) ;

**2008** : Année internationale de l'assainissement (résolution 61/192 du 20 décembre 2006) ;

(2008 est également l'Année internationale de la pomme de terre et l'Année internationale de la planète Terre, proclamées à la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005) ;

**2009** : Année internationale de la réconciliation (résolution 61/17 du 20 novembre 2006) ;

**2009** : Année internationale des fibres naturelles (résolution 61/189 du 20 décembre 2006) ;

**2010** : Année internationale de la biodiversité (résolution 61/203 du 20 décembre 2006) ;

**2011** : Année internationale des forêts (résolution 61/193 du 20 décembre 2006).



## Gestion des ressources humaines

269. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre de la **stratégie à moyen et à long terme relative à la dotation en personnel** approuvée par le Conseil exécutif à sa 171<sup>e</sup> session et par la Conférence générale à sa 33<sup>e</sup> session s'est poursuivie. Cette stratégie vise à faire en sorte que l'UNESCO dispose des effectifs nécessaires pour assurer une bonne exécution du programme et répondre aux besoins des États membres. Trois secteurs de programme (Éducation, Culture et CI) ont ainsi mené à bien des examens de leurs ressources en personnel et de leur structure et ont pris des mesures pour que leurs moyens soient davantage alignés sur les programmes prioritaires. Les examens des secteurs des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales sont en cours. Un examen de la structure hors Siège, notamment des dotations en personnel et des spécifications requises dans les bureaux hors Siège a été confié à l'Équipe spéciale d'examen de la décentralisation.

270. La première phase de la mise en place du **système intégré de gestion des ressources humaines** a été achevée, en collaboration avec DCO (elle concerne les états de paie, l'administration du personnel, la gestion organisationnelle, la gestion du temps ainsi que la budgétisation et le contrôle des voyages et des postes). Les utilisateurs ont été formés et le système a été lancé au début de 2007. Depuis janvier 2006, d'importantes activités de formation pour contribuer aux six objectifs majeurs du Directeur général pour le **programme d'apprentissage et de perfectionnement du personnel** de l'UNESCO en 2006-2007 ont été menées. Ces objectifs sont les suivants : amélioration de la position de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies, renforcement des partenariats, culture de la gestion et de la responsabilité, mise en œuvre en fonction de la programmation, possibilités de promotion du personnel et soutien aux activités d'apprentissage.

271. En ce qui concerne la Caisse d'assurance-maladie (CAM), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 toutes les demandes de remboursement médical sont traitées par une société extérieure (GMC), ce qui permet d'améliorer l'efficacité et la fiabilité du travail. Le Règlement de la CAM a été revu et est actuellement soumis à l'examen du Conseil de gestion. De plus, des mesures ont été prises pour que les prestations et services soient au niveau de ce qui se fait actuellement de mieux, et le fonctionnement du Conseil de la CAM a été amélioré, notamment par un renforcement de sa capacité de contrôle.

## Administration, entretien et rénovation des bâtiments du Siège

272. L'exécution des plans de travail d'ADM a progressé grâce à la modernisation engagée par le Secteur en juin 2006 pour améliorer l'efficacité et sensibiliser le personnel à la nécessité d'une participation active à la prestation de services tournés vers le client.

273. Dans une première étape, le Secteur ADM a réexaminé ses fonctions de base afin de parvenir à une utilisation plus ciblée de ses ressources, d'accroître le niveau des services et de transférer des ressources vers les domaines correspondant aux principales priorités, en mettant essentiellement l'accent sur les services d'achat.

274. Les étapes suivantes prévoient un réexamen des pratiques administratives afin de s'assurer de leur adéquation et de leur cohérence, ainsi que de leur pertinence sur le plan de la délégation des pouvoirs. Un « Comité d'amélioration des processus », dirigé par l'ADG/ADM et rassemblant les services centraux est chargé de superviser cet examen. Il a pour objet d'améliorer la gestion administrative de l'Organisation par la promotion de bonnes pratiques, en particulier de celles qui tendent à aligner les pratiques de gestion de l'UNESCO sur celles du système commun, compte tenu de la réforme actuelle du système des Nations Unies.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent soixante-seizième session

**176 EX/4**  
**Partie I Add.**

PARIS, le 19 avril 2007  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE I**

**ADDENDUM**

**Résumé**

Le document 176 EX/4 a pour but d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

Le présent Addendum contient un rapport sur l'exécution du programme par 21 unités hors Siège décentralisées, et sur ses liens avec les objectifs nationaux de développement, ainsi que sur la contribution de ces unités aux activités des équipes de pays des Nations Unies et au processus de programmation conjointe au niveau des pays.

**Table des matières**

|   | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| <i>Bureau multipays de Nairobi</i> .....    | 1           |
| <i>Bureau multipays de Bamako</i> .....     | 2           |
| <i>Bureau multipays de Windhoek</i> .....   | 3           |
| <i>Bureau de Bujumbura</i> .....            | 4           |
| <i>Bureau de Kinshasa</i> .....             | 5           |
| <i>Bureau multipays de Rabat</i> .....      | 5           |
| <i>Bureau de l'UNESCO à Amman</i> .....     | 9           |
| <i>Bureau multipays de Bangkok</i> .....    | 11          |
| <i>Bureau multipays de Jakarta</i> .....    | 13          |
| <i>Bureau multipays de New Delhi</i> .....  | 17          |
| <i>Bureau multipays d'Almaty</i> .....      | 22          |
| <i>Bureau multipays d'Apia</i> .....        | 24          |
| <i>Bureau multipays de Beijing</i> .....    | 24          |
| <i>Bureau multipays de Téhéran</i> .....    | 26          |
| <i>Bureau de Katmandou</i> .....            | 29          |
| <i>Bureau multipays de La Havane</i> .....  | 30          |
| <i>Bureau multipays de Montevideo</i> ..... | 31          |
| <i>Bureau multipays de Quito</i> .....      | 32          |
| <i>Bureau multipays de Kingston</i> .....   | 33          |
| <i>Bureau multipays de San José</i> .....   | 37          |
| <i>Bureau multipays de Moscou</i> .....     | 38          |

### **Bureau multipays de Nairobi**

1. Le Bureau de Nairobi dessert l'Ouganda, le Kenya, le Burundi, le Rwanda, la Somalie et l'Érythrée. Ces pays ont des frontières communes avec d'autres pays de la région des Grands Lacs ainsi qu'avec le Soudan et l'Éthiopie. L'évolution politique et sociale qui s'y est produite est donc étroitement liée à ce qui se passe dans de la région des Grands Lacs en général ainsi qu'au Soudan.

2. Les principaux problèmes auxquels la région se heurte sont liés à la faible capacité des ressources humaines de mobiliser et d'utiliser les ressources disponibles aux fins du développement durable. C'est ce qu'on observe, par exemple, dans le secteur de l'éducation qui manque d'enseignants ayant reçu une formation, et dans le secteur des sciences où les capacités de gestion durable de l'écosystème et de l'approvisionnement en eau posent problème. D'autres défis majeurs sont liés à l'absence de politiques et au manque d'informations. Les activités de programme se sont donc concentrées sur la création de capacités, la diffusion d'informations et l'élaboration de politiques.

3. Dans le domaine des **sciences naturelles**, la sécheresse prolongée dont ont pâti plusieurs pays desservis par le Bureau a entravé considérablement les efforts qu'ils accomplissent pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Récemment, les inondations survenues après de fortes pluies ont créé une difficulté supplémentaire, nuisant aux revenus et aux moyens d'existence des agriculteurs. La fréquence des sécheresses et l'importance de la population qui n'a pas accès à l'eau potable fait de l'approvisionnement en eau un objectif majeur du développement national dans ces pays. Le Bureau multipays de Nairobi a donc mis en œuvre un vaste programme d'activités visant à mieux faire comprendre les interactions de l'eau, et, sur cette base, il a donné des conseils sur les politiques à adopter. Les principales activités ont consisté à évaluer et gérer les effets des changements mondiaux sur le cycle de l'eau, gérer l'eau en tant que ressource rare et atténuer les risques liés à l'eau.

4. Dans le domaine des sciences écologiques, le Bureau a contribué au renforcement des capacités aux fins de la gestion durable des ressources naturelles. La gestion durable de l'environnement se heurte aussi à de nombreux problèmes, dont la pauvreté rurale et l'absence de terres. Les pratiques agricoles des populations démunies et le fait qu'elles cherchent à se procurer les ressources nécessaires pour s'abriter et faire du feu ont un effet néfaste sur l'environnement. Le changement du mode d'occupation des sols entraîne la perte des habitats de la faune et de la flore et restreint l'accès à des ressources naturelles culturellement importantes. Dans des pays comme le Kenya, la dégradation des bassins versants et la pénurie d'eau qui s'en suit est la principale difficulté. Dans d'autres pays, comme le Rwanda, la population rurale est trop nombreuse par rapport à la terre disponible, ce qui rend très difficile une gestion durable de l'environnement. L'UNESCO dispose d'un avantage comparatif particulier pour lier la diversité culturelle et la biodiversité et les mettre au service de la conservation et du développement.

5. Le Bureau multipays a également mené des activités pour renforcer la gestion de l'environnement côtier. Les activités de la Commission océanographique intergouvernementale centrées sur le développement et le renforcement des capacités pour la gestion et la protection des océans et des zones côtières ont été mises en œuvre par l'intermédiaire du Bureau de Nairobi. Les stations de mesure du niveau de la mer de Mombassa et de Lamu (Kenya) ont été modernisées pour répondre aux exigences du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien.

6. Dans le secteur de l'**éducation**, il y a lieu de mentionner l'augmentation sensible des effectifs des écoles primaires dans tous les pays desservis par le Bureau, à l'exception de la Somalie. Au Kenya, en particulier, les filles sont pratiquement aussi nombreuses que les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire. Le Kenya prévoit en outre d'étendre la gratuité de l'éducation, qui existe déjà dans le primaire, aux écoles secondaires. Les activités de programme du Bureau ont appuyé les efforts accomplis par les gouvernements des pays concernés pour

atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). Ainsi, le Bureau a participé à une enquête pour déterminer le taux d'alphabétisation des adultes au Kenya. Les résultats de l'étude aideront à formuler les politiques à mettre en œuvre dans le secteur de l'éducation. Le Bureau a également entrepris des activités de sensibilisation à l'EPT et à l'alphabétisation.

7. La prévalence du VIH/sida reste un problème majeur dans la région. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre des programmes de communication, d'éducation et de sciences pour combattre l'épidémie par l'éducation, la sensibilisation et l'élaboration de stratégies nationales. Au Kenya, ces projets sont mis en œuvre dans le cadre du PNUAD, dans le but de réduire l'incidence et les effets socioéconomiques du VIH/sida.

8. Dans le domaine des **sciences sociales**, le Bureau a contribué à la préparation de documents d'orientation sur la pauvreté en tant que déni des droits de l'homme.

9. Pour ce qui est de **la communication et de l'information**, un défi à relever concerne l'Érythrée où les médias ont été muselés, ce qui nuit considérablement à la liberté de la presse et à la liberté d'expression.

10. Le Bureau participe pleinement aux **activités des équipes de pays des Nations Unies**. Au Kenya, l'UNESCO préside le groupe thématique sur l'éducation au sein duquel elle travaille en collaboration étroite avec sept autres organismes. Elle est également membre de plusieurs groupes thématiques et groupes techniques, comme ceux sur le VIH/sida et la mitigation des catastrophes. Au Rwanda, le Bureau de Nairobi participe activement au travail des équipes de pays des Nations Unies et est pleinement informé du processus conduisant au lancement du PNUAD. Le Rwanda a reporté ce lancement de 2006 à 2007 afin d'assurer l'harmonisation du Plan-Cadre avec le programme gouvernemental de redressement économique. L'Érythrée mettra en œuvre le PNUAD pendant la période 2007-2011. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a participé activement au processus de préparation, essentiellement pour ce qui concerne l'éducation.

### ***Bureau multipays de Bamako***

11. Les orientations stratégiques des trois pays en matière d'**éducation** sont inscrites dans leurs documents DSRP et mises en œuvre à travers leurs programmes décennaux (PRODEC pour le Mali ; PDDE pour le Niger ; PDDEB pour le Burkina Faso).

12. Le développement et l'amélioration de l'accès à une éducation de base de qualité (formelle et non formelle), l'appui à l'enseignement secondaire (général, technique et professionnel), la mise en œuvre d'une politique pérenne de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique, sont des domaines d'intervention prioritaires de ces documents de politiques nationales dont la mise en œuvre nécessite une synergie d'actions entre l'ensemble des acteurs nationaux (publics et privés) et internationaux.

13. L'UNESCO Bamako a impulsé dans les pays du cluster des échanges sur les cadres partenariaux dans le but d'améliorer les mécanismes de concertation entre les parties nationales et les partenaires techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés par les programmes nationaux et la communauté internationale.

14. Opérationnelles seulement depuis un an (2006) avec un personnel nouveau, les activités entreprises au titre des **sciences exactes et naturelles** ont trait à l'eau, aux énergies renouvelables et à la conservation de la biodiversité. Ces domaines constituent des priorités nationales pour ces pays qui sont tous sahéliens. Les résultats seront plus visibles certainement en 2007. Le Secteur sciences est membre des groupes UNDAF sur la gestion de l'environnement et les énergies renouvelables et sur la prévention du VIH et du sida. Des programmes conjoints avec les autres agences du système des Nations Unies sont identifiés dans ces domaines.

15. Dans le domaine de la **culture**, les actions sur le terrain en 2006 se sont concentrées sur la sauvegarde du patrimoine mondial et de la diversité culturelle, notamment celle des langues dans les trois pays du cluster, en harmonie avec les politiques culturelles des trois pays. Dans le cadre des projets transversaux « Le Sahara des peuples » et « Histoire et culture de la paix en Afrique », le Bureau continue d'appuyer les initiatives des pays du cluster dans leur programme de lutte contre la pauvreté et la promotion des nouvelles technologies dans les arts. Le concept de pauvreté perçu comme violation des droits de l'homme a été pris en compte dans toutes les activités mises en œuvre.

16. En ce qui concerne les activités conjointes du **système des Nations Unies**, le Bureau a participé activement à l'élaboration du document UNDAF/Mali et à la préparation des programmes conjoints ci-dessous, en particulier au Mali, où l'UNESCO assure le rôle de chef de file GT/DH.

- Programme Action 2 : Promotion et protection des droits humains au Burkina Faso ;
- « Appui au Burkina Faso pour la prévention et la gestion des conflits et pour la promotion de la tolérance et la paix » 2006-2010 ;
- Programme conjoint Action 2 : « Projet d'initiative commune pour la promotion et la protection des droits humains au Mali ».

### ***Bureau multipays de Windhoek***

17. Dans le contexte de la réforme des Nations Unies, la question de la décentralisation est un thème majeur de l'UNESCO. Plusieurs fonctions ont été décentralisées pour rapprocher l'Organisation de ses clients et pour l'intégrer davantage dans l'équipe des Nations Unies au niveau des pays. Pourtant, en raison du manque de ressources, il n'a pas été possible de doter chaque pays d'une présence du Secrétariat ; on a donc préféré opérer à partir de bureaux multipays qui desservent, dans le cas du Bureau de Windhoek, l'Angola, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland. En 2003, ces pays sont convenus de priorités et d'activités stratégiques pour la période 2006-2007.

18. L'année 2006 a été marquée par plusieurs progrès s'agissant de la mise en place de mécanismes à l'intérieur des pays pour mieux réaliser les objectifs de l'UNESCO. Il existe désormais des « agents de terrain » dans les quatre pays où le Bureau n'est pas présent : en Angola, un consultant sur l'Éducation pour tous (EPT) et, bientôt, un administrateur recruté sur le plan national ; au Lesotho et au Swaziland, un responsable de projet est maintenant chargé de l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA) ; deux spécialistes sont basés en Afrique du Sud, l'un coordonne le projet communautaire sur le VIH/sida, les droits de l'homme et l'alphabétisation financé par le Fonds-en-dépôt japonais, et l'autre le projet sous-régional de l'Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA)/UNESCO EPT.

19. L'année a également été marquée par des faits nouveaux intéressants pour les partenaires de l'UNESCO : la Commission namibienne nationale pour l'UNESCO a été restructurée et, par le biais de ces comités de programme, des ministères, des institutions et des organisations non gouvernementales (ONG) y sont aujourd'hui représentés. La Commission nationale sud-africaine participe pleinement aux Comités de mise en œuvre du PNUAD, au nom de l'UNESCO. Au Lesotho et au Swaziland, les secrétaires généraux et les spécialistes d'EDUSIDA travaillent au nom de l'UNESCO dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies. En faisant appel à des agents nationaux, l'UNESCO a étendu son champ d'action et a pu participer à la programmation des Nations Unies, même dans les pays où elle n'a pas de bureau.

20. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de l'UNESCO de travailler avec l'Union africaine/le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (UA/NEPAD), les bureaux de Windhoek et de Harare collaborent plus étroitement avec les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

21. Aux fins de mettre en œuvre la stratégie multipays pour 2003-2007, le Bureau travaille au niveau communautaire, par exemple en apprenant à la population à contrôler ses propres ressources en eaux souterraines et en participant aux comités de gestion des bassins des fleuves ainsi qu'à des activités plus en amont comme l'approche sectorielle des activités de planification et de mise en œuvre dans le domaine de l'éducation. En Namibie, la collaboration avec d'autres partenaires du développement à l'élaboration du Programme d'amélioration de l'éducation et de la formation (ETSIP) est le meilleur exemple de ce travail en matière d'éducation. En Angola également, le Bureau a continué de travailler avec le Ministère de l'éducation et les organisations de la société civile à la reconstruction du système éducatif.

### ***Bureau de Bujumbura***

22. Depuis les élections de 2005, qui ont mis en place des institutions démocratiquement élues, le Burundi est engagé dans un processus de paix. Cet état de fait a été renforcé par le récent accord de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement burundais et le dernier mouvement rebelle, le Palipehutu FNL, en date du 7 septembre 2005. Néanmoins ce processus de paix en cours reste à consolider.

23. Suite à cette évolution politique déterminante, le pays a pu finaliser le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) visant la consolidation de la paix et la reconstruction socio-économique.

24. Le rôle des Nations Unies au Burundi étant d'appuyer le gouvernement et de l'accompagner dans ce processus de consolidation de la paix et de la relance économique, divers réajustements au niveau du système des Nations Unies se sont imposés et le Bureau de l'UNESCO Bujumbura contribue activement à ce processus.

25. Deux faits majeurs sont à signaler à savoir notamment :

- le réalignement de l'UNDAF aux priorités nationales telles qu'édictées dans le CSLP ;
- la résolution 1719 du Conseil de sécurité qui a créé le BINUB avec comme mandat la consolidation de la paix.

26. Lors de sa réunion du 13 octobre 2006, la Commission de consolidation de la paix a déclaré que le Burundi serait, avec la Sierra Leone, un des pays prioritaires pour les activités de la Commission. Face à l'immensité des besoins liés à la reconstruction du pays et la réconciliation de la société burundaise, elle a recommandé de définir les domaines prioritaires. Le document de Plan prioritaire pour la consolidation de la paix au Burundi a retenu les domaines prioritaires suivants :

1. Bonne gouvernance
2. Renforcement du secteur sécuritaire
3. Renforcement de l'État de droit et des droits humains
4. La question foncière
5. L'appui budgétaire.

27. L'enveloppe globale allouée au Burundi est de 35 000 000 de dollars à travers un Fonds de consolidation de la paix pour le Burundi ; l'une ou l'autre entité des Nations Unies au Burundi sera désignée comme agence d'exécution selon le mandat et son expertise dans tel ou tel autre domaine prioritaire. Un comité de pilotage gouvernement/Nations Unies va être incessamment mis sur pied. Actuellement un comité technique composé de professionnels du système des Nations Unies au Burundi est déjà à pied d'œuvre pour appuyer les partenaires gouvernementaux dans l'élaboration des documents de projets à soumettre au Fonds de consolidation de la paix pour le Burundi. Le Bureau prend part activement à toutes les étapes des procédures en cours.

### **Bureau de Kinshasa**

28. L'année 2006 était une année fortement mouvementée au Congo, car elle marquait la fin de trois années d'une *transition politique*, qui devait s'achever par des élections (présidentielle et législative). Les campagnes qui ont précédé ces élections ont engendré des troubles sociopolitiques qui ont eu un impact plus ou moins direct sur la mise en œuvre des activités de développement.

29. Cependant, certaines activités significatives ont pu être menées par le Bureau dans différents domaines ainsi que dans le cadre des activités conjointes du système des Nations Unies (UNDAF et avec les autres partenaires).

30. Le Bureau n'a eu cesse de plaider pour la prise en compte des six objectifs de Dakar dans les priorités éducatives lors des réunions du Comité de concertation réunissant les partenaires de l'éducation dont l'UNESCO assure la coprésidence ainsi que lors des réunions des chefs d'agences et de l'Équipe de gestion du programme.

31. Afin de créer des synergies et de traduire en actes la Déclaration de Paris, l'UNESCO a par ailleurs plaidé pour l'élaboration d'un SWAp/Éducation dont le principe a été accepté par le gouvernement et les partenaires. Un groupe de travail ad hoc a été mis sur pied pour conduire le processus et l'UNESCO a été désignée comme facilitateur.

32. L'UNESCO a aussi contribué à l'élaboration du *plan de communication* de la Commission électorale indépendante et a contribué à la formation des agents de la haute autorité des médias et des correspondants provinciaux. L'UNESCO a également été sollicitée pour l'élaboration d'un *Code consensuel de conduite* pour la couverture du deuxième tour des élections présidentielles. Grâce à ces efforts conjugués, les élections se sont passées sans incidents majeurs imputables à la presse.

33. L'UNESCO a participé à l'élaboration de l'**UNDAF** au sein duquel le Bureau assure la présidence de la Commission éducation en tandem avec l'UNICEF.

34. Outre l'UNDAF, l'ensemble des partenaires du Congo (bi et multilatéraux) ont élaboré en 2006 un *Country Assistance Framework* (CAF) qui se veut un fast track du Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR). L'UNESCO a contribué à l'élaboration de ce document en assurant le rôle de chef de file du Groupe de travail éducation. Le Bureau est également membre et participe aux travaux des commissions VIH/sida et gouvernance de l'UNDAF ; il participe également aux activités menées dans le cadre d'ONUSIDA. En matière de culture, le PNUD a appuyé les recherches menées par l'UNESCO sur les peuples autochtones pygmées.

### **Bureau multipays de Rabat**

#### **Algérie**

35. L'action dans le domaine de l'éducation en 2006 s'est principalement concentrée sur le Programme d'appui à la réforme du système de l'éducation en Algérie (PARE) avec un budget de 720 000 dollars des États-Unis pour la période 2003-2006. Le projet PARE vise le renforcement des capacités nationales aux niveaux : (1) du renouveau des programmes et des manuels scolaires ; (2) de la formation des formateurs ; (3) de la régulation des flux et l'amélioration du système d'information et d'orientation ; (4) de l'introduction des TIC au service de l'innovation pédagogique ; et (5) du pilotage de la réforme curriculaire. Une dizaine de missions d'expertise et de formation ont été effectuées en 2006 ; deux ouvrages collectifs MEN/UNESCO ont été publiés sur l'expérience de la première phase de la réforme de l'éducation en Algérie (2003-2006), ainsi qu'un guide pour enseignants, inspecteurs et chefs d'établissements sur l'approche par les compétences.



36. L'expertise sur la nouvelle stratégie de lutte contre l'analphabétisme effectuée en décembre 2006, à la demande du Ministère de l'éducation nationale, ouvre un nouveau chantier de coopération dans le cadre de l'Initiative LIFE renforçant la contribution de l'UNESCO au produit du Programme de pays 1.2.2 de l'UNDAF 2007-2011.

37. Une étude a été lancée en 2006 sur les femmes, le droit de la famille et l'ordre judiciaire en Algérie qui a pour objectif de faire un état des lieux précis de la situation et de se pencher sur les véritables problématiques et les obstacles/lacunes existants, afin de sensibiliser les décideurs politiques aux obstacles juridiques et difficultés ainsi qu'aux actions proposées pour les surmonter. L'étude fera l'objet d'une publication en 2007 et sera distribuée aux délégations, aux commissions nationales, aux organisations de femmes et aux ministères aux affaires féminines.

38. La coopération avec l'Algérie a porté sur le renforcement des capacités des professionnels nationaux dans différents domaines de la culture, ce qui rejoint le premier objectif stratégique de l'UNDAF.

39. C'est ainsi que l'activité développée avec la direction du livre a permis à l'Algérie de faire un point sur la situation de ce secteur et de procéder à des échanges avec les autres pays du Maghreb.

40. Le Forum des jeunes de la médina sur la paix intitulé « Apprendre la paix » a été mené avec succès. Il entre dans le cadre de la politique nationale de paix, de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale que mène le Gouvernement algérien.

## **Maroc**

41. L'axe d'intervention principal au Maroc est celui de l'appui à l'alphabétisation à trois niveaux : (1) accompagnement technique pour un affinement de la stratégie nationale pour 2008-2012 dans le cadre de LIFE, (2) mise en place d'outils et de systèmes de suivi et de gestion de l'information (SIG-ENF) et évaluation de la qualité des programmes, et (3) formation professionnelle post-alphabétisation et intégration économique des femmes rurales (Projet Ouarzazate et Zagora). Cet appui pour 2006-2007 se chiffre à environ 800 000 dollars des États-Unis.

42. Un deuxième axe est celui de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Il se place au niveau de la pertinence des contenus et des méthodes, ainsi qu'au niveau de l'évaluation des acquis. Pour ce qui est du premier, il s'agit (1) du renforcement de la capacité du Réseau des écoles associées (ASPnet) à travers l'expérimentation de nouveaux contenus, et (2) du développement de matériel pédagogique sur le VIH/sida (Guide théâtre et VIH/sida pour jeunes, Manuel de formation pour les éducateurs pairs basé sur les techniques théâtre, Manuel de renforcement de la capacité de négociation des femmes...).

43. En ce qui concerne l'évaluation, une équipe nationale a développé des instruments de mesure directe des niveaux d'alphabétisme au Maroc dans le cadre du Literacy Assessment and Monitoring Programme (LAMP) en 2006. Ces instruments seront testés et validés en 2007 en vue d'une enquête nationale en 2008 qui dégageraient des données quant aux niveaux de maîtrise des compétences de lecture et de traitement de l'information et de leur distribution au niveau de la population adulte (15 ans et plus) et selon le niveau d'éducation/formation.

44. Un nouvel axe qui se dégage pour la période 2007-2011 est celui de l'éducation des jeunes en détention. Celui-ci vient renforcer le programme d'éducation inclusive basé, jusque-là, sur l'éducation des personnes souffrant d'handicaps, avec la conception d'un guide pour les familles, et un appui à l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière.

45. En lien avec les recommandations du « World Summit on Sustainable Development » (WSSD) pour promouvoir et renforcer une approche dirigée vers les personnes concernées par la gestion de l'eau, le Bureau de l'UNESCO à Rabat veut mettre en valeur l'importance de l'éducation

au service du développement durable. Dans cette perspective, le Bureau de l'UNESCO à Rabat et l'ISESCO élaborent une série de livrets (cinq tomes) pour les écoliers des pays du Maghreb sur le sujet de « L'Eau, source de vie ».

46. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, le Bureau de l'UNESCO à Rabat a organisé un concours de photographies en partenariat avec le Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et de l'eau (MATEE).

47. SHS et CI ont initié en 2006 une activité pilote de programmes radio sur les droits de la femme, en collaboration avec la Société nationale de radiotélévision marocaine (SNRT) et l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM). Une formation a été organisée à l'attention de sept associations de femmes travaillant dans les régions du Maroc afin de les familiariser à la réalisation d'émissions radio portant sur les droits humains, l'égalité des genres et le développement. Ces émissions ont, par la suite, été enregistrées et diffusées sur les ondes de la SNRT en janvier 2006.

48. Une étude a été lancée en 2006 sur les femmes, le droit de la famille et l'ordre judiciaire au Maroc qui a pour objectif de faire un état des lieux précis de la situation et de se pencher sur les véritables problématiques et les obstacles/lacunes existants, afin de sensibiliser les décideurs politiques aux obstacles juridiques et difficultés ainsi qu'aux actions proposées pour les surmonter.

49. La coopération du Bureau a porté sur le renforcement des capacités du Maroc dans le domaine de la gestion de la culture. C'est ainsi que l'activité développée dans le domaine du livre a permis au Ministère de la culture de procéder à une étude détaillée sur ce secteur, de tenir une rencontre avec les professionnels et d'engager la préparation d'un plan d'action de nature à remédier aux faiblesses identifiées.

50. Dans le domaine du patrimoine immatériel, la mise en œuvre du projet extrabudgétaire sur la Place Jemaa El Fnaa a permis d'impliquer les jeunes et de les sensibiliser à l'importance d'une composante importante de leur patrimoine. Une publication a été réalisée au profit des élèves des écoles. Un appui a également été apporté à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc qui a réalisé avec succès une expérience pilote sur la numérisation des manuscrits. Un CD-ROM a été produit et les capacités de la BNRM ont été renforcées.

51. Par ailleurs, le Bureau de l'UNESCO à Rabat a apporté sa contribution à l'élaboration en cours de la stratégie nationale sur les tissus anciens du Maroc qui tiendra largement compte des recommandations et orientations de l'UNESCO dans la gestion et la conservation de ces biens culturels fragiles.

52. Dans le cadre de la stratégie nationale e-Maroc, mise en place par le Gouvernement du Royaume du Maroc, le Bureau soutient les programmes menés par le Ministère des affaires économiques et générales dans les domaines de l'e-gouvernement et a financé une feuille de route sur l'e-gouvernance locale au Maroc pour recenser les initiatives « e-gov local » au Maroc, rechercher et analyser des initiatives similaires au niveau d'autres pays et pour analyser et synthétiser les forces et les faiblesses des initiatives recensées.

## **Mauritanie**

53. L'action du Bureau dans le domaine de l'éducation en Mauritanie est définie par le Programme d'appui au développement de l'éducation en Mauritanie (PADEM - 2007-2008), dont l'accord a été signé par le Ministre des affaires économiques et du développement (MAED) et le Directeur général de l'UNESCO à Nouakchott le 11 janvier 2007. Le PADEM se décline en une série d'actions à quatre niveaux : (1) accompagnement technique pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'éradication de l'analphabétisme (SNEA 2006), (2) appui à l'amélioration de la

qualité de l'enseignement fondamental, (3) renforcement de l'enseignement originel, (4) renforcement des capacités d'évaluation et de suivi au niveau du secteur de l'éducation.

54. La première composante d'accompagnement technique pour la mise en place de la SNEA vise, comme résultats attendus : (1) un plan d'action intégré et validé pour la mise en œuvre de la SNEA 2006, (2) une situation de référence nationale de l'analphabétisme définie pour pouvoir évaluer l'impact de la mise en œuvre de la stratégie, (3) des recommandations formulées pour l'amélioration de l'offre actuelle d'alphabétisation, et (4) une capacité nationale renforcée pour la planification, la gestion et le suivi des programmes.

55. La deuxième composante qui concerne l'amélioration de la qualité de l'éducation de base comporte une étude sur la rétention au niveau de l'enseignement primaire, ainsi qu'une synthèse et une exploitation des données existantes sur les acquis des apprentissages au niveau de l'enseignement fondamental. Les résultats attendus de cette étude sont la formulation de recommandations pour l'élaboration d'une part, d'une stratégie nationale de prévention de l'abandon scolaire, et, d'autre part, pour une mise en œuvre plus efficace des nouveaux programmes scolaires en vue d'un rehaussement des niveaux des acquis des apprentissages.

56. La troisième composante du PADEM vise le renforcement de l'enseignement originel à travers une analyse de la situation de l'enseignement originel, ainsi que par un accompagnement technique d'un groupe de travail pour la création de passerelles entre l'enseignement originel et fondamental. Le résultat attendu par cette composante est la finalisation d'un plan d'action validé pour l'établissement de passerelles entre les deux sous-systèmes en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de l'enseignement originel et fondamental.

57. La quatrième composante du PADEM est transversale et vise le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'ensemble des actions qui se situent aux niveaux de l'enseignement fondamental, originel et celui de l'alphabétisation.

58. Une formation a été organisée par SHS et CI Rabat en septembre 2006 à l'attention de deux radios locales et de 16 associations locales. La sensibilisation aux thématiques touchant les droits de la femme et les droits humains en général était prévue à travers des émissions radio, avec la participation des associations de développement en milieu rural. Le projet vise à diffuser de l'information sur les droits humains, les questions de genre et le développement au profit des populations féminines vivant en zones rurales ou périurbaines, pour que ces populations aient une meilleure connaissance de leurs droits et que leur capacité à agir de manière autonome soit encouragée.

59. En 2006, une étude a été lancée par l'UNESCO Rabat, sur « Le droit de la famille en Mauritanie : état des lieux et recommandations pour une meilleure intégration des principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Cette étude devrait être partagée avec les principaux intervenants concernés en Mauritanie, dont le Secrétariat d'État à la condition féminine.

60. Les activités menées en Mauritanie ont porté sur le renforcement des capacités de ce pays dans le domaine de la gestion de la culture. C'est ainsi que l'activité développée dans le domaine du livre a permis au Ministère de la culture de procéder à une étude détaillée sur ce secteur, de tenir une rencontre avec les professionnels et d'engager la préparation d'un plan d'action de nature à remédier aux faiblesses identifiées. Le patrimoine culturel est un domaine prioritaire en Mauritanie. Le Bureau a apporté un appui qui a conduit à la mise en place d'un système national de trésors humains vivants.

61. L'apport principal du Bureau de l'UNESCO à Rabat était le renforcement de capacités des journalistes, et plus particulièrement les femmes journalistes dans le cadre de la promotion de la gouvernance et des droits de l'homme. Le Bureau œuvre aussi pour le renforcement des capacités dans le domaine des politiques audiovisuelles par une étude d'état des lieux de l'industrie

audiovisuelle en Mauritanie. Cette étude est un outil important pour les décideurs dans l'industrie, en marge des transformations de l'industrie dans le pays.

62. Dans le cadre de la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, et plus spécifiquement en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, le Bureau a contribué, en coopération avec le FNUAP Mauritanie, d'améliorer l'interaction avec des jeunes au sujet du sida, à travers le Réseau régional des associations de jeunes de la Wilaya de Nouakchott. Le réseau a élaboré un dossier en français et en arabe au sujet de « Sida, jeunesse et prévention dans la région arabe » et a animé un forum sur le même sujet dans le cadre de la Journée mondiale du sida et a contribué pour que les jeunes de la région puissent accéder à un contenu pertinent.

## **Tunisie**

63. L'appui à la Tunisie se situe essentiellement au niveau de la sensibilisation des jeunes aux enjeux du développement durable et un encouragement à leur participation active au niveau de leurs communautés, et ceci à travers un renforcement de la capacité du Réseau des écoles associées. Le programme actuel 2006-2007 sera prolongé et renforcé pour la période de l'UNDAF 2007-2011.

64. Le deuxième niveau de l'appui de ED/RAB est celui du suivi et de l'évaluation des efforts nationaux en vue de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous d'ici à 2015. Un accent particulier sera mis sur le troisième objectif EPT traitant plus spécifiquement du renforcement des habilités de vie auprès des jeunes et du sixième objectif EPT ayant trait à la qualité et la pertinence de l'éducation.

65. Le Bureau a coopéré avec les autorités tunisiennes dans le domaine du patrimoine immatériel où une étude a été engagée pour la réalisation d'un guide du gestionnaire de systèmes de trésors humains vivants au Maghreb. L'aide du Bureau a également porté sur le secteur du livre et sur le développement des musées, domaines dans lesquels le renforcement des capacités nationales et l'utilisation de l'expertise tunisienne ont été poursuivis.

66. L'UNESCO a contribué à la mise en place d'un centre sous-régional des ressources pour le soutien aux structures d'information et d'éducation pour les jeunes en matière des NTIC, qui a été mis en place en partenariat avec Microsoft et l'Observatoire national de la jeunesse et en étroite coopération avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique en Tunisie. Ce centre a assuré la formation de plus de 400 formateurs tunisiens qui seront chargés à leur tour de délivrer des formations dans les centres de jeunes en Tunisie. Le centre donne aux jeunes les moyens de réaliser leur potentiel en améliorant leurs compétences technologiques en matière d'information et de communication et crée des conditions propices aux réseaux régionaux et interrégionaux et en particulier, de contribuer à la création d'un réseau régional de centres d'information.

## ***Bureau de l'UNESCO à Amman***

67. Au cours de l'exercice, le Bureau de l'UNESCO à Amman a fonctionné avec un budget minimum alloué au titre du Programme ordinaire. Les efforts déployés pour générer des ressources extrabudgétaires n'ont pas été couronnés de succès, sauf pour le VIH/sida, tous les fonds bilatéraux allant directement au Gouvernement jordanien qui est considéré, tant par les donateurs que par le système des Nations Unies, comme un partenaire compétent. Néanmoins, le Bureau s'est efforcé de répondre aux exigences et aux priorités du gouvernement dans tous les domaines d'action de l'UNESCO.

68. La Jordanie est un pays en développement de niveau intermédiaire qui affiche des indicateurs de développement raisonnables et un stade de développement presque enviable dans la région arabe eu égard aux résultats obtenus sur le plan du développement humain dans des domaines où l'UNESCO a coutume d'intervenir. Les activités de programme menées en Jordanie

doivent être un peu plus inventives et d'une qualité relativement plus élevée que celles que l'on a l'habitude de trouver dans le monde en développement, voire dans les autres pays de la région.

69. Les objectifs de développement nationaux se situent dans tous les secteurs concernés par le développement, à savoir l'éducation, la culture, les sciences et l'information. Les possibilités d'action offertes à l'UNESCO sont toujours nombreuses. Le Bureau a concentré ses efforts sur les programmes comportant une assistance technique et des services d'appui et allant du renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation dans le secteur éducatif au soutien de la création de centres d'apprentissage communautaires, en passant par la constitution de réseaux permettant de garantir la qualité de l'enseignement supérieur, l'élaboration de politiques de protection et de développement de la petite enfance, la création de passerelles avec les mouvements de jeunes par l'intermédiaire du Système des écoles associées (RéSEAU), et la réalisation d'études sur l'état de l'éducation aux droits de l'homme. Les objectifs de Dakar restent la grande préoccupation du Bureau et il est vraiment encourageant de constater que le Gouvernement jordanien a déjà atteint les deux objectifs éducatifs en relation avec des OMD. Le Bureau continue de suivre de près les progrès réalisés en vue d'atteindre les autres objectifs, la qualité de l'enseignement supérieur restant un sujet de préoccupation, de même que le renforcement de l'enseignement technique et professionnel et ses liens avec le monde du travail.

70. La culture est un secteur qui présente un grand intérêt pour le Gouvernement jordanien eu égard à la valeur des sites du patrimoine mondial et à leurs retombées économiques potentielles, tant pour l'industrie du tourisme que dans la lutte contre la pauvreté. Le Bureau collabore avec le gouvernement pour l'aider à développer son aptitude à constituer à l'intention du Centre du patrimoine mondial (WHC) des dossiers du niveau requis concernant des sites du patrimoine naturel, mixte ou matériel. La récente inscription sur la Liste du patrimoine oral a été une source de grande fierté et d'encouragement pour la Jordanie. Le mode d'action du Bureau a consisté à soutenir l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation.

71. La rareté des ressources en eau est un problème majeur dans ce pays, la Jordanie faisant partie des dix pays au monde les plus pauvres en eau. L'UNESCO a prêté son concours pour le renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau et a œuvré en faveur de la protection de la biodiversité dans le cadre du Programme MAB. Le Bureau compte identifier et désigner de nouvelles réserves de biosphère en Jordanie. Le projet SESAME, qui bénéficie du soutien de la Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, progresse à un rythme raisonnable malgré un appui très limité de donateurs. Le plus gros effort provient du Gouvernement jordanien qui semble décidé à faire avancer ce projet, même sans le soutien financier dont il aurait besoin. Le risque, bien entendu, est de voir SESAME devenir un projet national du Gouvernement jordanien plutôt que le projet régional envisagé à l'origine.

72. La Jordanie et le Bureau de l'UNESCO ont eu l'insigne honneur de mettre en place au début de l'année la première radio communautaire de la région arabe dans deux villages des environs d'Amman. Il s'agissait d'un projet conjoint de l'UNIFEM et de l'UNESCO dans le cadre de l'initiative « e-village ». Le renforcement des capacités des journalistes et les efforts pour mieux sensibiliser l'opinion à leur sécurité et à leur indépendance professionnelle ont été l'une des priorités du Bureau. La liberté d'expression est un sujet de préoccupation dans toute la région. La Journée internationale de la liberté de la presse est donc une initiative utile à cet égard et est célébrée avec diligence.

73. L'UNESCO est parvenue à se faire une place convenable au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies et a participé de manière active et énergique aux exercices BCP/PNUAD. Sur les instructions de BSP, les représentants de l'UNESCO ont pris la présidence du groupe Éducation et ont pu faire en sorte que tous les domaines de compétence de l'Organisation soient reflétés dans les BCP et les PNUAD qui seront finalisés d'ici la fin du mois de décembre.

## **Bureau multipays de Bangkok**

### **République démocratique populaire lao**

74. La table ronde tenue par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao avec les partenaires de développement du 28 au 30 novembre 2006 a été l'occasion pour les institutions du système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux d'évaluer la situation sociale, économique et politique du pays et de consolider les engagements et le soutien des partenaires concernant la mise en œuvre du sixième Plan quinquennal de développement socioéconomique de la République démocratique populaire lao pour la période 2006-2010. La table ronde avait aussi pour objet l'adoption de mesures appropriées et contrôlables destinées à rendre l'aide plus efficace et à aider le pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, ainsi que l'objectif de développement à long terme consistant à sortir d'ici à 2020 du groupe des pays les moins avancés (l'objectif de 2020).

75. Lors de la réunion, les principaux donateurs, notamment l'Allemagne et le Japon, ont promis de maintenir l'aide à son niveau actuel, avec la possibilité de l'augmenter en fonction de la capacité du gouvernement de la distribuer, tout en encourageant celui-ci à agir davantage en ce qui concerne la gouvernance, le respect du droit, les transactions financières, les droits de l'homme et la protection des groupes vulnérables. D'autres donateurs, tels que la Suisse et l'Union européenne, ont loué la réussite du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté dans le pays, et ont promis de porter leur aide au-delà de son niveau actuel, tandis que de nouveaux donateurs, comme Singapour, la Thaïlande ou la Corée, s'engageaient à intensifier leur aide en matière de renforcement des capacités, en proposant des formations à des ressortissants lao, notamment à des responsables gouvernementaux et à des fonctionnaires.

76. L'action de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel a été spécialement mentionnée, notamment par le représentant de la Nouvelle-Zélande dont le gouvernement fournit un concours financier pour le projet mis en œuvre par l'UNESCO dans la province de Xiengkhuang. D'autres activités de l'Équipe de pays des Nations Unies en République démocratique populaire lao ont été mises en relief par le nouveau Coordonnateur résident des Nations Unies qui a lu un communiqué et signé la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide au nom de l'Équipe de pays des Nations Unies. Si l'UNESCO continue d'entreprendre des activités dans tous ses domaines de compétence conformément au programme de l'exercice en cours, elle prend également une part active à la mise en œuvre du PNUAD pour la période 2007-2011.

77. L'UNESCO s'attache à promouvoir la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable en collaborant avec le cabinet de la Princesse Sirindhorn à un projet qui vise à améliorer la qualité de vie des jeunes et des enfants. Sept écoles pilotes de la République démocratique populaire lao participent à ce projet qui a pour but de conférer davantage d'ampleur à l'action de la Princesse Sirindhorn, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, en faveur des minorités et des groupes marginalisés. La période couverte par le projet débute en 2006-2007. Dans le cadre des activités du projet, 14 enseignants ont pris part à un atelier de formation des maîtres en 2006. En janvier 2007, l'équipe du projet a visité les écoles pilotes de la République démocratique populaire lao pour leur apporter une assistance technique et discuter avec elles de l'exécution et des activités du projet. Les écoles mettront pleinement en œuvre ces activités en mars 2007.

### **Myanmar**

78. L'année 2006 a été difficile pour les partenaires de développement œuvrant au Myanmar, après la publication par le gouvernement, le 7 février 2006, de Principes directeurs pour les institutions des Nations Unies, les organisations internationales, les ONG et les OING qui réduisaient encore davantage la marge de manœuvre des intervenants humanitaires dans le pays. Le Coordonnateur résident des Nations Unies a écrit au Ministre de la planification et des finances pour entamer des discussions sur ces « Principes directeurs ». Cette initiative a été suivie d'une

rencontre entre le Ministre et M. Onder Yucer, coordonnateur résident p.i., en août 2006. Si cette rencontre a permis d'établir que la version anglaise des Principes directeurs serait le document de référence pour le gouvernement comme pour la communauté humanitaire, il n'y a pas eu - ou guère - d'avancée dans le règlement de certains problèmes dans d'autres domaines tels que les restrictions imposées aux déplacements du personnel international. Le gouvernement a interdit l'accès aux prisons au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et a fermé cinq de ses bureaux dans les municipalités.

79. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies, M. Ibrahim Gambari, s'est rendu au Myanmar à deux reprises : la première fois en mai, puis de nouveau en novembre 2006. Cette visite était importante car étant la première d'un haut responsable des Nations Unies depuis la dernière visite de l'Envoyé spécial Razali Ismail en 2005 et celle du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M. Paulo Pinheiro, en 2003. S'il a pu rencontrer la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), Daw Aung San Suu Kyi, M. Gambari n'a pas été en mesure d'obtenir la levée de son assignation à résidence. Le Vice-Président de la LND, U Tin Oo fait lui aussi l'objet d'une assignation à résidence qui a été prolongée d'un an en février. D'autres arrestations importantes ont eu lieu au cours de l'année : celles de cinq grands militants (Min Ko Naing, Ko Ko Gyi, Htay Kywe, Min Zeya et Pyone Cho) accusés d'avoir accepté d'importantes sommes d'argent par l'intermédiaire de l'Ambassade des États-Unis pour mener à bien leurs activités politiques.

80. Sur le plan politique, le Chef de l'État, le généralissime Than Shwe, semble complètement contrôler la situation, même si des rumeurs de remaniement à la tête du régime ont circulé en septembre dernier. La visite inattendue du Généralissime à Singapour à la fin de l'année a alimenté d'autres rumeurs concernant son état de santé.

81. L'UNESCO poursuit sa coopération avec les organismes établis au Myanmar, en particulier le PNUD et l'UNICEF. À l'invitation de l'UNICEF, l'UNESCO a participé au premier d'une série de groupes de discussion sur l'éducation, tenu au Myanmar en juillet 2006 et qui a eu pour thème principal l'égalité entre les sexes. À l'issue de la réunion, les deux organisations sont convenues de collaborer pour l'organisation éventuelle d'un atelier de formation sur cette question destiné aux responsables des programmes et des manuels d'enseignement du Ministère de l'éducation. L'UNESCO a été réinvitée à la prochaine réunion, à laquelle elle enverra un participant et qui discutera des approches de l'éducation non formelle et permettra d'échanger les meilleures pratiques de la région en matière d'éducation des jeunes non scolarisés. L'UNESCO a également pris part à la réunion conjointe Myanmar-Thaïlande de l'Équipe de pays des Nations Unies organisée à Bangkok en décembre dernier pour débattre des programmes et activités en relation avec les problèmes frontaliers entre la Thaïlande et le Myanmar.

## **Thaïlande**

82. Durant le second semestre de 2006, riche en événements, la Thaïlande a été confrontée à nombre de nouveaux défis : le coup d'État militaire de septembre qui a entraîné le départ du Premier Ministre Thaksin Shinawatra, l'établissement d'un gouvernement provisoire et, enfin, l'instauration de la loi martiale. Bien que celle-ci ait été levée dans plusieurs régions du pays, notamment à Bangkok, les observateurs ont dénoncé la restriction des droits civils et humains dans le pays. Le 31 décembre, plusieurs bombes ont explosé dans le centre de Bangkok, faisant trois morts et plusieurs blessés, y compris des touristes. Bien qu'aucun groupe n'ait revendiqué ces attentats, le gouvernement en place a été sévèrement critiqué pour son incapacité à assurer la stabilité et pour la lenteur du retour à la démocratie.

83. Sur le plan économique, l'annonce, par la Banque centrale de Thaïlande, au début du mois de décembre, de sanctions à l'encontre des investissements internationaux maintenus pendant moins d'un an, mesure qui visait à endiguer l'appréciation de la monnaie thaïlandaise, a été mal accueillie par les investisseurs étrangers et a entraîné, le lendemain, une baisse de 15 % de l'indice boursier de référence. Bien que le gouvernement soit immédiatement revenu sur sa

décision et qu'il ait promis de ne pas prendre de nouvelles mesures, nombre d'investisseurs étrangers ont quitté le pays.

84. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok continue de participer activement aux activités de l'Équipe de pays des Nations Unies en Thaïlande, notamment en ce qui concerne le cadre de partenariat des Nations Unies couvrant la période 2007-2011. Ce cadre de partenariat témoigne du rôle nouveau de la Thaïlande en tant que pays donateur venant en aide à ses voisins moins développés. Le cadre de partenariat thaïlandais est axé sur six domaines prioritaires (groupes thématiques) : décentralisation et gouvernance locale, atténuation de la pauvreté et protection sociale ; populations mobiles/migration ; VIH/sida ; protection de l'environnement et conservation des ressources naturelles ; et éducation, dont le groupe de travail thématique est présidé par l'UNESCO. La participation active de l'UNESCO est garantie par la présence de spécialistes de programme dans les six groupes thématiques.

85. Grâce au soutien conjoint de partenaires des Nations Unies, l'UNESCO collabore avec le Ministère thaïlandais de l'éducation, qui a mis en place des mécanismes pour l'évaluation de l'Éducation pour tous (EPT) à mi-parcours de la décennie. Un comité directeur présidé par le Ministre de l'éducation dirigera six groupes de travail techniques chargés d'évaluer de façon approfondie la politique et le programme relatifs à l'EPT en examinant l'ensemble du cycle d'action et en prenant en considération les stratégies et plans nationaux de développement, les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la Thaïlande et d'autres cadres nationaux et internationaux.

#### ***Bureau multipays de Jakarta***

86. Depuis le tsunami qui a frappé l'océan Indien en décembre 2004, le Bureau de Jakarta a continué à être sollicité pour l'exécution de projets et programmes visant à faire face aux séquelles de la catastrophe. La plupart des projets relatifs au tsunami ont été menés à bien en 2006, et il en ressort que la force de l'UNESCO tient à ses approches intersectorielles associant l'éducation, la culture, la communication et les sciences. On peut citer, à titre d'exemples, des projets de renforcement des compétences visant principalement les femmes touchées par le tsunami, et la mise au point d'outils pédagogiques pour la préparation aux catastrophes naturelles. La phase des secours humanitaires d'urgence et immédiats liée au tsunami est terminée, mais il faudra continuer de s'occuper de la reconstruction de l'infrastructure matérielle, du relèvement social et économique et de la prévention des catastrophes pendant la période à venir. Cet état de fait, auquel est venu s'ajouter le séisme de Jogjakarta de mai 2006, a suscité de nouvelles initiatives post-catastrophe, telles que la création d'un centre d'information sur les tsunamis (ressources extrabudgétaires fournies par l'ACDI) et la restauration du temple de Prambanan à Jogjakarta (avec le soutien de par l'Arabie saoudite).

87. Le Bureau multipays de l'UNESCO a participé activement aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies en Indonésie et au Timor-Leste. Faute d'une présence suffisante au niveau des pays, la participation aux activités de l'Équipe de pays des Nations Unies dans les autres pays relevant du Bureau s'est limitée à des visites épisodiques et à des échanges d'informations. Au demeurant, le programme des Nations Unies au Brunéi et en Malaisie est de taille et de portée beaucoup plus restreintes. En 2006, l'UNESCO a exécuté des projets et des programmes dans tous les pays desservis par le Bureau. L'engagement résolu de l'UNESCO en faveur de ces pays a en outre été illustré par les visites que le Directeur général a effectuées au Brunéi Darussalam et aux Philippines en mai 2006 et durant lesquelles un certain nombre de mesures de suivi ont été arrêtées.

88. L'année 2006 a également été marquée par une période intérimaire relativement longue qui a suivi le départ à la retraite du Directeur, M. Stephen Hill, en décembre 2005. Durant cette période, le Bureau a été dirigé par M. Qunli Han, qui a assuré l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouveau Directeur, M. Hubert Gijzen, en août 2006. Depuis l'entrée en fonctions du nouveau Directeur, la stratégie à moyen terme du Bureau a évolué vers la création de solides partenariats dans la région



(CIUS, AIT, SEAMEO, ASEAN, centres UNESCO de catégorie 2, etc.), l'établissement de « projets et programmes modèles » de taille appréciable, et une plus grande attention accordée aux OMD sur le terrain. Pendant les deux ou trois années à venir, cette réorientation devrait se traduire par une présence dans tous les pays desservis par le Bureau (par l'intermédiaire de CTP dirigeant des projets de taille importante), une coopération accrue avec les autres organismes des Nations Unies dans ces pays, et un impact plus visible et plus concret sur le terrain.

### **Principaux faits nouveaux et résultats par pays relevant du Bureau**

#### **Brunéi Darussalam**

89. Le Brunéi Darussalam a officiellement adhéré à l'UNESCO en tant qu'État membre en mars 2005. Le pays est déterminé à élargir sa base économique en développant des secteurs autres que celui du pétrole, fondement actuel de son économie. Il va de soi que cela nécessitera l'établissement d'une base scientifique et technologique solide, mais les dépenses publiques qui sont actuellement consacrées à ces domaines restent largement en deçà de l'objectif fixé par l'OCDE, à savoir 3 % du PIB (elles représentent 0,053 % environ). C'est pourquoi l'UNESCO continuera de conseiller le Ministère du développement pour l'élaboration d'une solide politique scientifique et technologique. Sans une planification et un renforcement des capacités systématiques, le Brunéi Darussalam risque aussi de ne pas disposer des ressources humaines nécessaires à la diversification de ses activités économiques. Le Brunéi, qui n'a accédé à l'indépendance qu'en 1984, poursuit encore l'élaboration de politiques nationales dans divers secteurs. Le rôle de l'UNESCO est de l'aider à se doter de politiques appropriées. À ce jour, l'Organisation a aidé le Brunéi à formuler des politiques concernant la biodiversité à Bornéo, la science et la technologie, et le patrimoine culturel.

90. En mai 2006, le Directeur général s'est rendu officiellement au Brunéi afin de déterminer les principaux domaines de collaboration. Cette visite a été suivie d'une série de missions effectuées par des spécialistes de programme du Bureau de Jakarta, missions qui ont contribué à la mise au point de politiques et stratégies scientifiques et technologiques, à l'exécution d'initiatives concertées en matière de formation professionnelle et d'activités axées sur la jeunesse, et à la formulation de stratégies de conservation reposant sur l'écotourisme et le zonage. Il existe de bonnes possibilités de coopération avec l'Université nationale du Brunéi. La conservation de la biodiversité et la recherche dans ce domaine offrent d'autres possibilités de collaboration.

91. Le Brunéi Darussalam a bien avancé dans la mise en place de sa Commission nationale pour l'UNESCO. Lorsque le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Jakarta s'est rendu au Brunéi en décembre 2006, la nomination des membres de la Commission venant des ministères concernés a été confirmée, et le lancement de la Commission nationale est prévu pour février 2007. La Commission nationale aura ses locaux au Ministère de l'éducation.

#### **Indonésie**

92. Alors que l'Indonésie commençait à se redresser du terrible tsunami survenu à la fin de 2004, un séisme d'intensité 5,9 sur l'échelle de Richter a frappé l'île de Java le 26 mai 2006. Il a été ressenti dans cinq districts de la province de Jogjakarta et six districts de la province voisine de Java Centrale, touchant directement 2,7 millions de personnes et détruisant les habitations de 1,5 million d'habitants. On a recensé 5 744 victimes, près de 40 000 blessés et plus de 300 000 maisons et bâtiments endommagés, dont le Temple hindou de Prambanan. Le montant total des dégâts est estimé à plus de trois milliards de dollars. Dans le cadre d'un projet d'assistance technique, l'UNESCO a versé 75 000 dollars pour la réhabilitation et la protection du patrimoine culturel dans les zones frappées par le tremblement de terre. L'Arabie saoudite a financé à hauteur de 250 000 dollars la réhabilitation du site du patrimoine mondial de Prambanan gravement endommagé par le séisme du 27 mai 2006 à Jogjakarta. Les travaux de réhabilitation complète exigeront des fonds supplémentaires, et des possibilités de financement de la part du Gouvernement indonésien et du Japon sont actuellement à l'étude. L'UNESCO a également versé

des fonds pour le projet relatif au *Tourisme culturel* dans l'île de Nias frappée par le tsunami de décembre 2004 et le tremblement de terre de mars 2005.

93. En règle générale, l'Indonésie, avec le nouveau gouvernement, a progressé dans la voie de la stabilité politique. Le gouvernement lutte fermement contre le terrorisme et a également enregistré des progrès dans la lutte contre la corruption. Pour autant, les conflits religieux font encore régulièrement la une de l'actualité (en particulier à Sulawesi et Poso).

94. En 2006, en coopération avec le Bureau de Bangkok, le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a aidé l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines à élaborer leurs rapports d'évaluation à mi-parcours sur l'EPT. En vue d'atteindre les objectifs de l'EPT, l'UNESCO a également aidé les pays relevant du Bureau à améliorer la qualité de l'enseignement primaire avec le programme relatif à la « Création de communautés d'apprentissage pour les enfants », à renforcer l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) en procédant à un examen des politiques et en diffusant le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007, et à améliorer les programmes d'alphabétisation et d'enseignement professionnel. En tant qu'organisation chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), l'UNESCO a renforcé les capacités du Ministère de l'éducation nationale pour l'élaboration des programmes de l'Indonésie associés à la Décennie et la planification du lancement des activités de la DEDD.

95. La région Asie-Pacifique, et en particulier l'Indonésie, sont naturellement dotées d'une biodiversité et d'une diversité culturelle d'une grande richesse. La conservation de la diversité naturelle et culturelle en Indonésie demeure une priorité pour le gouvernement et pour l'UNESCO. Le nombre de projets et d'activités dans ces domaines a augmenté en 2006 (grâce principalement aux fonds extrabudgétaires provenant entre autres de l'Arabie saoudite, de l'Espagne et du PNUD), et un nombre non négligeable de nouveaux projets sont en cours d'élaboration (par exemple, sur les effets du changement climatique sur la biodiversité dans les sites du patrimoine naturel). Outre les sujets ci-dessus, le Bureau de l'UNESCO à Jakarta s'est également penché sur d'autres questions importantes dans le domaine de la communication et de l'information, comme l'élargissement de l'accès de la population à la communication et à l'information par la création de centres multimédia communautaires en Indonésie et au Timor-Leste, la création de sources d'information en ligne pour l'enseignement à distance et la promotion de l'initiation des jeunes aux médias.

96. En Indonésie, l'UNESCO a intensifié ses efforts pour occuper une place plus importante au sein des équipes de pays des Nations Unies en participant plus activement à des programmes communs, notamment dans les domaines du VIH et du sida, de l'éducation, et au programme global de mitigation, de prévention et de planification préalable des catastrophes. L'UNESCO conduira un projet récemment approuvé sur la Création de communautés d'apprentissage pour les enfants (6,8 millions de dollars) financé par la NZAID et exécuté conjointement avec l'UNICEF et le Gouvernement indonésien. Dans le cadre des PNUAD, l'UNESCO est l'organisation chef de file pour ce qui concerne l'éducation et la culture. S'agissant de la réalisation des objectifs nationaux de développement dans le cadre des OMD, l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation est décisive car l'Indonésie fait partie des pays de l'E-9. Le fait que dans le budget national de l'Indonésie, des crédits d'un montant bien supérieur à celui de l'année précédente (en augmentation de 18,5 %) ont été alloués à l'éducation est particulièrement important. En outre, le Gouvernement indonésien accorde désormais plus d'attention au développement des provinces orientales (Nusa Tenggara, Timor et Papouasie). À cet égard, il est nécessaire que l'UNESCO réoriente de la même manière certaines ressources à l'Indonésie orientale.

## **Malaisie**

97. Il ressort clairement de discussions récentes avec des responsables de la Commission nationale malaisienne et de hauts fonctionnaires que la Malaisie aspire désormais à jouer un rôle plus actif dans l'Organisation, tant au sein des organes directeurs qu'au niveau de l'exécution du programme dans la région. Le gouvernement en a fait la preuve en apportant tout son soutien à la

consultation régionale organisée par le Directeur général en juin 2006 à Hanoi et en organisant une visite des hauts responsables de la commission nationale au Bureau de l'UNESCO à Jakarta (novembre 2006). En outre, la Malaisie a exprimé le souhait de donner à de jeunes Malaisiens l'occasion de se familiariser avec le système des Nations Unies. La possibilité de créer un programme d'experts associés a été examinée. La Malaisie pourrait jouer un rôle important en fournissant une expertise, un savoir et un appui scientifique et technique à d'autres pays de la région. L'intérêt qu'elle porte à l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur, sa grande expertise et son profond engagement dans des sujets stratégiques comme les bioénergies et la création d'un bureau régional du CIUS sont des atouts importants à cet égard.

### **Philippines**

98. Les Philippines ont pris des mesures importantes pour promouvoir le dialogue interconfessionnel, ce qui prend un relief particulier en raison des conflits qui perdurent dans le pays, dans la région et au niveau international. Si des progrès ont été accomplis dans la préservation et la promotion du patrimoine culturel, une attention accrue devra être portée à la protection du patrimoine immatériel. La pauvreté et les catastrophes naturelles sont des problèmes qui exigent une attention constante et qui pourraient constituer des domaines stratégiques d'intervention pour l'UNESCO. L'élaboration de propositions de projets concernant l'enseignement des sciences et les énergies renouvelables a été examinée et la question doit être traitée de façon plus approfondie.

99. Aux Philippines, l'action de l'UNESCO dans la programmation par pays est presque inexistante car l'Organisation n'est pas présente dans le pays, ce qui rend difficile la participation aux sessions de planification des équipes de pays des Nations Unies. Néanmoins, l'UNESCO met en œuvre un programme permanent de développement des compétences de la vie courante avec l'aide de la Fondation ERDA, et prend des initiatives dans les domaines de l'écologie et de la gestion des zones côtières.

### **Timor-Leste**

100. Les troubles politiques survenus au Timor-Leste (mai-juin 2006) ont retardé la mise en œuvre de plusieurs activités de l'UNESCO (projet sur l'enseignement des sciences, programme de partenariat entre musées). Ce dernier a néanmoins bien démarré avec l'établissement d'un partenariat entre l'Université de Melbourne et Timor-Leste tandis que le projet relatif à l'enseignement des sciences a été mené à bonne fin en décembre 2006. Ce projet concernant l'enseignement des sciences s'est traduit par la formation de mentors et d'élèves faisant fonction de tuteurs aux méthodes pédagogiques interactives, mais il faudra le compléter par un programme de suivi pour entretenir la passion pour la science des jeunes enseignants.

101. Au Timor-Leste, l'Antenne n'a pas de chef depuis mars 2006. On ne saurait trop insister sur la nécessité de la présence sur place d'un représentant de l'UNESCO assurant la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies étant donné qu'il faut aider d'urgence ce pays handicapé par le faible niveau de ses capacités et son instabilité politique à atteindre ses objectifs de développement. Plusieurs domaines de coopération future ont été identifiés au cours d'entretiens récents avec les Ministres de l'éducation et des affaires étrangères. Il s'agissait de l'enseignement des sciences, du renforcement des capacités dans la totalité du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes chômeurs. Il a été convenu que des propositions à cet égard seraient formulées en 2007. Timor-Leste ne compte pas encore de commission nationale et c'est le Bureau de l'UNESCO à Jakarta qui continue d'expliquer la procédure et les dispositions à prendre.

## **Singapour**

102. Singapour a continué d'être un observateur à part entière à l'UNESCO durant l'année 2006. À l'été 2006, l'ancien directeur et le directeur par intérim du Bureau de Jakarta se sont rendus à Singapour pour tenir des consultations et donner de nouveaux éclaircissements au sujet de l'admission à l'UNESCO. Fin 2006, le nouveau directeur du Bureau de l'UNESCO à Jakarta a rencontré le Ministre des affaires étrangères, qui a fait savoir que l'adhésion à l'UNESCO était en très bonne voie.

### **Développement de partenariats**

103. Au deuxième semestre de 2006, le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a défini une stratégie d'établissement de partenariats solides pour accélérer l'exécution de ses programmes et projets dans les pays appartenant au groupe de pays qu'il dessert (ensemble des programmes et projets de l'UNESCO) et dans la région Asie-Pacifique (programmes et projets scientifiques). Sont concernés les partenariats à l'échelle des pays (avec le gouvernement, la commission nationale, des parties prenantes et des donateurs) et au niveau régional (par exemple l'AIT, le CIUS, des universités renommées, la SEAMEO, l'ASEAN, les centres UNESCO de catégorie 2). En l'absence de bureau national dans de nombreux pays, la méthode du partenariat serait utile pour stimuler l'exécution du programme, sa visibilité et surtout son impact au profit des États membres. Lors d'une réunion entre l'UNESCO et le CIUS en septembre 2006, les parties ont retenu comme domaines de coopération la gestion des catastrophes et l'enseignement des sciences et elles sont convenues de collaborer à la mobilisation de financements. De la même façon, des entretiens avec l'AIT et la SEAMEO ont montré que la méthode du partenariat leur paraissait intéressante en ce qu'elle leur était mutuellement bénéfique et qu'elle amplifiait l'effet des actions. Cette stratégie retiendra particulièrement l'attention en 2007.

### ***Bureau multipays de New Delhi***

104. Le Bureau multipays de l'UNESCO à New Delhi dessert le Bhoutan, l'Inde, les Maldives et Sri Lanka et apporte par ailleurs son appui aux bureaux nationaux de l'UNESCO pour le Bangladesh (à Dacca), et pour le Népal (à Katmandou). L'arrivée d'un nouveau Directeur de ce Bureau multipays en novembre 2005 a donné l'occasion de promouvoir une nouvelle approche de la mise en œuvre des activités de l'UNESCO, avec une orientation plus marquée vers une intégration avec les activités du Bureau de pays des Nations Unies qui conduirait à une harmonisation accrue avec le processus du PNUAD engagé en 2006 en ce qui concerne les quatre pays du groupe desservi par le Bureau multipays, et vers un meilleur alignement avec le plan national de développement de chacun des pays.

105. La principale difficulté rencontrée au cours de ce processus a été de maintenir la spécificité de l'UNESCO et donc ses points forts d'institution spécialisée à la tête de tout un ensemble de comités intergouvernementaux ayant leurs propres programmes politiques et techniques dans le domaine de la promotion de conventions internationales et de programmes normatifs propres à servir de modèles pour s'attaquer aux grandes questions mondiales relevant des domaines de compétence de l'Organisation.

106. Cette particularité, qui distingue l'UNESCO des organismes de l'ExCOM au sein du système des Nations Unies, a été un renfort pour l'exercice de programmation du PNUAD dans les quatre pays du groupe. Si le PNUAD peut offrir de nombreux avantages aux institutions spécialisées telles que l'UNESCO, il pousse aussi l'Organisation à consacrer ses maigres ressources financières à tenir un rôle dans les programmes conjoints des Nations Unies dans l'espoir d'avoir sa part des fonds extrabudgétaires alloués par la communauté des donateurs en réponse aux appels éclairés relatifs à des situations d'urgence ou des financements transitant par le Coordonnateur résident des Nations Unies. La réponse aux situations d'urgence, qui requiert des appuis solides et rapides de la part des sièges, n'a cependant jamais été le fort de l'UNESCO, comme le montrent dans le cas de ce groupe de pays les difficultés qu'a eues l'Organisation à

jouer un rôle important dans les actions de secours et de réhabilitation après le tsunami à Sri Lanka et en Inde et le séisme survenu au Cachemire qui a eu des prolongements en Inde.

107. La réussite de l'UNESCO en la matière, et dans l'apport d'une contribution significative à l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement des États membres, repose intégralement sur son expertise, c'est-à-dire sur la compétence technique de son personnel, car ses ressources budgétaires sont beaucoup trop limitées pour qu'elle puisse faire appel à des consultants pendant toute la durée nécessaire pour mettre en œuvre un processus d'exécution souvent complexe. C'est pourquoi il est impératif de procéder au Siège de l'UNESCO à un profond réexamen de sa politique de recrutement et de nomination pour garantir que le personnel déployé dans les bureaux multipays et nationaux dispose de l'expertise nécessaire pour assurer l'appui technique requis et gagner le respect de leurs homologues nationaux et Nations Unies.

108. Le Bureau de l'UNESCO à New Delhi a apporté un soutien logistique conséquent aux forums internationaux et régionaux en assurant la participation de représentants des États membres dans les conférences et réunions d'experts de sensibilisation, lesquelles, aussi importantes qu'elles soient pour faire entendre les préoccupations de l'Organisation, ne se sont pas traduites par des actions concrètes ultérieures de nature à soutenir les processus de mise en œuvre à l'échelon national.

109. La médiocrité des ressources financières a contraint le Bureau de New Delhi à adopter une stratégie de recentrage des activités menées dans le cadre du 33 C/5 sur la mise en place en Inde d'activités opérationnelles soutenues par l'UNESCO qui soient susceptibles d'être cofinancées ou entièrement financées par le gouvernement national et les gouvernements des États fédérés. Ensuite, en s'appuyant sur les résultats obtenus en Inde (par exemple matériels de cyberenseignement à distance, révision de la loi sur le patrimoine, promotion d'industries créatrices, centres multimédia communautaires et TIC au service des activités de développement, etc.) il s'est agi d'impliquer les trois autres pays desservis par le Bureau multipays et de préparer un programme plus pertinent pour chacun de ces pays dans le cadre du 34 C/5.

110. Pour ce qui concerne les PNUAD, le manque de crédit et de personnel n'a pas permis de participer convenablement aux BCP/PNUAD pour Sri Lanka et les Maldives et aux réunions thématiques qui ont suivi la principale consultation interinstitutions. De même, au Bhoutan, le rôle de l'UNESCO est demeuré assez limité en dépit de contacts fréquents par courriel avec le Coordonnateur résident des Nations Unies au Bhoutan.

## **Inde**

111. Pour renforcer la portée de l'action de l'UNESCO en Inde, le Bureau de New Delhi a centré au titre du 33 C/5 ses activités sur le soutien aux grands programmes nationaux, tant aux niveaux des politiques comme de l'exécution, grâce à des partenariats avec des institutions nationales et à la participation à des programmes pilotes mis en œuvre par des entités gouvernementales, tout en participant activement aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies à travers l'élaboration du PNUAD de l'Inde, dont l'exécution doit commencer en 2008 et qui est axé sur le soutien à la décentralisation et à l'égalité entre les sexes en vue d'atteindre l'objectif national d'une croissance plus rapide et plus intégratrice.

112. Si l'UNESCO n'a pu mettre en place un vaste programme de pays pour l'Inde du fait de ressources financières et humaines limitées, elle a participé à l'activité de l'Équipe de pays des Nations Unies, essentiellement en établissant des liens entre les activités du Programme ordinaire et le réseau d'experts de l'UNESCO, d'une part, et le Programme conjoint des Nations Unies de gestion du savoir pour l'échange de solutions, d'autre part, notamment à travers des projets sur l'éducation et les TIC au service du développement (conduits par l'UNESCO) et d'autres projets sur la décentralisation, l'environnement, l'atténuation des catastrophes naturelles, la gouvernance et la réduction de la pauvreté.

113. Dans le cadre du PNUAD de l'Inde pour la période 2008-2012, l'UNESCO contribuera à l'obtention des quatre résultats visés par le programme de pays des Nations Unies : (1) renforcer les cadres politiques et la capacité de mise en œuvre des grands programmes des États et du gouvernement central destinés à réduire les disparités et à accroître les possibilités offertes aux groupes défavorisés, y compris les femmes et les filles, en vue de la réalisation des objectifs du 11<sup>e</sup> plan liés aux OMD. L'UNESCO a été choisie comme organisation chef de file pour le résultat 1.3.1 du programme de pays : amélioration des stratégies et des programmes, sur la base des enseignements tirés des nombreuses innovations qui, en Inde et dans le monde, ont prouvé leur efficacité pour l'amélioration de la qualité de l'éducation, et pour le résultat 1.7.2 : amélioration des politiques et des programmes, grâce à des approches, des systèmes et des technologies novateurs pilotés et évalués en vue d'une répartition durable et équitable et d'une gestion participative des ressources en eau ; (2) mettre en place des systèmes d'administration locale qui soient responsables devant la population et qui soient sensibles à ses besoins dans les zones rurales et urbaines. À ce titre, l'UNESCO prendra la tête des activités qui ont trait au résultat 2.4.2 : identification de questions pour la promotion du programme de réforme urbaine par le biais de forums, ainsi qu'au résultat 2.4.4 : renforcement des capacités des gestionnaires des villes de préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain en vue de créer des emplois et de protéger l'environnement urbain. L'UNESCO participera également à la réalisation du résultat (3) veiller à ce que la réalisation des objectifs du 11<sup>e</sup> plan relatifs aux OMD soient sur la bonne voie dans une région au moins de chacun des sept États prioritaires de l'Inde, ainsi que du résultat (4) renforcer les capacités des personnes vulnérables, y compris les femmes et les filles, et des pouvoirs publics à tous les niveaux de se préparer aux catastrophes et aux changements environnementaux - qu'ils soient soudains ou lents à se manifester -, d'y faire face, de s'y adapter et de s'en relever.

114. Ces rôles, dévolus à l'UNESCO dans le cadre du PNUAD de l'Inde, s'appuient sur le travail qu'effectue actuellement le Bureau de New Delhi dans le domaine de l'éducation en vue de mettre en évidence les difficultés que le pays doit surmonter pour atteindre les objectifs de l'EPT grâce au processus d'évaluation à mi-parcours de l'Éducation pour tous, et sur le soutien qu'il apporte à l'appel lancé par le Gouvernement indien en faveur de « l'autonomisation par l'éducation », dont l'importance est soulignée dans son 11<sup>e</sup> plan quinquennal. La principale difficulté tenant aux disparités d'accès à une éducation de qualité, les efforts se poursuivent pour promouvoir le droit fondamental à l'éducation élémentaire, que le gouvernement central n'a pas encore officialisé, bien que 21 États l'aient consacré dans leur législation. L'UNESCO répond à la nécessité d'améliorer la méthode d'évaluation de l'éducation par l'intermédiaire de son Institut de statistique, qui apporte au gouvernement son devis spécialisé, en étroite collaboration avec le Bureau régional de Bangkok. Des compétences techniques ont également été mises au service du programme d'évaluation des connaissances des élèves que met actuellement en œuvre le Centre national de la recherche et de la formation pédagogiques (NCERT), lequel vient de mettre la dernière main au nouveau Cadre national des programmes d'études, dont l'élaboration a commencé il y a dix ans. Les efforts déployés par le gouvernement pour réduire le taux des abandons scolaires sont appuyés par la promotion d'une éducation de qualité, qui comprend notamment une révision des programmes de formation initiale et de perfectionnement des enseignants, à travers des conférences et des réunions d'experts sur divers aspects de l'éducation intégratrice. Un programme de recherche et d'action, portant en particulier sur le droit à l'éducation des enfants et des jeunes handicapés, est en cours d'élaboration. Une étude des bonnes pratiques vise à accroître les investissements dans l'EPPE grâce à la facilitation par les pouvoirs publics d'une participation novatrice et responsable du secteur privé et des ONG, dans le cadre des Services intégrés de développement infantile (ICDS) du gouvernement. Dans ce contexte, tout est fait pour encourager l'éducation multilingue, en particulier au bénéfice des tribus « répertoriées », en facilitant la participation de l'Inde aux ateliers régionaux.

## **Bhoutan**

115. Dans le cadre du PNUAD du Bhoutan pour la période 2008-2012, il est prévu que l'UNESCO participe à la réalisation des cinq résultats visés par le programme de pays. En ce qui concerne le résultat (1) accroître les possibilités de création de revenus et d'emplois dans des régions pauvres ciblées, l'UNESCO est appelée à soutenir l'élaboration de la stratégie publique de développement du secteur privé dans les industries créatives. En ce qui concerne le résultat (2) renforcer l'accès à des services de santé de qualité et l'utilisation de ces services, il est prévu que l'UNESCO apporte son soutien dans le domaine de l'éducation sur le VIH et le sida. S'agissant du résultat (3) améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous qui assure l'égalité entre les sexes et mette l'accent sur les populations isolées, il est attendu de l'UNESCO qu'elle contribue à renforcer les capacités nationales en matière de révision et d'application des programmes scolaires, notamment en renforçant la formation des enseignants avant et après leur entrée en fonctions et en améliorant le suivi et l'évaluation, qu'elle appuie les efforts déployés par le gouvernement pour répondre aux nouveaux besoins - compétences utiles dans la vie courante, enseignement dans des classes à plusieurs niveaux, écoles adaptées aux besoins des enfants, notamment - et qu'elle participe au renforcement des capacités nationales en matière d'ENF au bénéfice des jeunes. Dans le cadre du résultat (4) renforcer les capacités institutionnelles et la participation des populations aux fins d'une bonne gouvernance, il est prévu que l'UNESCO contribuera à élargir l'accès à l'information grâce à la promotion et à la mise en œuvre de la cybergouvernance et au renforcement du rôle et des capacités des médias, qu'elle soutiendra l'élaboration, la révision et l'application de législations nationales conformes aux conventions internationales ratifiées par le pays, et qu'elle renforcera les systèmes et les capacités de gouvernance locale avec une participation accrue des femmes. En vertu du résultat (5) renforcer les capacités nationales en matière de durabilité environnementale et de gestion des catastrophes, l'UNESCO est appelée à soutenir la prise en compte, dans les politiques et programmes nationaux, des préoccupations relatives à la réduction des risques climatiques et des catastrophes.

116. Le rôle, qui vient d'être évoqué, de l'UNESCO dans le PNUAD du Bhoutan s'appuie sur les domaines de compétence et sur les activités, limitées mais suivies, qu'elle mène actuellement dans le domaine de l'éducation pour renforcer les capacités des institutions et des administrateurs nationaux de l'éducation.

## **Sri Lanka**

117. Le BCP de Sri Lanka n'est encore qu'à l'état de projet, les consultations sur l'élaboration du PNUAD pour la période 2008-2012 étant dans leur phase finale. Les entités concernées sont essentiellement les organisations résidentes du système des Nations Unies, bien que des consultations aient été engagées également avec des organisations non résidentes comme l'UNESCO. Le PNUAD 2002-2006 a été prorogé pour couvrir l'année 2007, en raison des conséquences dévastatrices du tsunami de décembre 2004. Les priorités du PNUAD de Sri Lanka pour la période 2008-2012 devraient concerner la bonne gouvernance, à travers la décentralisation et la participation de la communauté, l'accent étant mis sur l'amélioration des structures et mécanismes d'administration et le respect des droits de l'homme ; la paix, par une plus grande équité des services sociaux et de l'assistance humanitaire apportée ; le renforcement de la participation de la société civile et des institutions publiques à la promotion des droits de l'homme et à la protection du droit humanitaire ; les programmes de réduction durable de la pauvreté, en particulier au bénéfice des communautés affectées par le tsunami et les conflits ; l'accès équitable à des services de qualité ; et l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes. L'UNESCO prévoit de participer aux résultats visés par le programme de pays en matière d'amélioration de la gouvernance et de la protection sociale, en assurant une éducation intégratrice et de qualité grâce à la révision des programmes scolaires et à la formation des enseignants, en particulier au bénéfice des groupes marginalisés ; de renforcement des capacités de collecte et de gestion de données ; de renforcement des politiques et programmes de durabilité environnementale et de leur mise en œuvre ; de prévention du VIH et du sida ; d'accès à des systèmes et mécanismes de savoir efficaces ; d'amélioration des possibilités d'emploi et des moyens de subsistance en

facilitant et en soutenant l'émergence d'une culture entrepreneuriale, en améliorant l'environnement économique local pour les moyennes, petites et microentreprises, notamment par des spécialisations dans le cadre desquelles une attention particulière sera prêtée aux femmes et aux jeunes.

118. La contribution du Bureau de New Delhi aux activités de l'Équipe de pays des Nations Unies et à l'élaboration d'un programme de pays cohérent pour Sri Lanka a été fortement entravée par une pénurie de fonds. Les activités de l'UNESCO à Sri Lanka au cours des deux derniers exercices ont consisté essentiellement en l'attribution de fonds, au titre de projets, à diverses ONG soutenues par le gouvernement, à certains ministères ou à des universités, pour la mise en œuvre d'activités dans tel ou tel domaine relevant des compétences de l'UNESCO. Le soutien apporté par l'UNESCO au gouvernement pour répondre aux besoins de développement du pays et aux besoins urgents dus en particulier à des décennies de guerre civile et au tsunami de 2004 a été symbolique, puisque l'invitation de responsables gouvernementaux à des conférences et des réunions d'experts régionales et internationales a formé l'essentiel des activités de l'Organisation dans ce pays.

### **Maldives**

119. Le Bureau de l'UNESCO à New Delhi n'a pas pu mener d'activités de caractère national aux Maldives en 2006 autres que l'organisation de consultations nationales pour lancer l'évaluation à mi-parcours de l'EPT aux Maldives et l'invitation de fonctionnaires du Ministère de l'éducation à des ateliers de sensibilisation et de formation régionaux et internationaux sur différents thèmes de l'EPT, auxquelles se sont ajoutées des activités de formation et de recherche ayant trait aux médias sous contrat avec des organisations régionales.

120. Étant donné la modestie des ressources financières et en personnel, la contribution de l'UNESCO au PNUAD-Maldives en préparation a été peu importante en dépit de la participation du Bureau de New Delhi au Séminaire stratégique sur le choix des priorités (Strategic Prioritization Retreat) pour le PNUAD. Le Bureau de l'UNESCO à New Delhi s'est montré désireux de contribuer au Résultat du programme de pays concernant le renforcement des capacités nationales de gouvernance, notamment par les moyens suivants : la cybergouvernance, l'amélioration de la confiance du public par la promotion d'une participation accrue, la participation communautaire à la planification et à la mise en œuvre d'activités de développement local et l'accroissement de la capacité à prendre des décisions en connaissance de cause. À cet égard, les activités menées par l'UNESCO dans les pays pour promouvoir l'indépendance et la pluralité des médias par la professionnalisation des journalistes et l'amélioration de l'accès à l'information devront être développées. L'UNESCO a par ailleurs proposé son expertise à l'appui du résultat du programme de pays concernant l'amélioration de l'accès aux services relatifs à l'environnement et le renforcement des capacités nationales en matière de protection de l'environnement et de gestion des catastrophes naturelles, notamment par des actions de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur les changements climatiques et les mécanismes de mitigation et d'adaptation et en offrant au gouvernement son appui pour s'attaquer aux grandes questions environnementales et à celles de la vulnérabilité de l'écosystème insulaire dans ses politiques et ses programmes. Au titre du Résultat du programme concernant le renforcement des capacités nationales en matière de services de santé et d'éducation efficaces et bon marché, l'UNESCO s'est déclarée prête à soutenir les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'éducation grâce à la révision des programmes, à la formation initiale et continue des enseignants et en œuvrant à l'amélioration de la qualité et de la couverture territoriale des programmes de cyberformation à distance des enseignants, destinés tout particulièrement aux enseignants des îles les plus isolées.

121. Dans la perspective d'une contribution efficace de l'UNESCO à la réalisation du PNUAD et du plan national de développement, le Bureau de l'UNESCO à New Delhi demandera au Siège et au Bureau régional de Jakarta leur soutien pour le renforcement des capacités nationales de gestion des écosystèmes du littoral et des petites îles, y compris dans le domaine crucial de la



gestion des eaux douces, et pour la recherche d'innovations en matière d'applications bon marché d'énergies nouvelles.

### **Bureau multipays d'Almaty**

122. Le Bureau multipays d'Almaty au Kazakhstan dessert quatre pays d'Asie centrale : le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, ainsi que par l'intermédiaire du Bureau national de l'UNESCO à Tashkent, l'Ouzbékistan s'agissant des activités nationales. La situation dans ces pays est très variée sur de nombreux plans. Par contre, ils ont de nombreux points communs pour ce qui est des traditions sociales et culturelles et des modes de vie.

123. Le programme d'éducation de l'UNESCO en Asie centrale revêt pour l'essentiel un caractère sous-régional. En 2006, l'UNESCO a continué de s'attacher à ce que l'Éducation pour tous (EPT) soit inscrit en tant que tel dans les priorités de développement des gouvernements des pays desservis par le Bureau multipays. L'UNESCO qui doit comptabiliser les avancées de l'EPT, a à cet effet aidé à la réalisation d'un suivi utile aux décideurs dans le cadre des groupes de travail thématiques sous-régionaux pour l'EPT et des préparatifs nationaux pour l'évaluation à mi-parcours. L'amélioration de la qualité de l'éducation a progressé grâce à une concertation sur la diversification des contenus, la promotion de valeurs universellement partagées et les échanges d'information et de bonnes pratiques, concernant en particulier l'EPT et l'éducation au service du développement durable. Le Forum de l'éducation pour l'Asie centrale et la République du Kazakhstan que soutiennent l'UNICEF et l'UNESCO ainsi que d'autres activités sous-régionales de l'UNESCO sont essentielles pour promouvoir la stabilité régionale par la concertation dans les domaines sociaux et culturels essentiels. Toutes les actions engagées par l'UNESCO pour faire face à la situation en matière de VIH et de sida ont été appuyées par une coopération intersectorielle soucieuse du respect des cultures, notamment entre le secteur de l'éducation et celui de la communication et de l'information, ces actions étant axées sur une éducation préventive efficace (outils éducatifs) et l'information par les médias (formation de formateurs pour les médias et le multimédia).

124. Le renforcement des capacités des scientifiques a été l'une des priorités du programme sous-régional de l'UNESCO dans le domaine des **sciences exactes et naturelles**. Le programme régional de l'UNESCO sur le changement climatique mondial et ses effets sur les ressources en eau a suscité beaucoup d'intérêt dans le monde et a contribué à un progrès régional et national vers la réalisation des OMD, en particulier l'objectif 7. Dans le domaine des **sciences sociales et humaines**, l'UNESCO a engagé des travaux en bioéthique. L'appui apporté à des politiques migratoires régionales intégratrices et une collaboration avec l'OSCE et le Gouvernement du Kazakhstan pour une recherche sur les migrants de travail dans le pays d'accueil (Kazakhstan) contribuera au respect des droits de l'homme et à la protection des migrants de travail originaires du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan.

125. Dans le Secteur de la culture, l'UNESCO a centré son action sur la promotion de la diversité culturelle en mettant l'accent sur le patrimoine par : la préparation de l'inscription des sites de la Route de la soie sur la Liste du patrimoine mondial, la mise en œuvre de deux projets de conservation financés par le Japon (Kirghizistan et Tadjikistan), celle d'un projet financé par le Japon sur la sauvegarde du Shashmaqom, tradition du patrimoine immatériel (Tadjikistan et Ouzbékistan) et la réalisation d'un projet pour la sauvegarde des collections des musées ethnographiques (Kirghizistan et Tadjikistan). Les efforts dans les domaines des industries culturelles ont été poursuivis, à travers le programme du Sceau d'excellence et d'autres activités concernant le développement de l'artisanat traditionnel ainsi que par la mise en œuvre d'un projet de développement de l'écotourisme.

126. En **communication et information**, le Bureau de l'UNESCO à Almaty a soutenu les États membres dans tous les domaines relevant de ses compétences en la matière. L'un des principaux résultats obtenus en 2006 a été le lancement de la bibliothèque numérique sur les droits de l'homme du Kazakhstan en tant qu'entreprise conjointe entre la Commission présidentielle sur les

droits de l'homme, la Bibliothèque de l'Académie nationale, le PNUD et l'UNESCO. Il a œuvré au renforcement des capacités des professionnels de l'information et des médias et à leur mise en réseau numérique au Kazakhstan, en République kirghize et au Tadjikistan avec l'appui du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Deux activités transversales : cybercampus d'Asie centrale et éducation ouverte en particulier à l'intention des zones rurales ont contribué à apporter des solutions politiques, sociales, technologiques et administratives concernant la pratique de l'information et de l'éducation pour tous.

### **Principaux développements dans chacun des pays**

127. Le **Kazakhstan** est un pays dont le revenu se situe dans la tranche basse du revenu moyen. Le pays est très riche en pétrole et en ressources minérales et possède de vastes étendues de terres arables. La priorité en ce qui concerne le développement au Kazakhstan consiste à réduire le fossé entre les riches et les pauvres, améliorer la sécurité humaine en diminuant la vulnérabilité, améliorer le fonctionnement des services sociaux, remédier aux atteintes portées à l'environnement, renforcer la participation de la société civile et améliorer les capacités institutionnelles de l'État. À partir de ces priorités nationales, trois domaines prioritaires ont été retenus en vue d'une coopération au titre du PNUAD dans lequel l'UNESCO est partie prenante. Ces domaines prioritaires sont : élaborer des politiques favorables aux populations pauvres, garantir une bonne qualité de la vie à tous et promouvoir un environnement propice à une gouvernance démocratique et à la plus large participation des citoyens au développement. L'UNESCO participe à chacun des groupes de travail thématiques et préside le groupe sur la bonne gouvernance, la démocratie participative et les droits de l'homme.

128. La **République kirghize** est un pays à bas revenu. La base agricole et industrielle est très restreinte, ce qui rend le pays vulnérable aux catastrophes naturelles et aux chocs externes. Environ 40 % de la population est considérée comme pauvre. L'accès aux services publics de base tels que l'eau courante, la santé, l'éducation s'est détérioré ces dernières années. L'ampleur de la dette extérieure est un problème grave.

129. En République kirghize, l'Équipe de pays des Nations Unies a défini trois domaines prioritaires de coopération au titre du PNUAD pour lesquels le système des Nations Unies dispose d'un avantage comparatif en ce qui concerne la réalisation des OMD. Ces domaines prioritaires sont la réduction de la pauvreté et les services sociaux, la gouvernance démocratique et le VIH/sida. Ces choix de priorité impliquent entre autres choses de tenir compte des droits de l'homme dans toutes les interventions, de donner des moyens d'agir accrus à la population et d'aider les jeunes et les groupes vulnérables à prendre davantage de précautions quant au VIH/sida. Un programme conjoint des Nations Unies a été lancé pour intégrer les questions de droits de l'homme dans toutes les interventions, programme auquel l'UNESCO participe.

130. Après la guerre civile du début des années 1990, la paix et la stabilité sont revenues au **Tadjikistan** en 1997, ce qui a abouti à une stabilisation macroéconomique et politique redevable à une intense collaboration entre le gouvernement, les Nations Unies et la communauté des donateurs. Le Tadjikistan, qui est l'un des pays les plus pauvres de la CEI, souffre énormément de la faiblesse de ses infrastructures et de la fragilité de ses systèmes de santé et d'éducation. Le Tadjikistan est aussi une des voies de passage du trafic de drogue, ce qui complique la lutte contre la corruption et rend préoccupante la propagation du VIH/sida chez les personnes qui se droguent par intraveineuse. Le pays est riche en ressources naturelles en particulier en eau, énergie hydroélectrique et certains minéraux dont l'or, l'argent, les pierres précieuses et l'uranium.

131. Au Tadjikistan, le PNUAD porte en conséquence sur quatre volets, à savoir la baisse de la qualité de nombreux services essentiels (comme l'éducation et la santé) et les difficultés d'accès à ces services ; les problèmes liés à un territoire montagneux (gestion durable des ressources naturelles, préparation aux catastrophes), une ébauche d'apparition de valeurs démocratiques (responsabilisation des décideurs, état de droit et respect des droits de l'homme et stabilité régionale) et enfin, prise d'initiative accrue des ménages et des collectivités pour la reconstruction

de leurs moyens d'existence (débouchés économiques, accès à l'eau potable). Bien que sans représentant en poste au Tadjikistan, l'UNESCO a été à distance un membre actif de l'Équipe de pays des Nations Unies et a contribué de façon non négligeable à l'examen du PNUAD.

### ***Bureau multipays d'Apia***

132. Le Bureau de l'UNESCO à Apia a continué d'améliorer les capacités d'exécution de son mandat tout en intensifiant l'appui qu'il apporte à ses États membres. Le Bureau est en train de réexaminer son approche et tend vers une attitude plus stratégique de service aux États membres qui doit se traduire par l'application en 2008 d'un plan stratégique du Bureau.

133. Il s'agit là d'une tentative pour faire occuper au Bureau une place stratégique pendant la période couverte par le plan à moyen terme pour 2008-2013 en s'engageant à fond en faveur de la réforme des Nations Unies et de la promotion du concept d'unité d'action du système des Nations Unies et en travaillant dans le même temps en étroite collaboration avec les principaux acteurs dans les pays qu'il dessert.

134. Cela étant, le Bureau ne s'est pas encore dégagé des difficultés qui tiennent à sa situation démographique, économique, sociale et politique. Toutes ces difficultés ont d'une manière ou d'une autre et un jour ou l'autre eu des répercussions sur la capacité du Bureau à changer les choses dans ses domaines de compétence et sur les ressources dont il disposait pour promouvoir la paix et l'harmonie dans les pays qu'il dessert.

135. En tant que chef de file pour certaines des initiatives des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, le Bureau multipays de l'UNESCO à Apia a continué à apporter son appui à tous les États membres qu'il dessert, notamment pour la mise en œuvre de ces initiatives tout au long de 2006.

136. Pour ce qui concerne la contribution de l'UNESCO au processus du PNUAD et à la programmation par pays relevant des trois équipes de pays des Nations Unies dans le Pacifique, le Bureau multipays d'Apia est membre à part entière de ces équipes et contribue significativement à l'avancée du PNUAD dans le Pacifique et au programme de pays des Nations Unies en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'éducation étant dans les deux cas l'un des principaux résultats recherchés pour les programmes conjoints.

137. En matière de sciences exactes et naturelles, un partenariat actif au titre du volet gestion de l'environnement du processus du PNUAD pour la région du Pacifique est engagé pour le développement d'activités conjointes axées sur l'écologie et les sciences de la terre.

138. Au Bureau d'Apia, l'intersectorialité a été érigée au rang de stratégie opérationnelle. Un thème a été choisi, à savoir « Notre patrimoine dans le Pacifique » comme thème commun intersectoriel, en vertu de quoi tous les secteurs travaillent et regroupent leurs programmes et activités sous ce thème commun. Plusieurs sujets ont été retenus dans le cadre de ce thème commun dont l'éducation au service du développement durable, le kit du MAB pour le Pacifique, PacSciNet.

### ***Bureau multipays de Beijing***

#### **Chine**

139. L'année 2006 était la première du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2006-2010. L'UNESCO a contribué à la mise en œuvre du PNUAD par l'intermédiaire du groupe thématique des Nations Unies sur l'éducation de base et le développement humain dont elle assume la présidence depuis trois ans. Le groupe a organisé en décembre 2006 le troisième Forum national sur l'EPT, qui a examiné l'évaluation à mi-parcours de la Décennie de l'éducation pour tous et en particulier les questions sur les données statistiques et les indicateurs relatifs à l'éducation. Il y a toujours discordance entre le gouvernement et le

Rapport mondial de suivi sur l'EPT sur la question du taux de scolarisation en Chine. L'UNESCO a organisé cinq ateliers sur la qualité des données et des statistiques et l'analyse des progrès de l'EPT dans cinq provinces. La Chine a participé aux études de cas sur : « Les bonnes pratiques et les innovations réussies concernant l'EPT au service du développement durable des zones rurales : accélération de la réalisation des objectifs de l'EPT », organisées par le Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural (INRULED), la Commission nationale chinoise et l'UNESCO.

140. L'UNESCO a participé activement au groupe de travail de l'ONU sur le VIH/sida qui pilote la programmation commune du système des Nations Unies. L'Équipe de pays des Nations Unies a approuvé le document de programmation commune et l'a soumis au gouvernement pour approbation. Elle entamera la collecte commune de fonds en 2007. L'UNESCO exécute des projets d'éducation préventive contre le VIH/sida à l'aide de crédits extrabudgétaires provenant du Fonds d'accélération du programme de l'ONUSIDA, du Fonds de l'OPEP pour le développement international, du BTPI et de donateurs privés. L'UNESCO met particulièrement l'accent sur les groupes défavorisés, comme les femmes migrantes et les minorités ethniques. Elle favorise aussi, par le biais d'approches culturelles et de la formation du personnel d'organismes de radiodiffusion, l'instauration d'une société qui ne stigmatise ni ne discrimine les patients touchés par le VIH/sida et leurs familles.

### **Mongolie**

141. L'Équipe des Nations Unies et le gouvernement ont cosigné le PNUAD pour 2007-2011. Le Parlement a approuvé le Plan directeur du Secteur de l'éducation à la préparation duquel l'UNESCO a apporté une importante contribution. En tant que membre du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNESCO a démarré des projets sur l'éducation préventive et une campagne de mobilisation contre le VIH/sida en Mongolie. Le Parlement a approuvé en décembre 2006 le Plan directeur de la politique scientifique et technologique nationale, à l'élaboration duquel l'UNESCO aidait le Ministère de l'éducation, de la culture et de la science depuis 2003.

142. L'Équipe de pays des Nations Unies a reconnu à l'unanimité que les Nations Unies devraient aider la partie occidentale de la Mongolie, où les minorités ethniques et linguistiques sont économiquement moins avancées. L'UNESCO a achevé la mise en place de stations de radio FM et de centres multimédias pour la minorité des éleveurs de rennes, de stations radio communautaires dans la minorité kazakhe ainsi que de centres multimédias et d'une station radio pour les minorités tsaatan et darkhad. À la demande du gouvernement, et avec son encouragement, l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et le PNUD ont élaboré un projet interinstitutions des Nations Unies sur des « services communautaires d'ensemble visant à améliorer la sécurité humaine des minorités ethniques/linguistiques en Mongolie rurale » en vue d'obtenir des crédits du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. L'UNESCO coordonne ce projet.

### **République populaire démocratique de Corée**

143. L'Équipe de pays des Nations Unies a publié un BCP en 2003. Depuis lors, aucun document au titre du PNUAD n'a été produit. En janvier 2006, l'Équipe de pays des Nations Unies, composée de l'OMS, de la FAO, du PNUD, de l'UNICEF, du PAM et du FNUAP en tant qu'agences résidentes des Nations Unies, et de l'UNESCO en tant qu'agence non résidente ont organisé l'Atelier stratégique conjoint Nations Unies-pouvoirs publics. À l'issue de cet Atelier, un document intitulé « Cadre stratégique de la coopération entre les Nations Unies et le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour 2007-2009 » a été signé par le gouvernement et les Nations Unies en septembre 2006. Les Nations Unies passeront de l'aide humanitaire à l'aide au développement. Cinq priorités nationales ont été identifiées, parmi lesquelles les sources d'énergie durables, la gestion de l'environnement et les services sociaux de base, qui sont des domaines auxquels l'UNESCO contribuera.

### ***Bureau multipays de Téhéran***

144. Le Bureau multipays de Téhéran dessert quatre pays : l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan et le Turkménistan. Tous sont des pays majoritairement musulmans mais chacun a ses contraintes politiques propres, qui entravent parfois l'exécution des programmes. Les quatre pays ont pour caractéristique commune d'être situés sur la ceinture sismique transcontinentale entre les plaques tectoniques eurasiennne et arabique, ce qui constitue un terrible fardeau, et d'être en outre classés zones arides ou semi-arides, ce qui les rend vulnérables au regard de nombreux risques naturels. Du côté positif, le Bureau multipays de Téhéran présente la particularité de coiffer deux bureaux nationaux, un à Kaboul (dans un pays en situation post-conflit) et un à Islamabad (dans un pays de l'E-9). Les deux bureaux nationaux font, chacun indépendamment, du bon travail au niveau national dans le domaine de l'éducation et de la culture pour ce qui est du renforcement des capacités des pays de leur ressort. Dans le domaine des sciences (SC) et dans celui de la communication et de l'information (CI), les principales activités sont menées à partir de Téhéran mais il est alloué des ressources limitées aux deux bureaux nationaux pour des activités à l'échelon national. Il n'y a dans aucun de ces bureaux de membres du personnel de SHS mais quelques activités ont néanmoins été mises en œuvre avec succès dans chacun des pays où se trouve un bureau de l'UNESCO.

145. D'une manière générale, la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO dans ces bureaux est satisfaisante, en dépit des risques naturels (tels les tremblements de terre) et des difficultés d'ordre politique propres à chacun de ces pays, qui sont de nature à entraver ou ralentir l'exécution. Cela est dû principalement au dévouement du personnel et au partenariat solide qui s'est instauré dans ces pays entre les différentes parties prenantes. De plus, la pertinence de ces programmes pour la réalisation des objectifs de développement nationaux a fait que l'action de l'UNESCO bénéficie au niveau national d'un soutien et d'un accueil particulièrement favorable. Même si l'UNESCO n'a sans doute pas le budget le plus élevé, par rapport à celui d'autres institutions des Nations Unies plus riches qu'elle, il est clair qu'elle est la plus respectée et la mieux accueillie des institutions du système et celle qui a la plus grande visibilité. Bien que la plupart des programmes de l'UNESCO soient mis en œuvre directement avec les partenaires des bureaux nationaux et du Bureau multipays, ces trois bureaux ont établi de bonnes relations de travail avec l'Équipe de pays des Nations Unies dans les quatre pays desservis par le Bureau multipays.

146. Les trois bureaux sont associés activement à la mise en œuvre de nombreuses activités prioritaires du PNUAD dans les quatre pays ; le Bureau de l'UNESCO à Téhéran est chef de file pour la priorité du PNUAD « Faciliter les transferts de science et de technologie », le Bureau d'Islamabad est actuellement à la tête du groupe de travail sur l'éducation de l'Équipe de pays des Nations Unies, et le Bureau de Téhéran a un projet conjoint de programmation en matière d'éducation qui est en cours d'exécution avec l'UNICEF au Turkménistan.

147. Les pays du groupe desservi par le Bureau de Téhéran ont appliqué dans le domaine de l'**éducation** la priorité principale de l'UNESCO, concernant l'Éducation pour tous (EPT). À cet égard, les deuxièmes réunion d'experts et réunion ministérielle sur l'EPT des pays du groupe de Téhéran se sont tenues à Ispahan, avec la participation de neuf ministres et représentants des pays du groupe et de pays voisins.

148. En Iran, les activités relatives à l'éducation ont été centrées sur l'Éducation pour le développement durable (EDD), en étroite coopération avec le Bureau de Bangkok et le Fonds-dépôt japonais (JFIT), ainsi que sur la planification décentralisée de l'EPT et sur la création d'environnements favorables à l'apprentissage et intégrateurs (ILFE). La construction du groupe scolaire modèle de Bam, projet fondé sur les concepts ILFE et CFS, est maintenant en voie d'achèvement. L'expérience de l'UNESCO a été mise à profit pour sélectionner les enseignants et autres personnels de cette école modèle et entreprendre leur formation et pour mettre au point les principes directeurs devant présider à l'élaboration des matériels didactiques, en étroite coordination avec le ministère compétent. Le partenariat qui a été établi avec succès avec les sociétés internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'UNICEF et le Ministère iranien

de l'éducation est unique en son genre et pourrait servir d'exemple dans d'autres projets post-catastrophe.

149. Dans le cadre du processus du PNUAD et en étroite coopération avec l'UNICEF, la mise en œuvre de l'EPT au Turkménistan a porté sur l'évaluation et l'élaboration des programmes scolaires et matériels didactiques nationaux. À cet égard, il a été mis au point des principes directeurs relatifs aux mécanismes d'élaboration et de suivi du système éducatif. Il est gratifiant de noter que certaines des recommandations formulées à cette occasion, par exemple celle tendant à ce que la durée de la scolarité soit portée de 9 à 11 années, est un des grands axes de la campagne présidentielle actuelle.

150. Au Pakistan, les capacités institutionnelles en matière d'utilisation du système EMIS ainsi que de planification des recensements et d'analyse des données sur l'éducation ont été renforcées. Des activités de renforcement des capacités statistiques en matière d'éducation et d'aide à la réalisation d'un recensement national sur l'éducation ont été menées dans le cadre de la préparation de l'évaluation à mi-parcours de l'EPT.

151. Un soutien financier et technique en faveur de l'EPT a été apporté en relation avec : l'examen de la politique nationale d'égalité dans l'éducation (National Equality Education Policy Review - NEPR) ; l'organisation de tables rondes sur l'éducation de la petite enfance (EPE), l'alphabétisation et l'égalité entre les sexes ; l'assistance à l'organisation d'un atelier national sur les expériences de conversion de la dette pour l'éducation ; et la participation de fonctionnaires du Ministère de l'éducation à des réunions internationales. Des informations ont été fournies aux planificateurs, aux décideurs, aux parlementaires et aux médias au sujet de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et de l'Initiative LIFE, et l'on s'est employé à renforcer la capacité des organisations en matière de planification et de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation. Des activités de renforcement des capacités statistiques en matière d'éducation et d'aide à la réalisation d'un recensement national sur l'éducation ont été menées dans le cadre de la préparation de l'évaluation à mi-parcours de l'EPT. Les responsables de l'élaboration des politiques et les gestionnaires de l'éducation ont été sensibilisés à l'importance de l'éducation de la petite enfance. Les capacités institutionnelles du Pakistan concernant le système EMIS et ainsi que la planification de recensements sur l'éducation et l'analyse des données ont été renforcées.

152. En Afghanistan, la réalisation de tous les projets en cours pendant de cette période s'est faite en étroite coordination avec le personnel de contrepartie local, en dépit des difficultés de la situation. Dans l'ensemble, les projets de l'UNESCO ont concouru au renforcement des capacités institutionnelles, à la réforme des politiques et à la rénovation et la réorientation du système éducatif. Un concours très apprécié a aussi été apporté au Ministère de l'enseignement supérieur par le biais de séminaires de haut niveau, tel celui sur la politique et la gouvernance de l'enseignement supérieur.

153. L'unité des **sciences** du Bureau de l'UNESCO à Téhéran a collaboré avec le personnel de contrepartie national à la mise en œuvre des programmes relatifs aux sciences dans les quatre pays desservis par le Bureau. Les programmes de cette unité se sont situés pour l'essentiel dans la ligne de la priorité principale de l'UNESCO « L'eau et les écosystèmes associés » et ont été centrés sur le renforcement des capacités et la formation de réseaux entre les experts et les décideurs compétents en la matière. Des relations de confiance sont instaurées avec le personnel local de contrepartie et les programmes ont été mis en œuvre de manière à s'adapter sans heurt au plan de développement national des pays concernés.

154. Une grande attention a été portée à l'action du Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement dans les zones arides (G-WADI) du PHI, au sein duquel les quatre pays desservis par le Bureau de Téhéran sont actuellement des membres actifs de son réseau G-WADI pour l'Asie et ont ainsi pu tirer profit des diverses activités de renforcement des capacités. Deux centres relatifs à l'eau de catégorie 2 ont été créés et travaillent activement en Iran sous les auspices de l'UNESCO. Un soutien technique et financier a été fourni à ces centres, qui sont les principaux

organes d'exécution du plan de travail approuvé du Bureau multipays, notamment pour ce qui concerne la gestion des eaux urbaines, la protection des eaux souterraines, le G-WADI et les activités relatives aux qanats. À cet effet, de nombreuses activités de renforcement des capacités ont été menées avec la participation de formateurs des quatre pays relevant du Bureau mutipays de Téhéran ainsi que de pays relevant de bureaux multipays voisins (Bureaux de Beijing, du Caire, de Doha, de Jakarta et de New Delhi) afin de renforcer la base de connaissances et les compétences des participants.

155. Les activités concernant la **culture** menées dans les pays desservis par le Bureau de Téhéran ont été centrées sur le renforcement des capacités et la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel et financées tant par des ressources extrabudgétaires qu'au titre du Programme ordinaire. En République islamique d'Iran, Bam et Chogha Zanbil ont été bénéficiaires des projets financés par les Fonds-en-dépôt japonais. Au Pakistan, le Fort et les jardins de Shalimar à Lahore ont bénéficié d'une assistance ciblée, avec le soutien du Gouvernement norvégien.

156. Dans le cadre de la coordination stratégique établie entre le Pacte afghan et la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan par le biais du mécanisme de groupe consultatif, la section culture des Bureaux de l'UNESCO de Kaboul et de Téhéran ont coopéré avec les autorités afghanes afin de sauvegarder et promouvoir en Afghanistan le patrimoine culturel matériel et immatériel, la diversité culturelle et les droits de l'homme. Des activités notables ont été menées à Bamiyan, Jam, Heart, Mazar-e-Sharif et Kaboul.

157. L'effort principal du Bureau de Téhéran a porté sur l'utilisation des médias pour traiter des questions de développement et sur les activités destinées à donner effet au mandat de l'UNESCO en matière de **communication et information**, dans un environnement national et international de plus en plus politisé. Le renforcement des capacités a progressé grâce à l'organisation d'ateliers de formation, y compris d'événements transsectoriels et régionaux multi-institutions rassemblant plusieurs parties prenantes sur des questions qui commencent à émerger dans le débat public comme le VIH/sida, les réfugiés, l'accessibilité aux handicapés, la sensibilisation au risque sismique et le journalisme scientifique, qui ont été centrés sur les OMD 1, 3 et 6 et dont beaucoup ont été organisés en partenariat avec d'autres organisations du système des Nations Unies.

158. Le Bureau de Kaboul s'est employé avec succès à forger des liens plus solides et visibles avec ses partenaires institutionnels (notamment les Ministères de l'éducation et de l'information), ainsi qu'avec la communauté des donateurs. L'UNESCO s'est ainsi retrouvée en position centrale dans le paysage médiatique, d'importance stratégique, s'agissant notamment du débat permanent sur la liberté des médias, le droit des médias et la radiotélévision de service public (RSP). Le renforcement des capacités a progressé par le moyen d'ateliers de formation, y compris d'événements transsectoriels et régionaux muti-institutions rassemblant plusieurs parties prenantes sur des questions qui commencent à émerger dans le débat public comme le VIH/sida, les réfugiés, l'accessibilité aux handicapés, la sensibilisation au risque sismique et le journalisme scientifique, qui ont été centrés sur les OMD 1, 3 et 6.

159. Le Bureau d'Islamabad s'est employé activement à forger des liens plus solides et visibles avec ses partenaires médiatiques. Les interventions tendant au renforcement des capacités ont consisté en des ateliers de formation, des activités de promotion de la liberté d'expression et des programmes radiophoniques sur des sujets relatifs aux femmes, centrés sur les OMD 1, 3 et 6.

160. Comme indiqué plus haut, aucun des bureaux relevant du Bureau multipays de Téhéran ne compte dans ses effectifs du personnel des **sciences sociales et humaines**. Cependant, quelques activités ont été menées directement à partir du Siège de l'UNESCO en liaison avec du personnel de contrepartie national et ont conduit au renforcement des capacités dans nombre de domaines connexes. On peut citer notamment des activités concernant l'éducation à l'éthique de la science et de la technologie à Téhéran, la création d'un institut d'études de genre à l'Université de Kaboul, en collaboration avec les Ministères des affaires féminines et de l'enseignement supérieur,

le PNUD et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), et la tenue au Pakistan du premier Forum des ministres du développement social pour l'Asie du Sud, dans le cadre du programme MOST, avec le partenariat de l'UNESCO, du PNUD et du Bureau de reconstruction nationale. Ce forum a offert aux pays une tribune leur permettant de confronter leurs vues et leurs pratiques en matière de développement social et de renforcer leurs partenariats au sein de la région.

### **Bureau de Katmandou**

161. Le 22 novembre 2006, le Premier Ministre et le Chef du mouvement maoïste ont signé un accord global de paix mettant fin à une décennie de conflit armé. Il a été demandé aux Nations Unies de prendre en charge les armes et le personnel armé ainsi que de fournir une aide à la réintégration. L'élection d'une assemblée constituante est prévue en juin 2007. La nouvelle situation d'après-conflit est encourageante pour ce qui de l'accès et de la sécurité dans le cadre opérationnel, mais le classement des phases de risque est demeuré inchangé dans le pays.

162. Compte tenu de cette évolution et pour répondre aux besoins évalués, l'UNESCO devrait envisager d'aider techniquement à réaliser la réforme constitutionnelle dans le domaine de l'éducation afin de garantir le droit à l'éducation dans la nouvelle constitution. Les services techniques de l'Organisation pourraient aussi contribuer à la démocratie et à la tenue d'élections libres et régulières grâce à l'enseignement de l'éducation civique et de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme. Des ressources extrabudgétaires sont activement recherchées à cette fin.

163. L'innovation et le pilotage, ainsi que la corrélation interne entre les activités de programme, ont été au cœur des travaux du Bureau de l'UNESCO à Katmandou afin de faciliter l'intersectorialité et l'utilisation optimale des fonds et des ressources humaines. Le dynamisme des activités de collecte de fonds a entraîné le développement des activités de programme et de réseaux bien établis avec des partenaires locaux et internationaux. L'étroite coopération avec des homologues du gouvernement central et des gouvernements locaux a permis l'appropriation et l'adhésion indispensables.

164. L'insuffisance générale des compétences disponibles dans différents domaines pose souvent un problème pour la mise en œuvre du programme. Des approches novatrices ont par exemple amélioré la pertinence, l'agrément et l'efficacité de l'apprentissage mais peuvent dans certains cas soulever des questions de durabilité en raison du manque de ressources.

165. Il a été difficile d'obtenir des engagements politiques accompagnés de réformes rapides en période de conflit et une perte de vitesse semble se faire sentir dans certains domaines importants comme la parité entre les sexes mais, grâce à un intense lobbying, des points focaux spécialisés se sont formés au sein du Ministère de l'éducation (par exemple pour l'égalité entre les sexes dans chaque organisme relevant du Ministère de l'éducation et des sports - MOES), pour le VIH/sida et pour l'utilisation des TIC dans l'éducation.

166. L'instauration de la constitution provisoire, s'est accompagnée de la constitution d'un parlement provisoire, qui offre de nouvelles possibilités de collaborer plus étroitement avec les pouvoirs publics, en particulier au niveau local.

167. L'UNESCO a participé activement à la préparation du BCP en assurant la présidence de la composante relative à l'enseignement primaire universel. Le BCP a été achevé en novembre 2006 et le PNUAD est désormais en cours d'élaboration. Le Bureau de l'UNESCO à Katmandou participera à trois des quatre domaines prioritaires, à savoir, le domaine prioritaire 1 : renforcer l'état de droit, la gouvernance et les droits de l'homme afin que tous les Népalais profitent de la paix et du processus de reconstruction, le domaine prioritaire 2 : améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé ainsi que leur qualité, et le domaine prioritaire 4 : protéger la richesse naturelle et culturelle népalaise pour les générations futures.



168. L'UNESCO a également pris une part active aux groupes de travail interinstitutions et aux groupes thématiques sur diverses questions, par exemple aux travaux du groupe de travail pour le soutien de la paix sur la résolution du Conseil de sécurité 1325, du groupe de travail sur l'information, du groupe de travail sur les droits de l'homme, du groupe de contact (sécurité sur le terrain), du groupe de travail sur l'égalité des sexes et a largement contribué aux procédures d'appel globales et à l'équipe commune des Nations Unies sur le sida.

169. Le Bureau de l'UNESCO à Katmandou dirige la coordination des efforts interinstitutions des Nations Unies en faveur de l'EPT, en mettant l'accent sur l'action concertée de tous les partenaires de l'EPT au sein du système des Nations Unies basés à Katmandou et sur le fait qu'ils parlent d'une seule voix, ce qui a été apprécié par la communauté des donateurs.

170. Le représentant a également participé aux réunions périodiques de l'Équipe de coordination des dispositifs de sécurité et de l'Équipe de pays des Nations Unies où l'échange d'information entre les institutions est important, surtout pour garantir la sécurité et la sûreté des opérations sur le terrain. Étant donné que la mission d'évaluation technique des Nations Unies a débuté le 15 décembre 2006, l'UNESCO devrait également être prête à définir ses apports concrets au processus de paix.

### ***Bureau multipays de La Havane***

171. Le Bureau multipays dessert trois États membres (Cuba, la République dominicaine et Haïti) et un Membre associé (Aruba) et il existe un Bureau national en Haïti. À ce titre, le Bureau favorise les consultations multipays, met en œuvre des activités de programme à Cuba, en République dominicaine et à Aruba et aide le Bureau d'Haïti à assumer ses fonctions. Des efforts particuliers ont été faits pour servir en toute équité les intérêts des quatre pays qui appartiennent au groupe. Des missions systématiques, la mise en œuvre d'activités par l'intermédiaire, et avec l'aide, d'homologues nationaux, une communication et une coordination accrues avec les commissions nationales, une participation systématique de tous les pays aux activités de programme du groupe, etc., ont permis de faire des progrès en ce sens. Dans le domaine de la culture, le Bureau a, à diverses reprises, élaboré et adopté des méthodes et stratégies qui ont été testées au niveau du groupe de pays et qui pourront être reproduites par d'autres bureaux multipays, par exemple le Label UNESCO d'excellence pour l'artisanat, l'identification de lieux de mémoire et la mise en place de systèmes nationaux en vue de la proclamation de trésors humains vivants.

172. À Cuba, le Bureau participe beaucoup aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies et aux processus BCP/PNUAD (le document du PNUAD sera finalisé courant 2007), au groupe de travail thématique interinstitutions et à certaines initiatives conjointes, en particulier dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de la prévention du VIH/sida, et entretient d'étroites relations de travail avec la commission nationale et tous ses ministères de tutelle. Il appuie d'importantes manifestations sur l'éducation, la science, la culture et la communication et a ouvert de nouvelles perspectives, notamment en ce qui concerne la gestion et la préservation du patrimoine culturel et naturel et l'éducation et la prévention relatives au VIH/sida.

173. En République dominicaine, l'UNESCO a cosigné le PNUAD en avril 2006 et pris des initiatives pour participer pleinement à sa programmation et à sa mise en œuvre, notamment en nommant des points focaux dans les bureaux du Coordonnateur-Président à Saint-Domingue et au Bureau de l'UNESCO à La Havane et en désignant du personnel chargé de participer à des groupes de travail interinstitutions. La communication avec la commission nationale s'est intensifiée et développée et contribue désormais efficacement à la mise en œuvre des activités et aux rapports avec les ministères de tutelle compétents.

174. La collaboration avec Aruba a été renforcée par la commission nationale bien que les communications restent complexes et que les accords de mise en œuvre demandent à être améliorés. Les activités nationales répondent aux besoins particuliers identifiés, comme par

exemple un enseignement multilingue, mais Aruba s'est montrée tout à fait disposée à participer aux activités du groupe de pays ce qui s'est avéré profitable pour tous les participants.

175. En ce qui concerne Haïti, le Bureau de La Havane a aidé le Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince et a collaboré avec lui à la préparation du cadre provisoire haïtien de coopération élaboré en 2004. Au cours du présent exercice, les deux bureaux ont établi une collaboration très étroite et instauré une programmation et une budgétisation conjointes, en particulier pour la culture et la communication et l'information, ce qui a permis une utilisation optimale des ressources humaines et financières et une participation systématique d'experts haïtiens aux activités du groupe de pays.

176. Le Bureau de La Havane a également entrepris des activités en coopération et coordination avec des bureaux multipays voisins, notamment le Bureau de Kingston, par exemple l'« Exposition itinérante de films caraïbes » et un programme de renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial dans les Caraïbes.

### ***Bureau multipays de Montevideo***

177. Le Bureau de l'UNESCO à Montevideo assume le double mandat de Bureau multipays pour la région du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et le Chili et de Bureau régional pour la science.

178. En 2006, la région concernée a connu une situation économique positive et stable. Le scénario plus épineux a été la discorde entre l'Argentine et l'Uruguay en raison de la création d'usines de pâte à papier le long de la rivière Uruguay. La Cour internationale de Justice de La Haye a été saisie de ce différend qui a eu des répercussions négatives sur le processus de MERCOSUR, mais aucune résolution finale n'a encore été adoptée à ce sujet.

179. Le différend susmentionné reflète la sensibilisation accrue des parties prenantes aux questions liées à l'eau. La mise en valeur et la prospection de l'aquifère Guarani a donné à la problématique de l'eau une place importante dans l'agenda politique de la région. La contribution de l'UNESCO à la mise en place de principes directeurs et d'un appui technique aux États membres dans ce secteur en général et dans le Guarani en particulier doit viser à promouvoir et améliorer la gestion intégrée des ressources en eau comme mécanisme destiné à dissiper ou prévenir les conflits sociaux.

180. De plus, alors que tous les pays ont fait part de la croissance de leur économie ces trois dernières années, l'état de pauvreté et le manque de services sociaux appropriés - en particulier dans le domaine de l'éducation - restent des questions et des préoccupations graves auxquelles les gouvernements nationaux, appuyés par la coopération internationale, doivent s'attaquer.

181. Dans ce contexte, conformément aux tendances les plus récentes favorisées par la réforme du Secteur de l'éducation, et dans le strict respect des principes directeurs fixés par l'ADG/ED au début de l'exercice concernant l'importance d'une approche de la coopération basée sur les pays, l'accent a été mis sur la conception et la réalisation d'interventions au profit de pays du MERCOSUR et sur des priorités particulières systématiquement identifiées dans chacun des États membres concernés. En ce sens, le Secteur a cherché, et est parvenu, à coordonner son travail avec des partenaires gouvernementaux des États membres concernés, ainsi qu'aux niveaux universitaire et communautaire. Il convient également de mentionner l'action menée avec l'IIPE en Argentine, qui constitue un tout cohérent.

182. De plus, le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (IFSP) a été organisé conjointement par les Gouvernements et ONG argentines et uruguayennes, les villes et universités de Buenos Aires, Cordoba, Montevideo et Rosario du 20 au 24 février 2006, sous les auspices du programme MOST de l'UNESCO, afin d'explorer les différentes dimensions régionales et thématiques des interfaces entre politique publique et recherche en sciences sociales et de suggérer des moyens de surmonter le fossé existant entre ces deux domaines.

Dans une région confrontée à d'importants mouvements et changements sociaux, le Forum a été le lieu inédit d'un nouveau type de dialogue, réunissant spécialistes des sciences sociales et monde politique à la recherche d'une compréhension et d'un engagement communs afin d'améliorer leur contribution aux transformations sociales.

183. Sur le plan des droits de l'homme, les efforts menés en Argentine, au Chili et en Uruguay par les gouvernements nationaux pour faire face aux problèmes en suspens de violation des droits de l'homme sous les régimes militaires mériteraient d'être mis en lumière. Dans le cas de l'Argentine, la réaction violente de certains impliqués dans l'ancien régime militaire a suscité des inquiétudes, mais la majorité écrasante de la population a condamné cette réaction.

184. L'augmentation de la criminalité et de la violence, en particulier en Argentine et au Brésil, est un autre sujet de préoccupation dans la région. Le rapport entre pauvreté et autres problèmes sociaux est évident. Il est essentiel de traiter la violence comme un phénomène complexe et de centrer les activités en la matière sur ses causes sociales.

185. L'intégration du Venezuela comme membre à part entière du MERCOSUR influe sur toutes les politiques liées au mandat de l'UNESCO. Cela mérite une analyse approfondie et exige que l'UNESCO prenne position sur cette question. De plus, la Bolivie a demandé ce mois-ci à être intégrée au MERCOSUR comme membre à part entière, ce qui aura aussi une incidence directe sur les activités de l'UNESCO dans la sous-région.

186. En ce qui concerne les relations internationales entre les pays de cette région, le principal événement de 2006 a été le 16<sup>e</sup> Sommet Ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Montevideo, Uruguay, du 3 au 5 novembre 2006. Il a réuni les chefs d'État de 22 pays qui ont adopté la Déclaration de Montevideo. M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, s'est rendu en visite officielle à Montevideo à cette occasion et en a profité pour rencontrer tout le personnel du système des Nations Unies. Cette manifestation a également été l'occasion de lancer la coalition UNESCO de villes latino-américaines et caraïbes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie dans le cadre du Forum Ibéro-américain des collectivités locales qui s'est tenu fin octobre.

187. La mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies dans la région, en particulier la méthode de la programmation par pays, a constitué un autre processus important. Le Bureau de l'UNESCO à Montevideo a participé activement aux Équipes de pays des Nations Unies, mais surtout en Uruguay où il est situé. Dans les autres pays de la région qu'il dessert, et où l'UNESCO n'a pas de bureaux nationaux, il a été plus difficile de garantir une participation véritable aux Équipes de pays des Nations Unies. D'un autre côté, le Brésil et le Chili ont pu compter sur leurs bureaux nationaux respectifs. La participation et la contribution du Bureau de l'UNESCO à Montevideo à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de l'Uruguay pour 2007-2010 a été indispensable pour tenir compte des priorités de l'Organisation dans son domaine de compétence. De surcroît, l'Uruguay a été choisi comme l'un des pays pilotes où mettre en œuvre le principe de l'« Unité du système des Nations Unies » en 2007. Il sera donc difficile mais indispensable pour l'UNESCO de participer activement à ce processus et de prendre également en compte son propre processus de réforme de la décentralisation.

### ***Bureau multipays de Quito***

188. Le Bureau de Quito a participé avec dynamisme aux activités de l'Équipe de pays des Nations Unies en Équateur où l'UNESCO est membre des divers groupes de travail tout en menant également des activités en coopération. Par ailleurs, les fonctionnaires du cadre organique et plusieurs autres membres du personnel du Bureau ont représenté l'UNESCO en décembre à la réunion de retraite du PNUD-Équateur pour examiner les résultats obtenus en 2006 grâce aux activités du PNUAD et commencer la planification pour 2007.

189. Les spécialistes de l'éducation et de la culture participent aux projets entrepris en coopération pour la Frontera Norte avec la Colombie, notamment la formation à l'EPT et à l'alphabétisation des adultes et les activités portant sur les aspects culturels de la prévention en matière de VIH/sida. En outre, des projets menés en coopération ont porté sur la mise au point de stratégies de préservation de l'environnement pour les forêts fluviales de la région amazonienne du pays et pour les îles Galapagos. Le Bureau a aussi collaboré étroitement avec l'UNIFEM pour mettre en place une formation à la radio à l'intention des femmes en vue de la production d'émissions consacrées à la violence familiale.

190. Par contre, la participation aux équipes des Nations Unies dans les autres pays du groupe est restée problématique du fait des fortes demandes résultant de ces activités en termes de temps de travail du personnel et de budget. En ce qui concerne le processus BCP/PNUAD en Colombie, pour lequel un nouveau cycle d'élaboration a commencé, le Bureau de Quito a demandé à la Commission nationale colombienne de représenter l'UNESCO, ce qui a permis de faire en sorte que différents domaines relevant du mandat de l'UNESCO figurent dans le document. Ce processus en cours en Colombie illustre aussi les défis que constitue pour les bureaux hors Siège leur participation aux activités du PNUAD relatives aux thèmes transversaux et au bilan commun de pays en dehors des pays hôtes. Le Bureau de Quito a l'intention de continuer à explorer la possibilité d'obtenir l'aide des commissions nationales pour ces activités relatives aux thèmes transversaux et au bilan commun de pays dans le cadre des PNUAD afin de s'assurer que les intérêts de l'UNESCO sont bien représentés.

### ***Bureau multipays de Kingston***

191. Les 16 pays des Caraïbes couverts par le Bureau multipays de l'UNESCO à Kingston sont caractérisés par des niveaux relativement élevés de développement humain qui coexistent, toutefois, avec des inégalités, le chômage et le sous-emploi, l'exclusion sociale et la pauvreté. Les économies de la région sont diverses, un certain nombre de pays étant classés comme des pays à revenu élevé ou intermédiaire alors que d'autres entrent dans la catégorie des pays pauvres fortement endettés. Le processus d'intégration est vigoureusement poursuivi avec le lancement au début de 2006 du Marché et économie uniques de la CARICOM (CSME). La région se caractérise aussi par des niveaux élevés de stabilité politique et de respect des principes démocratiques et des droits de l'homme. Les principaux défis auxquels les îles des Caraïbes couvertes par le Bureau multipays de Kingston ont à faire face ont trait à la diminution de l'assistance et de la coopération en matière de développement pour les pays à revenu élevé ou intermédiaire, le fort taux d'émigration de leurs ressortissants qualifiés, la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, le fort taux de prévalence du VIH et du sida (le deuxième du monde après l'Afrique subsaharienne) et l'accroissement de la criminalité, de la violence et du trafic de drogue.

192. Au cours de l'année 2006, le Bureau multipays de Kingston a participé à plusieurs opérations de bilan commun de pays des Nations Unies (BCP) et d'établissement de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), en Jamaïque, au Suriname, à Trinité-et-Tobago, ainsi qu'à un Plan-cadre sous-régional pour la Barbade et l'OECO (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines). Le Bureau s'est efforcé d'apporter une contribution importante à ces opérations et de faire en sorte que les domaines relevant du mandat de l'UNESCO soient représentés dans les documents. Le PNUAD pour la Jamaïque a été mis au point et signé par le gouvernement et le système des Nations Unies en octobre 2006. Ce document est fondé sur le BCP et est le fruit de larges consultations d'organismes des Nations Unies, du Gouvernement jamaïcain, d'organisations de la société civile et d'autres partenaires internationaux du développement et d'un concours important de leur part. Le Bureau de Kingston a été pleinement associé à ce processus. Le principal obstacle à surmonter pour assurer une participation plus concrète du Bureau à des processus analogues dans des pays autres que la Jamaïque est l'insuffisance des ressources (tant financières qu'humaines) pour effectuer des missions afin de participer aux nombreuses réunions occasionnées par les travaux relatifs au BCP et au PNUAD, qui sont intensifs et exigeants, aussi bien en journées de travail qu'en ressources

financières. Le Bureau a également joué un rôle clé dans plusieurs groupes thématiques constitués dans la région. En décembre 2006, l'UNESCO a été choisie par les organisations coparrainant ONUSIDA en Jamaïque pour présider dans ce pays le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida en 2007 et 2008 - ce qui témoigne des réalisations importantes et de la visibilité du programme du Bureau multipays de Kingston visant à renforcer la contribution du Secteur de l'éducation à la lutte contre le VIH et le sida (non seulement en Jamaïque mais dans l'ensemble de la région des Caraïbes). L'UNESCO a également participé comme membre aux travaux du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida ainsi que sur le genre et le développement constitué à la Barbade pour celle-ci et pour l'OECO. Il n'est pas inutile de noter ici qu'en tant qu'institution non résidente, notre participation à ce groupe thématique passe principalement par des téléconférences et des courriels.

193. La situation de l'**éducation** dans les États membres du Bureau multipays de Kingston est caractérisée par des taux élevés d'inscription dans l'enseignement primaire, la plupart des pays ayant atteint ou étant près d'atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, bien que des disparités demeurent dans les pays et entre eux. Il n'y a virtuellement aucun déséquilibre entre les garçons et les filles encore que les garçons constituent la majorité des redoublants dans la région avec 5,7 % contre 2,9 % de filles (Rapport mondial de suivi, 2007). Le lancement du CSME exige que les États membres améliorent la qualité de l'éducation pour former des spécialistes compétitifs. L'enseignement technique et professionnel fait à nouveau l'objet d'attention en tant que moyen d'élever le niveau des travailleurs formés et qualifiés, mais actuellement non compétitifs, susceptibles de mobilité dans la région. L'accent mis sur un enseignement de qualité a également débouché sur des efforts concertés au niveau national ainsi que dans le cadre de la CARICOM visant à améliorer la qualité des services d'éducation et de soins destinés à la petite enfance en vue d'accroître l'aptitude à l'apprentissage des enfants entrant dans l'enseignement primaire. Une attention accrue est également accordée au rôle de l'enseignement dans l'éducation des enfants et des jeunes ayant la mentalité et les valeurs indispensables pour devenir des citoyens actifs dans des démocraties à revenu intermédiaire, en particulier face à l'accroissement troublant de la violence dans les écoles des Caraïbes. En juillet 2006, les participants à la consultation du Directeur général avec les commissions nationales de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les projets de 34 C/4 et de 34 C/5 ont placé « l'éducation à la citoyenneté » parmi les principales priorités sur lesquelles l'Organisation devrait se concentrer.

194. Pendant la période considérée, le programme du Bureau multipays de Kingston en matière d'éducation a contribué à la réalisation des objectifs de l'EPT et du PRELAC, notamment en :

- (i) appuyant les stratégies de l'EPT dans la région, y compris en apportant un concours au processus de planification conduit par les pays et d'approche sectorielle (SWAP), au renforcement des capacités d'assurance qualité et au développement de la recherche pour éclairer l'élaboration des politiques ;
- (ii) renforçant la capacité d'apprentissage à distance dans cinq universités des Caraïbes en élaborant et mettant en œuvre des programmes d'enseignement à distance de qualité fondés sur l'utilisation des TIC - financés par le Projet des universités des Caraïbes pour l'éducation intégrée à distance (CUPIDE) du Fonds UNESCO-Japon ;
- (iii) renforçant la contribution des systèmes d'éducation de la région à la lutte contre le VIH et l'épidémie de sida par la sensibilisation et le renforcement de l'engagement et des capacités au niveau des pays et de la région (avec, pour principaux partenaires, la CARICOM, ONUSIDA, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Université des Antilles) ;
- (iv) accroissant l'attention portée à la qualité de l'éducation de la petite enfance en organisant un Forum des Caraïbes sur la politique de la petite enfance (mars 2006, en Jamaïque, avec pour principaux partenaires l'UNICEF, la Banque interaméricaine de développement, la CARICOM et la Fondation Van Leer) ; en organisant à Kingston

(Jamaïque) le lancement dans les Caraïbes du Rapport mondial de suivi 2007, qui est axé sur l'éducation et les soins destinés à la petite enfance (et a été un événement très bien couvert par les médias, retransmis par visioconférence dans huit autres pays des Caraïbes, avec des interviews sur de grandes stations de radio et chaînes de télévision de Kingston) ; en fournissant un appui au Secrétariat de la CARICOM par l'élaboration de normes régionales minimales pour l'éducation et les soins destinés à la petite enfance, qui devraient être approuvées par les ministres de l'éducation en 2007.

195. En ce qui concerne la **communication** et l'**information**, il existe dans les pays des Caraïbes une tendance croissante à la concentration de la propriété des médias du fait de fusions et de rachats de participation aboutissant à la création de conglomerats - tendances qui pourraient mettre en péril le pluralisme des médias et la démocratie. Il résulte des mesures prises en faveur du CSME et de la Cour de justice des Caraïbes qu'il est plus fréquemment demandé aux systèmes de communication et d'information de jouer un rôle accru dans le développement de la région. Les activités de programme en matière de communication et d'information mises en œuvre en 2006 par le Bureau multipays et celles prévues pour 2007 tentent de répondre à cette évolution. Le soutien accordé à la formation de professionnels des médias et de l'information grâce à des ateliers ainsi qu'aux cours en ligne du Caribbean Institute of Media and Communication (CARIMAC), qui sont axés sur les OMD, l'EPT, le SMSI, les médias communautaires, le journalisme et l'information en ligne, et l'initiation aux médias vise à promouvoir le pluralisme de ces derniers, les normes professionnelles en journalisme et l'évolution du rôle des médias nouveaux et traditionnels dans le développement de la région.

196. Le succès de la célébration, en mai 2006, de la Journée mondiale de la liberté de la presse sur le thème : « Les médias et le développement dans les Caraïbes » a également mis en lumière le rôle crucial des médias dans le développement de la région avec la formulation de recommandations à l'intention des médias et des gouvernements. En outre, la fourniture continue d'un appui au développement de CMC/stations de radio communautaires tend à mettre les médias dans les mains des citoyens ordinaires, particulièrement ceux qui vivent dans les communautés rurales, éloignées ou marginalisées. Cet appui, joint au développement du portail Internet des radios des Caraïbes, contribue au pluralisme des médias, à la diversité culturelle et à l'accès à l'information et au savoir.

197. En fournissant un soutien au Bulletin d'INFOLAC, à l'élaboration d'un manuel sur les politiques nationales de l'information pour l'Amérique latine et les Caraïbes (en espagnol et en anglais), à l'élaboration de politiques/profils nationaux des TIC, y compris deux études de cas, le programme de communication et d'information avance vers une solution des problèmes de la région. Des mesures ont été prises pour faire en sorte que l'UNESCO joue un rôle clé dans le Partenariat des Caraïbes pour les télécommunications qui a été récemment rétabli et est un groupement de parties prenantes dans le domaine des TIC en vue du développement dans la région. Dans ce domaine, un des principaux acquis, qui sera renforcé en 2007, est l'appui à la stratégie des Caraïbes pour la gouvernance électronique. Le Centre d'excellence pour la gouvernance électronique qui en a résulté s'efforcera de promouvoir la recherche, la formation et une approche citoyenne concernant la gouvernance électronique dans les îles. Les bibliothèques et les archives apportent un concours notable à la préservation de l'information et à l'accès à celle-ci. Le Bureau multipays de Kingston continue de soutenir la formation de bibliothécaires par des partenariats avec les principales associations de bibliothécaires de la région. Il a apporté un soutien au renforcement des bibliothèques de Saint-Kitts-et-Nevis, de Trinité-et-Tobago et des Bahamas, financé des ateliers sur l'initiation à l'information à l'intention d'enseignants, d'élèves et de bibliothécaires, et créé les deux premiers CMC complets, dans un établissement secondaire formel et dans une prison, respectivement. Un appui a également été fourni au programme Mémoire du monde ainsi qu'à la promotion et à la préservation des langues autochtones et en danger dans les Caraïbes (<http://infolac.ucol.mx/mow/www.mona.uwi.edu/dllp/jlu/ciel/pages/index.htm>, <http://heritagedocs.org>).

198. Le programme relatif aux **sciences exactes et naturelles** a franchi certains des obstacles qui se dressent sur la voie de l'établissement d'un nouveau programme des sciences dans la région et a à son actif en 2006 quelques réalisations majeures, en particulier dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement. Le Bureau multipays de Kingston collabore avec les membres de la CARICOM pour améliorer l'impact que peuvent avoir la science et la technologie sur le développement national et régional. Le Bureau s'attache à renforcer les partenariats entre le secteur privé, les universités, les instituts de recherche et les gouvernements. Une réunion capitale organisée en mai 2006 à Trinité-et-Tobago sur « La science et la technologie au service du développement des Caraïbes » et appuyée par le Bureau de Kingston, le PISF de l'UNESCO, CARISCIENCE et de nombreux autres partenaires a rassemblé des représentants de ces entités et ses résultats ont déjà eu un certain impact : les politiques de la science et de la technologie de trois États membres sont en cours de réexamen et la Barbade s'est publiquement engagée à porter de 1 à 1,5 % de son PIB les fonds qu'elle consacre à la recherche-développement, initiative qui résulte directement de cette réunion. L'UNESCO a également soutenu l'analyse critique des besoins des Caraïbes en matière de sciences en finançant les services d'un consultant extérieur à la suite d'une demande formulée au cours de la réunion.

199. Le programme relatif aux sciences a aussi eu un impact sur les problèmes des Petits États insulaires en développement (PEID) et du développement durable. Plusieurs questions d'environnement et de développement qui se posent tous les jours aux petites îles, en particulier la fragilité de l'environnement et le tourisme, sont traitées dans le cadre de projets mis en œuvre dans différentes îles des Caraïbes. Le projet « Sandwatch », en particulier, a contribué à mobiliser les étudiants, les enseignants et les communautés pour le nettoyage des plages, et à comprendre les problèmes sociaux et culturels qui se posent dans ces environnements (par exemple le tourisme, la pollution et la pauvreté), et s'est révélé utile pour populariser la science. « Sandwatch » est devenu une force par lui-même et de nombreux pays apportent en racontant leur expérience une contribution au trimestriel « Sandwatcher » et au site Web de « Sandwatch » ([www.sandwatch.org](http://www.sandwatch.org)). Le succès et l'efficacité de l'approche « Sandwatch » a débouché sur deux études pilotes visant à l'adapter à d'autres écosystèmes, à savoir les cours d'eau et les bassins hydrographiques.

200. Le programme relatif à la **culture** vise à mettre celle-ci au centre des objectifs de développement des Caraïbes. Cela inclut une collaboration avec le secrétariat de la CARICOM ainsi que les ministères et les administrations de la culture de la région en encourageant, élaborant, mettant en œuvre et actualisant des politiques culturelles portant sur la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, sur le développement des industries créatives et sur la participation des jeunes à la protection des sites du patrimoine naturel et culturel. Parmi les projets phares entrepris dans ce domaine figure l'*Histoire générale des Caraïbes*, ouvrage en six volumes qui offre de nouveaux éclairages sur cette histoire et favorise le dialogue interculturel.

201. Au cours de la période considérée, le Bureau multipays de Kingston a apporté un soutien à l'établissement de liens effectifs entre les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, la préservation du patrimoine naturel et culturel et l'emploi. Le projet thématique transversal Réduction de la pauvreté chez les jeunes grâce au tourisme et au patrimoine (Youth PATH) réussit à faire participer des jeunes, principalement dans les communautés rurales de la Barbade, des Bahamas, de Belize, de la Dominique, de la Grenade, de la Jamaïque, de Saint-Kitts, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et du Suriname, à un tourisme durable pour les communautés et à la préservation des sites du patrimoine culturel et naturel. Un soutien a également été accordé à l'identification et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l'établissement d'inventaires et de centres culturels pour la protection et la promotion de la musique et des traditions culturelles des populations marronnes de la Jamaïque et de la musique traditionnelle de la Dominique.

202. Des contributions notables ont également été faites en vue de la protection et de la remise en état des biens culturels menacés de la Grenade, de la participation des communautés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de la protection de la diversité culturelle en ce qui concerne les peuples autochtones et de l'élaboration d'une politique culturelle pour Saint-Martin.

Le Bureau a également apporté un concours au Comité national de planification du bicentenaire de la Jamaïque pour les activités visant à commémorer la Journée internationale pour la mémoire de la traite négrière transatlantique et l'abolition de celle-ci, ainsi que pour la venue à la Barbade, à Sainte-Lucie, aux Bahamas et à la Jamaïque de l'exposition itinérante « Devoir de mémoire : Le triomphe sur l'esclavage », produite par le Projet de la Route de l'esclave et le Shomburg Centre of Research in Black Cultures.

### **Bureau multipays de San José**

203. Le Bureau multipays de San José dessert le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Panama. Il n'a pas de fonction de représentation au Guatemala et au Mexique mais, en coopération avec les bureaux de l'UNESCO dans ces pays, se charge d'activités de programme, essentiellement dans les domaines de la science, de la culture, de la communication et de l'information. Pour les sciences sociales et humaines (SHS), la plupart des activités du Bureau portent sur l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et pour la communication et l'information, elles couvrent plusieurs groupes de pays.

204. Pendant l'année précédente, un nouveau gouvernement est entré en fonctions dans quatre des sept pays desservis par le Bureau à l'issue d'élections présidentielles démocratiques (Honduras : janvier 2006, Costa Rica : mai 2006, Mexico : décembre 2006, Nicaragua : janvier 2007). Cette évolution a eu nécessairement des répercussions sur l'exécution du programme. D'autres problèmes, tels que d'importantes grèves des enseignants au Honduras et au Panama, ont également eu des effets sur le travail du Bureau.

205. Des activités importantes ont été menées à bien dans tous les domaines de compétence de l'Organisation pendant la période considérée, dont les suivantes : une conférence régionale sur l'éducation pour le développement durable (ED), un atelier sous-régional sur la prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci (SC), le début de la mise en œuvre des plans d'action pour la préservation de la langue, de la musique et de la danse des Garifuna (notamment au Belize, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua), ainsi que pour la préservation des traditions pastorales et des chars à bœufs, proclamés par l'UNESCO *chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité* (CLT) et une conférence interparlementaire à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse (CI). Dans le domaine des sciences sociales et humaines, une série de projets visant à prévenir la violence parmi les jeunes et à promouvoir l'épanouissement de la jeunesse ont commencé et sont mis en œuvre avec succès en El Salvador ainsi qu'au Guatemala (ils sont gérés par le Bureau national dans ce dernier pays). Un troisième projet, qui concerne le Nicaragua, est prêt, et la signature en a été reportée uniquement en raison des élections dans le pays. Une mission chargée d'élaborer un quatrième projet pour le Honduras doit avoir lieu au début de février 2007, de même qu'une réunion qui vise à mettre en place un élément sous-régional sur la question en coopération avec le PNUD. Le Directeur général accorde une attention et un soutien particuliers à ces projets. L'organisation d'une table ronde sur l'éducation et l'alphabétisation en présence de l'Ambassadrice honoraire pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, Mme Laura Bush, a débouché sur la planification d'une conférence sur l'alphabétisation en Amérique latine et dans les Caraïbes qui aura lieu en Amérique centrale (Costa Rica, début 2008).

206. Une attention particulière a été accordée à l'élaboration d'un partenariat et d'une coopération stratégiques avec la *Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC)*, organisation qui relève du SICA, le Système d'intégration centraméricain. Le Bureau de San José a apporté une contribution concrète l'année dernière en établissant une étude de faisabilité pour une chaîne de télévision du service public éducative et culturelle, projet placé à l'ordre du jour de la CECC par la Conférence des ministres chargés de ces questions qui a eu lieu en avril de l'année dernière. En outre, les contacts avec le SICA, notamment avec son département tourisme, et avec le *Plan Puebla Panama (PPP)* se sont intensifiés.



207. Des progrès ont également été accomplis pour ce qui est de donner une dimension véritablement multipays à l'action des trois bureaux concernés, et à leur coopération, ce dont se sont félicitées les délégations nationales présentes lors de la consultation qui s'est tenue à la Jamaïque au mois de juillet en vue de la préparation du 34 C/4 et du 34 C/5 (voir le bulletin conjoint qu'ils produisent régulièrement). De façon plus générale, le Bureau a également amélioré ses relations avec les bureaux régionaux (Santiago, Montevideo, La Havane) et se félicite de l'esprit de compréhension et de coopération dont font preuve tous les chefs de bureau des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme l'atteste la réunion qu'ils ont tenue à Montevideo (novembre 2006).

208. Tous les progrès susmentionnés se sont accompagnés d'efforts intensifs pour que le travail du Bureau soit caractérisé par le souci d'inclure toutes les tendances et par l'ouverture et la transparence. Les délégués permanents et les commissions nationales ont été régulièrement informés des tâches, objectifs et problèmes du Bureau par des lettres d'information du Directeur et ils ont reçu à l'avance les plans d'activité, sur lesquels ils étaient invités à donner leur avis s'ils le souhaitaient, et les rapports d'exécution semestriels. Cette pratique se poursuivra. Un site Web a été préparé qui devait être opérationnel en septembre 2006 mais il a fallu différer cette date en raison de nouvelles politiques d'anticipation dans le domaine de l'information.

209. Le Bureau de San José a été très actif au cours des 12 derniers mois puisqu'il a participé et contribué au processus des bilans communs de pays et/ou du PNUAD dans cinq pays en même temps, sans être sur place dans la plupart des cas. Au Costa Rica, il a conduit l'élaboration d'un bilan commun de pays en matière d'éducation et d'environnement. Tous les processus des bilans communs de pays et du PNUAD ont été menés dans le respect d'une approche fondée sur les droits de l'homme et liés aux objectifs nationaux de développement et aux OMD. En dépit de l'intérêt que les pays concernés portaient à des questions relevant de l'UNESCO, il s'est avéré extrêmement difficile de les intégrer directement dans les documents pertinents. La raison en est que certains concepts de l'UNESCO très pointus (par exemple la culture pour le développement) sont mal compris par d'autres organismes des Nations Unies, que les ministères partenaires de l'UNESCO participent relativement peu au processus, que le Bureau de San José ne peut pas être présent aux discussions dans les pays où il n'est pas représenté (manque de fonds et de temps) et que les organismes partenaires des Nations Unies s'intéressent essentiellement à leurs propres activités. Toutefois, le Bureau a au moins réussi à se positionner grâce à des contributions concrètes dans des domaines plus généraux (comme la réduction de la pauvreté ou le développement économique).

210. Grâce à ces activités, le Bureau est en principe bien préparé et réceptif à une approche conduite par les pays (par exemple une stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale au Nicaragua devrait commencer prochainement, et d'autres devraient suivre sans tarder). Sous l'effet des conclusions contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la réforme des Nations Unies, les autres organismes des Nations Unies semblent plus disposés à coopérer avec l'UNESCO dans le cadre des programmes de pays, mais la théorie et la pratique restent contradictoires.

### ***Bureau multipays de Moscou***

211. Le Bureau multipays de Moscou dessert l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la République de Moldova et la Fédération de Russie depuis 2002.

212. La Fédération de Russie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie et le Bélarus ont considérablement progressé sur le plan économique. Selon des données du Ministère du développement économique et du commerce, qui sont fondées sur les résultats économiques de la Fédération de Russie en 2006, le pays est complètement sorti de la récession économique qui a accompagné son passage à l'économie de marché. Le Bélarus est au nombre des pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans la CEI, selon l'indicateur du développement humain et le PIB par habitant. C'est aussi le pays de la région où le taux de pauvreté est le plus faible. L'Objectif du Millénaire

pour le développement qui concerne la généralisation de l'enseignement primaire y a été atteint. La généralisation de l'enseignement primaire et de base est assurée. Le produit intérieur brut (PIB) de l'Azerbaïdjan a augmenté de 24,3 % en 2005, selon des données émanant du Fonds monétaire international (FMI), ce qui représente la plus forte augmentation dans le monde, avant l'Angola (20,6 %) et l'Afghanistan (14 %). En Arménie, la situation se caractérise par l'augmentation rapide du revenu par habitant et la diminution du taux de pauvreté sous l'effet de réformes économiques judicieusement échelonnées. Après une croissance moyenne d'environ 12 % pendant la période 2001-2004, le produit intérieur brut a augmenté d'environ 14 % en 2005 en raison de la bonne santé du secteur du bâtiment et de bonnes récoltes. Les résultats de la Moldova ont été encourageants l'année dernière, malgré de fortes augmentations des prix à l'importation du gaz naturel et des perturbations enregistrées dans les exportations de vin à destination des marchés traditionnels, ce qui a ralenti la croissance, alimenté l'inflation et mis en péril le système bancaire. Il convient de féliciter les autorités qui ont maintenu la stabilité macroéconomique et une forte dynamique en faveur des réformes nécessaires face à ces chocs extérieurs.

213. Le document adopté par le Sommet du G-8 le 17 juillet 2006, à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, a considérablement augmenté la visibilité internationale de l'EPT. Conscients que l'éducation est au cœur du progrès humain, les dirigeants du G-8 réaffirment dans ce document leur « adhésion au programme de l'EPT et [saluent] les efforts déployés par l'UNESCO pour mettre au point un plan d'action mondial permettant d'atteindre les objectifs de l'EPT et d'offrir à l'aide multilatérale un cadre d'action coordonnée et complémentaire à l'appui de la mise en œuvre au niveau des pays ».

214. Les projets nationaux lancés en Fédération de Russie en 2006 sont un pas important vers l'amélioration du bien-être général de la population et de la qualité de la vie. La décision de mettre en œuvre ces projets nationaux a découlé de la nécessité de donner un nouvel élan au progrès et d'accroître l'efficacité de l'action dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation, de la construction de logements et de la santé publique. Les projets nationaux constituent un nouvel instrument pour mettre en œuvre la politique sociale. Les OMD ont donné naissance à une série d'indicateurs mesurables qui ont été adaptés pour la Fédération de Russie. Les projets nationaux et les OMD visent tous deux à réduire la pauvreté et à accroître l'accès aux ressources aux fins du développement humain. En Russie, ces projets sont axés sur des OMD tels que l'accroissement de l'accès à l'éducation, la réduction de la mortalité maternelle et infantile et la lutte contre les maladies dont le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Les OMD ont pour but d'accroître le revenu des groupes de population les plus pauvres, par exemple les familles nombreuses, les chômeurs ou les handicapés.

215. Selon ONUSIDA, la Fédération de Russie est le pays d'Europe où l'épidémie de sida est la plus importante. Toutefois, le nombre de nouveaux cas de VIH dépistés y est resté relativement stable au cours des dernières années. À la fin de 2005, quelque 350 000 cas de VIH avaient été officiellement enregistrés par le Centre fédéral du sida. Environ 80 % des infections par le VIH concernent des jeunes âgés de 15 à 29 ans, dont plus d'un tiers sont des femmes. L'année 2006 a été marquée par un engagement politique croissant sur le plan national pour combattre l'épidémie. En avril, le Président Vladimir Poutine a pour la première fois parlé de l'épidémie de sida en Russie comme étant « un problème grave exigeant l'attention de tous les secteurs de la société », annoncé une augmentation importante du budget fédéral pour combattre l'épidémie et promis que « tous ceux ayant besoin de médicaments, quel qu'en soit le prix, y auraient accès ». Dans ce domaine, le budget fédéral pour 2006 est passé de cinq millions de dollars des États-Unis, niveau de 2005, à 105 millions de dollars. En coopération avec les cinq autres organismes coparrainant ONUSIDA (PNUD, FNUAP, UNICEF, ONUDC et OMS), le Bureau de Moscou met en œuvre un budget conjoint sur la prévention du VIH dans le cadre de l'initiative intitulée « La coordination en action : appliquer les « trois principes » en Fédération de Russie ». Son intervention dans le domaine du VIH/sida s'est intensifiée non seulement dans le domaine de l'éducation mais aussi dans ceux de la culture et des sciences sociales, avec des projets comme « L'art contemporain face au VIH/sida » et « Faire face aux conséquences sociales de l'épidémie de VIH/sida dans les

régions russes par l'information et l'éducation dans les domaines des droits de l'homme et de l'intégration sociale des personnes vivant avec le VIH/sida ».

216. La collaboration avec les institutions gouvernementales locales et nationales a été renforcée et des progrès satisfaisants ont été accomplis dans les domaines de la coopération internationale et de la création de capacités aux fins de la promotion des instruments normatifs en matière de culture et de bioéthique. Ainsi, quatre des cinq pays desservis par le Bureau ont ratifié la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le Bélarus, la Moldova, l'Arménie et la Fédération de Russie ont établi des comités nationaux de bioéthique.

217. Des efforts ont été déployés pour élargir et renforcer la collecte de fonds auprès de donateurs, dont la Fondation Ford, British Petroleum (BP) et Coca-Cola. Le projet intitulé « *Renforcement des capacités techniques et du contenu de la chaîne de télévision locale Nalchik* » (Kabardino Balkaria, Fédération de Russie) a donné à cette chaîne de télévision locale la capacité technique et créatrice de produire et de diffuser un programme télévisé visant à contribuer au renforcement de la paix et de la tolérance dans la région et à permettre à la jeunesse de s'exprimer de manière indépendante sur les grandes questions économiques et sociales.

218. Pour accroître la visibilité de l'UNESCO, le Bureau s'efforce de participer activement aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et à ses groupes thématiques dans divers domaines : VIH/sida, jeunesse, pauvreté, communication, SMT, HCG et OMT. Conformément à l'action menée par l'UNESCO pour intégrer ses priorités dans les processus conjoints de programmation par pays des Nations Unies, le Bureau a élargi ses activités dans l'un des pays qu'il dessert (Arménie) en élaborant un programme intersectoriel. À l'appui de l'objectif du PNUAD - qui concerne la réduction des inégalités économiques, sociales et politiques - il a défini trois éléments primordiaux : renforcer les capacités et créer un cadre institutionnel ; aider à l'élaboration de cadres politiques et réglementaires dans les secteurs concernés pour promouvoir des institutions responsables, transparentes et efficaces ; et prendre des mesures propres à favoriser la réduction de la pauvreté et le développement durable. Ces éléments sont « traduits » dans des interventions spécifiques de l'UNESCO, en tenant compte des avantages comparatifs, des priorités et des principaux axes d'action de l'Organisation.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent soixante-quinzième session

**176 EX/4**  
Partie I Add.2

PARIS, le 11 avril 2007  
Original français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION  
DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE I**

**ADDENDUM 2**

**Résumé**

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

Cet addendum présente une synthèse des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'anticipation et de la prospective au cours de l'année 2006.

## Anticipation et prospective

1. Au cours de l'année 2006, l'UNESCO a continué de promouvoir le dialogue et le débat prospectifs dans ses domaines de compétence, grâce notamment au cycle des *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle* et des *Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle*. États membres, communautés scientifique et intellectuelle, médias et institutions de la société civile ont ainsi pu être sensibilisés à l'importance de la réflexion prospective et à la nécessité de renforcer les capacités internationales, régionales et nationales en la matière.
2. Au cours de la période considérée, un *Dialogue du XXI<sup>e</sup> siècle* ainsi que trois *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle*, présidés par le Directeur général, se sont tenus au Siège de l'UNESCO et une autre séance hors Siège dans le cadre du Forum économique international des Amériques/Conférence de Montréal. Lors du premier Entretien organisé le 30 mars 2006, quatre personnalités de renom, Axel Kahn, Paula Sibilia, Peter Sloterdijk et Jacques Testard, ont abordé la question « L'espèce humaine peut-elle se domestiquer elle-même ? ». La deuxième séance des Entretiens s'est tenue le 9 mai 2006 et a réuni autour de la question « Tout peut-il disparaître ? Espèces, langues, cultures, valeurs... » Jean Baudrillard, Hélé Béji, Norman Myers et Adama Samassekou. Le 25 septembre s'est tenue au Siège de l'UNESCO, en présence de Nouzha Guessous-Idrissi, Jacques Attali et Boutros Boutros-Ghali, la dernière séance des *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle* de l'année 2006 consacrée au thème « Le partage du savoir : toujours pour demain ? ». Cette séance, qui faisait suite à la publication du Rapport mondial de l'UNESCO *Vers les sociétés du savoir*, a attiré un public d'environ 600 personnes.
3. Dans le cadre du Forum économique international des Amériques/Conférence de Montréal, une séance des *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle* a été organisée en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le 5 juin à Montréal, autour du thème « Gouvernance et développement : les défis du multiculturalisme ».
4. Le Bureau de la prospective a organisé le 25 novembre au Siège de l'UNESCO une séance des Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle sur le thème « Quel avenir pour l'espèce humaine ? Quel futur pour la planète ? ». Cette séance a été ouverte par le Directeur général et l'ancien Secrétaire des Nations Unies, Javier Pérez de Cuéllar. Des scientifiques, experts, philosophes et responsables du monde entier ont dialogué la journée entière, devant plus de mille personnes, autour de cinq questions principales : « Y a-t-il des limites à la croissance ? Population, ressources, énergie, développement » ; « De l'eau pour tous ? » ; « La biodiversité en danger » ; « Économiser la planète : consommer moins pour vivre mieux ? » ; « Une nouvelle éthique de la responsabilité : vers un contrat naturel ? ».
5. La première anthologie des *Entretiens* et *Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle*, *Les Clés du XXI<sup>e</sup> siècle*, déjà disponible en français, anglais, espagnol, arabe, russe, chinois, portugais, et dans une édition indienne, a été publiée en 2006 en albanais. La deuxième anthologie des *Entretiens* et *Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle*, *Où vont les valeurs ?* disponible en français, anglais, espagnol, arabe, russe, chinois, portugais et catalan a largement été diffusée. D'autres versions linguistiques ont été publiées en 2006 : seconde version arabe, version portugaise, versions espagnole et russe. La troisième anthologie des *Entretiens* et *Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle* est en cours d'élaboration.
6. Diverses actions de sensibilisation des médias aux activités de l'UNESCO en matière de prospective ont par ailleurs été réalisées. Ainsi, l'article « Vers les sociétés du savoir », résumant les messages clés du Rapport mondial, est paru dans environ 80 journaux de référence. Ce texte a également été diffusé sur Internet. L'article sur « Le partage du savoir : toujours pour demain » a été publié à ce jour dans 60 journaux de référence suite à la tenue de la séance des *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle* du 25 septembre 2006 au Siège, sur ce même thème. En 2006, le Bureau de la prospective a procédé à la numérisation des enregistrements des séances des *Entretiens* et *Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle* pour constituer un fonds multimédia qui sera prochainement mis en ligne, accompagné d'une présentation des activités de l'UNESCO en matière de prospective.

7. Il est à noter qu'en octobre 2006, le Directeur général a décidé de transférer la Division de la prospective (SHS/FOR) aux services centraux de l'Organisation, sous le nom de Bureau de la prospective afin de renforcer les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'anticipation et de la prospective ainsi que sa fonction de laboratoire d'idées, l'intersectorialité et l'interdisciplinarité.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent soixante-seizième session

# 176 EX/4

## Partie II

PARIS, le 5 avril 2006  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

#### Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 et Tableau de bord de l'exécution du programme en 2006-2007 (document 33 C/5 approuvé) État au 31 décembre 2006 (non audité) N° 39

#### Résumé

La Partie II du document 176 EX/4 contient :

- A. Un rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007. Conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 (résolution 33 C/96, paragraphes 1 (b), (d) et (e)), le Directeur général présente au Conseil exécutif :
- (i) un rapport sur les ajustements des crédits approuvés pour 2006-2007, pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif ;
  - (ii) les virements de crédits entre articles budgétaires proposés par suite de la restructuration de l'Organisation et de l'utilisation de la Réserve pour les reclassements ;
  - (iii) les virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et autres.

Décision requise : paragraphe 24.

- B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2006-2007 (document 33 C/5 approuvé) au 31 décembre 2006.

## Table des matières

### INTRODUCTION

#### A. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2006-2007

- A.I Ajustements des crédits approuvés pour 2006-2007 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif
- A.II Virements de crédits proposés entre articles budgétaires
- A.III Virements de crédits proposés du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et autres
- A.IV Projet de décision proposé

#### ANNEXE I Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2006-2007

#### B. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

##### Tableau de bord - Exécution du programme au 31 décembre 2006

- Tableau 1 Exécution globale par article budgétaire principal (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)
- Tableau 2 (A) Exécution du programme par article budgétaire principal et par source de financement principale (budget ordinaire à l'exclusion des coûts de personnel, et ressources extrabudgétaires)
- Tableau 2 (B) Exécution, par article budgétaire principal, du programme financé par la contribution des États-Unis d'Amérique au budget de 2002-2003
- Tableau 2 (C) Exécution, par article budgétaire principal, de l'ensemble d'éléments de programme supplémentaires financé par le compte spécial de 25 millions de dollars
- Tableau 3 Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région (à l'exclusion des coûts de personnel)
- Tableau 4 Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire)
- Tableau 5 Programme de participation, exécution par région
- Tableau 6 Situation des postes et coûts de personnel



*Ressources extrabudgétaires*

|            |  |
|------------|--|
| Figure 1   | Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement et par grand programme |
| Figure 2   | Programmes opérationnels extrabudgétaires : allocations et dépenses                        |
| Tableau 7  | Exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement                        |
| Tableau 8  | Exécution des programmes extrabudgétaires par région                                       |
| Tableau 9  | Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur                                      |
| Tableau 10 | Ressources extrabudgétaires gérées par l'UNESCO et ses instituts, par donateur             |
| Tableau 11 | Ventilation des fonds gérés par les instituts de l'UNESCO                                  |

**ANNEXE II Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire**

**ANNEXE III Dépenses de fonctionnement du Conseil exécutif engagées en 2006**

## INTRODUCTION

1. Le présent document contient :

**Partie A** Un rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 ;

**Partie B** Le « Tableau de bord de l'exécution du programme » au 31 décembre 2006.

2. La Partie A du présent document présente, comme à l'accoutumée, les ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales, mais comporte également un certain nombre de propositions de virements de crédits entre articles budgétaires résultant :

- des transferts de certaines sections et unités d'un secteur à un autre que le Directeur général souhaite mettre en œuvre dans le cadre du Programme et budget pour 2008-2009 (34 C/5) ;
- de l'utilisation de la Réserve pour les reclassements, qui entraînera des virements de crédits de cette réserve aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III ;
- de l'utilisation du Titre IV du budget pour financer les dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation statutaire des coûts de personnel ainsi qu'à l'incidence de l'inflation sur les coûts des biens et services, qui entraîne également des virements de crédits du Titre IV à divers articles budgétaires des Titres I à III.

3. Comme dans le document présenté à la précédente session du Conseil exécutif, la Partie B du Tableau de bord vise à présenter un état global des fonds du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires. Les chiffres qui figurent dans tout le Tableau de bord, quelle que soit la source de financement, n'ont pas été audités et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006. Le Tableau de bord se présente sous la même forme que celui qui a été soumis au Conseil exécutif à sa précédente session, et indique l'état de l'utilisation du compte spécial de 25 millions de dollars créé pour l'ensemble d'éléments de programme supplémentaires approuvé par la Conférence générale.

4. Par sa décision 166 EX/3.1.1, le Conseil exécutif a invité le Directeur général à continuer à fournir des informations par catégorie de dépense, notamment en ce qui concerne les voyages, les services contractuels et l'assistance temporaire ; ces informations figurent au **tableau 4**.

5. Conformément aux décisions 164 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.1, les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les « dépenses prévues » sont assorties d'explications. Comme les dépenses prévues pour les activités varient en fonction de la période où celles-ci sont programmées, etc., un taux théorique de 50 % des dépenses prévues a été fixé, sur la base du nombre de mois écoulés de l'exercice biennal (il s'agit donc d'une cible correspondant à la période écoulée). Des explications sont donc généralement fournies pour les taux de dépense supérieurs à 35 % ou inférieurs à 65 %.

## PARTIE A

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE  
DE CRÉDITS POUR 2006-2007**

## I

**Ajustements des crédits approuvés pour 2006-2007 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif**

6. Aux termes du paragraphe 1 (b) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007, le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2006-2007 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer aux frais de fonctionnement d'unités permanentes hors Siège. Le Directeur général a le plaisir de fournir ci-dessous des informations sur les dons et les contributions spéciales reçus après la mise au point finale du document 175 EX/4 Partie II :

| Source | But | Montant<br>\$ |
|--------|-----|---------------|
|--------|-----|---------------|

**Grand programme I - Éducation****A. Gouvernements**

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| • Gouvernement mexicain   | Contribution aux initiatives nationales visant à améliorer la mise en œuvre de l'EPT dans les États et municipalités les plus pauvres | 57 378 |
| • Ministère de l'éducation et de la culture, Jérusalem (Israël) | Contribution à la formation des enseignants dans la région subsaharienne  | 20 000 |
| • Ministère de l'éducation et de la culture, Jérusalem (Israël) | Contribution à l'enseignement supérieur (sida)  | 10 000 |
| • Ministère de l'éducation et de la culture, Jérusalem (Israël) | Contribution au renforcement des capacités (PERACH-HED)   | 20 000 |
| • Gouvernement canadien   | Contribution à la reconstruction du système éducatif en Afrique centrale  | 7 225  |
| • Ministère de l'éducation (Chili)                              | Appui au cadre d'exécution du programme d'échange d'enseignants, d'échanges culturels et d'aide réciproque                            | 37 175 |

**B. Autres contributions**

- |                      |   |       |
|----------------------|---|-------|
| • BP Trading Limited | Contribution à l'organisation de la Conférence « Processus de Bologne : qualité des programmes d'enseignement dans les universités modernes », 16 et 17 novembre 2006, Moscou | 9 981 |
|----------------------|---|-------|

| Source   | But  | Montant<br>\$ |
|--|--|---------------|
| • Banque mondiale  | Contribution à l'organisation d'une réunion sur le VIH/sida, Kingston  | 58 000        |
| • Banque mondiale  | Contribution à la coordination régionale d'EDUSIDA, Dakar  | 79 000        |
| • Instituto Mexicano de la Juventud  | Contribution à une étude sur les jeunes et les aptitudes à la vie quotidienne, eu égard en particulier aux jeunes autochtones, et à la promotion d'initiatives en la matière   | 18 002        |
| • Université de technologie Chalmers/Université de Göteborg                    | Contribution à l'éducation au service du développement durable   | 5 917         |
| • Université de Göteborg   | Contribution aux activités de communication et de sensibilisation visant à diffuser les pratiques et principes directeurs de l'EDD   | 6 410         |
| • Universidad de la República, Montevideo                                      | Contribution à l'ENF et aux programmes d'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante   | 600           |
| • Essilor International  | Contribution au 3 <sup>e</sup> Forum UNESCO/Essilor International « Vision et développement : accélérer les prochaines étapes » (New Delhi, Inde, 12-13 octobre 2006)  | 10 536        |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution au développement de la formation et de l'emploi pour les jeunes marginalisés des pays du Maghreb  | 2 475         |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Réaffectation d'une partie de la contribution, signalée à la précédente session (175 EX/4 Partie II.A), au « renforcement du portail <a href="http://jeunessearabe.info">http://jeunessearabe.info</a> » dans le cadre du programme de coopération ISESCO/UNESCO, en provenance du Secteur de la communication et de l'information | 7 988         |
| • Organisation mondiale de la santé (OMS)                                      | Contribution à la publication sur l'ethnomédecine  | 2 724         |
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)                     | Contribution au renforcement des capacités des responsables et des détenteurs de droits dans quelques centres d'apprentissage communautaire du nord de la Thaïlande grâce aux interventions de l'UNESCO et de l'UNICEF   | 15 000        |

| Source  | But   | Montant<br>\$  |
|---|---|----------------|
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)        | Contribution au prix Jonathan Mann, Journée mondiale du sida (décembre 2006)  | 2 000          |
| • Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) | Contribution au prix Jonathan Mann 2006, Journée mondiale du sida (décembre 2006)   | 1 001          |
| • Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)    | Contribution au prix Jonathan Mann, Journée mondiale du sida (décembre 2006)  | 1 000          |
| • Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)              | Adaptation à la région du Maghreb d'un manuel sur les techniques à base de théâtre pour l'éducation des jeunes par leurs pairs  | 25 849         |
| • CEPALC (Chili)  | Contribution à l'initiative « Éducation primaire universelle »  | 7 480          |
| • CEPALC (Chili)  | Contribution à l'initiative « Éducation primaire de qualité pour tous »   | 7 460          |
| • Kasikorn Bank   | Contribution à la Journée mondiale du sida (décembre 2006)  | 5 000          |
| • Institut coréen de développement de l'éducation (KEDI)          | Contribution au séminaire conjoint KEDI/UNESCO 2006 sur l'évaluation du financement du plan national de mise en œuvre de l'EPT dans les pays asiatiques, Bangkok, 12-15 décembre 2006       | 22 400         |
| • Mekong Institute (MI)   | Contribution au cours de sciences de l'éducation : « Décentralisation de l'éducation dans le cadre de la réforme de la gestion du secteur public » Khon kaen (Thaïlande), février-mars 2007 | 29 005         |
| • EMC2  | Contribution à l'organisation conjointe avec le Comité international olympique, de la Conférence mondiale sur l'éducation, la culture et les sports, Beijing, octobre 2006                  | 50 000         |
| <b>Total, GP I</b>  |   | <b>519 606</b> |

## Grand programme II - Sciences exactes et naturelles

### A. Gouvernements

- |                         |  |       |
|-------------------------|--|-------|
| • Gouvernement d'Israël | Contribution en faveur de la Division des sciences de la terre | 4 958 |
|-------------------------|--|-------|

| Source  | But   | Montant<br>\$ |
|---|---|---------------|
| • Gouvernement de la Belgique                                 | Contribution à la mise en œuvre des activités relatives aux géorisques dans le cadre des programmes GARS et IGOS. Développement de GARS en tant que système d'observation géoscientifique | 17 690        |
| • Ministère britannique du développement international (DFID) | Contribution à l'appui de l'initiative de renforcement de la coopération dans le domaine des sciences entre l'UNESCO et les institutions et ministères britanniques compétents            | 35 000        |
| • Ministère britannique du développement international (DFID) | Contribution pour l'évaluation de SC/SHS  | 100 000       |
| • Ministère britannique du développement international (DFID) | Contribution à une organisation Israël-Palestine  | 31 888        |
| • Ministère de la Finlande                                    | Contribution à l'examen du Secteur des sciences   | 38 071        |
| <b>B. Autres contributions</b>                                |   |               |
| • Université des Nations Unies                                | Ajustement de la contribution concernant la publication du document « Le droit et l'eau » (annoncée à la 175 <sup>e</sup> session)  | (1 500)       |
| • Agence de l'environnement (ADEME)                           | Contribution en faveur de l'éducation et de la formation dans le domaine des énergies renouvelables (FEM)   | 68 496        |
| • Fondation Lighthouse  | Contribution au projet « Vision des jeunes sur la vie dans les îles »   | 50 251        |
| • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)     | Contribution à la mise en œuvre du projet sur « la pollution des eaux souterraines et son impact sur les villes d'Afrique »   | 60 198        |
| • Environmental Law Institute                                 | Contribution au renforcement de l'action de l'UNESCO au cadre de coopération avec l'Amérique latine et les Caraïbes en matière de gestion des ressources en eau                           | 46 175        |
| • Association internationale d'hydro-électricité              | Contribution à l'évaluation intégrée des ressources en eau dans le contexte des activités terrestres mondiales et des changements climatiques   | 15 000        |
| • Comité national allemand du PHI/NWRP                        | Contribution au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)  | 12 459        |

| Source   | But  | Montant<br>\$  |
|--|--|----------------|
| • International Society for Optical Engineering (SPIE)                       | Contribution à l'appui d'activités menées dans le cadre du projet de l'UNESCO pour l'enseignement de l'optique                                 | 10 000         |
| • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  | Contribution au titre du coparrainage de la publication des actes du colloque conjoint sur les « sites sacrés » qui s'est tenu à Tokyo en 2005 | 600            |
| • Université des Nations Unies-Japon (UNU)                                   | Contribution au titre du coparrainage de la publication des actes du colloque conjoint sur les « sites sacrés » qui s'est tenu à Tokyo en 2005 | 600            |
| • Association Lusa do Yoga   | Contribution en faveur du Programme hydrologique international   | 6 410          |
| • Groupe Holcim  | Contribution à la prévention des catastrophes et la planification préalable en Amérique centrale   | 5 000          |
| • Industrias Infinito S.A.   | Contribution à la prévention des catastrophes et la planification préalable en Amérique centrale   | 1 000          |
| • Metales Procesados MRW S.A.  | Contribution à la prévention des catastrophes et la planification préalable en Amérique centrale   | 4 000          |
| • Sococo de Costa Rica S.A.  | Contribution à la prévention des catastrophes et la planification préalable en Amérique centrale   | 2 000          |
| • Institut français de recherche pour le développement (IRD)                 | Contribution à la Conférence FRIEND, Cuba  | 7 692          |
| • Centre d'écologie et d'hydrologie (CEH), Wallington, États-Unis d'Amérique | Contribution à la Conférence FRIEND, Cuba  | 20 102         |
| • Petrofund  | Contribution en faveur d'une exposition itinérante sur les mathématiques en Namibie  | 969            |
| <b>Total, GP II</b>  |  | <b>537 059</b> |

| Source | But | Montant<br>\$ |
|--------|-----|---------------|
|--------|-----|---------------|

### Grand programme III - Sciences sociales et humaines

#### A. Gouvernements

- |                      |   |        |
|----------------------|---|--------|
| • Israël             | Contribution au Programme d'éducation à l'éthique sur le renforcement des capacités | 20 000 |
| • Délégation cubaine | Contribution à l'organisation du Prix José Martí                                    | 5 109  |

#### B. Autres contributions

- |  |  |        |
|--|--|--------|
| • Centre de recherches pour le développement international (CRDI)              | Contribution du CRDI/IDRC à la COMEST - 5 <sup>e</sup> session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies tenue à Dakar du 6 au 9 décembre 2006 | 42 597 |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution pour la globalisation et les droits économiques, sociaux et culturels de la femme   | 8 000  |

**Total, GP III**

**75 706**

### Grand programme IV - Culture

#### A. Gouvernements

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| • Ambassade des États-Unis d'Amérique à Phnom Penh (Cambodge) | Contribution pour la protection des biens culturels   | 2 000  |
| • Commission nationale d'Israël                               | Contribution destinée au « Musée juif de Boukhara - CLT/CH »  | 15 000 |
| • Délégation permanente de la Turquie                         | Contribution au « Suivi de la recommandation mondiale sur la condition de l'artiste et de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique » | 168    |
| • Gouvernement grec   | Contribution pour la sauvegarde du patrimoine culturel (après un conflit)   | 58 673 |

#### B. Autres contributions

- |  |   |        |
|--|---|--------|
| • SABR Aménagement                         | Contribution pour le renforcement des capacités des pays du Maghreb dans la gestion du patrimoine mondial | 2 813  |
| • Bank of Boston, Buenos Aires (Argentine) | Contribution au projet de la promotion d'un design de qualité pour le marché international                | 15 000 |



| Source   | But   | Montant<br>\$  |
|--|---|----------------|
| • Getty Grant Programm                                 | Contribution à un paiement en faveur de l'UNESCO suite à une mission de l'ancien ADG/CLT  | 500            |
| • Université de Ryukoku                                | Contribution pour la préservation d'urgence des capacités nationales relatives à la gestion du patrimoine culturel en situation d'après-conflit en Afghanistan  | 16 200         |
| • Lord Wilson Heritage Trust                           | Contribution au projet de publication d'études de cas de l'UNESCO en vue de la remise des prix 2002 pour la conservation du patrimoine de la région Asie-Pacifique  | 4 360          |
| • Thai Airways International PCL                       | Contribution aux activités concernant le patrimoine immatériel menées au lendemain du séisme survenu au Pakistan  | 26 233         |
| • ICOM   | Contribution pour l'impression et la présentation de la Liste rouge relative à l'Afghanistan  | 1 275          |
| • Fondation Daniel Langlois, Montréal (Canada)         | Contribution à l'activité « Promouvoir la créativité numérique en Afrique »   | 4 505          |
| • Centre de recherche sur les sciences morales (Japon) | Contribution à l'activité « Apprendre des expériences locales pour renforcer les capacités des décideurs et coordonnateurs de projets à promouvoir le pluralisme culturel à l'échelle locale et nationale » | 10 000         |
| <b>Total, GP IV</b>                                    |   | <b>156 727</b> |

## Grand programme V - Communication et information

### A. Gouvernements

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| • Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO | Contribution au financement d'un atelier de formation de Palestiniens-Arabes-Israéliens comme journalistes                        | 25 000 |
| • Ambassade de France à Nairobi               | Contribution à la subvention allouée en 2006 au troisième atelier de formation et de production en matière d'animation en Afrique | 6 180  |

### B. Autres contributions

- |             |  |        |
|-------------|--|--------|
| • Microsoft | Contribution à l'atelier de formation des formateurs CMC au Mali | 16 000 |
|-------------|--|--------|

| Source   | But   | Montant<br>\$ |
|--|---|---------------|
| • Microsoft  | Contribution à l'atelier de formation des formateurs CMC au Sénégal   | 16 000        |
| • Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)                           | Contribution pour la production de vidéos ETSIP à Windhoek  | 1 000         |
| • Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)                           | Contribution aux frais d'interprétation, de transport et de restauration, consultants et personnel d'appui temporaire pour la dixième Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement  | 25 000        |
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)                     | Contribution pour la production de vidéos ETSIP   | 2 558         |
| • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)                      | Contribution pour la production et la diffusion du Bulletin d'information trimestriel d'INFOLAC   | 1 500         |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution pour la femme journaliste dans l'éducation citoyenne des populations rurales   | 7 975         |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution aux études et au renforcement des capacités en matière de politiques de l'audiovisuel  | 8 000         |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution pour l'utilisation des TIC dans la promotion de la culture du Maghreb  | 5 000         |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Réaffectation partielle au Secteur de l'éducation de la contribution reçue précédemment pour le « renforcement du portail <a href="http://jeunessearabe.info">http://jeunessearabe.info</a> » dans le cadre du programme de coopération ISESCO/UNESCO. (Le montant total de la contribution, soit 18 950 dollars des États-Unis, avait été affecté au Secteur de la communication et de l'information lors de la précédente session (175 EX/4, Partie II.A)). | (7 988)       |
| • Association de radiodiffusion du Commonwealth                                | Contribution au projet régional du PIPT sur les TIC pour l'établissement des rapports sur les OMD   | 10 000        |
| • Institut humaniste de coopération pour le développement (HIVOS)              | Contribution à l'activité « Formation de professionnels de CMC et de radios communautaires à la production de contenus de programmes, notamment sur les OMD 2, 3 et 6 »   | 11 506        |

| Source  | But  | Montant<br>\$  |
|---|--|----------------|
| • Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA) | Contribution à l'activité « Formation de professionnels de CMC et de radios communautaires à la production de contenus de programmes, en particulier sur les OMD 2, 3 et 6 » | 4 968          |
| • KAIST (République de Corée)                         | Contribution pour le renforcement des capacités des professionnels du savoir   | 50 000         |
| <b>Total, GP V</b>                                    |  | <b>182 699</b> |

**Titre I.B - Direction****Cabinet du Directeur général (ODG)**

|                              |   |               |
|------------------------------|---|---------------|
| • Agence spatiale européenne | Contribution pour solder le coût de fabrication de l'exposition Belle Île en Ciel | 44 987        |
| <b>Total, ODG</b>            |   | <b>44 987</b> |

**Office du contrôle interne (IOS)**

|                   |  |              |
|-------------------|--|--------------|
| • GNUE            | Contribution à la réunion du GNUE de 2006 (UNESCO, Paris, 27-29 mars 2006) | 4 656        |
| <b>Total, IOS</b> |  | <b>4 656</b> |

**Titre II.C - Services liés au programme****Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)****A. Gouvernements**

|                                     |   |       |
|-------------------------------------|---|-------|
| • Délégation permanente de la Grèce | Contribution pour la planification stratégique et le suivi de l'exécution du programme et la coordination des activités en faveur d'une culture de la paix relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde | 7 712 |
|-------------------------------------|---|-------|

**B. Autres contributions**

|                                       |   |       |
|---------------------------------------|---|-------|
| • Parlement européen des jeunes (PEJ) | Contribution à l'Assemblée générale du Parlement européen des jeunes (UNESCO, Paris, 1 <sup>er</sup> et 2 avril 2006) | 2 582 |
|---------------------------------------|---|-------|

| Source  | But  | Montant<br>\$ |
|---|--|---------------|
| • Comité international pour la promotion de la jeunesse | Contribution pour la promotion de la jeunesse (60 <sup>e</sup> anniversaire de l'UNESCO) | 2 810         |
| <b>Total, BSP</b>                                       |  | <b>13 104</b> |

### Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration

#### Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination des unités hors Siège (BFC)

*Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des unités hors Siège :*

|                               |                     |                |
|-------------------------------|---------------------|----------------|
| • Indonésie                   | Bureau de Jakarta   | 18 000         |
| • Costa Rica                  | Bureau de San José  | 20 071         |
| • Roumanie                    | Bureau de Bucarest  | 3 143          |
| • Chili                       | Bureau de Santiago  | 50 000         |
| • Pakistan                    | Bureau d'Islamabad  | 17 800         |
| • Équateur                    | Bureau de Quito     | 50 000         |
| • Népal                       | Bureau de Katmandou | 15 006         |
| • Brésil                      | Bureau de Brasilia  | 159 817        |
| <b>Total, Coûts indirects</b> |                     | <b>333 837</b> |

#### Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

##### A. Gouvernements

|                          |  |        |
|--------------------------|--|--------|
| • Délégation de la Grèce | Contribution au Mouvement des Clubs UNESCO et à la FMACU | 25 126 |
|--------------------------|--|--------|

##### B. Autres contributions

|        |  |        |
|--------|--|--------|
| • EMC2 | Contribution pour l'établissement de partenariats stratégiques avec le secteur privé en rapport avec de grands événements sportifs et de grandes fédérations sportives | 49 980 |
|--------|--|--------|

**Total, ERC**

**75 106**

**Total général, Dons et contributions spéciales**

**1 943 487**

## II

**Virements de crédits proposés entre articles budgétaires**

7. Aux termes du paragraphe 1 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007, « le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que pour ce qui est du Titre II.A du budget, les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires ». Le Directeur général propose en conséquence les virements de crédits ci-après entre articles budgétaires.

**Utilisation de la Réserve pour les reclassements**

8. Une ligne budgétaire d'un montant de 1,5 million de dollars est prévue pour la Réserve pour les reclassements dans le document 33 C/5 approuvé. Le Directeur général propose d'utiliser cette Réserve aux fins suivantes :

\$

|  |                              |
|--|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coûts résultant de l'application de la nouvelle norme de classement du personnel de service et de bureau au Siège (exercice de reclassement générique) :</b> Pour continuer d'harmoniser le système de classement des postes de service et de bureau au Siège appliqué par l'UNESCO avec celui appliqué dans le système des Nations Unies, on a procédé en 2006 aussi à l'examen du classement de certains postes de cette catégorie. À la lumière des résultats de ces examens, on estime à <b>480 500 dollars</b> les dépenses supplémentaires résultant des reclassements de postes pour 2006.</li> </ul> | <b>480 500</b>               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coûts résultant de promotions fondées sur le mérite :</b> À l'issue d'évaluations approfondies, 18 promotions fondées sur le mérite ont été approuvées, principalement pour des fonctionnaires ayant atteint le dernier échelon du grade G-6. Le coût de ces reclassements est estimé à <b>255 900 dollars</b>.</li> </ul>   | <b>255 900</b>               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Reclassement de postes du cadre organique et du cadre de service et de bureau/de postes locaux :</b> Le Directeur général a approuvé le reclassement de 33 postes au Siège et hors Siège pour un coût total de <b>763 600 dollars</b>.</li> </ul>  | <b>763 600</b>               |
| <b>Montant total dont le virement est proposé de la Réserve pour les reclassements aux Titres I à III</b>  | <hr/> <b>1 500 000</b> <hr/> |

**Transfert de sections et d'unités**

9. Compte tenu des récentes études de restructuration menées en vue de la transition vers le 34 C/5, le Directeur général propose les transferts aux fins de comparaison ci-après :

|  |                |
|--|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transfert de l'Unité de l'éducation physique</b> du Secteur de l'éducation (Titre II.A) au Secteur des sciences sociales et humaines (Titre II.A). Les montants nécessaires à ce transfert sont les suivants : 382 835 dollars (activités) + 365 200 dollars (personnel).</li> </ul> | <b>748 035</b> |
|--|----------------|

\$

- Transfert de l'**Office de la prospective** du Secteur des sciences sociales et humaines (Titre II.A) à une nouvelle rubrique du Titre II.C du budget. Les montants nécessaires à ce transfert sont les suivants : 189 625 dollars (activités) + 523 800 dollars (personnel). **713 425**
- Transfert de la **Section de la jeunesse** du Bureau de la planification stratégique (Titre II.C) au Secteur des sciences sociales et humaines (Titre II.A). Les montants nécessaires à ce transfert sont les suivants : 81 956 dollars (activités) + 229 400 dollars (personnel). **311 356**
- Transfert de la Section chargée du « **Chemins de la Pensée** » du Secteur des sciences sociales et humaines (Titre II.A) au Secteur de la culture (Titre II.A). Les montants nécessaires à ce transfert sont les suivants : 59 929 dollars (activités) + 165 350 dollars (personnel). **225 279**
- Transfert des activités liées au « **Rapport mondial** » du Secteur des sciences sociales et humaines (Titre II.A) au Secteur de la culture (Titre II.A). Le montant nécessaire à ce transfert s'élève à 312 772 dollars (activités). **312 772**

#### **Montant supplémentaire nécessaire pour les activités de tutorat et de formation destinées aux bureaux hors Siège**

10. Le Directeur général a décidé que 22 bureaux hors Siège bénéficieraient d'activités poussées de tutorat et de formation. Divers critères ont été utilisés pour choisir les bureaux bénéficiaires, dont les suivants : le montant total du budget (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires), les dates de nomination du Directeur et de l'attaché d'administration, l'effectif de l'unité administrative, le nombre de certificateurs et de personnes autorisées à signer, le niveau des mécanismes de contrôle et l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit. Les activités comprendront une formation portant sur les nouveaux tableaux de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle, le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation et les outils disponibles pour faire rapport sur la gestion financière. Un tutorat sera aussi assuré pour aider les bureaux choisis à mettre en œuvre les recommandations d'IOS ou du Commissaire aux comptes encore en suspens et à mieux exécuter les projets financés à l'aide de fonds extrabudgétaires. Le coût total des activités de tutorat pour 2007 est estimé à **175 000 dollars**. Cette somme n'est pas prévue dans le 33 C/5 approuvé.

11. Étant donné le caractère urgent de cette opération, le Directeur général demande au Conseil d'approuver le principe d'un financement de ce montant par transfert de fonds disponibles au Bureau de coordination des unités hors Siège (Titre III.A), étant entendu que les lignes budgétaires dont les fonds seraient transférés seraient identifiées ultérieurement en fonction de l'évolution réelle des dépenses au titre de différentes lignes, et qu'il en serait rendu compte au Conseil exécutif à sa 177<sup>e</sup> session.

**175 000****Montant total à virer au Titre III.A****175 000**

## III

**Virements de crédits proposés du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et autres**

12. Aux termes du paragraphe 1 (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007, « Afin de couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget ». En outre, par sa résolution 33 C/83, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à appliquer au personnel du Secrétariat de l'UNESCO les mesures modifiant les traitements, allocations et autres prestations versés à leur personnel par les organisations qui adhèrent au régime commun des traitements, allocations et autres conditions d'emploi des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies ou la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En conséquence, le Directeur général soumet ses propositions de virements de crédits du Titre IV à d'autres titres du budget en vue de couvrir les augmentations de coûts ci-après imputables à des facteurs statutaires ou inflationnistes :

**Coûts de personnel**

\$

13. **Augmentation de la rémunération considérée aux fins de la pension applicable au personnel du cadre organique et de rang supérieur à Paris, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006** : En septembre 2006, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a annoncé une augmentation de **2,14 %** du barème des rémunérations considérées aux fins de la pension applicable au personnel du cadre organique et de rang supérieur en poste à Paris, ce qui entraîne une augmentation de la contribution de l'Organisation à la Caisse des pensions. Globalement, les ressources supplémentaires nécessaires s'élèvent à **385 000 dollars** pour l'exercice biennal.

**385 000**

14. **Ajustement des traitements et allocations du personnel du cadre de service et de bureau au Siège, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006** : Conformément à la résolution 33 C/83 de la Conférence générale et à la procédure d'ajustement provisoire énoncée dans la méthodologie applicable au calcul des traitements du personnel du cadre de service et de bureau en poste à Paris (paragraphe 95 du document ICSC/57/R.14), le Directeur général propose une augmentation pour les postes de dépenses suivants :

- (i) **Barème des traitements du personnel du cadre de service et de bureau au Siège** : L'indice général des salaires en France a augmenté de 2,85 % entre juin 2005 et juin 2006. Conformément à la procédure d'ajustement provisoire de la CFPI, un taux correspondant à 90 % de l'augmentation globale, soit **2,57 %**, devrait être appliqué aux traitements nets du personnel de service et de bureau à Paris
- (ii) **Allocation pour le premier enfant à charge et pour parent sans conjoint** : Le montant de l'allocation est porté de 3 716 à 3 720 euros par an

\$

- (iii) **Prime de connaissances linguistiques** : Le montant de cette allocation est porté de 1 641 à 1 683 euros par an pour la première langue et de 820 à 841 euros par an pour la deuxième langue.

Les ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice en cours du fait de l'application des augmentations susmentionnées sont estimées à **1 300 000 dollars**.

1 300 000

**Montant total des ressources nécessaires au titre des coûts de personnel**

---

1 685 000

---

#### Biens et services

15. **Augmentation de la contribution aux opérations relatives à la sécurité sur le terrain financées conjointement au titre du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU** : À sa soixantième session, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 185 106 200 dollars pour la sécurité sur le terrain, à répartir entre les organismes participants. Sur la base de la formule de partage des coûts approuvée par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM), qui fixe à 2,12 % la contribution de l'UNESCO au budget de la sécurité, et compte tenu des soldes non dépensés des crédits ouverts en 2004-2005, le montant total de la part de l'UNESCO en 2006-2007 s'élève à 3 514 176 dollars. Cette somme représente des ressources supplémentaires d'environ **2 114 200 dollars** par rapport au montant alloué dans le 33 C/5 (1 400 000 dollars).

2 114 200

16. **Sécurité des fonctionnaires hors Siège** : À la lumière d'un examen détaillé des besoins actuels en matière de sécurité et des dépenses renouvelables à ce titre des bureaux hors Siège qui sont fondées sur les critères imposés par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (par exemple garde des bureaux, mesures de sécurité pour les logements et entretien du matériel de sécurité existant), le montant total des ressources nécessaires pour 2006-2007 dépasse d'environ **1 173 200 dollars** celui qui était prévu dans le 33 C/5 approuvé (3 500 000 dollars).

1 173 200

17. **Augmentation des ressources nécessaires pour les bureaux hors Siège en raison de l'inflation** : Les dépenses générales de fonctionnement des bureaux hors Siège subissent fréquemment le contrecoup d'un taux élevé d'inflation sur le plan local et doivent donc être réexaminées périodiquement. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le coût exact de l'inflation pour chaque poste de dépense dans chaque pays, l'analyse récemment entreprise montre que dans les pays où sont situés les bureaux hors Siège de l'UNESCO, un taux moyen d'inflation de 5,7 % est applicable en 2006 aux dépenses générales de fonctionnement telles que services collectifs, maintenance, matériel, assistance temporaire, etc. On estime donc à 458 600 dollars les ressources supplémentaires nécessaires.

458 600



\$

|   |                  |
|---|------------------|
| 18. <b>Augmentation des coûts opérationnels et de maintenance au Siège :</b> Conformément à la pratique du pays hôte, la plupart des contrats de maintenance et de service conclu par l'UNESCO comprennent des clauses de relèvement automatique des prix en fonction de l'inflation. Sur la base des derniers indices de l'inflation établis par l'INSEE, un taux d'inflation annuel pondéré d'environ 5,8 % aux est donc applicable aux <i>services collectifs</i> (électricité, eau, chauffage, etc.) et <i>services de nettoyage et d'assainissement</i> . Étant donné que les crédits budgétaires alloués à ces contrats s'établissent à 4 843 552 dollars pour 2007, on estime à environ <b>279 600 dollars</b> les ressources supplémentaires nécessaires à cette fin. | <b>279 600</b>   |
| 19. <b>Services de surnuméraires pour la traduction, la production des documents, la planification et les conférences :</b> À la suite du relèvement du barème des traitements du personnel de service et de bureau du Siège, les taux applicables aux surnuméraires ont augmenté de 2,57 %. Cette augmentation se fait particulièrement sentir sur la Division des conférences, des langues et des documents (CLD) qui est dans l'obligation de faire appel à un grand nombre de surnuméraires pour la préparation du C/5 et d'autres documents destinés aux organes directeurs, et a donc besoin de ressources supplémentaires d'environ <b>80 000 dollars</b> .  | <b>80 000</b>    |
| 20. <b>Services d'interprétation :</b> Le tarif des services d'interprétation au Siège a augmenté de <b>2,57 %</b> en octobre 2006, conformément à l'augmentation générale du barème des traitements du personnel de service et de bureau au Siège, puis à nouveau de <b>2,5 %</b> en janvier 2007 en application de l'Accord révisé des Nations Unies avec l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC). Ces augmentations nécessitent des ressources supplémentaires d'environ <b>70 000 dollars</b> pour la Division des conférences, des langues et des documents (CLD).   | <b>70 000</b>    |
| 21. <b>Coûts afférents à l'impression et à la production des documents :</b> En raison de l'augmentation des coûts de différents matériels requis pour l'impression et la production des documents (par exemple 2,9 % par an pour le matériel d'impression, 6,3 % par an pour la location et la maintenance du matériel d'impression, etc.), le montant des ressources supplémentaires nécessaires à cette fin, en sus des montants déjà inscrits au budget, s'établit à environ <b>55 200 dollars</b> .  | <b>55 200</b>    |
| <b>Montant total des ressources nécessaires pour les biens et services</b>  | <b>4 230 800</b> |
| <b>Montant estimatif total des virements proposés du Titre IV</b>   | <b>5 915 800</b> |

### Financement des augmentations

22. Sur la base de l'autorisation donnée par la Conférence générale (voir le paragraphe 12 ci-dessus), le Directeur général soumet au Conseil exécutif pour approbation une proposition tendant à ce qu'un montant de **5 915 800 dollars** soit prélevé sur le Titre IV et réparti entre les divers articles budgétaires comme indiqué dans le projet de décision figurant au paragraphe 24.

23. Si ce transfert est approuvé par le Conseil exécutif, la situation du Titre IV sera la suivante :

|  | \$             |
|--|----------------|
| • Montant approuvé par la Conférence générale à sa 33 <sup>e</sup> session                                 | 13 765 700     |
| • Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 174 <sup>e</sup> session<br>(décision 174 EX/24) | (5 200 000)    |
| • Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 175 <sup>e</sup> session<br>(décision 175 EX/5)  | (1 804 000)    |
| • Moins prélèvement proposé dans le présent document   | (5 915 800)    |
| <b>Solde du Titre IV</b>   | <b>845 900</b> |

## IV

## Projet de décision proposé

24. S'il entérine les propositions faites par le Directeur général dans le présent rapport, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif et ajoutés au crédit du budget ordinaire, sur les virements proposés à l'intérieur du budget, ainsi que sur les virements proposés du Titre IV aux Titres I à III du budget, conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 33<sup>e</sup> session (*résolution 33 C/96, paragraphes 1 (b), (d) et (e)*), le document 176 EX/4 Partie II et les recommandations de sa Commission financière et administrative à ce sujet (176 EX/...),

## I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, le Directeur général a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **1 943 487 dollars** se répartissant comme suit :

|  | \$               |
|--|------------------|
| Titre II.A - Grand programme I   | 519 606          |
| Titre II.A - Grand programme II  | 537 059          |
| Titre II.A - Grand programme III   | 75 706           |
| Titre II.A - Grand programme IV  | 156 727          |
| Titre II.A - Grand programme V   | 182 699          |
| Titre I.B - Direction (ODG)  | 44 987           |
| Titre I.B - Direction (IOS)  | 4 656            |
| Titre II.C - Services liés au programme (BSP)  | 13 104           |
| Titre III - Soutien de l'exécution du programme<br>(coûts indirects pour les bureaux hors Siège) | 333 837          |
| Titre III - Soutien de l'exécution du programme (ERC)  | 75 106           |
| <b>Total</b>   | <b>1 943 487</b> |

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe 6 du document 176 EX/4 Partie II ;

## II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif,
5. Approuve les virements entre articles budgétaires de :
  - (i) 1 500 000 dollars de la Réserve pour les reclassements aux Titres I à III du budget ;
  - (ii) 748 035 dollars du Titre II.A - Secteur de l'éducation au Titre II.A - Secteur des sciences sociales et humaines ;

- (iii) 713 425 dollars du Titre II.A - Secteur des sciences sociales et humaines à une nouvelle rubrique du Titre II.C intitulée - Anticipation et prospective ;
  - (iv) 311 356 dollars du Titre II.C - Bureau de la planification stratégique au Titre II.A - Secteur des sciences sociales et humaines ;
  - (v) 225 279 dollars du Titre II.A - Secteur des sciences sociales et humaines au Titre II.A - Secteur de la culture ;
  - (vi) 312 772 dollars du Titre II.A - Secteur des sciences sociales et humaines au Titre II.A - Secteur de la culture ;
  - (vii) 175 000 dollars à transférer au Titre III.A pour les activités de tutorat destinés à 22 bureaux hors Siège, étant entendu que les lignes budgétaires correspondantes sur lesquelles les fonds seraient prélevés seraient déterminées à la 177<sup>e</sup> session du Conseil exécutif ;
6. Approuve le virement de **5 915 800 dollars** du Titre IV aux Titres I à III du budget afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et autres ;
7. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe I à la présente décision.

**ANNEXE I**  
**Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2006-2007**

| Article budgétaire   | 33 C/S approuvé    | 33 C/S approuvé et ajusté<br>(174 EX/Déc., 24)<br>(175 EX/Déc., 3) | Virements proposés |  |                                      |                              |                    | 33 C/S approuvé et ajusté |
|--|--------------------|--|--------------------|--|--------------------------------------|------------------------------|--------------------|---------------------------|
|  |                    |  | I<br>Dons reçus    | II<br>Virements de crédits                     |                                      | III<br>Virements du Titre IV |                    |                           |
|  |                    |  |                    | Virements de la Réserve pour les reclassements | Virements entre articles budgétaires | Coûts de personnel           | Biens et services  |                           |
|  | \$                 | \$   | \$                 | \$   | \$                                   | \$                           | \$                 |                           |
| <b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>A. Organes directeurs</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| 1. Conférence générale   | 5 507 100          | 5 530 900  |                    |  |                                      | 3 700                        | 5 534 600          |                           |
| 2. Conseil exécutif  | 7 779 400          | 7 825 200  |                    |  |                                      | 12 900                       | 7 838 100          |                           |
| <b>Total, Titre IA</b>   | <b>13 286 500</b>  | <b>13 356 100</b>  |                    |  |                                      | <b>16 600</b>                | <b>13 372 700</b>  |                           |
| <b>B. Direction</b><br><i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Service d'évaluation et d'audit ; Office des normes internationales et des affaires juridiques)</i> | 18 639 000         | 19 095 400   | 49 643             | 34 500   |                                      | 70 100                       | 19 249 643         |                           |
| <b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>  | 6 734 600          | 6 734 600  |                    |  |                                      |                              | 3 287 400          |                           |
| <b>TOTAL, TITRE I</b>  | <b>38 660 100</b>  | <b>39 186 100</b>  | <b>49 643</b>      | <b>34 500</b>                                  | <b>-</b>                             | <b>86 700</b>                | <b>3 287 400</b>   |                           |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>A. Programmes</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>Grand programme I - Éducation</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>I. Personnel</b>  | 52 176 800         | 52 988 700   |                    | 140 400  | (365 200)                            | 185 700                      | 52 949 600         |                           |
| <b>II. Activités</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>L1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| L1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT   | 3 913 600          | 4 235 871  |                    |  |                                      |                              | 4 235 871          |                           |
| L1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT   | 5 153 400          | 5 263 920  | 116 008            |  |                                      |                              | 5 379 928          |                           |
| <b>L2 Réaliser l'éducation de base pour tous</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| L2.1 Universalisation de l'éducation de base   | 7 867 000          | 8 194 032  | 62 651             |  |                                      |                              | 8 256 683          |                           |
| L2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennic des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)  | 6 272 800          | 6 372 947  | 26 590             |  |                                      |                              | 6 399 537          |                           |
| L2.3 Formation des enseignants   | 3 417 000          | 3 421 000  | 20 000             |  |                                      |                              | 3 441 000          |                           |
| <b>L3 Améliorer la qualité de l'éducation</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| L3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble  | 5 304 000          | 5 517 436  | 87 308             |  | (382 835)                            |                              | 5 221 909          |                           |
| L3.2 VIH/SIDA et éducation   | 1 272 200          | 1 410 325  | 171 850            |  |                                      |                              | 1 582 175          |                           |
| <b>L4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| L4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel  | 2 684 800          | 2 685 200  | 5 199              |  |                                      |                              | 2 690 399          |                           |
| L4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir   | 1 799 500          | 1 810 242  | 30 000             |  |                                      |                              | 1 840 242          |                           |
| <b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)   | 4 591 000          | 4 591 000  |                    |  |                                      |                              | 4 591 000          |                           |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)   | 5 100 000          | 5 100 000  |                    |  |                                      |                              | 5 100 000          |                           |
| Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) (ex IUE)   | 1 900 000          | 1 900 000  |                    |  |                                      |                              | 1 900 000          |                           |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)   | 1 100 000          | 1 100 000  |                    |  |                                      |                              | 1 100 000          |                           |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)   | 2 000 000          | 2 000 000  |                    |  |                                      |                              | 2 000 000          |                           |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)  | 2 200 000          | 2 200 000  |                    |  |                                      |                              | 2 200 000          |                           |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>   | 1 050 000          | 1 050 000  |                    |  |                                      |                              | 1 050 000          |                           |
| <b>Total, Grand programme I</b>  | <b>107 802 100</b> | <b>109 840 674</b>   | <b>519 606</b>     | <b>140 400</b>                                 | <b>(748 035)</b>                     | <b>185 700</b>               | <b>109 938 345</b> |                           |
| <b>Grand programme II - Sciences exactes et naturelles</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>I. Personnel</b>  | 32 992 500         | 33 648 400   |                    | 102 000  |                                      | 152 300                      | 33 902 700         |                           |
| <b>II. Activités</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>II.1 Science, environnement et développement durable</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| II.1.1 Gestion de feu - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux   | 8 926 400          | 9 051 670  | 166 537            |  |                                      |                              | 9 218 207          |                           |
| II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable  | 3 012 200          | 3 081 597  | 23 848             |  |                                      |                              | 3 105 444          |                           |
| II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)   | 3 876 400          | 3 876 400  |                    |  |                                      |                              | 3 876 400          |                           |
| <b>II.2 Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes  | 3 785 100          | 3 911 590  |                    |  |                                      |                              | 3 911 590          |                           |
| II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable   | 1 686 900          | 1 735 257  | 346 675            |  |                                      |                              | 2 081 931          |                           |
| <b>Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à feu (UNESCO-IHE)   | -                  | -  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| Centre international de physique théorique (CIPT)  | 1 015 000          | 1 015 000  |                    |  |                                      |                              | 1 015 000          |                           |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>   | 700 000            | 700 000  |                    |  |                                      |                              | 700 000            |                           |
| <b>Total, Grand programme II</b>   | <b>55 994 500</b>  | <b>57 019 913</b>  | <b>537 059</b>     | <b>102 000</b>                                 | <b>-</b>                             | <b>152 300</b>               | <b>57 811 272</b>  |                           |
| <b>Grand programme III - Sciences sociales et humaines</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>I. Personnel</b>  | 19 185 200         | 19 588 200   |                    | 24 400   | (94 550)                             | 71 500                       | 19 589 550         |                           |
| <b>II. Activités</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>III.1 Éthique des sciences et philosophie</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| III.1.1 Éthique des sciences   | 3 234 300          | 3 268 400  | 62 597             |  |                                      |                              | 3 330 997          |                           |
| III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine  | 2 913 900          | 2 913 900  |                    |  | (562 326)                            |                              | 2 351 574          |                           |
| <b>III.2 Droits de l'homme et transformations sociales</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| III.2.1 Promotion des droits de l'homme  | 1 827 800          | 1 895 775  | 8 000              |  |                                      |                              | 1 903 775          |                           |
| III.2.2 Transformations sociales   | 2 576 800          | 2 841 954  | 5 109              |  | 464 791                              |                              | 3 311 854          |                           |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>   | 1 100 000          | 1 100 000  |                    |  |                                      |                              | 1 100 000          |                           |
| <b>Total, Grand programme III</b>  | <b>30 838 000</b>  | <b>31 608 229</b>  | <b>75 706</b>      | <b>24 400</b>                                  | <b>(192 085)</b>                     | <b>71 500</b>                | <b>31 587 750</b>  |                           |

| Article budgétaire  | 33 C/5 approuvé    | 33 C/5 approuvé et ajusté (174 EX/Déc., 24) (175 EX/Déc., 3) | Virements proposés |  |                                      |                              |                    | 33 C/5 approuvé et ajusté |
|---|--------------------|--|--------------------|--|--------------------------------------|------------------------------|--------------------|---------------------------|
|   |                    |  | I<br>Dons reçus    | II<br>Virements de crédits                     |                                      | III<br>Virements du Titre IV |                    |                           |
|   |                    |  |                    | Virements de la Réserve pour les reclassements | Virements entre articles budgétaires | Coûts de personnel           | Biens et services  |                           |
|   | \$                 | \$   | \$                 | \$   | \$                                   | \$                           | \$                 |                           |
| <b>Grand programme IV - Culture</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>I. Personnel</b>   | 33 873 400         | 34 568 900   |                    | 164 100  | 165 350                              | 130 500                      | 35 028 850         |                           |
| <b>II. Activités</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde</b>   |                    |  | 33 906             |  |                                      |                              |                    |                           |
| IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial  | 3 304 900          | 3 371 385  |                    |  |                                      |                              | 3 405 291          |                           |
| IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel   | 2 433 800          | 2 475 713  |                    |  |                                      |                              | 2 475 713          |                           |
| IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel  | 2 315 100          | 2 346 587  |                    |  |                                      |                              | 2 346 587          |                           |
| IV.1.4 Protection des biens culturels   | 1 082 900          | 1 082 900  | 93 148             |  |                                      |                              | 1 176 048          |                           |
| <b>IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel</b>                                |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles  | 2 061 300          | 2 067 900  |                    |  | 372 701                              |                              | 2 440 601          |                           |
| IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel   | 1 846 400          | 1 851 375  | 10 000             |  |                                      |                              | 1 861 375          |                           |
| IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat  | 2 606 800          | 2 606 800  | 15 168             |  |                                      |                              | 2 621 968          |                           |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux*   | 1 050 000          | 1 100 816  | 4 505              |  |                                      |                              | 1 105 321          |                           |
| <b>Total, Grand programme IV</b>  | <b>50 574 600</b>  | <b>51 472 376</b>  | <b>156 727</b>     | <b>164 100</b>                                 | <b>538 051</b>                       | <b>130 500</b>               | <b>52 461 753</b>  |                           |
| <b>Grand programme V - Communication et information</b>   |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>I. Personnel</b>   | 18 502 200         | 18 841 200   |                    | 132 000  |                                      | 75 200                       | 19 048 400         |                           |
| <b>II. Activités</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| <b>V.1 Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accès étant mis sur la liberté d'expression</b>              |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel                                      | 3 489 600          | 3 531 536  | 11 488             |  |                                      |                              | 3 543 024          |                           |
| V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus  | 6 480 500          | 6 508 807  | 159 654            |  |                                      |                              | 6 668 461          |                           |
| <b>V.2 Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles</b>     |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| V.2.1 Favoriser le développement des médias   | 2 382 500          | 2 382 500  |                    |  |                                      |                              | 2 382 500          |                           |
| V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles  | 595 600            | 595 600  | 3 558              |  |                                      |                              | 599 158            |                           |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux*   | 1 500 000          | 1 500 000  | 8 000              |  |                                      |                              | 1 508 000          |                           |
| <b>Total, Grand programme V</b>   | <b>32 950 400</b>  | <b>33 359 643</b>  | <b>182 699</b>     | <b>132 000</b>                                 | <b>-</b>                             | <b>75 200</b>                | <b>33 749 542</b>  |                           |
| Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)   | 9 020 000          | 9 020 000  |                    |  |                                      |                              | 9 020 000          |                           |
| Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés   | 40 813 800         | 40 825 800   |                    | 342 800  |                                      | 60 200                       | 41 228 800         |                           |
| <b>Total, Titre II A</b>  | <b>327 993 400</b> | <b>333 146 635</b>   | <b>1 471 796</b>   | <b>905 700</b>                                 | <b>(402 069)</b>                     | <b>675 400</b>               | <b>335 797 463</b> |                           |
| <b>B. Programme de participation</b>  | <b>20 000 000</b>  | <b>20 000 000</b>  |                    |  |                                      |                              | <b>20 000 000</b>  |                           |
| <b>C. Services liés au programme</b>  |                    |  |                    |  |                                      |                              |                    |                           |
| 1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique  | 4 309 200          | 4 389 200  |                    | 24 300   |                                      | 13 700                       | 4 427 200          |                           |
| 2. Programme de bourses   | 1 867 300          | 1 887 300  |                    |  |                                      | 9 200                        | 1 896 500          |                           |
| 3. Information du public  | 13 657 600         | 13 953 300   |                    | 51 500   |                                      | 68 700                       | 14 073 500         |                           |
| 4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme   | 6 258 600          | 6 447 564  | 13 104             |  | (311 356)                            | 21 200                       | 6 170 512          |                           |
| 5. Élaboration du budget et suivi de son exécution  | 4 306 200          | 4 418 300  |                    | 36 900   |                                      | 14 300                       | 4 469 500          |                           |
| 6. Anticipation et prospective  | -                  | -  |                    |  |                                      | 713 425                      | 713 425            |                           |
| <b>Total, Titre II C</b>  | <b>30 398 900</b>  | <b>31 095 664</b>  | <b>13 104</b>      | <b>112 700</b>                                 | <b>402 069</b>                       | <b>127 100</b>               | <b>31 750 637</b>  |                           |
| <b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>  | <b>378 392 300</b> | <b>384 242 299</b>   | <b>1 484 901</b>   | <b>1 018 400</b>                               | <b>-</b>                             | <b>802 500</b>               | <b>387 548 100</b> |                           |
| <b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b><br><i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i> | 20 988 300         | 21 239 265   | 333 837            | 36 900   |                                      | 20 300                       | 22 088 902         |                           |
| <b>B. Relations extérieures et coopération</b>  | 19 824 700         | 20 270 100   | 75 106             | 87 800   |                                      | 90 100                       | 20 523 106         |                           |
| <b>C. Gestion des ressources humaines</b>   | 30 716 900         | 31 189 300   |                    | 52 400   |                                      | 117 800                      | 31 359 500         |                           |
| <b>D. Administration</b>  | 106 152 000        | 108 036 800  |                    | 270 000  |                                      | 567 600                      | 109 359 200        |                           |
| <b>TOTAL, TITRE III</b>   | <b>177 681 900</b> | <b>180 735 465</b>   | <b>408 943</b>     | <b>447 100</b>                                 | <b>-</b>                             | <b>795 800</b>               | <b>183 330 708</b> |                           |
| <b>TOTAL, TITRES I - III</b>  | <b>594 734 300</b> | <b>604 163 864</b>   | <b>1 943 487</b>   | <b>1 500 000</b>                               | <b>-</b>                             | <b>1 685 000</b>             | <b>613 523 151</b> |                           |
| Réserve pour les reclassements  | 1 500 000          | 1 500 000  |                    | (1 500 000)                                    |                                      |                              | -                  |                           |
| <b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>   | <b>13 765 700</b>  | <b>6 761 700</b>   |                    |  |                                      | <b>(1 685 000)</b>           | <b>845 900</b>     |                           |
| <b>TOTAL, CREDITS APPROUVES ET AJUSTES</b>  | <b>610 000 000</b> | <b>612 425 564</b>   | <b>1 943 487</b>   | <b>-</b>                                       | <b>-</b>                             | <b>-</b>                     | <b>614 369 051</b> |                           |

\* Thèmes transversaux :

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.
2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

**PARTIE B****RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE  
(Tableau de bord)****Exécution du programme au 31 décembre 2006****TABLEAU 1****EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL****Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires****(y compris les coûts de personnel et le Programme de participation  
au 31 décembre 2006)**

Le tableau 1 présente un état d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires faisant apparaître l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation, la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire étant ainsi couverte.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à ses 174<sup>e</sup> et 175<sup>e</sup> sessions ainsi que des crédits additionnels correspondant aux dons reçus depuis le début de l'exercice biennal qui ont été énumérés dans la Partie II.A du présent document.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

**Observations**

Au 31 décembre 2006, le taux global de dépense du budget ordinaire s'établissait à 46,3 %, à comparer au taux théorique de 50 %. Les taux de dépense des ressources extrabudgétaires doivent être mesurés sur une base annuelle, et donc rapprochés d'un taux théorique de 100 %. Le taux de dépense effectif des ressources extrabudgétaires se chiffre à 73 %, c'est-à-dire un peu moins que les 75,8 % constatés à la fin de 2005.

TABLEAU 1

**EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL**  
**(Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006\***  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

| Article budgétaire  | Budget ordinaire |                                    |                                 |                 | Ressources extrabudgétaires |                                 |                 |
|---|------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------|
|   | 33 C/5 approuvé  | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense | Allocation                  | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense |
|   | \$               | \$                                 | \$                              | %               | \$                          | \$                              | %               |
| <b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>                              |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |
| <b>A. Organes directeurs</b>  |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |
| 1. Conférence générale  | 5 507            | 5 531                              | 722                             | 13,1            | -                           | -                               | -               |
| 2. Conseil exécutif   | 7 779            | 7 825                              | 3 816                           | 48,8            | -                           | -                               | -               |
| <b>Total, Titre I.A</b>   | <b>13 286</b>    | <b>13 356</b>                      | <b>4 539</b>                    | <b>34,0</b>     | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>-</b>        |
| <b>B. Direction</b>   |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |
| 3. Direction générale   | 3 137            | 3 207                              | 1 642                           | 51,2            | -                           | -                               | -               |
| 4. Cabinet du Directeur général   | 6 526            | 6 737                              | 3 284                           | 48,7            | 1 196                       | 892                             | 74,6            |
| 5. Évaluation et audit  | 5 717            | 5 853                              | 2 281                           | 39,0            | 315                         | 75                              | 23,8            |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques                            | 3 259            | 3 348                              | 1 572                           | 46,9            | -                           | -                               | -               |
| <b>Total, Titre I.B</b>   | <b>18 639</b>    | <b>19 145</b>                      | <b>8 779</b>                    | <b>45,9</b>     | <b>1 511</b>                | <b>967</b>                      | <b>64,0</b>     |
| <b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b> | <b>6 735</b>     | <b>6 735</b>                       | <b>4 313</b>                    | <b>64,0</b>     | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>-</b>        |
| <b>TOTAL, TITRE I</b>   | <b>38 660</b>    | <b>39 236</b>                      | <b>17 631</b>                   | <b>44,9</b>     | <b>1 511</b>                | <b>967</b>                      | <b>64,0</b>     |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>                    |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |
| <b>A. Programmes</b>  |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |
| I Éducation   | 107 802          | 110 360                            | 51 341                          | 46,5            | 246 785                     | 189 740                         | 76,9            |
| II Sciences exactes et naturelles   | 55 994           | 57 557                             | 26 919                          | 46,8            | 74 546                      | 56 339                          | 75,6            |
| III Sciences sociales et humaines   | 30 838           | 31 684                             | 15 544                          | 49,1            | 64 379                      | 46 569                          | 72,3            |
| IV Culture  | 50 575           | 51 629                             | 23 631                          | 45,8            | 64 143                      | 39 829                          | 62,1            |
| V Communication et information  | 32 950           | 33 542                             | 15 925                          | 47,5            | 36 402                      | 23 117                          | 63,5            |
| Institut de statistique de l'UNESCO   | 9 020            | 9 020                              | 4 510                           | 50,0            | 21                          | 21                              | 100,0           |
| Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés                           | 40 814           | 40 826                             | 21 928                          | 53,7            | -                           | -                               | -               |
| <b>Total, Titre II.A</b>  | <b>327 993</b>   | <b>334 618</b>                     | <b>159 798</b>                  | <b>47,8</b>     | <b>486 276</b>              | <b>355 615</b>                  | <b>73,1</b>     |
| <b>B. Programme de participation</b>  | <b>20 000</b>    | <b>20 000</b>                      | <b>6 098</b>                    | <b>30,5</b>     |                             |                                 |                 |
| <b>C. Services liés au programme</b>  |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |
| 1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique                          | 4 309            | 4 389                              | 1 898                           | 43,3            | 520                         | 418                             | 80,4            |
| 2. Programme de bourses   | 1 867            | 1 887                              | 1 007                           | 53,3            | -                           | -                               | -               |
| 3. Information du public  | 13 658           | 13 953                             | 6 615                           | 47,4            | 6                           | 1                               | 16,7            |
| 4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme           | 6 259            | 6 461                              | 2 973                           | 46,0            | 484                         | 335                             | 69,2            |
| 5. Élaboration du budget et suivi de son exécution                          | 4 306            | 4 418                              | 2 047                           | 46,3            | 87                          | 74                              | 85,1            |
| <b>Total, Titre II.C</b>  | <b>30 399</b>    | <b>31 109</b>                      | <b>14 541</b>                   | <b>46,7</b>     | <b>1 097</b>                | <b>828</b>                      | <b>75,5</b>     |
| <b>TOTAL, TITRE II</b>  | <b>378 392</b>   | <b>385 727</b>                     | <b>180 437</b>                  | <b>46,8</b>     | <b>487 373</b>              | <b>356 443</b>                  | <b>73,1</b>     |
| <b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>      |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |
| <b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>                     | <b>20 988</b>    | <b>21 573</b>                      | <b>10 559</b>                   | <b>48,9</b>     | <b>804</b>                  | <b>508</b>                      | <b>63,2</b>     |
| <b>B. Relations extérieures et coopération</b>                              | <b>19 825</b>    | <b>20 345</b>                      | <b>9 865</b>                    | <b>48,5</b>     | <b>4 368</b>                | <b>2 809</b>                    | <b>64,3</b>     |
| <b>C. Gestion des ressources humaines</b>                                   | <b>30 717</b>    | <b>31 189</b>                      | <b>15 002</b>                   | <b>48,1</b>     | <b>125</b>                  | <b>105</b>                      | <b>84,0</b>     |
| <b>D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège</b>  | <b>106 152</b>   | <b>108 037</b>                     | <b>50 949</b>                   | <b>47,2</b>     | <b>153</b>                  | <b>113</b>                      | <b>73,9</b>     |
| <b>TOTAL, TITRE III</b>   | <b>177 682</b>   | <b>181 144</b>                     | <b>86 375</b>                   | <b>47,7</b>     | <b>5 450</b>                | <b>3 535</b>                    | <b>64,9</b>     |
| <b>TOTAL, TITRES I-III</b>  | <b>594 734</b>   | <b>606 107</b>                     | <b>284 443</b>                  | <b>46,9</b>     | <b>494 334</b>              | <b>360 945</b>                  | <b>73,0</b>     |
| Réserve pour les reclassements  | 1 500            | 1 500                              | -                               | -               |                             |                                 |                 |
| <b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>                         | <b>13 766</b>    | <b>6 762</b>                       | <b>-</b>                        | <b>-</b>        |                             |                                 |                 |
| <b>TOTAL, TITRES I-IV</b>   | <b>610 000</b>   | <b>614 369</b>                     | <b>284 443</b>                  | <b>46,3</b>     | <b>494 334</b>              | <b>360 945</b>                  | <b>73,0</b>     |

\* Les chiffres fournis pour les ressources extrabudgétaires portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.



**TABLEAU 2 (A)****EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL  
ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT PRINCIPALE****Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel)  
et ressources extrabudgétaires****(au 31 décembre 2006)**

Le tableau 2 (A) présente un état d'ensemble de l'exécution, tant pour le budget ordinaire que pour les ressources extrabudgétaires, des **activités de programme** par article budgétaire principal et par source de financement principale. Il convient de noter que les chiffres relatifs au budget ordinaire n'incluent pas le montant des coûts de personnel.

Comme d'habitude, le tableau inclut les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

**Observations**

Au 31 décembre 2006, l'exécution globale des activités relevant du budget ordinaire (Titres I à IV) s'établissait à 44,7 %, à comparer à la cible théorique de 50 % correspondant à la période écoulée. Conformément aux décisions 164 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.1, des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux de dépense supérieurs à 65 % ou inférieurs à 35 % :

**Titre I - Politique générale et Direction**

**Conférence générale (9,0 %) :** Le taux de dépense pour cet article budgétaire est naturellement faible à ce stade, puisque la prochaine **Conférence générale** ne se tiendra qu'en septembre-octobre 2007.

**Direction générale (100,5 %) :** Le taux de dépense élevé enregistré au titre de la Direction générale est dû à des dépenses supplémentaires imprévues, ainsi qu'à l'augmentation de certains coûts d'activités inévitables et incompressibles.

**Cabinet du Directeur général (65,0 %) :** Le taux de dépense de 65 % apparaissant au titre du Cabinet du Directeur général est principalement dû aux dépenses liées aux célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation, les crédits budgétaires correspondants n'ayant pas été prévus lors de l'élaboration du 33 C/5 approuvé. Si on ne tenait pas compte de cette activité, le taux de dépense du Cabinet s'établirait à 44,0 %.

TABLEAU 2 (A)  
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT PRINCIPALE

Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006\*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Article budgétaire  | Budget ordinaire |                                    |                                 |                 | Ressources extrabudgétaires |                                 |                 |                |                                 |                 |
|---|------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------|----------------|---------------------------------|-----------------|
|   | 33 C/5 approuvé  | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense | Sources des Nations Unies   |                                 |                 | Autres sources |                                 |                 |
|   |                  |                                    |                                 |                 | Allocation                  | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense | Allocation     | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense |
|   | \$               | \$                                 | \$                              | %               | \$                          | \$                              | %               | \$             | \$                              | %               |
| <b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>                              |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| <b>A. Organes directeurs</b>  |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| 1. Conférence générale  | 4 671            | 4 671                              | 422                             | 9,0             | -                           | -                               | -               | -              | -                               | -               |
| 2. Conseil exécutif   | 6 314            | 6 314                              | 3 072                           | 48,6            | -                           | -                               | -               | -              | -                               | -               |
| <b>Total, Titre IA</b>  | <b>10 985</b>    | <b>10 985</b>                      | <b>3 493</b>                    | <b>31,8</b>     |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| <b>B. Direction</b>   |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| 3. Direction générale   | 459              | 459                                | 461                             | 100,5           | -                           | -                               | -               | -              | -                               | -               |
| 4. Cabinet du Directeur général   | 446              | 491                                | 319                             | 65,0            | -                           | -                               | -               | 1 196          | 892                             | 74,6            |
| 5. Evaluation et audit  | 1 148            | 1 152                              | 485                             | 42,1            | -                           | -                               | -               | 315            | 75                              | 23,8            |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques                            | 103              | 103                                | 51                              | 49,8            | -                           | -                               | -               | -              | -                               | -               |
| <b>Total, Titre IB</b>  | <b>2 154</b>     | <b>2 204</b>                       | <b>1 315</b>                    | <b>59,7</b>     |                             |                                 |                 | <b>1 511</b>   | <b>967</b>                      | <b>64,0</b>     |
| <b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b> | <b>6 735</b>     | <b>6 735</b>                       | <b>4 313</b>                    | <b>64,0</b>     |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| <b>TOTAL, TITRE I</b>   | <b>19 874</b>    | <b>19 923</b>                      | <b>9 122</b>                    | <b>45,8</b>     |                             |                                 |                 | <b>1 511</b>   | <b>967</b>                      | <b>64,0</b>     |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>                    |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| <b>A. Programmes</b>  |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| I Éducation   | 55 625           | 57 372                             | 26 972                          | 47,0            | 25 298                      | 18 115                          | 71,6            | 221 487        | 171 625                         | 77,5            |
| II Sciences exactes et naturelles   | 23 002           | 23 909                             | 11 460                          | 47,9            | 7 135                       | 6 025                           | 84,4            | 67 411         | 50 314                          | 74,6            |
| III Sciences sociales et humaines   | 11 653           | 12 096                             | 6 595                           | 54,5            | 529                         | 473                             | 89,4            | 63 850         | 46 096                          | 72,2            |
| IV Culture  | 16 701           | 17 060                             | 7 059                           | 41,4            | 8 444                       | 5 377                           | 63,7            | 55 699         | 34 452                          | 61,9            |
| V Communication et information  | 14 448           | 14 701                             | 7 223                           | 49,1            | 2 099                       | 1 821                           | 86,8            | 34 303         | 21 296                          | 62,1            |
| Institut de statistique de l'UNESCO   | 9 020            | 9 020                              | 4 510                           | 50,0            | -                           | -                               | -               | 21             | 21                              | 100,0           |
| <b>Total, Titre IIA</b>   | <b>130 450</b>   | <b>134 157</b>                     | <b>63 819</b>                   | <b>47,6</b>     | <b>43 505</b>               | <b>31 811</b>                   | <b>73,1</b>     | <b>442 771</b> | <b>323 804</b>                  | <b>73,1</b>     |
| <b>B. Programme de participation</b>  | <b>20 000</b>    | <b>20 000</b>                      | <b>6 098</b>                    | <b>30,5</b>     |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| <b>C. Services liés au programme</b>  |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| 1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique                          | 1 055            | 1 055                              | 633                             | 60,0            | -                           | -                               | -               | 520            | 418                             | 80,4            |
| 2. Programme de bourses   | 1 262            | 1 262                              | 660                             | 52,3            | -                           | -                               | -               | -              | -                               | -               |
| 3. Information du public  | 2 900            | 2 900                              | 1 392                           | 48,0            | -                           | -                               | -               | 6              | 1                               | 16,7            |
| 4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme           | 1 214            | 1 278                              | 705                             | 55,2            | 24                          | -                               | -               | 460            | 335                             | 72,8            |
| 5. Élaboration du budget et suivi de son exécution                          | 206              | 206                                | 115                             | 55,9            | -                           | -                               | -               | 87             | 74                              | 85,1            |
| <b>Total, Titre IIC</b>   | <b>6 637</b>     | <b>6 700</b>                       | <b>3 505</b>                    | <b>52,3</b>     | <b>24</b>                   |                                 |                 | <b>1 073</b>   | <b>828</b>                      | <b>77,2</b>     |
| <b>TOTAL, TITRE II</b>  | <b>157 086</b>   | <b>160 858</b>                     | <b>73 422</b>                   | <b>45,6</b>     | <b>43 529</b>               | <b>31 811</b>                   | <b>73,1</b>     | <b>443 844</b> | <b>324 632</b>                  | <b>73,1</b>     |
| <b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>      |                  |                                    |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| <b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>                     | 16 680           | 17 137                             | 8 194                           | 47,8            | -                           | -                               | -               | 804            | 508                             | 63,2            |
| <b>B. Relations extérieures et coopération</b>                              | 3 368            | 3 460                              | 1 631                           | 47,1            | -                           | -                               | -               | 4 368          | 2 809                           | 64,3            |
| <b>C. Gestion des ressources humaines</b>                                   | 14 752           | 14 752                             | 7 069                           | 47,9            | 24                          | 11                              | 46              | 101            | 94                              | 93,1            |
| <b>D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège</b>  | 41 798           | 41 798                             | 18 738                          | 44,8            | -                           | -                               | -               | 153            | 113                             | 73,9            |
| <b>TOTAL, TITRE III</b>   | <b>76 598</b>    | <b>77 146</b>                      | <b>35 632</b>                   | <b>46,2</b>     | <b>24</b>                   | <b>11</b>                       | <b>46</b>       | <b>5 426</b>   | <b>3 524</b>                    | <b>64,9</b>     |
| <b>TOTAL, TITRES I-III</b>  | <b>253 558</b>   | <b>257 927</b>                     | <b>118 177</b>                  | <b>45,8</b>     | <b>43 553</b>               | <b>31 822</b>                   | <b>73,1</b>     | <b>450 781</b> | <b>329 123</b>                  | <b>73,0</b>     |
| <b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COUTS</b>                         | <b>6 570</b>     | <b>6 570</b>                       |                                 |                 |                             |                                 |                 |                |                                 |                 |
| <b>TOTAL, TITRES I-IV</b>   | <b>260 128</b>   | <b>264 497</b>                     | <b>118 177</b>                  | <b>44,7</b>     | <b>43 553</b>               | <b>31 822</b>                   | <b>73,1</b>     | <b>450 781</b> | <b>329 123</b>                  | <b>73,0</b>     |

\* Les chiffres fournis pour les ressources extrabudgétaires ne portent que sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006.

**TABLEAU 2 (B)**  
**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL,**  
**DU PROGRAMME FINANCÉ PAR LA CONTRIBUTION**  
**DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET DE 2002-2003**

**(Dépenses au 31 décembre 2006)**

À sa 32<sup>e</sup> session, la Conférence générale s'est félicitée du retour des États-Unis d'Amérique à l'UNESCO, prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2003, et a pris note du montant de 15 093 141 dollars représentant la contribution de ce pays pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2003. Elle a en outre invité le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du plan d'action à financer sur cette contribution. En conséquence, le tableau 2 (B) présente l'état d'utilisation de ces fonds. Il convient de noter que cette contribution est utilisée dans le cadre d'un mécanisme de compte spécial opérant sur une base pluriannuelle.

**Observations**

Des explications sont fournies ci-après sur les taux de dépense :

**Éducation (64,1 %)**

Le Conseil exécutif a approuvé le Programme pour la reconstruction des systèmes éducatifs en octobre 2003, et des ressources ont été allouées en juillet 2004 à l'Afghanistan, à la République démocratique du Congo, à la Sierra Leone et au Libéria, puis fin 2004 et début 2005 au Guatemala, à l'Angola, à la Colombie et à la Somalie. Bien que le taux de dépense global pour le Secteur de l'éducation n'ait été que de 64,1 % au 31 décembre 2006, il ne rend pas bien compte de l'état d'avancement réel de l'exécution du programme : l'Afghanistan est le seul pays pour lequel une grande partie des fonds restent à dépenser, mais sa participation au Programme est de près de 40 %. La mise en œuvre a sensiblement progressé en 2006, et l'allocation de départ a été presque entièrement dépensée dans six des huit pays concernés. En particulier, le taux de dépense est de 95 à 100 % pour la République démocratique du Congo, le Guatemala, la Colombie et la Somalie, ainsi que pour le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE). Les taux de dépense au Libéria et en Sierra Leone sont de 85 % et 75 % respectivement. Le montant total des fonds déjà alloués au Secteur de l'éducation mais non dépensés s'élève à 3,2 millions de dollars, dont 2 millions non dépensés pour l'Afghanistan en raison de la situation difficile du pays au sortir du conflit et au début de la phase de relèvement, de changements intervenus au Ministère et de nouvelles priorités. L'Afghanistan, où le taux de dépense était d'environ 40 % à la fin du mois de décembre 2006, a néanmoins accéléré la mise en œuvre du Programme après avoir mené à bien une longue phase de planification et d'identification des besoins. En Angola, le taux de dépense s'établissait autour de 60 % à la fin 2006, du fait d'un report d'exécution visant à recentrer le projet pour en renforcer l'efficacité. L'Angola bénéficiera à nouveau de fonds d'environ 0,2 million de dollars au cours de l'exercice 2007-2008. Outre les activités déjà mises en œuvre, le Directeur général a alloué de nouvelles ressources, en particulier au Guatemala, à la Colombie et au Libéria, afin de poursuivre les activités opérationnelles de l'UNESCO sur le terrain. Le solde des crédits non alloués, qui s'élevait à 0,6 million de dollars à la fin décembre 2006 (comme indiqué dans le tableau ci-dessus) a donc été entièrement attribué au Secteur de l'éducation en février 2007.

**Culture (46,9 %)**

Le taux de dépense global est tombé à 47 % après l'allocation, en septembre 2006, du montant final d'un million de dollars. Cependant, si l'on exclut les activités correspondant à cette dernière allocation, le taux de dépense s'établit à 59 %, et les projets concernés devraient avoir été menés à bien à la fin de l'exercice biennal.

Bien qu'une amélioration générale ait été constatée au cours des dernières années, le projet a été retardé au **Pakistan** en raison du tremblement de terre survenu à l'automne 2005. Pour redresser la situation, le Bureau de l'UNESCO à Islamabad a bénéficié du concours d'un conseiller scientifique de l'UNESCO qui l'a aidé à reformuler ses objectifs et à ajuster ses plans de travail dans le but d'établir un mécanisme national de coordination plus étroit entre les trois musées associés au projet. La mise en œuvre du projet se poursuit depuis sans encombre.

En outre, à la suite du programme de tutorat mis en place par BFC et de la nomination d'un coordonnateur par l'ADG/CLT, le projet à **Accra** est désormais placé sous l'autorité directe du Directeur du Bureau d'Accra. Des échanges et des consultations ont permis d'élaborer avec lui une vision commune du projet. Un plan de travail et un budget détaillé sont prévus pour mars 2007.

Le retard pris dans la mise en œuvre des projets au Kirghizistan et au Tadjikistan est dû au fait que les plans de travail initiaux pour ces deux projets, dont le Bureau d'Almaty s'occupe, n'ont pas donné satisfaction. À la suite d'une mission d'experts menée en octobre 2006, les activités correspondant à la première phase des projets sont maintenant en cours. Si le projet pour le Kirghizistan est bien lancé, celui du Tadjikistan a démarré plus lentement en raison de problèmes logistiques, mais ne devrait plus rencontrer de difficultés.

Enfin, parmi les projets de **partenariats entre musées**, sept sont presque achevés, mais trois ont subi des retards de mise en œuvre (en Inde, au Myanmar et en Égypte) dus à des difficultés locales ou à l'impossibilité d'identifier un musée partenaire. En Égypte, des négociations sont cependant en cours avec l'International Storytelling Center (qui est rattaché au Smithsonian Institute) aux États-Unis, en vue de l'établissement d'un partenariat.

Comme indiqué plus haut, les activités dont le Directeur général a approuvé le financement par la dernière allocation d'un million de dollars en septembre 2006 ont nécessité un temps de préparation et débiteront au cours du premier trimestre de 2007.

#### **Centre du patrimoine mondial (WHC) (84,7 %)**

Le taux de dépense a progressé, passant de 70,2 % au 30 juin 2006 à 84,7 % à la date du présent rapport, et la totalité des fonds devrait être dépensée avant la fin de l'année.

**TABLEAU 2 (C)****EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL,  
DE L'ENSEMBLE D'ÉLÉMENTS DE PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRES FINANCÉ  
PAR LE COMPTE SPÉCIAL DE 25 MILLIONS DE DOLLARS****(Dépenses au 31 décembre 2006)**

Au paragraphe 2 de sa résolution 33 C/96, la Conférence générale a accepté « l'ensemble d'éléments de programme soumis par le Directeur général en vue de renforcer les priorités principales du document 33 C/5 pour un montant de 25 millions de dollars des États-Unis à financer à titre exceptionnel par des contributions volontaires », et a invité « les États membres et d'autres sources de financement à fournir les contributions volontaires requises ». Le tableau 2 (C) fait apparaître la mise en œuvre du programme financé par le compte spécial de 25 millions de dollars. Au 31 décembre 2006, 4,3 millions de dollars étaient disponibles sur le compte spécial, dont 1,6 million étaient alloués. Sur les montants alloués, 26,7 % avaient déjà été utilisés.

TABLEAU 2 (B)

**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME  
FINANCÉ PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET DE 2002-2003**

**Budget ordinaire**

**du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2006  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

| Article budgétaire                                       | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense |
|--|------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
|  | \$                                 | \$                              | %               |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b> |                                    |                                 |                 |
| <b>A. Programmes</b>                                     |                                    |                                 |                 |
| I Éducation  | 8 982                              | 5 754                           | 64,1            |
| II Sciences exactes et naturelles                        | -                                  | -                               | -               |
| III Sciences sociales et humaines                        | -                                  | -                               | -               |
| IV Culture   | 4 543                              | 2 129                           | 46,9            |
| Centre du patrimoine mondial                             | 1 000                              | 847                             | 84,7            |
| V Communication et information                           | -                                  | -                               | -               |
| Institut de statistique de l'UNESCO                      | -                                  | -                               | -               |
| <b>Total, Titre II.A</b>                                 | <b>14 525</b>                      | <b>8 730</b>                    | <b>60,1</b>     |
| <b>Solde non alloué</b>                                  | <b>568</b>                         | <b>-</b>                        | <b>-</b>        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>15 093</b>                      | <b>8 730</b>                    | <b>57,8</b>     |

TABLEAU 2 (C)

**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DE L'ENSEMBLE D'ÉLÉMENTS DE PROGRAMME  
SUPPLÉMENTAIRES FINANCÉ PAR LE COMPTE SPÉCIAL DE 25 MILLIONS DE DOLLARS**

**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

| Article budgétaire   | Répartition entre les plans de travail (33 C/5 approuvé) | Allocation 2006-2007 | Allocation 2006 | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense (dépenses par rapport à l'allocation pour 2006) |
|--|--|----------------------|-----------------|---------------------------------|---|
|  | \$   | \$                   | \$              | \$                              | %   |
| <b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>                         |  |                      |                 |                                 |   |
| Évaluation et audit  | 500  | 173                  | 173             | -                               | -   |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>               |  |                      |                 |                                 |   |
| <b>A. Programmes</b>   |  |                      |                 |                                 |   |
| I Éducation  | 15 000   | 3 461                | 1 339           | 432                             | 32  |
| II Sciences exactes et naturelles                                      | 2 500  | 75                   | 38              | 2                               | 4   |
| III Sciences sociales et humaines                                      | -  | -                    | -               | -                               | -   |
| IV Culture   | 2 500  | 577                  | 77              | -                               | -   |
| V Communication et information   | 1 000  | -                    | -               | -                               | -   |
| Institut de statistique de l'UNESCO                                    | 1 000  | -                    | -               | -                               | -   |
| <b>Total, Titre II.A</b>   | <b>22 000</b>  | <b>4 112</b>         | <b>1 454</b>    | <b>434</b>                      | <b>29,9</b>   |
| <b>B. Programme de participation</b>                                   | <b>2 000</b>   | <b>-</b>             | <b>-</b>        | <b>-</b>                        | <b>-</b>  |
| <b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b> |  |                      |                 |                                 |   |
| Gestion des ressources humaines  | 500  | -                    | -               | -                               | -   |
| Montant non alloué (intérêts perçus)                                   | -  | 42                   | -               | -                               | -   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>25 000</b>  | <b>4 328</b>         | <b>1 627</b>    | <b>434</b>                      | <b>26,7</b>   |

**TABLEAU 3****UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION****Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires****(Dépenses consacrées aux activités de programme hors Siège, à l'exclusion des coûts de personnel, au 31 décembre 2006)**

Le **tableau 3** fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés au 31 décembre 2006, **ventilée par région**, pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration). Afin de présenter de manière intégrée l'état de l'exécution des activités financées par des fonds décentralisés, ce tableau met en regard les deux sources de financement : **budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**.

Il est à noter que les chiffres pour le budget ordinaire ne comprennent pas les coûts de personnel. S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

**Observations**

Les fonds décentralisés représentent 39,2 % du budget ordinaire total pour les activités et leur taux de dépense s'établissait à 43,5 % au 31 décembre 2006.

Dans le cas du Secteur de l'éducation, les fonds décentralisés s'entendent à l'exclusion des allocations financières destinées aux instituts IIPE, BIE, ITIE et IUE, car le mécanisme de transfert de ces allocations financières aux comptes spéciaux ne prévoit pas de répartition du programme par région. Pour la même raison, l'allocation financière destinée au CIPT n'est pas comprise dans les fonds décentralisés au titre des Sciences exactes et naturelles. Cette approche donne aussi une vue plus exacte des dépenses des secteurs, car elle exclut les taux de dépense des instituts qui s'établissent déjà à 50 %. En revanche, les allocations financières destinées à l'IIRCA et à l'IESALC figurent sous les régions Afrique et Amérique latine, respectivement, les programmes de ces instituts étant exécutés exclusivement dans ces régions.

En ce qui concerne le Titre II - Programmes et services liés au programme, 51,8 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités sont décentralisés et alloués aux unités hors Siège, où le taux de dépense s'établit à 43,0 %.

Des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les cas dans lesquels les taux de dépense des crédits du budget ordinaire sont supérieurs à 65 % ou inférieurs à 35 % :

**Titre II - Programmes et services liés au programme****Sciences sociales et humaines****Afrique (69,5 %)**

Ce taux de dépense relativement élevé est dû au fait que des activités dotées de crédits budgétaires importants ont déjà été mises en œuvre en 2006 ; ce sont notamment la 5<sup>e</sup> session ordinaire de la COMEST tenue à Dakar, la préparation de la réunion internationale consacrée aux projets de petites subventions de l'UNESCO, la création et le renforcement de réseaux régionaux du Forum ministériel de la CEDEAO (Dakar) et du Centre de recherche-développement de Nairobi.

### **États arabes (34,9 %)**

Le Secteur a eu des difficultés à exécuter des activités de programme dans la région arabe en raison principalement de la situation politique au Liban et de l'absence d'un spécialiste du programme au Bureau de l'UNESCO du Caire. Le Secteur compte accélérer la mise en œuvre des activités dans cette région à la suite du transfert d'un spécialiste du programme (P-3) du Siège au Bureau du Caire à compter de janvier 2007, et de la nomination d'un spécialiste du programme (P-4) à l'unité de l'UNESCO au Liban, qui devrait intervenir au cours du premier semestre de 2007.

### **Culture**

#### **États arabes (34,4 %)**

De même, le faible taux de dépense au titre des programmes du Secteur de la culture dans les États arabes s'explique lui aussi par la cessation provisoire des activités du Bureau de Beyrouth par suite de la guerre et par le contexte politique difficile qui entoure le Bureau de Ramallah. Le Bureau de Beyrouth a repris ses activités mais il sera difficile de rattraper le retard pris à ce jour.

### **Information du public**

#### **Asie et Pacifique (27,8 %)**

Le faible taux de dépense est dû au fait que l'atelier de formation aux médias, initialement prévu pour avoir lieu dans cette région en 2006, a été reporté au second semestre de 2007.

### **Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration**

### **Relations extérieures et coopération**

#### **États arabes (78,9 %)**

Des fonds ont été décentralisés vers le bureau hors Siège de l'UNESCO à Rabat afin de financer les dépenses liées à l'organisation de la Conférence des Élus de la Méditerranée, tenue au Maroc les 28 et 29 juin 2006 ; c'est ce qui explique le taux d'exécution élevé au titre des fonds décentralisés.

### **Gestion des ressources humaines**

#### **Afrique (33,4 %)**

#### **États arabes (28,4 %)**

#### **Europe et Amérique du Nord (22,4 %)**

Les montants décentralisés pour HRM correspondent généralement aux budgets consacrés à la formation dans les bureaux hors Siège. Les plans de formation sont établis en fonction des besoins du bureau concerné, mais la planification temporelle des activités de formation dépend en grande partie du calendrier de travail de ce bureau, et elles sont souvent organisées au cours de la deuxième année de l'exercice biennal. Le taux de dépense relativement faible en Afrique est dû au fait que nombre de bureaux hors Siège ont eu des difficultés à trouver des formateurs répondant à leurs besoins au cours de la première année de l'exercice. Dans les États arabes, le faible taux de dépense est lié surtout à la situation d'après-conflit, qui a ralenti la mise en œuvre des activités de formation dans certains bureaux hors Siège. Enfin, le faible taux de dépense en Europe et en Amérique du Nord s'explique par le fait que la plupart des formations doivent avoir lieu au cours de la deuxième année de l'exercice biennal.



**TABLEAU 3**  
**UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION**  
(à l'exclusion des coûts de personnel)

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006\*  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Article budgétaire principal                             | Budget ordinaire   |  |                          |  |                                 |                 | Ressources extrabudgétaires  |   |                          |   |                                 |                 |
|--|--|--|--------------------------|--|---------------------------------|-----------------|--|---|--------------------------|---|---------------------------------|-----------------|
|  | Montant total des crédits alloués pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail) | Crédits alloués pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail) | Taux de décentralisation | Ventilation des crédits décentralisés par région | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense | Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège) | Allocations pour toutes les unités hors Siège | Taux de décentralisation | Ventilation des allocations décentralisées par région | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense |
|  | \$   | \$   | %                        | %  | \$                              | %               | \$   | \$  | %                        | %   | \$                              | %               |
| <b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>           | <b>19 923</b>  |  |                          |  |                                 |                 | <b>1 511</b>   | -   | -                        | -   | -                               | -               |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b> |  |  |                          |  |                                 |                 |  |   |                          |   |                                 |                 |
| <b>A. Programmes</b>                                     |  |  |                          |  |                                 |                 |  |   |                          |   |                                 |                 |
| <b>I Éducation</b>                                       | <b>57 372</b>  | <b>25 907</b>  | <b>45,2</b>              |  | <b>11 332</b>                   | <b>43,7</b>     | <b>246 785</b>   | <b>213 635</b>                                | <b>86,6</b>              |   | <b>169 342</b>                  | <b>79,3</b>     |
| - Afrique  |  | 9 107  |                          | 35,2   | 3 914                           | 43,0            |  | 15 716  |                          | 7,4   | 11 537                          | 73,4            |
| - États arabes   |  | 3 618  |                          | 14,0   | 1 449                           | 40,1            |  | 33 323  |                          | 15,6  | 27 485                          | 82,5            |
| - Asie et Pacifique                                      |  | 7 811  |                          | 30,1   | 3 486                           | 44,6            |  | 11 508  |                          | 5,4   | 7 256                           | 63,1            |
| - Europe et Amérique du Nord                             |  | 473  |                          | 1,8  | 181                             | 38,2            |  | 5 854   |                          | 2,7   | 4 424                           | 75,6            |
| - Amérique latine et Caraïbes                            |  | 4 899  |                          | 18,9   | 2 302                           | 47,0            |  | 147 234                                       |                          | 68,9  | 118 640                         | 80,6            |
| <b>II Sciences exactes et naturelles</b>                 | <b>23 909</b>  | <b>7 337</b>   | <b>30,7</b>              |  | <b>3 386</b>                    | <b>46,1</b>     | <b>74 546</b>  | <b>48 313</b>                                 | <b>64,8</b>              |   | <b>38 282</b>                   | <b>79,2</b>     |
| - Afrique  |  | 1 997  |                          | 27,2   | 971                             | 48,6            |  | 600   |                          | 1,2   | 212                             | 35,3            |
| - États arabes   |  | 1 248  |                          | 17,0   | 447                             | 35,8            |  | 7 737   |                          | 16,0  | 4 888                           | 63,2            |
| - Asie et Pacifique                                      |  | 2 065  |                          | 28,1   | 964                             | 46,7            |  | 2 871   |                          | 5,9   | 1 637                           | 57,0            |
| - Europe et Amérique du Nord                             |  | 452  |                          | 6,2  | 263                             | 58,1            |  | 11 327  |                          | 23,4  | 8 845                           | 78,1            |
| - Amérique latine et Caraïbes                            |  | 1 574  |                          | 21,5   | 741                             | 47,1            |  | 25 778  |                          | 53,4  | 22 700                          | 88,1            |
| <b>III Sciences sociales et humaines</b>                 | <b>12 096</b>  | <b>4 453</b>   | <b>36,8</b>              |  | <b>2 339</b>                    | <b>52,5</b>     | <b>64 379</b>  | <b>62 338</b>                                 | <b>96,8</b>              |   | <b>44 949</b>                   | <b>72,1</b>     |
| - Afrique  |  | 1 411  |                          | 31,7   | 980                             | 69,5            |  | 825   |                          | 1,3   | 511                             | 61,9            |
| - États arabes   |  | 881  |                          | 19,8   | 307                             | 34,9            |  | 307   |                          | 0,5   | 218                             | 71,0            |
| - Asie et Pacifique                                      |  | 895  |                          | 20,1   | 446                             | 49,9            |  | 737   |                          | 1,2   | 561                             | 76,1            |
| - Europe et Amérique du Nord                             |  | 300  |                          | 6,7  | 137                             | 45,7            |  | 124   |                          | 0,2   | 104                             | 83,9            |
| - Amérique latine et Caraïbes                            |  | 967  |                          | 21,7   | 467                             | 48,3            |  | 60 345  |                          | 96,8  | 43 555                          | 72,2            |
| <b>IV Culture</b>  | <b>17 060</b>  | <b>8 135</b>   | <b>47,7</b>              |  | <b>3 630</b>                    | <b>44,6</b>     | <b>64 143</b>  | <b>26 238</b>                                 | <b>40,9</b>              |   | <b>16 904</b>                   | <b>64,4</b>     |
| - Afrique  |  | 2 312  |                          | 28,4   | 1 067                           | 46,2            |  | 2 503   |                          | 9,5   | 1 245                           | 49,7            |
| - États arabes   |  | 1 484  |                          | 18,2   | 511                             | 34,4            |  | 1 796   |                          | 6,8   | 810                             | 45,1            |
| - Asie et Pacifique                                      |  | 1 830  |                          | 22,5   | 961                             | 52,5            |  | 6 881   |                          | 26,2  | 4 788                           | 69,6            |
| - Europe et Amérique du Nord                             |  | 649  |                          | 8,0  | 340                             | 52,4            |  | 3 929   |                          | 15,0  | 2 500                           | 63,6            |
| - Amérique latine et Caraïbes                            |  | 1 859  |                          | 22,9   | 751                             | 40,4            |  | 11 129  |                          | 42,4  | 7 561                           | 67,9            |
| <b>V Communication et information</b>                    | <b>14 701</b>  | <b>8 309</b>   | <b>56,5</b>              |  | <b>4 449</b>                    | <b>53,5</b>     | <b>36 402</b>  | <b>31 005</b>                                 | <b>85,2</b>              |   | <b>19 627</b>                   | <b>63,3</b>     |
| - Afrique  |  | 2 690  |                          | 32,4   | 1 446                           | 53,8            |  | 1 675   |                          | 5,4   | 1 488                           | 88,8            |
| - États arabes   |  | 988  |                          | 11,9   | 493                             | 49,8            |  | 1 353   |                          | 4,4   | 780                             | 57,6            |
| - Asie et Pacifique                                      |  | 2 448  |                          | 29,5   | 1 200                           | 49,0            |  | 3 365   |                          | 10,9  | 1 652                           | 49,1            |
| - Europe et Amérique du Nord                             |  | 423  |                          | 5,1  | 223                             | 52,7            |  | 43  |                          | 0,1   | 43                              | 100,0           |
| - Amérique latine et Caraïbes                            |  | 1 760  |                          | 21,2   | 1 087                           | 61,8            |  | 24 569  |                          | 79,2  | 15 664                          | 63,8            |
| <b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>               | <b>9 020</b>   | <b>9 020</b>   |                          | <b>100,0</b>                                     | <b>4 510</b>                    | <b>50,0</b>     | <b>21</b>  | <b>21</b>                                     | <b>100,0</b>             |   | <b>21</b>                       | <b>100,0</b>    |
| - Europe et Amérique du Nord                             |  | 9 020  |                          | 100,0  | 4 510                           | 50,0            |  | 21  |                          | 100,0   | 21                              | 100,0           |
| <b>Total, Titre II.A</b>                                 | <b>134 157</b>   | <b>63 162</b>  | <b>47,1</b>              |  | <b>29 645</b>                   | <b>46,9</b>     | <b>486 276</b>   | <b>381 550</b>                                | <b>78,5</b>              |   | <b>289 125</b>                  | <b>75,8</b>     |
| <b>B. Programme de participation</b>                     | <b>20 000</b>  | <b>20 000</b>  | <b>100,0</b>             |  | <b>6 098</b>                    | <b>30,5</b>     |  |   |                          |   |                                 |                 |

\* Les chiffres fournis pour les ressources extrabudgétaires portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

| Article budgétaire principal   | Budget ordinaire   |  |                          |  |                                 |                 | Ressources extrabudgétaires  |   |                          |   |                                 |                 |
|--|--|--|--------------------------|--|---------------------------------|-----------------|--|---|--------------------------|---|---------------------------------|-----------------|
|  | Montant total des crédits alloués pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail) | Crédits alloués pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail) | Taux de décentralisation | Ventilation des crédits décentralisés par région | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense | Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège) | Allocations pour toutes les unités hors Siège | Taux de décentralisation | Ventilation des allocations décentralisées par région | Dépenses (effectives/ engagées) | Taux de dépense |
|  | \$   | \$   | %                        | %  | \$                              | %               | \$   | \$  | %                        | %   | \$                              | %               |
| <b>C. Services liés au programme</b>                                   |  |  |                          |  |                                 |                 |  |   |                          |   |                                 |                 |
| 1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique                     | 1 055  | -  |                          |  |                                 |                 | 520  | 69  | 13,3                     |   | 44                              | 63,8            |
| - Afrique  | -  | -  |                          |  |                                 |                 | 69   |   | 100,0                    | 44  | 63,8                            |                 |
| 2. Programme de bourses  | 1 262  | -  |                          |  |                                 |                 |  |   |                          |   |                                 |                 |
| 3. Information du public   | 2 900  | 95   | 3,3                      |  | 47                              | 49,2            | 6  | -   | -                        | -   | -                               |                 |
| - Afrique  | -  | -  |                          |  |                                 |                 | -  | -   | -                        | -   | -                               |                 |
| - Asie et Pacifique  | -  | 25   |                          | 26,3   | 7                               | 27,8            | -  | -   | -                        | -   | -                               |                 |
| - Europe et Amérique du Nord   | -  | 70   |                          | 73,7   | 40                              | 56,9            | -  | -   | -                        | -   | -                               |                 |
| - Amérique latine et Caraïbes  | -  | -  |                          |  |                                 |                 | -  | -   | -                        | -   | -                               |                 |
| 4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme      | 1 278  | -  |                          |  |                                 |                 | 484  | -   | -                        | -   | -                               |                 |
| 5. Élaboration du budget et suivi de son exécution                     | 206  | -  |                          |  |                                 |                 | 87   | -   | -                        | -   | -                               |                 |
| <b>Total, Titre ILC</b>  | <b>6 700</b>   | <b>95</b>  | <b>1,4</b>               |  | <b>47</b>                       | <b>49,2</b>     | <b>1 097</b>   | <b>69</b>                                     | <b>6,3</b>               |   | <b>44</b>                       | <b>63,8</b>     |
| <b>TOTAL, TITRE II</b>   | <b>160 858</b>   | <b>83 257</b>  | <b>51,8</b>              |  | <b>35 790</b>                   | <b>43,0</b>     | <b>487 373</b>   | <b>381 619</b>                                | <b>78,3</b>              |   | <b>289 169</b>                  | <b>75,8</b>     |
| <b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b> |  |  |                          |  |                                 |                 |  |   |                          |   |                                 |                 |
| <b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>                | <b>17 137</b>  | <b>16 162</b>  | <b>94,3</b>              |  | <b>7 970</b>                    | <b>49,3</b>     | <b>804</b>   | <b>609</b>                                    | <b>75,7</b>              |   | <b>355</b>                      | <b>58,3</b>     |
| - Afrique  | -  | 4 948  |                          | 30,6   | 2 471                           | 49,9            | -  | -   | -                        | -   | -                               | -               |
| - États arabes   | -  | 2 201  |                          | 13,6   | 1 250                           | 56,8            | -  | 241   |                          | 39,6  | 162                             | 67,2            |
| - Asie et Pacifique  | -  | 4 468  |                          | 27,6   | 2 141                           | 47,9            | -  | 20  |                          | 3,3   | 11                              | 55,0            |
| - Europe et Amérique du Nord   | -  | 980  |                          | 6,1  | 484                             | 49,4            | -  | 348   |                          | 57,1  | 182                             | 52,3            |
| - Amérique latine et Caraïbes  | -  | 3 564  |                          | 22,1   | 1 624                           | 45,6            | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| <b>B. Relations extérieures et coopération</b>                         | <b>3 460</b>   | <b>20</b>  | <b>0,6</b>               |  | <b>16</b>                       | <b>78,9</b>     | <b>4 368</b>   | <b>-</b>                                      | <b>-</b>                 |   | <b>-</b>                        | <b>-</b>        |
| - Afrique  | -  | -  |                          |  | -                               | -               | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - États arabes   | -  | 20   |                          | 100,0  | 16                              | 78,9            | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - Asie et Pacifique  | -  | -  |                          |  | -                               | -               | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - Europe et Amérique du Nord   | -  | -  |                          |  | -                               | -               | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - Amérique latine et Caraïbes  | -  | -  |                          |  | -                               | -               | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| <b>C. Gestion des ressources humaines</b>                              | <b>14 752</b>  | <b>714</b>   | <b>4,8</b>               |  | <b>252</b>                      | <b>35,2</b>     | <b>125</b>   | <b>-</b>                                      | <b>-</b>                 |   | <b>-</b>                        | <b>-</b>        |
| - Afrique  | -  | 179  |                          | 25,0   | 60                              | 33,4            | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - États arabes   | -  | 92   |                          | 12,8   | 26                              | 28,4            | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - Asie et Pacifique  | -  | 228  |                          | 31,9   | 84                              | 37,0            | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - Europe et Amérique du Nord   | -  | 41   |                          | 5,7  | 9                               | 22,4            | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| - Amérique latine et Caraïbes  | -  | 175  |                          | 24,5   | 72                              | 41,4            | -  | -   |                          | -   | -                               | -               |
| <b>D. Administration</b>   | <b>41 798</b>  | <b>-</b>   |                          |  | <b>-</b>                        | <b>-</b>        | <b>153</b>   | <b>-</b>                                      | <b>-</b>                 |   | <b>-</b>                        | <b>-</b>        |
| <b>TOTAL, TITRE III</b>  | <b>77 146</b>  | <b>16 895</b>  | <b>21,9</b>              |  | <b>8 237</b>                    | <b>48,8</b>     | <b>5 450</b>   | <b>609</b>                                    | <b>11,2</b>              |   | <b>355</b>                      | <b>58,3</b>     |
| <b>TOTAL (Titre I - Titre III)</b>                                     | <b>257 927</b>   | <b>101 152</b>   | <b>39,2</b>              |  | <b>44 027</b>                   | <b>43,5</b>     | <b>494 334</b>   | <b>382 228</b>                                | <b>77,3</b>              |   | <b>289 524</b>                  | <b>75,7</b>     |

\* Les chiffres fournis pour les ressources extrabudgétaires portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

## TABLEAU 4

### DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS

**(Budget ordinaire au 31 décembre 2006)**

L'accent étant placé de plus en plus sur la programmation et la gestion axées sur les résultats, le Secrétariat examine d'autres outils d'information qui pourraient remplacer le suivi traditionnel par objet de dépenses. Toutefois, tenant compte des observations précédemment formulées par les États membres sur le suivi de certaines catégories de dépenses (voir décision 166 EX/3.1.1), le **tableau 4** fournit des détails sur trois postes de dépenses : **l'assistance temporaire**, les **voyages en mission** et les **services contractuels**.

Le tableau indique, par article budgétaire principal, les crédits prévus pour ces postes dans le 33 C/5 (budget indicatif) au titre du budget ordinaire pour ces postes. Il convient de noter que :

- l'assistance temporaire est ventilée en deux catégories : « assistance temporaire et surnuméraires » et « consultants » dont le financement relève des coûts d'activités ;
- les voyages en mission sont eux aussi ventilés en deux catégories : voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaison ;
- les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, les contrats de traduction extérieure, les contrats d'impression et de publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires du Commissaire aux comptes.

#### Observations

Les taux de dépense pour ces catégories s'établissent à 40 % pour l'assistance temporaire, 57,5 % pour les voyages et 44,6 % pour les services contractuels, affichant, par rapport au taux théorique de 50 %, des écarts modiques pour lesquels plusieurs raisons peuvent être avancées. En premier lieu, le taux théorique de 50 % repose sur l'hypothèse que l'utilisation des fonds est linéaire, ce qui n'est pas toujours réaliste, car il faut parfois grouper les activités sur certaines périodes de l'exercice biennal au lieu de les étaler de façon régulière sur tout l'exercice. En second lieu, il est difficile pour les secteurs de prévoir les coûts par objet de dépense au moment de la préparation du budget présenté dans le C/5, près de deux ans avant son exécution effective. En troisième lieu, le tableau 4 indique les dépenses par poste en les mettant en regard avec le budget indicatif présenté dans le 33 C/5 approuvé. Il ne prend donc pas en compte les modifications qui ont pu être apportées aux plans de travail au cours de l'exercice biennal en fonction de l'évolution de l'exécution du programme.

L'Organisation continue néanmoins de s'employer à gérer avec plus de rigueur les principales catégories d'objets de dépenses. Ainsi, pour les frais de voyage, le Secrétariat s'est efforcé de suivre les plans de voyage approuvés et de contrôler les dépenses correspondantes. Les secteurs et bureaux ont l'obligation de choisir pour les voyages le parcours le plus économique, après s'être assurés qu'il n'est pas possible d'utiliser un autre moyen de communication tel que la téléconférence. Le contrôle sera encore plus efficace dès qu'un module pour les voyages hors Siège sera disponible.

**TABLEAU 4**  
**DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS**  
**(budget ordinaire)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

| Article budgétaire principal  | Budget ordinaire             |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
|---|------------------------------|--|--------------|------------------|--------------------|------------------------------|--------------|--------------------|------------------------------|--------------|--------------------|------------------------------|---------------|--------------------|--|
|   | Assistance temporaire        |  |              |                  |                    | Voyages                      |              |                    |                              |              |                    | Services contractuels        |               |                    |  |
|   | Budget indicatif<br>(33 C/5) | Assistance<br>temporaire et<br>surnuméraires | Consultants  | Dépenses totales | Taux de<br>dépense | Voyages des délégués         |              |                    | Voyages du personnel         |              |                    | Budget indicatif<br>(33 C/5) | Dépenses      | Taux de<br>dépense |  |
|   |                              |  |              |                  |                    | Budget indicatif<br>(33 C/5) | Dépenses     | Taux de<br>dépense | Budget indicatif<br>(33 C/5) | Dépenses     | Taux de<br>dépense |                              |               |                    |  |
| \$  | \$                           | \$   | \$           | %                | \$                 | \$                           | %            | \$                 | \$                           | %            | \$                 | \$                           | %             |                    |  |
| <b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>                              |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
| <b>A. Organes directeurs</b>  |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
| 1. Conférence générale  | 462                          | 43   | -            | 43               | 9,2                | 122                          | 16           | 13,3               | -                            | -            | -                  | 695                          | 624           | 89,8               |  |
| 2. Conseil exécutif   | 3 650                        | 1 517  | 6            | 1 523            | 41,7               | 2 125                        | 742          | 34,9               | 5                            | 17           | -                  | 20                           | 89            | 447,4              |  |
| <b>Total, Titre IA</b>  | <b>4 112</b>                 | <b>1 560</b>                                 | <b>6</b>     | <b>1 566</b>     | <b>38,1</b>        | <b>2 247</b>                 | <b>758</b>   | <b>33,7</b>        | <b>5</b>                     | <b>17</b>    | <b>330,3</b>       | <b>715</b>                   | <b>714</b>    | <b>99,8</b>        |  |
| <b>B. Direction</b>   |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
| 3. Direction générale   | 45                           | 22   | 0            | 22               | 49,9               | -                            | 5            | -                  | 300                          | 245          | 81,8               | 14                           | -             | -                  |  |
| 4. Cabinet du Directeur général   | 80                           | 7  | 9            | 16               | 20,5               | -                            | 16           | -                  | 124                          | 23           | 18,7               | 101                          | 62            | 61,6               |  |
| 5. Évaluation et audit  | 100                          | 12   | -            | 12               | 12,3               | -                            | 50           | -                  | 538                          | 94           | 17,4               | 442                          | 234           | 52,8               |  |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques                            | 20                           | 2  | -            | 2                | 12,5               | -                            | -            | -                  | 18                           | 8            | 43,4               | 30                           | 13            | 43,8               |  |
| <b>Total, Titre IB</b>  | <b>245</b>                   | <b>45</b>                                    | <b>9</b>     | <b>54</b>        | <b>21,9</b>        | <b>-</b>                     | <b>72</b>    | <b>-</b>           | <b>980</b>                   | <b>370</b>   | <b>37,7</b>        | <b>587</b>                   | <b>309</b>    | <b>52,6</b>        |  |
| <b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b> |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
|   | -                            | 19   | -            | 19               | -                  | -                            | -            | -                  | 61                           | 5            | 8,2                | 360                          | 17            | 4,9                |  |
| <b>TOTAL, TITRE I</b>   | <b>4 357</b>                 | <b>1 624</b>                                 | <b>15</b>    | <b>1 639</b>     | <b>37,6</b>        | <b>2 247</b>                 | <b>829</b>   | <b>36,9</b>        | <b>1 046</b>                 | <b>391</b>   | <b>37,4</b>        | <b>1 662</b>                 | <b>1 040</b>  | <b>62,6</b>        |  |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>                    |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
| <b>A. Programmes</b>  |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
| I Éducation   | 4 250                        | 1 473  | 1 267        | 2 740            | 64,5               | 4 050                        | 1 935        | 47,8               | 4 150                        | 2 700        | 65,1               | 21 322                       | 7 707         | 36,1               |  |
| II Sciences exactes et naturelles   | 2 737                        | 446  | 882          | 1 328            | 48,5               | 1 559                        | 1 634        | 104,8              | 1 988                        | 1 417        | 71,3               | 10 986                       | 4 981         | 45,3               |  |
| III Sciences sociales et humaines   | 400                          | 316  | 67           | 383              | 95,7               | 2 300                        | 1 530        | 66,5               | 1 400                        | 753          | 53,8               | 5 300                        | 2 167         | 40,9               |  |
| IV Culture  | 1 958                        | 492  | 326          | 817              | 41,8               | 1 272                        | 457          | 35,9               | 1 837                        | 679          | 37,0               | 7 275                        | 3 578         | 49,2               |  |
| V Communication et information  | 1 539                        | 319  | 236          | 554              | 36,0               | 647                          | 536          | 82,9               | 1 274                        | 697          | 54,7               | 6 434                        | 4 276         | 66,5               |  |
| Institut de statistique de l'UNESCO   | -                            | -  | -            | -                | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -             | -                  |  |
| Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés                           | -                            | -  | -            | -                | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -             | -                  |  |
| <b>Total, Titre IIA</b>   | <b>10 883</b>                | <b>3 045</b>                                 | <b>2 777</b> | <b>5 822</b>     | <b>53,5</b>        | <b>9 828</b>                 | <b>6 092</b> | <b>62,0</b>        | <b>10 650</b>                | <b>6 245</b> | <b>58,6</b>        | <b>51 318</b>                | <b>22 709</b> | <b>44,3</b>        |  |
| <b>B. Programme de participation</b>  | -                            | -  | -            | -                | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -             | -                  |  |
| <b>C. Services liés au programme</b>  |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
| 1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique                          | 503                          | 50   | 26           | 76               | 15,2               | 71                           | 72           | 101,1              | 175                          | 89           | 50,9               | 46                           | 198           | 430,0              |  |
| 2. Programme de bourses   | 6                            | 1  | -            | 1                | 16,4               | -                            | -            | -                  | -                            | -            | -                  | 6                            | 1             | 20,0               |  |
| 3. Information du public  | 294                          | 63   | -            | 63               | 21,3               | 3                            | 2            | 60,0               | 347                          | 89           | 25,7               | 1 368                        | 751           | 54,9               |  |
| 4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme           | 392                          | 37   | 9            | 46               | 11,8               | 70                           | 17           | 24,5               | 349                          | 197          | 56,4               | 179                          | 220           | 123,0              |  |
| 5. Élaboration du budget et suivi de son exécution                          | 9                            | -  | -            | -                | -                  | -                            | -            | -                  | 45                           | 26           | 58,0               | 75                           | 58            | 77,0               |  |
| <b>Total, Titre IIC</b>   | <b>1 203</b>                 | <b>151</b>                                   | <b>35</b>    | <b>186</b>       | <b>15,5</b>        | <b>144</b>                   | <b>91</b>    | <b>63,0</b>        | <b>916</b>                   | <b>401</b>   | <b>43,8</b>        | <b>1 674</b>                 | <b>1 228</b>  | <b>73,4</b>        |  |
| <b>TOTAL, TITRE II</b>  | <b>12 087</b>                | <b>3 196</b>                                 | <b>2 812</b> | <b>6 008</b>     | <b>49,7</b>        | <b>9 972</b>                 | <b>6 182</b> | <b>62,0</b>        | <b>11 566</b>                | <b>6 646</b> | <b>57,5</b>        | <b>52 991</b>                | <b>23 937</b> | <b>45,2</b>        |  |
| <b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>      |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
| <b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>                     | 4 731                        | 2 273  | 1            | 2 273            | 48,1               | -                            | 14           | -                  | 1 451                        | 695          | 47,9               | 234                          | 102           | 43,7               |  |
| <b>B. Relations extérieures et coopération</b>                              | 480                          | 193  | 32           | 225              | 46,8               | 668                          | 377          | 56,4               | 666                          | 353          | 53,0               | 987                          | 570           | 57,7               |  |
| <b>C. Gestion des ressources humaines</b>                                   | 1 215                        | 102  | 33           | 135              | 11,1               | 50                           | 203          | 405,0              | 392                          | 525          | 134,0              | 313                          | 1 649         | 526,3              |  |
| <b>D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège</b>  | 3 831                        | 381  | 12           | 393              | 10,3               | 125                          | 60           | 48,2               | 253                          | 80           | 31,5               | 6 654                        | 740           | 11,1               |  |
| <b>TOTAL, TITRE III</b>   | <b>10 257</b>                | <b>2 948</b>                                 | <b>78</b>    | <b>3 026</b>     | <b>29,5</b>        | <b>843</b>                   | <b>653</b>   | <b>77,5</b>        | <b>2 762</b>                 | <b>1 653</b> | <b>59,9</b>        | <b>8 189</b>                 | <b>3 062</b>  | <b>37,4</b>        |  |
| <b>TOTAL, TITRES I-III</b>  | <b>26 701</b>                | <b>7 768</b>                                 | <b>2 905</b> | <b>10 673</b>    | <b>40,0</b>        | <b>13 062</b>                | <b>7 665</b> | <b>58,7</b>        | <b>15 373</b>                | <b>8 691</b> | <b>56,5</b>        | <b>62 842</b>                | <b>28 039</b> | <b>44,6</b>        |  |
| Réserve pour les reclassements  | -                            | -  | -            | -                | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -             | -                  |  |
| <b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COUTS</b>                         |                              |  |              |                  |                    |                              |              |                    |                              |              |                    |                              |               |                    |  |
|   | -                            | -  | -            | -                | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -            | -                  | -                            | -             | -                  |  |
| <b>TOTAL, TITRES I-IV</b>   | <b>26 701</b>                | <b>7 768</b>                                 | <b>2 905</b> | <b>10 673</b>    | <b>40,0</b>        | <b>13 062</b>                | <b>7 665</b> | <b>58,7</b>        | <b>15 373</b>                | <b>8 691</b> | <b>56,5</b>        | <b>62 842</b>                | <b>28 039</b> | <b>44,6</b>        |  |

**TABLEAU 5**  
**EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION PAR RÉGION**  
**(au 31 décembre 2006)**

Le **tableau 5** présente l'exécution du Programme de participation par région ainsi que l'utilisation des fonds fournis à des organisations internationales non gouvernementales et en réponse à des demandes d'aide d'urgence. Les montants indiqués correspondent aux dépenses effectuées au 31 décembre 2006.

**Observations**

En décembre 2006, 1 686 demandes au titre du Programme de participation (PP) représentant un montant total de 38 589 717 dollars avaient été reçues, dont 608 (représentant 10 694 398 dollars) avaient été approuvées par le Directeur général au bénéfice de 143 États membres et de 53 organisations internationales non gouvernementales (à l'exclusion de l'aide d'urgence). Vingt et une demandes ont été approuvées par le Directeur général au titre du programme d'aide d'urgence entre janvier et décembre 2006, pour un montant de 683 300 dollars.

Le taux global de dépense des fonds alloués au Programme de participation, aux ONG et à l'aide d'urgence s'établissait à **53,6 %** au 31 décembre 2006. Le taux de dépense relativement faible dans certaines régions tient essentiellement au fait que nombre des rapports financiers et des rapports d'évaluation sur les activités de l'année précédente, que les États membres doivent soumettre avant que les activités prévues au titre de l'exercice biennal en cours puissent commencer, n'avaient pas été reçus. Le faible taux de dépense enregistré dans les États arabes a été dû principalement au retard pris par l'enregistrement des demandes émanant des États membres, du fait de l'absence de certaines informations requises.

**TABLEAU 5**  
**PROGRAMME DE PARTICIPATION**  
**EXÉCUTION PAR RÉGION**

**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

| Région   | Fonds alloués | Dépenses     | Taux de<br>dépense |
|--|---------------|--------------|--------------------|
|  | \$            | \$           | %                  |
| AFRIQUE  | 2 695         | 1 573        | 58,4               |
| ASIE ET PACIFIQUE  | 2 859         | 2 010        | 70,3               |
| ÉTATS ARABES   | 544           | 10           | 1,8                |
| EUPOPE 1 (Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada) | 478           | 397          | 83,0               |
| EUROPE 2 (Europe orientale et centrale)                      | 838           | 390          | 46,6               |
| AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES                                  | 2 477         | 977          | 39,4               |
| ORGANISATIONS INTERNATIONALES<br>NON GOUVERNEMENTALES        | 804           | 59           | 7,3                |
| PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE                                   | 683           | 683          | 100,0              |
| Total partiel  | 11 378        | 6 098        | 53,6               |
| SOLDE NON ALLOUÉ   | 8 622         | -            | -                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>20 000</b> | <b>6 098</b> | <b>30,5</b>        |

**TABLEAU 6**  
**SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL**  
**(Budget ordinaire au 31 décembre 2006)**

Le **tableau 6** indique l'évolution mois par mois, de janvier à décembre 2006, des postes pourvus et des postes vacants. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont **budgétairement vacants**, c'est-à-dire qui génèrent des économies, déduction faite de ceux qui sont employés pour financer une assistance temporaire. Ces informations ne sont donc pas directement comparables aux données qui peuvent être publiées par HRM et qui comptabilisent tous les postes vacants ouverts au recrutement. Le nombre de postes indiqué par HRM sera donc en général plus important que le nombre de postes budgétairement vacants présentés dans ce tableau.

Ce tableau récapitule aussi les coûts totaux de personnel au 31 décembre 2006, ventilés entre le Siège et les bureaux hors Siège.

**Observations**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 86. En outre, la tendance observée pendant cette période est une baisse du nombre de postes vacants, qui s'explique par l'accélération du recrutement et l'engagement de personnel pour l'assistance temporaire financée sur les fonds des postes vacants.

Le Bureau du budget assure un suivi rigoureux des coûts de personnel afin que ceux-ci restent dans les limites des crédits ouverts à cet effet. Au 31 décembre 2006, les coûts effectifs de personnel atteignaient 166,3 millions de dollars, soit 47,5 % de l'allocation totale de 349,7 millions de dollars (Titres I à III plus Réserve pour les reclassements) destinée à financer ces coûts. Ce taux de dépense de 47,5 % est proche de la cible de 50 % correspondant à la période écoulée.

**TABLEAU 6**  
**SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL**

**A. Ventilation mois par mois, de janvier à juin 2006, des postes budgétairement vacants**

**33 C/5 approuvé**

**Nombre total de postes établis au titre du budget ordinaire : 1 879**

| ANNÉE/MOIS     | Nombre de postes pourvus sur le total indiqué dans le 33 C/5 approuvé (1 879) |            |              | Nombre de postes vacants sur le total indiqué dans le 33 C/5 approuvé (1 879) |           |            |           |            |
|----------------|---|------------|--------------|---|-----------|------------|-----------|------------|
|                | Siège   | Hors Siège | TOTAL        | Siège   |           | Hors Siège |           | TOTAL      |
|                |   |            |              | P   | GS        | P          | L         |            |
| <b>2006</b>    |   |            |              |   |           |            |           |            |
| Janvier        | 1 207   | 540        | <b>1 747</b> | 31  | 30        | 34         | 37        | <b>132</b> |
| Février        | 1 223   | 543        | <b>1 766</b> | 24  | 21        | 34         | 34        | <b>113</b> |
| Mars           | 1 212   | 554        | <b>1 766</b> | 32  | 24        | 28         | 29        | <b>113</b> |
| Avril          | 1 217   | 564        | <b>1 781</b> | 26  | 25        | 21         | 26        | <b>98</b>  |
| Mai            | 1 220   | 565        | <b>1 785</b> | 30  | 18        | 20         | 26        | <b>94</b>  |
| Juin           | 1 220   | 555        | <b>1 775</b> | 30  | 18        | 25         | 31        | <b>104</b> |
| Juillet        | 1 235   | 558        | <b>1 793</b> | 20  | 13        | 36         | 17        | <b>86</b>  |
| Août           | 1 238   | 576        | <b>1 814</b> | 15  | 15        | 31         | 4         | <b>65</b>  |
| Septembre      | 1 234   | 566        | <b>1 800</b> | 24  | 10        | 37         | 8         | <b>79</b>  |
| Octobre        | 1 242   | 577        | <b>1 819</b> | 15  | 11        | 23         | 11        | <b>60</b>  |
| Novembre       | 1 248   | 578        | <b>1 826</b> | 11  | 9         | 24         | 9         | <b>53</b>  |
| Décembre       | 1 253   | 586        | <b>1 839</b> | 12  | 3         | 23         | 2         | <b>40</b>  |
| <b>Moyenne</b> | <b>1 229</b>  | <b>564</b> | <b>1 793</b> | <b>23</b>   | <b>16</b> | <b>28</b>  | <b>20</b> | <b>86</b>  |

**B. État cumulatif des coûts de personnel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

|                                | Allocations<br>\$ | Dépenses<br>\$ | %           |
|--------------------------------|-------------------|----------------|-------------|
| SIÈGE                          | 252 973           | 119 673        | 47,3        |
| HORS SIÈGE                     | 95 207            | 46 593         | 48,9        |
| Réserve pour les reclassements | 1 500             | -              | -           |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>349 680</b>    | <b>166 266</b> | <b>47,5</b> |



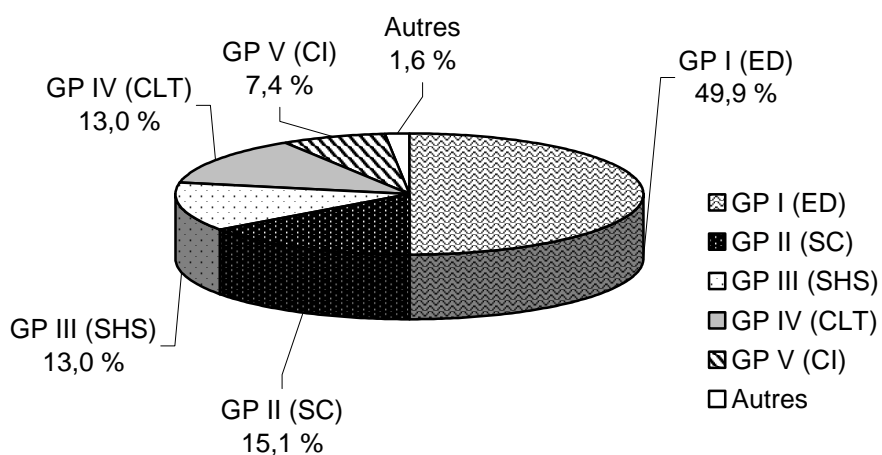
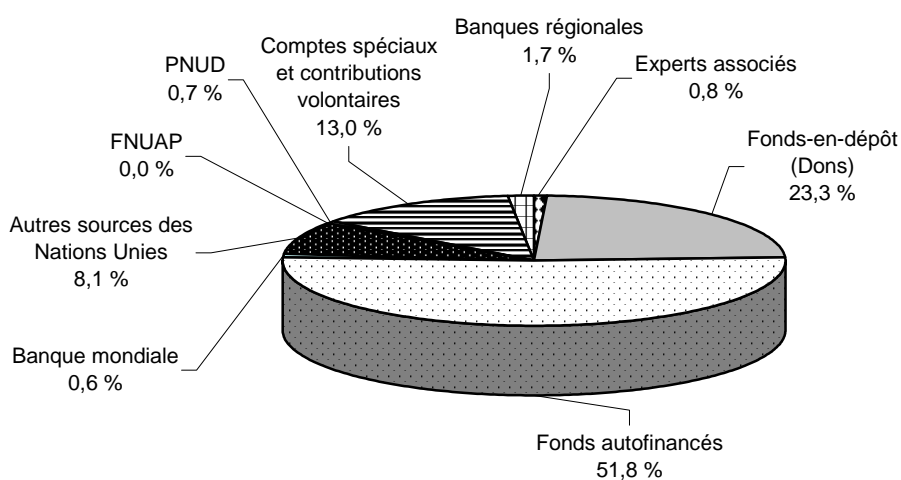
**ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES**

**FIGURE 1**

**PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES  
PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR GRAND PROGRAMME**

**ALLOCATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006**

**TOTAL : 494,3 millions de dollars**



Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires.

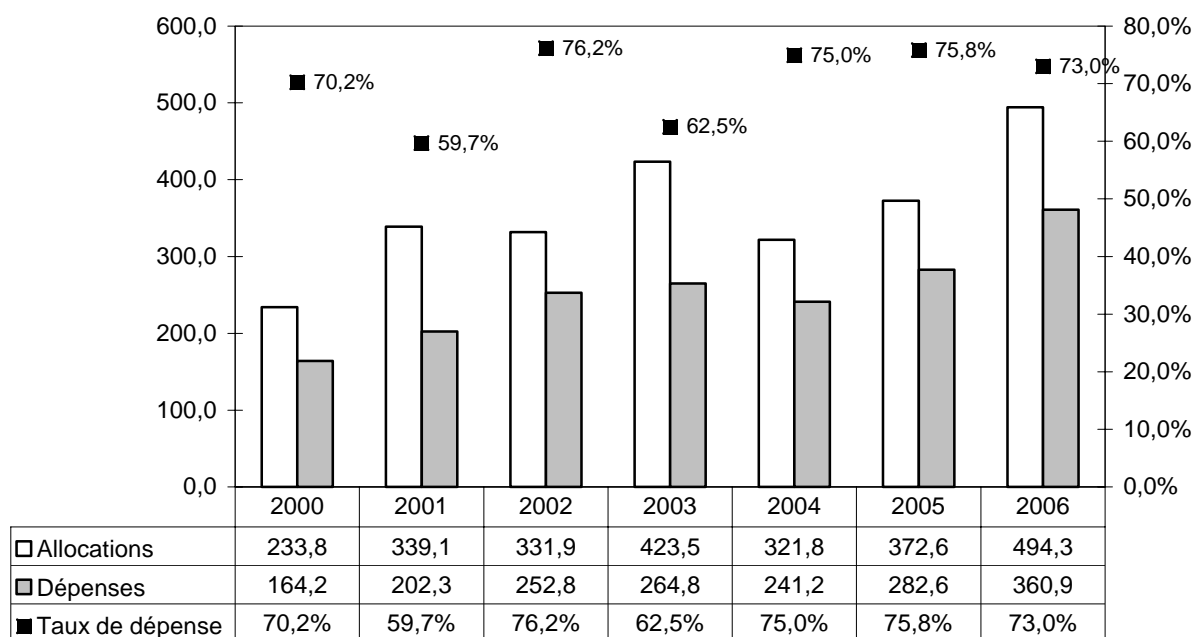
La figure 1 comprend deux graphiques qui indiquent les allocations au 31 décembre 2006 par source de financement et par grand programme, respectivement.

- Les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs (fonds autofinancés) continuent de mobiliser la plus grande part des ressources, soit 51,8 % du total des allocations, en raison principalement de l'envergure du programme de coopération avec le Brésil qui représente à lui seul 49,6 % du total des allocations.
- Le Secteur de l'éducation, qui a reçu 49,6 % du montant total des fonds alloués pour 2006, reste le principal bénéficiaire des programmes extrabudgétaires.

FIGURE 2

### PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES : ALLOCATIONS ET DÉPENSES

Au 31 décembre 2006



La figure 2 montre l'évolution des allocations et des dépenses sur les sept dernières années. Comparativement à la même période en 2005, les allocations ont augmenté de 32,7 %. Le taux de dépense s'établit à 73,0 % en 2006, contre 75,8 % en 2005.

La section qui suit contient les observations relatives aux tableaux 7 à 11, présentés ci-après.

Le **tableau 7** présente de manière détaillée la répartition des allocations et des dépenses par source de financement. Le volume global des fonds s'établit, en 2006, à 494,3 millions de dollars, soit une augmentation de 121,7 millions de dollars (32,7 %) par rapport à 2005 qui s'explique principalement par une nette augmentation des ressources dans le cadre de la coopération avec le Brésil (109,1 millions de dollars).

Ce tableau appelle les observations suivantes :

- Il est à noter que la nouvelle coopération avec l'Arabie saoudite dans le cadre du fonds-en-dépôt mis en route à la fin 2005 présente une augmentation nette de 14,7 millions de dollars. Les ressources mises à disposition par l'Espagne, la Suède et la Commission européenne ont enregistré une nette augmentation, tandis que celles émanant des principaux donateurs tels que le Japon, l'Italie, et la Fondation du Qatar ont diminué en 2006 par rapport à 2005.
- Ces dernières années, si les fonds provenant des Nations Unies sont restés en diminution constante, la coopération avec certaines entités telles que la SIPC et le PNUE s'est intensifiée et l'allocation correspondante a augmenté de 0,8 million et 0,2 million de dollars respectivement.
- Dans le cadre de la réorientation du Bureau de l'UNESCO à Brasilia engagée en 2006, le volume des ressources a connu une augmentation importante (+ 109,1 millions de dollars) qui correspond à la finalisation de certains grands projets. En outre, suite au renforcement du système de suivi et de gestion des obligations financières, ce bureau est désormais en mesure de comptabiliser toutes les dépenses, y compris les engagements non liquidés, si bien que la situation dans ce domaine est plus favorable et plus exacte pour les projets autofinancés exécutés au Brésil.

Le **tableau 8** présente les sources de fonds et les régions bénéficiaires. La région « Amérique latine et Caraïbes » reste la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires du fait de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. La région « États arabes » arrive en deuxième position en raison de l'importance des projets mis en œuvre en Iraq. Il convient de noter que, déduction faite du programme de coopération avec le Brésil et des activités menées en Iraq, c'est la région « Afrique » qui obtient la plus grande part des ressources.

Le **tableau 9** détaille la répartition des allocations et des dépenses par grand secteur de programme. Le Secteur de l'éducation reste le premier secteur à bénéficier des ressources extrabudgétaires, puisque la moitié (49,9 %) de leur montant total lui est destinée. Les ressources extrabudgétaires allouées au Secteur de la communication et de l'information ont connu une très forte augmentation de 15,5 millions de dollars en 2006 par rapport à 2005 du fait de l'ampleur croissante du programme de coopération avec le Brésil dans ce secteur d'activité.

Le **tableau 10** récapitule les ressources au 31 décembre 2006 en fonction des donateurs, des fonds alloués dans le cadre du programme des experts associés et des contributions reçues par les instituts. On constate que l'Italie et le Japon occupent des places prépondérantes parmi les fonds-en-dépôt, avec respectivement 45,2 millions et 29,7 millions de dollars, soit 13,7 % de l'ensemble des ressources extrabudgétaires à eux deux. Dans le cas de l'Italie, cette place s'explique notamment par le niveau de coopération avec le Centre international de physique théorique, auquel elle a versé 23,3 millions de dollars. Comme l'indique le précédent Tableau de bord, la France, en tant que pays hôte de l'UNESCO, a accepté de régler le montant des intérêts du prêt destiné à financer la Phase II du Plan Belmont. En 2006, ce montant s'est élevé à 1 738 064 dollars.

Le **tableau 11** présente, par institut, les données extrabudgétaires et la répartition globale des ressources dont ils ont disposé avec les composantes que sont :

- l'allocation financière du Programme ordinaire (33 C/5) ;
- les activités du Programme ordinaire décentralisées ;
- les projets extrabudgétaires décentralisés pour 2006 ;
- les contributions reçues par donateur.

Le Centre international de physique théorique (CIPT) a reçu la plus grande part des ressources avec 29,8 millions de dollars, soit 32,0 % du total, grâce aux contributions importantes de l'Italie (23,3 millions de dollars) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (2,4 millions de dollars). Viennent ensuite l'IPE et l'ISU avec respectivement 19,4 millions (20,8 % du total) et 15,8 millions de dollars (16,9 % du total).

TABLEAU 7

## EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| SOURCE DE FONDS   | 2006           |                |                   | 2005           |                |                   |
|---|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|
|   | Allocations    | Dépenses       | Taux de dépense % | Allocations    | Dépenses       | Taux de dépense % |
| <b>SOURCES NATIONS UNIES</b>                                    |                |                |                   |                |                |                   |
| PNUD  | 3 535          | 2 128          | 60,2              | 5 154          | 2 433          | 47,2              |
| FNUAP   | 200            | 162            | 81,0              | 156            | 108            | 69,2              |
| <b>Autres sources Nations Unies</b>                             |                |                |                   |                |                |                   |
| GNUD  | 19 217         | 14 972         | 77,9              | 24 612         | 18 353         | 74,6              |
| PNUE  | 2 133          | 1 733          | 81,2              | 1 927          | 1 454          | 75,5              |
| FNUPI   | 6 938          | 4 232          | 61,0              | 7 698          | 5 174          | 67,2              |
| SIPC  | 2 329          | 2 273          | 97,6              | 1 515          | 1 390          | 91,7              |
| OMS/ONUSIDA   | 6 533          | 4 771          | 73,0              | 6 567          | 6 034          | 91,9              |
| Autres  | 2 668          | 1 551          | 58,1              | 1 437          | 894            | 62,2              |
| <b>Total partiel, Sources Nations Unies</b>                     | <b>43 553</b>  | <b>31 822</b>  | <b>73,1</b>       | <b>49 066</b>  | <b>35 840</b>  | <b>73,0</b>       |
| <b>AUTRES PROGRAMMES</b>  |                |                |                   |                |                |                   |
| Banque mondiale   | 2 885          | 1 900          | 65,9              | 2 716          | 2 105          | 77,5              |
| Banques régionales de développement                             | 8 247          | 5 796          | 70,3              | 5 083          | 2 944          | 57,9              |
| <b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>               |                |                |                   |                |                |                   |
| Japon   | 28 494         | 18 088         | 63,5              | 30 857         | 18 756         | 60,8              |
| Italie  | 21 396         | 10 792         | 50,4              | 23 345         | 12 024         | 51,5              |
| Arabie saoudite   | 15 004         | 13 511         | 90,0              | 292            | 0              | 0,0               |
| Norvège   | 5 070          | 3 232          | 63,7              | 4 731          | 3 257          | 68,8              |
| Espagne   | 3 403          | 1 994          | 58,6              | 1 830          | 1 074          | 58,7              |
| Flandres  | 3 328          | 2 417          | 72,6              | 4 397          | 2 613          | 59,4              |
| Suède   | 2 559          | 1 669          | 65,2              | 1 291          | 851            | 65,9              |
| Commission européenne   | 7 963          | 6 386          | 80,2              | 6 909          | 5 443          | 78,8              |
| Sources de financement privées                                  | 4 686          | 3 269          | 69,8              | 8 002          | 5 720          | 71,5              |
| Fondation du Qatar  | 3 836          | 2 725          | 71,0              | 7 326          | 5 000          | 68,3              |
| Autres  | 19 398         | 12 804         | 66,0              | 18 625         | 12 241         | 65,7              |
| <b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>                              |                |                |                   |                |                |                   |
| Brésil  | 245 021        | 190 934        | 77,9              | 135 914        | 122 712        | 90,3              |
| Libye   | 5 961          | 3 957          | 66,4              | 6 240          | 2 281          | 36,6              |
| Nigéria   | 2 927          | 2 701          | 92,3              | 1 768          | 515            | 29,1              |
| Bahreïn   | 429            | 102            | 23,8              | 334            | 142            | 42,5              |
| Autres  | 1 896          | 1 317          | 69,5              | 2 687          | 2 201          | 81,9              |
| Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires | 68 278         | 45 529         | 66,7              | 61 174         | 46 878         | 76,6              |
| <b>Total partiel, Autres programmes</b>                         | <b>450 781</b> | <b>329 123</b> | <b>73,0</b>       | <b>323 521</b> | <b>246 757</b> | <b>76,3</b>       |
| <b>Total</b>  | <b>494 334</b> | <b>360 945</b> | <b>73,0</b>       | <b>372 587</b> | <b>282 597</b> | <b>75,8</b>       |

**TABLEAU 8**  
**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR RÉGION**  
 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

| SOURCE DE FONDS   | Total          | Afrique       | États arabes  | Asie et Pacifique | Europe et Amérique du Nord | Amérique latine et Caraïbes | Projets interrégionaux et mondiaux |
|---|----------------|---------------|---------------|-------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| <b>SOURCES NATIONS UNIES</b>                                    |                |               |               |                   |                            |                             |                                    |
| PNUD  | 2 128          | 1 314         | 371           | 76                | 49                         | 318                         |                                    |
| FNUAP   | 162            |               |               | 162               |                            |                             |                                    |
| <b>Autres sources Nations Unies</b>                             |                |               |               |                   |                            |                             |                                    |
| GNUD  | 14 972         |               | 14 972        |                   |                            |                             |                                    |
| FNUPI   | 4 232          | 1 069         |               | 1 040             |                            | 1 533                       | 590                                |
| OMS/ONUSIDA   | 4 771          | 824           | 95            | 569               | -                          | 131                         | 3 152                              |
| SIPC  | 2 273          |               |               | 286               |                            |                             | 1 987                              |
| PNUE  | 1 733          | 834           |               |                   |                            |                             | 899                                |
| Autres  | 1 551          | 514           | 103           | 852               | 82                         |                             | -                                  |
| <b>Total partiel, Sources Nations Unies</b>                     | <b>31 822</b>  | <b>4 555</b>  | <b>15 541</b> | <b>2 985</b>      | <b>131</b>                 | <b>1 982</b>                | <b>6 628</b>                       |
| <b>AUTRES PROGRAMMES</b>  |                |               |               |                   |                            |                             |                                    |
| Banque mondiale   | 1 900          |               | (12)          | 8                 |                            | 1 904                       | -                                  |
| Banques régionales de développement                             | 5 796          | 2 069         | -             | 518               |                            | 2 259                       | 950                                |
| <b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>               |                |               |               |                   |                            |                             |                                    |
| Japon   | 18 088         | 2 809         | 976           | 7 732             | 1 014                      | 1 171                       | 4 386                              |
| Italie  | 10 792         | 1 730         | 723           | 1 579             | 4 549                      | 664                         | 1 547                              |
| Arabie saoudite   | 13 511         |               | 13 404        | 107               |                            |                             |                                    |
| Norvège   | 3 232          | 877           | 60            | 1 341             | 59                         | 14                          | 881                                |
| Espagne   | 1 994          | 50            |               | 178               |                            | 632                         | 1 134                              |
| Flandres  | 2 417          | 1 065         | 357           | 211               | 41                         | 140                         | 603                                |
| Suède   | 1 669          | 256           |               |                   |                            |                             | 1 413                              |
| Commission européenne   | 6 386          | 2 781         | 142           | 9                 | 156                        | 144                         | 3 154                              |
| Sources de financement privées                                  | 3 269          | 196           | 380           | 486               | 459                        | 867                         | 881                                |
| Fondation du Qatar  | 2 725          |               | 2 725         |                   |                            |                             |                                    |
| Autres  | 12 804         | 4 340         | 793           | 2 876             | 104                        | 350                         | 4 341                              |
| <b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>                              |                |               |               |                   |                            |                             |                                    |
| Brésil  | 190 934        |               |               |                   |                            | 190 934                     |                                    |
| Libye   | 3 957          |               | 3 957         |                   |                            |                             |                                    |
| Nigéria   | 2 701          | 2 701         |               |                   |                            |                             |                                    |
| Bahreïn   | 102            |               | 102           |                   |                            |                             |                                    |
| Autres  | 1 317          | -             | (1)           | 75                |                            | 1 084                       | 159                                |
| Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires | 45 529         | 1 218         | 2 051         | 2 162             | 3 176                      | 8 291                       | 28 631                             |
| <b>Total partiel, Autres programmes</b>                         | <b>329 123</b> | <b>20 092</b> | <b>25 657</b> | <b>17 282</b>     | <b>9 558</b>               | <b>208 454</b>              | <b>48 080</b>                      |
| <b>Total</b>  | <b>360 945</b> | <b>24 647</b> | <b>41 198</b> | <b>20 267</b>     | <b>9 689</b>               | <b>210 436</b>              | <b>54 708</b>                      |

**TABLEAU 9**  
**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SECTEUR**  
 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

| Secteur      | 2006           |                |                   | 2005           |                |                   |
|--------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|
|              | Allocations    | Dépenses       | Taux de dépense % | Allocations    | Dépenses       | Taux de dépense % |
| ED           | 246 785        | 189 740        | 76,9              | 181 057        | 143 523        | 79,3              |
| SC           | 74 546         | 56 339         | 75,6              | 63 302         | 45 744         | 72,3              |
| SHS          | 64 379         | 46 569         | 72,3              | 38 546         | 34 359         | 89,1              |
| CLT          | 64 143         | 39 829         | 62,1              | 57 784         | 35 831         | 62,0              |
| CI           | 36 402         | 23 117         | 63,5              | 20 863         | 14 899         | 71,4              |
| Autres       | 8 079          | 5 351          | 66,2              | 11 035         | 8 241          | 74,7              |
| <b>TOTAL</b> | <b>494 334</b> | <b>360 945</b> | <b>73,0</b>       | <b>372 587</b> | <b>282 597</b> | <b>75,8</b>       |

**TABLEAU 10**  
**RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES GÉRÉES PAR L'UNESCO**  
**ET SES INSTITUTS, PAR DONATEUR\***

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| SOURCE DE FONDS                                   | Total          | Fonds de l'UNESCO à l'exclusion des experts associés | Experts associés | Contributions reçues par les instituts |
|---|----------------|--|------------------|--|
| <b>SOURCES NATIONS UNIES</b>                      |                |  |                  |  |
| PNUD  | 3 554          | 3 535  | -                | 19                                     |
| FNUAP   | 200            | 200  | -                | -                                      |
| <b>Autres sources Nations Unies</b>               |                |  |                  |  |
| GNUD  | 19 217         | 19 217   | -                | -                                      |
| FNUPI   | 6 938          | 6 938  | -                | -                                      |
| OMS/ONUSIDA                                       | 6 533          | 6 533  | -                | -                                      |
| AIEA  | 2 628          | -  | -                | 2 628                                  |
| SIPC  | 2 329          | 2 329  | -                | -                                      |
| PNUE  | 2 133          | 2 133  | -                | -                                      |
| UNICEF  | 728            | 404  | -                | 324                                    |
| UNOCA   | 599            | 599  | -                | -                                      |
| PNUD  | 381            | 381  | -                | -                                      |
| HCR   | 256            | 256  | -                | -                                      |
| Autres  | 1 075          | 1 028  | -                | 47                                     |
| <b>Total, Sources Nations Unies</b>               | <b>46 571</b>  | <b>43 553</b>  | <b>-</b>         | <b>3 018</b>                           |
| <b>AUTRES PROGRAMMES</b>                          |                |  |                  |  |
| Banque mondiale                                   | 4 674          | 2 885  | -                | 1 789                                  |
| Banques régionales de développement               | 8 333          | 8 247  | -                | 86                                     |
| <b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b> |                |  |                  |  |
| Italie  | 45 193         | 21 396   | 537              | 23 260                                 |
| Japon   | 29 612         | 28 494   | 1 118            | -                                      |
| Arabie saoudite                                   | 15 004         | 15 004   | -                | -                                      |
| Norvège   | 9 307          | 5 070  | 142              | 4 095                                  |
| Commission européenne                             | 8 365          | 7 963  | -                | 402                                    |
| Suède   | 6 427          | 2 559  | 317              | 3 551                                  |
| Sources de financement privées                    | 4 686          | 4 686  | -                | -                                      |
| Pays-Bas  | 4 349          | 1 736  | 124              | 2 489                                  |
| Fondation du Qatar                                | 3 836          | 3 836  | -                | -                                      |
| Espagne   | 3 403          | 3 403  | -                | -                                      |
| Flandres  | 3 328          | 3 328  | -                | -                                      |
| Suisse  | 3 312          | 2 135  | 57               | 1 120                                  |
| Allemagne   | 3 065          | 2 309  | 420              | 336                                    |
| Canada  | 2 747          | 552  | -                | 2 195                                  |
| Royaume-Uni                                       | 2 391          | 2 171  | 20               | 200                                    |
| France**  | 2 304          | 1 650  | 199              | 455                                    |
| Argentine   | 1 603          | -  | -                | 1 603                                  |
| États-Unis d'Amérique                             | 1 551          | 1 551  | -                | -                                      |
| Belgique  | 1 385          | 1 194  | 191              | -                                      |
| Danemark  | 1 380          | 684  | 113              | 583                                    |
| Nouvelle-Zélande                                  | 1 237          | 1 237  | -                | -                                      |
| Finlande  | 1 118          | 236  | 452              | 430                                    |
| Corée   | 1 000          | 695  | 305              | -                                      |
| Irlande   | 916            | 210  | -                | 706                                    |
| Luxembourg  | 621            | 621  | -                | -                                      |
| Autres  | 6 794          | 2 417  | 127              | 4 250                                  |
| <b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>                |                |  |                  |  |
| Brésil  | 245 021        | 245 021  | -                | -                                      |
| Autres  | 11 213         | 11 213   | -                | -                                      |
| Comptes spéciaux et contributions volontaires     | 64 156         | 64 156   | -                | -                                      |
| <b>Total, Autres programmes</b>                   | <b>498 331</b> | <b>446 659</b>                                       | <b>4 122</b>     | <b>47 550</b>                          |
| <b>Total</b>                                      | <b>544 902</b> | <b>490 212</b>                                       | <b>4 122</b>     | <b>50 568</b>                          |

\* Les contributions aux comptes spéciaux (projets multidonateurs) ne sont pas ventilées par donateur.

\*\* Il convient de noter qu'en ce qui concerne le Plan Belmont, l'UNESCO bénéficie d'un prêt sans intérêt, étant donné que la France verse le montant des intérêts. En 2006, ce montant s'élève à 1 738 064 dollars des États-Unis mais il n'apparaît pas dans le tableau car il n'entre pas dans les comptes.



**TABLEAU 11**  
**VENTILATION DES FONDS GÉRÉS PAR LES INSTITUTS DE L'UNESCO**

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| SOURCE DE FONDS                                | Total         | BIE          | IESALC       | IIRCA        | ITIE         | CIPT          | IPE           | ISU           | IUAV         | UNEVOC       | TWAS         |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Fonds reçus de UNESCO</b>                   |               |              |              |              |              |               |               |               |              |              |              |
| Programme ordinaire - Allocation financière    | 26 926        | 4 591        | 2 200        | 2 000        | 1 100        | 1 015         | 5 100         | 9 020         | 1 900        | -            | -            |
| Programme ordinaire - Activités décentralisées | 457           | 10           | -            | 12           | 20           | -             | 30            | 180           | -            | 205          | -            |
| Projets extrabudgétaires décentralisés         | 15 172        | 360          | -            | 192          | -            | 390           | 579           | 1 744         | 1 841        | 1 487        | 8 579        |
| <b>Total partiel</b>                           | <b>42 555</b> | <b>4 961</b> | <b>2 200</b> | <b>2 204</b> | <b>1 120</b> | <b>1 405</b>  | <b>5 709</b>  | <b>10 944</b> | <b>3 741</b> | <b>1 692</b> | <b>8 579</b> |
| <b>Autres sources de financement</b>           |               |              |              |              |              |               |               |               |              |              |              |
| <b>Organismes des Nations Unies</b>            |               |              |              |              |              |               |               |               |              |              |              |
| AIEA   | 2 628         | -            | -            | -            | -            | 2 404         | 224           | -             | -            | -            | -            |
| UNICEF   | 324           | -            | -            | -            | -            | -             | 324           | -             | -            | -            | -            |
| UIT  | 24            | -            | -            | -            | -            | 24            | -             | -             | -            | -            | -            |
| OMM  | 20            | -            | -            | -            | -            | 20            | -             | -             | -            | -            | -            |
| PNUD   | 19            | -            | -            | -            | -            | -             | 19            | -             | -            | -            | -            |
| FAO  | 3             | -            | -            | -            | -            | -             | 3             | -             | -            | -            | -            |
| <b>Banques et fonds régionaux</b>              |               |              |              |              |              |               |               |               |              |              |              |
| Banque mondiale                                | 1 789         | -            | -            | -            | -            | -             | 53            | 1 667         | 69           | -            | -            |
| Banque africaine de développement              | 50            | -            | -            | -            | -            | -             | 50            | -             | -            | -            | -            |
| Banque interaméricaine de développement        | 36            | -            | -            | -            | -            | -             | 36            | -             | -            | -            | -            |
| <b>Gouvernements</b>                           |               |              |              |              |              |               |               |               |              |              |              |
| Italie   | 23 260        | -            | -            | -            | -            | 23 260        | -             | -             | -            | -            | -            |
| Norvège  | 4 095         | -            | -            | -            | -            | -             | 3 072         | 654           | 369          | -            | -            |
| Suède  | 3 551         | 806          | -            | -            | -            | 674           | 1 131         | -             | 940          | -            | -            |
| Pays-Bas                                       | 2 489         | -            | -            | -            | -            | -             | 2 489         | -             | -            | -            | -            |
| Canada   | 2 195         | -            | -            | -            | -            | -             | 497           | 1 698         | -            | -            | -            |
| Argentine                                      | 1 603         | -            | 91           | -            | -            | -             | 1 512         | -             | -            | -            | -            |
| Suisse   | 1 120         | 506          | -            | -            | -            | -             | 512           | -             | 102          | -            | -            |
| Irlande  | 706           | -            | -            | -            | -            | -             | 706           | -             | -            | -            | -            |
| Danemark                                       | 583           | -            | -            | -            | -            | -             | 425           | 158           | -            | -            | -            |
| France   | 455           | -            | -            | -            | -            | -             | 455           | -             | -            | -            | -            |
| Finlande                                       | 430           | -            | -            | -            | -            | -             | 430           | -             | -            | -            | -            |
| Commission européenne                          | 402           | -            | -            | -            | -            | 336           | -             | -             | 66           | -            | -            |
| Allemagne                                      | 336           | -            | -            | -            | -            | -             | -             | -             | 336          | -            | -            |
| Ghana  | 218           | -            | -            | -            | -            | -             | -             | 218           | -            | -            | -            |
| Sierra Leone                                   | 203           | -            | -            | -            | -            | -             | -             | 203           | -            | -            | -            |
| Royaume-Uni                                    | 200           | -            | -            | -            | -            | -             | 200           | -             | -            | -            | -            |
| États-Unis d'Amérique                          | 186           | -            | -            | -            | -            | 15            | 171           | -             | -            | -            | -            |
| Venezuela                                      | 122           | -            | 122          | -            | -            | -             | -             | -             | -            | -            | -            |
| Autriche                                       | 89            | -            | -            | -            | -            | -             | 89            | -             | -            | -            | -            |
| République dominicaine                         | 77            | -            | -            | -            | -            | -             | 77            | -             | -            | -            | -            |
| Niger  | 37            | -            | -            | -            | -            | -             | -             | 37            | -            | -            | -            |
| Nigéria  | 30            | -            | -            | -            | -            | -             | -             | -             | 30           | -            | -            |
| Koweït   | 21            | -            | -            | -            | -            | -             | 21            | -             | -            | -            | -            |
| Colombie                                       | 20            | -            | 20           | -            | -            | -             | -             | -             | -            | -            | -            |
| Bolivie  | 13            | -            | -            | -            | -            | -             | 13            | -             | -            | -            | -            |
| Inde   | 10            | -            | -            | -            | -            | -             | 10            | -             | -            | -            | -            |
| <b>Autres</b>                                  | <b>3 224</b>  | <b>47</b>    | <b>159</b>   | <b>-</b>     | <b>25</b>    | <b>1 704</b>  | <b>1 147</b>  | <b>132</b>    | <b>10</b>    | <b>-</b>     | <b>-</b>     |
| <b>Total partiel</b>                           | <b>50 568</b> | <b>1 359</b> | <b>392</b>   | <b>-</b>     | <b>25</b>    | <b>28 437</b> | <b>13 666</b> | <b>4 767</b>  | <b>1 922</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>     |
| <b>Total</b>                                   | <b>93 123</b> | <b>6 320</b> | <b>2 592</b> | <b>2 204</b> | <b>1 145</b> | <b>29 842</b> | <b>19 375</b> | <b>15 711</b> | <b>5 663</b> | <b>1 692</b> | <b>8 579</b> |

## PARTIE B

### ANNEXE II

#### TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION

(au 31 décembre 2006)

L'annexe II fait apparaître l'exécution du Programme ordinaire en fonction des axes d'action, tels qu'ils figurent à l'annexe du document 33 C/5 approuvé.

Comme dans les précédents tableaux de bord, les allocations et les dépenses relatives aux coûts de personnel sont indiquées au niveau de l'article budgétaire principal, et celles qui concernent les coûts d'activités au niveau des axes d'action.

Le tableau inclut les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie II.A du présent document.

Conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, des explications sont fournies pour les activités financées sur le budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense est supérieur à 65 % ou inférieur à 35 %. Toutefois, afin de ne pas répéter des explications données plus haut, seuls les points qui n'ont pas été déjà abordés font l'objet d'explications dans la présente section.

#### Observations

Le taux global de dépense au 31 décembre 2006, Titre IV compris, s'établit à 44,7 % pour les coûts d'activités et à 47,5 % pour les coûts de personnel, soit un taux d'ensemble de 46,3 % (voir tableau 1), légèrement inférieur à la cible de 50 % correspondant à la période écoulée. Si l'on exclut le Titre IV et la Réserve pour les reclassements, le taux de dépense s'établit à 45,8 % pour les activités et à 47,8 % pour les coûts de personnel.

On trouvera ci-dessous des explications sur les taux de dépense relatifs aux **activités** dans les cas où ceux-ci sont supérieurs à 65 % ou inférieurs à 35 % au 31 décembre 2006, si ces explications n'ont pas déjà été données à propos du tableau 2 (A) :

#### Titre II - Programmes et services liés au programme

##### Éducation

- **I.1.1 Axe d'action 2 : Suivi de l'EPT et amélioration de la qualité (24,0 %) :** Le faible taux de dépense peut s'expliquer par le fait que la préparation du Rapport mondial de suivi sur l'EPT n'a débuté qu'à la fin d'octobre 2006 et que l'activité d'examen des progrès de l'EPT qui lui fera suite ne serait donc exécutée qu'en 2007, soit quelque 0,4 million de dollars qui devraient être dépensés d'ici à août 2007. Des activités représentant quelque 0,3 million de dollars de fonds décentralisés doivent encore être exécutées par onze bureaux hors Siège, dont 0,1 million par le Bureau de Beyrouth, qui s'est jusqu'ici surtout consacré au processus préparatoire pour les États arabes.
- **Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) (77,1 %) :** Une partie de l'allocation budgétaire pour 2007 a été avancée à titre exceptionnel pour compléter l'allocation de 2006 afin de couvrir les coûts de transformation de l'IUAV et les indemnités y afférentes versées au personnel conformément à la décision prise par la Conférence générale à sa 33<sup>e</sup> session. Cette allocation complémentaire est déjà intégralement utilisée, ce qui explique le niveau élevé actuel du taux de dépense.

### Sciences exactes et naturelles

- **II.2.1 Axe d'action 3 : Sources d'énergie renouvelables pour le développement (32,1 %)** : Le taux de dépense relativement faible est imputable au fait que les activités relatives à de grandes manifestations sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier la conférence ministérielle internationale sur « l'énergie dans un monde en mutation » (31 mai - 1<sup>er</sup> juin 2007), doivent être exécutées au cours de la deuxième année de l'exercice biennal.

### Sciences sociales et humaines

- **Projets relatifs aux thèmes transversaux (La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir) (74,5 %)** : Le taux de dépense élevé s'explique par le fait que la plupart des fonds, sur un montant total de 100 000 dollars alloué pour l'exercice biennal, ont été dépensés au cours de la première année de l'exercice, comme cela était prévu.

### Culture

- **IV.1.2 Axe d'action 2 : Renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (34,3 %)** : Le faible taux de dépense résulte du fait que les activités relatives à l'établissement d'inventaires du patrimoine culturel immatériel ont été prévues pour la deuxième année de l'exercice biennal, parce qu'il fallait d'abord qu'un document examinant cette question dans l'esprit de la Convention de 2003 soit établi. Par ailleurs, certaines activités de sauvegarde ont été retardées à cause (i) du recensement en cours des projets de sauvegarde dans les États membres et (ii) du calendrier de préparation des manuels, le Secrétariat étant désireux à cet égard de tirer tout le parti possible des discussions au sein du Comité intergouvernemental de la Convention de 2003.
- **IV.1.3 Axe d'action 2 : Promotion et mise en œuvre des conventions sur la protection du patrimoine culturel (33,1 %)** : Les États membres ayant demandé que l'action dans le domaine normatif soit davantage concentrée et son efficacité améliorée, la liste des activités prévues a été revue et leurs objectifs ont été recentrés. Un nouveau programme d'activités, portant notamment sur la promotion de la ratification des conventions (2001 en particulier) et l'amélioration de leur mise en œuvre (1970 en particulier) a donc été établi sur ces nouvelles bases et devrait être exécuté en 2007.
- **Projets relatifs aux thèmes transversaux (L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté) (33,8 %)** : Le faible taux de dépense est imputable à la lenteur relative des mouvements de personnel sur un certain nombre de sites de projet, qui s'est traduit par une pénurie temporaire d'agents qualifiés pour gérer l'exécution des activités prévues dans ces projets. De plus, le fait que plusieurs de ces sites de projet se trouvent dans des communautés rurales reculées, dépourvues de bons systèmes de communication, a compliqué la coordination entre les commissions nationales pour l'UNESCO de ces pays, le Bureau de l'UNESCO à Kingston et les sites de projet en question. Il convient de noter toutefois que les efforts faits sur le plan des téléconférences et autres moyens techniques ont permis une considérable relance de l'exécution des activités de projet dans l'ensemble des 11 pays concernés.

## **Soutien de l'exécution du programme et administration**

### **Titre III.D - Administration**

- **Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège (34,0 %)** : Le taux de dépense relativement faible est imputable aux démarches (appels d'offres, etc.) préalables aux travaux concernant la sécurité à Miollis/Bonvin qui ne doivent avoir lieu qu'en 2007. Actualisé à fin février 2007, le taux de dépense s'établissait à 55,7 %.

**ANNEXE II**  
**TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE**  
**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

| Article budgétaire   | Coûts d'activités                  |                                 |                  |                 | Coûts de personnel                 |                                 |                  |                 |
|--|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|
|  | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense |
|  | \$                                 | \$                              | \$               | %               | \$                                 | \$                              | \$               | %               |
| <b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>A. Organes directeurs</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1. Conférence générale   | 4 671                              | 422                             | 4 249            | 9,0%            | 860                                | 301                             | 559              | 35,0%           |
| 2. Conseil exécutif  | 6 314                              | 3 072                           | 3 242            | 48,6%           | 1 512                              | 745                             | 767              | 49,3%           |
| <b>Total, I.A</b>  | <b>10 985</b>                      | <b>3 493</b>                    | <b>7 491</b>     | <b>31,8%</b>    | <b>2 371</b>                       | <b>1 046</b>                    | <b>1 326</b>     | <b>44,1%</b>    |
| <b>B. Direction</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 3. Direction générale  | 459                                | 461                             | (2)              | 100,5%          | 2 748                              | 1 181                           | 1 567            | 43,0%           |
| 4. Cabinet du Directeur général  | 491                                | 319                             | 172              | 65,0%           | 6 247                              | 2 965                           | 3 282            | 47,5%           |
| 5. Évaluation et audit   | 1 152                              | 485                             | 668              | 42,1%           | 4 700                              | 1 796                           | 2 904            | 38,2%           |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques   | 103                                | 51                              | 51               | 49,8%           | 3 246                              | 1 521                           | 1 725            | 46,9%           |
| <b>Total, I.B</b>  | <b>2 204</b>                       | <b>1 315</b>                    | <b>889</b>       | <b>59,7%</b>    | <b>16 941</b>                      | <b>7 463</b>                    | <b>9 478</b>     | <b>44,1%</b>    |
| <b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>  | <b>6 735</b>                       | <b>4 313</b>                    | <b>2 421</b>     | <b>64,0%</b>    | -                                  | -                               | -                | -               |
| <b>TOTAL, TITRE I</b>  | <b>19 923</b>                      | <b>9 122</b>                    | <b>10 801</b>    | <b>45,8%</b>    | <b>19 313</b>                      | <b>8 509</b>                    | <b>10 804</b>    | <b>44,1%</b>    |
| <b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>A. Programmes</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>I ÉDUCATION</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>I.1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Coordination entre les partenaires de l'EPT et maintien de la dynamique collective   | 3 150                              | 1 715                           | 1 435            | 54,4%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Suivi de l'EPT et amélioration de la qualité des données   | 1 018                              | 244                             | 774              | 24,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.1.1</b>  | <b>4 168</b>                       | <b>1 959</b>                    | <b>2 209</b>     | <b>47,0%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| I.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Élaboration de politiques et de programmes nationaux   | 3 033                              | 1 616                           | 1 417            | 53,3%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Soutien des stratégies régionales et coordination  | 2 263                              | 910                             | 1 352            | 40,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.1.2</b>  | <b>5 296</b>                       | <b>2 526</b>                    | <b>2 770</b>     | <b>47,7%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.1</b>  | <b>9 463</b>                       | <b>4 485</b>                    | <b>4 978</b>     | <b>47,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| I.2.1 Universalisation de l'éducation de base  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Élargir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance de qualité (EPPE)   | 1 892                              | 1 020                           | 873              | 53,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Universaliser l'enseignement primaire  | 2 410                              | 1 080                           | 1 330            | 44,8%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes   | 2 088                              | 909                             | 1 179            | 43,5%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 4 Améliorer les politiques et les systèmes d'éducation dans une perspective d'intégration  | 1 733                              | 608                             | 1 125            | 35,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.2.1</b>  | <b>8 123</b>                       | <b>3 617</b>                    | <b>4 506</b>     | <b>44,5%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Mise en œuvre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)  | 4 168                              | 1 497                           | 2 671            | 35,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Offrir à tous des possibilités d'apprendre par l'éducation non formelle dans le cadre de la DNUA                               | 2 126                              | 923                             | 1 202            | 43,4%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.2.2</b>  | <b>6 294</b>                       | <b>2 420</b>                    | <b>3 874</b>     | <b>38,5%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| I.2.3 Formation des enseignants  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne                                       | 2 355                              | 865                             | 1 490            | 36,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Perfectionnement professionnel des enseignants et des personnels de l'éducation  | 1 028                              | 486                             | 543              | 47,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.2.3</b>  | <b>3 383</b>                       | <b>1 350</b>                    | <b>2 033</b>     | <b>39,9%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.2</b>  | <b>17 800</b>                      | <b>7 387</b>                    | <b>10 413</b>    | <b>41,5%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>I.3 Améliorer la qualité de l'éducation</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Promouvoir les droits de l'homme, la paix, la citoyenneté démocratique et la compréhension entre les cultures par l'éducation  | 2 100                              | 872                             | 1 228            | 41,5%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 L'éducation au service du développement durable  | 1 975                              | 970                             | 1 004            | 49,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Évaluer les résultats de l'apprentissage   | 757                                | 345                             | 412              | 45,5%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 4 Éducation physique et sports   | 684                                | 357                             | 328              | 52,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.3.1</b>  | <b>5 515</b>                       | <b>2 543</b>                    | <b>2 972</b>     | <b>46,1%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| I.3.2 VIH/sida et éducation  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Piloter l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA)  | 910                                | 454                             | 456              | 49,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Soutenir la mise en œuvre d'interventions globales contre le VIH/sida par l'éducation  | 651                                | 315                             | 336              | 48,4%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.3.2</b>  | <b>1 561</b>                       | <b>769</b>                      | <b>791</b>       | <b>49,3%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.3</b>  | <b>7 076</b>                       | <b>3 312</b>                    | <b>3 764</b>     | <b>46,8%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>I.4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Étendre et rénover l'enseignement secondaire général   | 803                                | 337                             | 466              | 42,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Améliorer l'enseignement et la formation techniques et professionnels  | 1 218                              | 557                             | 661              | 45,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique pour tous  | 625                                | 261                             | 363              | 41,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.4.1</b>  | <b>2 645</b>                       | <b>1 155</b>                    | <b>1 490</b>     | <b>43,7%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |

| Article budgétaire  | Coûts d'activités                  |                                 |                  |                 | Coûts de personnel                 |                                 |                  |                 |
|---|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|
|   | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense |
|   | \$                                 | \$                              | \$               | %               | \$                                 | \$                              | \$               | %               |
| I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Proposer des pistes pour l'enseignement supérieur   | 844                                | 369                             | 475              | 43,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Promouvoir la solidarité entre les universités au service du développement  | 513                                | 217                             | 295              | 42,4%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en éducation  | 453                                | 182                             | 271              | 40,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.4.2</b>   | <b>1 810</b>                       | <b>769</b>                      | <b>1 041</b>     | <b>42,5%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, I.4</b>   | <b>4 455</b>                       | <b>1 924</b>                    | <b>2 531</b>     | <b>43,2%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b><br><i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire couvrent les coûts de personnel et d'activités)</i>                       |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)  | 4 591                              | 2 296                           | 2 296            | 50,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)  | 5 100                              | 2 550                           | 2 550            | 50,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV)   | 1 900                              | 1 464                           | 436              | 77,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)  | 1 100                              | 550                             | 550              | 50,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)  | 2 000                              | 1 000                           | 1 000            | 50,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)   | 2 200                              | 1 270                           | 930              | 57,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>  | <b>16 891</b>                      | <b>9 130</b>                    | <b>7 761</b>     | <b>54,1%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté   | 350                                | 192                             | 158              | 54,8%           |                                    |                                 |                  |                 |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 700                                | 256                             | 444              | 36,5%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>  | <b>1 050</b>                       | <b>448</b>                      | <b>602</b>       | <b>42,6%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| Siège - Coûts indirects de programme  | 637                                | 286                             | 350              | 45,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Coûts de personnel</b>   |                                    |                                 |                  |                 | 52 989                             | 24 369                          | 28 619           | 46,0%           |
| <b>TOTAL, GRAND PROGRAMME I</b>   | <b>57 372</b>                      | <b>26 972</b>                   | <b>30 400</b>    | <b>47,0%</b>    | <b>52 989</b>                      | <b>24 369</b>                   | <b>28 619</b>    | <b>46,0%</b>    |
| <b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>II.1 Sciences, environnement et développement durable</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Évaluer et gérer les effets du changement planétaire sur le cycle de l'eau  | 1 570                              | 745                             | 825              | 47,5%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Gérer l'eau comme une ressource rare par rapport aux besoins humains  | 3 096                              | 1 626                           | 1 470            | 52,5%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Atténuer les risques liés à l'eau et affronter les défis sociaux  | 2 516                              | 1 293                           | 1 223            | 51,4%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 4 Gérer les interactions terre-eau-habitat grâce à une approche écosystémique   | 1 910                              | 940                             | 969              | 49,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, II.1.1</b>  | <b>9 092</b>                       | <b>4 604</b>                    | <b>4 488</b>     | <b>50,6%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Réduire au minimum la perte de biodiversité par la recherche et le renforcement des capacités concernant la gestion des écosystèmes   | 888                                | 446                             | 442              | 50,3%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Réserves de biosphère : promotion d'un environnement durable  | 1 042                              | 417                             | 625              | 40,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle  | 289                                | 106                             | 183              | 36,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 4 Partenariats mondiaux en matière de sciences de la terre et de surveillance du système terrestre  | 844                                | 360                             | 484              | 42,6%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, II.1.2</b>  | <b>3 063</b>                       | <b>1 329</b>                    | <b>1 734</b>     | <b>43,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques   | 762                                | 371                             | 391              | 48,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Développer les capacités opérationnelles aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer  | 1 468                              | 693                             | 775              | 47,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Renforcement des capacités des États membres dans le domaine des sciences de la mer relatives à l'océan côtier  | 1 591                              | 653                             | 939              | 41,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, II.1.3</b>  | <b>3 822</b>                       | <b>1 717</b>                    | <b>2 105</b>     | <b>44,9%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, II.1</b>  | <b>15 976</b>                      | <b>7 650</b>                    | <b>8 327</b>     | <b>47,9%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>II.2 Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Le PISF et les partenariats dans les sciences fondamentales   | 2 517                              | 1 261                           | 1 256            | 50,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Renforcement des capacités pour l'enseignement des sciences, de l'ingénierie et de la technologie   | 558                                | 246                             | 312              | 44,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Sources d'énergie renouvelables pour le développement   | 545                                | 175                             | 370              | 32,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 4 Prévention des catastrophes et préparation à y faire face   | 468                                | 240                             | 228              | 51,3%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, II.2.1</b>  | <b>4 088</b>                       | <b>1 922</b>                    | <b>2 165</b>     | <b>47,0%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Promotion de la concertation et du renforcement des capacités pour la formulation des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation                    | 1 065                              | 576                             | 489              | 54,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Coopération entre les îles et les régions pour un développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)   | 644                                | 290                             | 354              | 45,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Savoirs locaux et autochtones pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles   | 120                                | 56                              | 64               | 46,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, II.2.2</b>  | <b>1 829</b>                       | <b>921</b>                      | <b>907</b>       | <b>50,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, II.2</b>  | <b>5 916</b>                       | <b>2 844</b>                    | <b>3 072</b>     | <b>48,1%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |

| Article budgétaire  | Coûts d'activités                  |                                 |                  |                 | Coûts de personnel                 |                                 |                   |                 |
|---|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------|-----------------|
|   | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/ déficit | Taux de dépense |
|   | \$                                 | \$                              | \$               | %               | \$                                 | \$                              | \$                | %               |
| <b>Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| <i>(Les allocations financières couvrent les coûts de personnel et d'activités)</i>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)  | -                                  | -                               | -                |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| Centre international de physique théorique (CIPT)   | 1 015                              | 508                             | 508              | 50,0%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>   | <b>1 015</b>                       | <b>508</b>                      | <b>508</b>       | <b>50,0%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté   | 350                                | 149                             | 201              | 42,7%           |                                    |                                 |                   |                 |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 350                                | 135                             | 215              | 38,5%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>  | <b>700</b>                         | <b>284</b>                      | <b>416</b>       | <b>40,6%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| Siège - Coûts indirects de programme  | 301                                | 174                             | 127              | 57,8%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Coûts de personnel</b>   |                                    |                                 |                  |                 | <b>33 648</b>                      | <b>15 459</b>                   | <b>18 189</b>     | <b>45,9%</b>    |
| <b>TOTAL, GRAND PROGRAMME II</b>  | <b>23 909</b>                      | <b>11 460</b>                   | <b>12 449</b>    | <b>47,9%</b>    | <b>33 648</b>                      | <b>15 459</b>                   | <b>18 189</b>     | <b>45,9%</b>    |
| <b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>III.1 Éthique des sciences et philosophie</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| III.1.1 Éthique des sciences  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Bioéthique  | 2 262                              | 1 242                           | 1 021            | 54,9%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Éthique des sciences et des technologies  | 1 008                              | 638                             | 371              | 63,2%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, III.1.1</b>   | <b>3 270</b>                       | <b>1 879</b>                    | <b>1 391</b>     | <b>57,5%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Réflexion philosophique et sciences humaines  | 837                                | 466                             | 371              | 55,6%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Promotion de la sécurité humaine et de la paix  | 1 237                              | 780                             | 457              | 63,0%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 3 Anticipation et prospective   | 785                                | 310                             | 475              | 39,5%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, III.1.2</b>   | <b>2 859</b>                       | <b>1 556</b>                    | <b>1 304</b>     | <b>54,4%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, III.1</b>   | <b>6 129</b>                       | <b>3 435</b>                    | <b>2 695</b>     | <b>56,0%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>III.2 Droits de l'homme et transformations sociales</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| III.2.1 Promotion des droits de l'homme   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Développement des droits de l'homme   | 764                                | 362                             | 402              | 47,3%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Égalité des sexes et développement  | 778                                | 413                             | 365              | 53,1%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 3 Lutte contre le racisme et la discrimination  | 328                                | 212                             | 116              | 64,6%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, III.2.1</b>   | <b>1 870</b>                       | <b>986</b>                      | <b>883</b>       | <b>52,8%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| III.2.2 Transformations sociales  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales   | 2 114                              | 1 134                           | 980              | 53,7%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Migrations internationales et intégration sociale, en particulier en milieu urbain  | 684                                | 356                             | 328              | 52,1%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, III.2.2</b>   | <b>2 799</b>                       | <b>1 491</b>                    | <b>1 308</b>     | <b>53,3%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, III.2</b>   | <b>4 668</b>                       | <b>2 477</b>                    | <b>2 191</b>     | <b>53,1%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté   | 1 000                              | 489                             | 511              | 48,9%           |                                    |                                 |                   |                 |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 100                                | 75                              | 25               | 74,5%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>  | <b>1 100</b>                       | <b>564</b>                      | <b>536</b>       | <b>51,2%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| Siège - Coûts indirects de programme  | 198                                | 120                             | 78               | 60,4%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Coûts de personnel</b>   |                                    |                                 |                  |                 | <b>19 588</b>                      | <b>8 949</b>                    | <b>10 639</b>     | <b>45,7%</b>    |
| <b>TOTAL, GRAND PROGRAMME III</b>   | <b>12 096</b>                      | <b>6 595</b>                    | <b>5 501</b>     | <b>54,5%</b>    | <b>19 588</b>                      | <b>8 949</b>                    | <b>10 639</b>     | <b>45,7%</b>    |
| <b>IV CULTURE</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Coordination des réunions statutaires du Comité du patrimoine mondial   | 815                                | 330                             | 485              | 40,5%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Promotion d'une représentation équitable sur la Liste du patrimoine mondial   | 393                                | 198                             | 195              | 50,5%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 3 Renforcement de la protection des biens du patrimoine mondial et en particulier des biens en péril  | 2 164                              | 782                             | 1 382            | 36,1%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, IV.1.1</b>  | <b>3 372</b>                       | <b>1 310</b>                    | <b>2 061</b>     | <b>38,9%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel  | 1 017                              | 413                             | 603              | 40,7%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel   | 1 426                              | 489                             | 937              | 34,3%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, IV.1.2</b>  | <b>2 442</b>                       | <b>902</b>                      | <b>1 540</b>     | <b>36,9%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Réhabilitation du patrimoine culturel en situation de post-conflit et dans les PMA  | 1 527                              | 758                             | 770              | 49,6%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Promotion et mise en œuvre des conventions sur la protection du patrimoine culturel   | 854                                | 282                             | 572              | 33,1%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, IV.1.3</b>  | <b>2 382</b>                       | <b>1 040</b>                    | <b>1 342</b>     | <b>43,7%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| IV.1.4 Protection des biens culturels   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                   |                 |
| 1 Améliorer la protection des biens culturels meubles   | 874                                | 392                             | 483              | 44,8%           |                                    |                                 |                   |                 |
| 2 Promotion des pratiques de conservation du patrimoine et élaboration de politiques des musées   | 210                                | 122                             | 88               | 58,3%           |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, IV.1.4</b>  | <b>1 084</b>                       | <b>514</b>                      | <b>570</b>       | <b>47,4%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |
| <b>Total, IV.1</b>  | <b>9 280</b>                       | <b>3 767</b>                    | <b>5 513</b>     | <b>40,6%</b>    |                                    |                                 |                   |                 |

| Article budgétaire  | Coûts d'activités                  |                                 |                  |                 | Coûts de personnel                 |                                 |                  |                 |
|---|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|
|   | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense |
|   | \$                                 | \$                              | \$               | %               | \$                                 | \$                              | \$               | %               |
| <b>IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel</b>  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Promotion de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  | 1 087                              | 426                             | 661              | 39,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Promotion, élaboration, mise en œuvre et actualisation des politiques culturelles   | 952                                | 362                             | 590              | 38,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, IV.2.1</b>  | <b>2 040</b>                       | <b>788</b>                      | <b>1 251</b>     | <b>38,7%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Élaboration de politiques favorisant le pluralisme culturel et le dialogue interculturel  | 947                                | 492                             | 456              | 51,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Renforcement des compétences en matière de communication interculturelle  | 886                                | 318                             | 568              | 35,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, IV.2.2</b>  | <b>1 833</b>                       | <b>809</b>                      | <b>1 024</b>     | <b>44,1%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Développement des industries culturelles et renforcement de partenariats  | 1 537                              | 668                             | 869              | 43,5%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Promotion de l'artisanat et du design aux fins du développement durable   | 1 049                              | 479                             | 570              | 45,7%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, IV.2.3</b>  | <b>2 586</b>                       | <b>1 148</b>                    | <b>1 438</b>     | <b>44,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, IV.2</b>  | <b>6 459</b>                       | <b>2 745</b>                    | <b>3 713</b>     | <b>42,5%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté   | 768                                | 260                             | 508              | 33,8%           |                                    |                                 |                  |                 |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 338                                | 197                             | 141              | 58,4%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>  | <b>1 105</b>                       | <b>457</b>                      | <b>648</b>       | <b>41,3%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| Siège - Coûts indirects de programme  | 216                                | 90                              | 126              | 41,8%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Coûts de personnel</b>   |                                    |                                 |                  |                 | <b>34 569</b>                      | <b>16 572</b>                   | <b>17 997</b>    | <b>47,9%</b>    |
| <b>TOTAL, GRAND PROGRAMME IV</b>  | <b>17 060</b>                      | <b>7 059</b>                    | <b>10 001</b>    | <b>41,4%</b>    | <b>34 569</b>                      | <b>16 572</b>                   | <b>17 997</b>    | <b>47,9%</b>    |
| <b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>V.1 Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Promouvoir la liberté d'expression  | 1 742                              | 955                             | 786              | 54,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Accès universel à l'information - Promouvoir des politiques et des normes, sensibiliser et mener des activités de suivi   | 1 745                              | 838                             | 907              | 48,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, V.1.1</b>   | <b>3 487</b>                       | <b>1 793</b>                    | <b>1 693</b>     | <b>51,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Formation des professionnels de l'information et des médias et renforcement des institutions dans ce domaine  | 2 109                              | 1 143                           | 965              | 54,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Renforcer l'accès et la participation des communautés aux sociétés du savoir  | 2 140                              | 1 034                           | 1 107            | 48,3%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 3 Création et préservation de contenus diversifiés  | 2 315                              | 1 139                           | 1 176            | 49,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, V.1.2</b>   | <b>6 564</b>                       | <b>3 316</b>                    | <b>3 248</b>     | <b>50,5%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, V.1</b>   | <b>10 050</b>                      | <b>5 109</b>                    | <b>4 941</b>     | <b>50,8%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>V.2 Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| V.2.1 Favoriser le développement des médias   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Promouvoir le développement de médias indépendants et pluralistes   | 1 290                              | 627                             | 663              | 48,6%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Développer les médias dans les zones de conflit et les situations consécutives à des catastrophes   | 1 054                              | 483                             | 571              | 45,8%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, V.2.1</b>   | <b>2 344</b>                       | <b>1 110</b>                    | <b>1 234</b>     | <b>47,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles  |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1 Renforcer l'alphabétisation, la formation des enseignants et l'éducation de qualité à tous les niveaux au moyen des médias et des TIC   | 329                                | 136                             | 193              | 41,3%           |                                    |                                 |                  |                 |
| 2 Élargir l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC   | 260                                | 115                             | 145              | 44,1%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, V.2.2</b>   | <b>590</b>                         | <b>251</b>                      | <b>339</b>       | <b>42,5%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, V.2</b>   | <b>2 934</b>                       | <b>1 361</b>                    | <b>1 573</b>     | <b>46,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté   | 150                                | 59                              | 91               | 39,0%           |                                    |                                 |                  |                 |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 1 358                              | 596                             | 762              | 43,9%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>  | <b>1 508</b>                       | <b>654</b>                      | <b>854</b>       | <b>43,4%</b>    |                                    |                                 |                  |                 |
| Siège - Coûts indirects de programme  | 209                                | 99                              | 111              | 47,2%           |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Coûts de personnel</b>   |                                    |                                 |                  |                 | <b>18 841</b>                      | <b>8 702</b>                    | <b>10 139</b>    | <b>46,2%</b>    |
| <b>TOTAL, GRAND PROGRAMME V</b>   | <b>14 701</b>                      | <b>7 223</b>                    | <b>7 478</b>     | <b>49,1%</b>    | <b>18 841</b>                      | <b>8 702</b>                    | <b>10 139</b>    | <b>46,2%</b>    |



| Article budgétaire   | Coûts d'activités                  |                                 |                  |                 | Coûts de personnel                 |                                 |                  |                 |
|--|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|
|  | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense | Allocation pour le plan de travail | Dépenses (effectives/ engagées) | Excédent/déficit | Taux de dépense |
|  | \$                                 | \$                              | \$               | %               | \$                                 | \$                              | \$               | %               |
| <b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>   | <b>9 020</b>                       | <b>4 510</b>                    | <b>4 510</b>     | <b>50,0%</b>    | -                                  | -                               | -                | -               |
| <i>(Les allocations financières couvrent les coûts de personnel et d'activités)</i>            |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés</b>                                       | -                                  | -                               | -                |                 | <b>40 826</b>                      | <b>21 928</b>                   | <b>18 898</b>    | <b>53,7%</b>    |
| <b>Total, IIA</b>  | <b>134 157</b>                     | <b>63 819</b>                   | <b>70 338</b>    | <b>47,6%</b>    | <b>200 461</b>                     | <b>95 979</b>                   | <b>104 482</b>   | <b>47,9%</b>    |
| <b>B. Programme de participation</b>   | <b>20 000</b>                      | <b>6 098</b>                    | <b>13 902</b>    | <b>30,5%</b>    | -                                  | -                               | -                | -               |
| <b>C. Services liés au programme</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique   | 1 055                              | 633                             | 422              | 60,0%           | 3 334                              | 1 266                           | 2 069            | 38,0%           |
| 2. Programme de bourses  | 1 262                              | 660                             | 602              | 52,3%           | 625                                | 347                             | 279              | 55,5%           |
| 3. Information du public   | 2 900                              | 1 392                           | 1 508            | 48,0%           | 11 053                             | 5 223                           | 5 830            | 47,3%           |
| 4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme                              | 1 278                              | 705                             | 572              | 55,2%           | 5 183                              | 2 268                           | 2 915            | 43,8%           |
| 5. Élaboration du budget et suivi de son exécution   | 206                                | 115                             | 91               | 55,9%           | 4 212                              | 1 932                           | 2 280            | 45,9%           |
| <b>Total, IIC</b>  | <b>6 700</b>                       | <b>3 505</b>                    | <b>3 195</b>     | <b>52,3%</b>    | <b>24 408</b>                      | <b>11 036</b>                   | <b>13 373</b>    | <b>45,2%</b>    |
| <b>TOTAL, TITRE II</b>   | <b>160 858</b>                     | <b>73 422</b>                   | <b>87 435</b>    | <b>45,6%</b>    | <b>224 870</b>                     | <b>107 015</b>                  | <b>117 855</b>   | <b>47,6%</b>    |
| <b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>                         |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>  | <b>17 137</b>                      | <b>8 194</b>                    | <b>8 942</b>     | <b>47,8%</b>    | <b>4 436</b>                       | <b>2 364</b>                    | <b>2 072</b>     | <b>53,3%</b>    |
| <i>(activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>               |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| <b>B. Relations extérieures et coopération</b>   | <b>3 460</b>                       | <b>1 631</b>                    | <b>1 828</b>     | <b>47,1%</b>    | <b>16 886</b>                      | <b>8 234</b>                    | <b>8 652</b>     | <b>48,8%</b>    |
| <b>C. Gestion des ressources humaines</b>  | <b>14 752</b>                      | <b>7 069</b>                    | <b>7 683</b>     | <b>47,9%</b>    | <b>16 437</b>                      | <b>7 933</b>                    | <b>8 504</b>     | <b>48,3%</b>    |
| <b>D. Administration</b>   |                                    |                                 |                  |                 |                                    |                                 |                  |                 |
| 1. Coordination administrative, soutien et achats  | 348                                | 217                             | 130              | 62,5%           | 5 907                              | 2 964                           | 2 943            | 50,2%           |
| 2. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier                                | 1 627                              | 1 036                           | 591              | 63,7%           | 7 742                              | 3 757                           | 3 984            | 48,5%           |
| 3. Systèmes informatiques et télécommunications  | 10 630                             | 5 452                           | 5 178            | 51,3%           | 13 104                             | 6 121                           | 6 984            | 46,7%           |
| 4. Conférences, langues et documents   | 3 853                              | 1 569                           | 2 284            | 40,7%           | 22 838                             | 11 236                          | 11 603           | 49,2%           |
| 5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements | 11 141                             | 5 641                           | 5 500            | 50,6%           | 16 648                             | 8 133                           | 8 515            | 48,9%           |
| 6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège                              | 14 200                             | 4 824                           | 9 376            | 34,0%           | -                                  | -                               | -                | -               |
| <b>Total, IIID</b>   | <b>41 798</b>                      | <b>18 738</b>                   | <b>23 060</b>    | <b>44,8%</b>    | <b>66 239</b>                      | <b>32 211</b>                   | <b>34 028</b>    | <b>48,6%</b>    |
| <b>TOTAL, TITRE III</b>  | <b>77 146</b>                      | <b>35 632</b>                   | <b>41 514</b>    | <b>46,2%</b>    | <b>103 998</b>                     | <b>50 742</b>                   | <b>53 256</b>    | <b>48,8%</b>    |
| <b>TOTAL, TITRES I-III</b>   | <b>257 927</b>                     | <b>118 177</b>                  | <b>139 750</b>   | <b>45,8%</b>    | <b>348 180</b>                     | <b>166 266</b>                  | <b>181 914</b>   | <b>47,8%</b>    |
| <b>Réserve pour les reclassements</b>  | -                                  | -                               | -                | -               | <b>1 500</b>                       | -                               | <b>1 500</b>     | -               |
| <b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>  | <b>6 570</b>                       | -                               | <b>6 570</b>     | -               | <b>192</b>                         | -                               | <b>192</b>       | -               |
| <b>TOTAL, TITRES I-IV</b>  | <b>264 497</b>                     | <b>118 177</b>                  | <b>146 320</b>   | <b>44,7%</b>    | <b>349 872</b>                     | <b>166 266</b>                  | <b>183 606</b>   | <b>47,5%</b>    |

**ANNEXE III (Partie B)**

Conformément au paragraphe 12 (b) de la décision 166 EX/5.2, par laquelle le Directeur général a été invité à :

« faire rapport au Conseil exécutif, à sa première session de chaque année, sur les coûts de fonctionnement du Conseil de l'année précédente, ventilés par poste de dépense »,

la présente annexe indique les coûts de fonctionnement du Conseil exécutif, ventilés par poste de dépense, pour l'année se terminant le 31 décembre 2006.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
DU CONSEIL EXÉCUTIF ENGAGÉES EN 2006**

**Budget**

À sa 33<sup>e</sup> session, la Conférence générale a approuvé un crédit de 6 313 700 dollars au titre des coûts de fonctionnement du Conseil exécutif en 2006-2007.

*(en milliers de dollars des États-Unis)*

|  | 33 C/5 approuvé | Dépenses en 2006 |
|--|-----------------|------------------|
| Dépenses au cours des sessions du Conseil exécutif*          | 2 125           | 963              |
| Services d'interprétation, de traduction et de documentation | 3 570           | 1 949            |
| Autres dépenses de fonctionnement                            | 619             | 160              |
| <b>Total</b>   | <b>6 314</b>    | <b>3 072</b>     |

\* Y compris les frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des représentants (de la 174<sup>e</sup> à la 175<sup>e</sup> session).

**Dépenses engagées en 2006**

*(en milliers de dollars des États-Unis)*

| Poste de dépense (catégorie principale)                                |  | \$         |
|--|--|------------|
| <b>A. Dépenses au cours des sessions du Conseil exécutif</b>           |  |            |
| 1  | Assistance temporaire  | 119        |
| 2  | Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)   | 65         |
| 3  | Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (représentants ne résidant pas à Paris, frais de voyage pour consultations, groupe d'experts des questions financières et administratives) | 730        |
| 4  | Dépenses générales de fonctionnement   | 49         |
| <b>Total, A</b>  |  | <b>963</b> |
| <b>B. Services d'interprétation, de traduction et de documentation</b> |  |            |
| 1  | Assistance temporaire  | 1 735      |
| 2  | Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)   | 78         |
| 3  | Services contractuels  | 36         |
| 4  | Dépenses générales de fonctionnement (y compris les communications, la location et l'entretien de mobilier)  | 9          |

| <b>Poste de dépense (catégorie principale)</b>  |   | <b>\$</b>    |
|---|---|--------------|
| 5   | Fournitures et matériel   | 1            |
| 6   | Acquisition de matériels et d'équipements (y compris les matériels de traitement des données, d'impression, de reproduction et de distribution) | 90           |
| <b>Total, B</b>   |   | <b>1 949</b> |
| <b>C. Autres dépenses de fonctionnement (y compris l'élaboration d'outils d'information pour les représentants et les délégations permanentes, ainsi que la numérisation des documents du Conseil exécutif)</b> |   |              |
| 1   | Assistance temporaire   | 18           |
| 2   | Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)  | 11           |
| 3   | Services contractuels   | 32           |
| 4   | Dépenses générales de fonctionnement  | 85           |
| 5   | Fournitures et matériel   | 12           |
| 6   | Achat de mobilier et d'équipement   | 2            |
| <b>Total, C</b>   |   | <b>160</b>   |
| <b>Total, Dépenses 2006 (A + B + C)</b>   |   | <b>3 072</b> |